

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Absents : Messieurs Jean Claude SURGEON, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Thierry BALLINER, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Christophe TETU, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Vanessa CHAMAND, Isabelle TOFFIN, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Laëtitia ROULET, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE).

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Démission d'un élu communautaire et désignation d'un nouvel élu
2. Elections des représentants dans les structures partenaires
3. Répartition financière du fonds de péréquation intercommunal et communal 2022
4. Amortissement des biens et durée d'amortissement – mise à jour
5. Carte d'achat public : renouvellement
6. DM 2 Budget Principal
7. Evolution du taux de versement de mobilité
8. Demande de subvention au SMTCO relative au Service de location : « Véلودoré »
9. Instauration du « Forfait Mobilités durables » au profit des agents de la CCLVD
10. Modification du tableau des emplois
11. Cession du terrain de l'ancien captage de Laigneville à la commune de Laigneville
12. Autorisation du Président à signer une convention financière entre la commune de Verderonne, la commune d'Angicourt, et la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée dorée relative à la taxe de raccordement de nouvelles constructions sur le Clos Harlé à Verderonne
13. Actualisation de la convention de mandat relative aux travaux de gestion des eaux pluviales alternatives dans le cadre de la requalification de l'avenue du Général de Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt
14. Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'aménagement du hameau de l'Ordibée entre les communes d'Angicourt, Mogneville, Verderonne et la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15. Protocole d'accord transactionnel pour le comblement d'une ancienne canalisation d'assainissement en amiante ciment située sur des privées rue Grésilmont et rue Neuve à Cauffry
16. Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
17. Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
18. Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Laigneville
19. Projet « Gazelle » et « CONTRAT AZOTE » sur le Bassin d'alimentation de captages de Labruyère - Sacy-le-Grand
20. Adhésion à l'ATMO
21. Autorisation du Président à répondre à l'appel à projets ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'un réseau de chaleur, de froid ou d'une boucle d'eau tempérée sur la Communauté de communes du Liancourtois
22. Approbation de la liste des professionnels et administrations exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2023
23. Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S) de la piscine de la Vallée dorée
24. Remboursement de frais indus à des usagers
25. Surconsommation d'eau des abonnés : tableau des dégrèvements
26. Admission en créances éteintes – Tableau des effacements de dettes BUDGET PRINCIPAL
27. Admission en créances éteintes – Tableau des effacements de dettes BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT
28. Modification de la grille tarifaire du Parc Chédeville

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

DEL 19-09-2022/01 - DEMISSION D'UN ELU COMMUNAUTAIRE ET DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU

Par courrier du 09 mai 2022, Monsieur Claude PERSANT a souhaité, pour des raisons qui lui sont personnelles, démissionner de son mandat de conseiller municipal de la Commune de Cauffry. En conséquence et conformément à l'article L 273-5 du Code électoral, Monsieur Claude PERSANT ne peut plus être conseiller communautaire au sein de l'EPCI.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Conformément à la réglementation en vigueur (article L 273-10 du Code électoral), le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller doit

être désigné. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En l'espèce, conformément à la liste remise par la Commune de Cauffry, il s'agit de Monsieur Jean-Claude SURGEON.

Monsieur le Président l'installe donc dans ses fonctions de conseiller communautaire.

Absence de Monsieur Surgeon. Madame Garnier indique que Monsieur Surgeon ne souhaite pas être élu communautaire. Les services de l'EPCI doivent lui demander un courrier de démission. Madame Garnier indique que l'élu suivant sur la liste est Monsieur Debuire, il serait intéressé pour devenir conseiller communautaire.

DEL 19-09-2022/02 - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES PARTENAIRES

Pour Sud Oise Recyclerie (SOR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 5211-20,

Vu la délibération du 14 Décembre 2009 portant création d'une recyclerie intercommunale,

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de désigner, afin de représenter la Communauté de Communes du Liancourtois au sein de la SOR:

- 2 membres titulaires
- 2 membres suppléants, en cas d'empêchement d'un membre titulaire.

Par délibération en date du 02 juin 2020, ont été désignés les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain BOUCHER	M. Thierry BALLINER
M. Claude PERSANT	M. Yves NEMBRINI

Pour donner suite à la démission de Monsieur Claude PERSANT, il est nécessaire de nommer un titulaire.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante les candidats qui souhaitent se présenter afin de représenter la Communauté de Communes du Liancourtois au sein de la SOR.

Madame COQUELLE Laetitia se présente.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le scrutin est secret sauf décision contraire prise à l'unanimité par l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remplacement de Monsieur Claude PERSANT par Madame Laetitia COQUELLE.

Ont voté **POUR (22)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Arrivée de Monsieur Rabineau à 20h49

DEL 19-09-2022/03 - REPARTITION FINANCIERE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL 2022

Madame la Préfète a notifié, en date du 29 juillet 2022 les montants du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales de 2022 (FPIC).

Ce mécanisme de péréquation permet de disposer de fonds librement utilisables dans un cadre intercommunal. Pour cela, trois modes de répartition sont possibles dans un délai de 2 mois à partir de la notification.

La répartition de droit commun ne nécessite aucune délibération, les montants affectés étant ceux définis par l'Etat.

La répartition dérogatoire n°1 doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI (+ ou - 30% du montant de droit commun) :

Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun.

Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres est établie en fonction au minimum des trois critères suivants :

- Leur population
- L'écart entre le revenu par habitant de ses communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
- Le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou l'insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ses communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, ainsi que d'autres critères de ressources et de charges qui peuvent être choisis par le conseil de l'EPCI. Le choix de la pondération de ces critères ne peut avoir pour effet ni de majorer ou de minorer de plus de

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30% la contribution ou l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée par le droit commun.

La répartition dérogatoire dite « libre » par délibération à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI ou à la majorité des 2/3 de l'EPCI et approbation par délibérations des Conseils municipaux de l'ensemble des communes membres.

Les nouveaux montants du FPIC 2022 sont connus, il appartient donc à l'organe délibérant de la Communauté de communes de se prononcer. Pour autant, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de maintenir la répartition de droit commun.

Pour 2022, la répartition de droit commun est la suivante :

Commune	Prélèvement	Reversement	Solde 2022	Solde 2021	Variation 2021 / 2022
Bailleval	2 320,00	22 600,00	20 280,00	19 851,00	429,00
Cauffry	3 960,00	39 736,00	35 776,00	33 935,00	1 841,00
Labryère	618,00	19 120,00	18 502,00	18 145,00	357,00
Laigneville	6 233,00	83 168,00	76 935,00	75 974,00	961,00
Liancourt	-	134 001,00	134 001,00	130 471,00	3 530,00
Mogneville	1 408,00	36 417,00	35 009,00	35 794,00	- 785,00
Monchy-Saint-Eloi	2 647,00	41 864,00	39 217,00	39 514,00	- 297,00
Rantigny	4 598,00	32 112,00	27 514,00	26 739,00	775,00
Rosoy	634,00	14 990,00	14 356,00	14 307,00	49,00
Verderonne	623,00	9 211,00	8 588,00	8 826,00	- 238,00
Total FPIC Communes	23 041,00	433 219,00	410 178,00	403 556,00	6 622,00
Part EPCI	25 935,00	241 250,00	215 315,00	215 454,00	- 139,00
Total	48 976,00	674 469,00	625 493,00	619 010,00	6 483,00

Une année, nous avons voulu faire des comptes d'apothicaire et indiquer les montants potentiels si nous passions à une répartition particulière. Pour cette année, il a été décidé d'indiquer uniquement la répartition de droit commun.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** la répartition de droit commun du FPIC 2022.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/04 - AMORTISSEMENT DES BIENS ET DUREE D'AMORTISSEMENT – MISE A JOUR

La délibération DEL 07-12-2020/11, envoyée en Préfecture le 11/12/2020 définit la durée d'amortissement des investissements de l'EPCI. Cette délibération doit être complétée afin de ne pas amortir les biens sur la nomenclature M14, lorsque ceci n'est pas imposé par la réglementation en vigueur. En effet, l'amortissement de ces biens a une incidence considérable sur le budget de l'EPCI.

Ainsi, aucun nouvel amortissement ne sera constaté concernant :

- les terrains : subdivisions du compte 211
- les constructions : subdivisions du compte 213, hors 2132
- les réseaux et installations de voirie : comptes 2151 et 2152
- les réseaux divers : subdivisions du compte 2153

Cette délibération prendra effet pour les biens, dont l'amortissement n'a pas commencé. Les plans d'amortissements commencés concernant des biens imputés sur ces comptes seront menés à leur terme.

Par ailleurs, les éventuelles immobilisations reçues au titre de mises à dispositions (217...) seront amorties ou non par référence aux biens de même nature acquis par la commune.

Le tableau des durées d'amortissement est joint en annexe.

Monsieur Grattepanche, CDL, a conseillé de faire cette délibération

La CCL a eu de gros investissements, si un bien est amorti, il doit être amorti jusqu'au bout selon la même règle. Cette mise à jour permet de ne pas amortir (uniquement pour les biens non amortis jusqu'à présent) les biens qui ne sont pas rendus obligatoires par la réglementation. L'idée est de ne pas être plus dur que la réglementation et donc de ne pas grever le budget en M14.

Cela étant exposé, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- Adopter, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 01/01/2022, les durées d'amortissements et le mode d'amortissement détaillé selon l'annexe jointe
- Autoriser l'amortissement sur une année des biens d'un montant budgétaire inférieur à 1 000,00 €
- Approuver l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot
- Permettre l'enregistrement en section de fonctionnement / d'exploitation des biens de faibles valeurs ou dont la consommation est rapide, représentant un montant budgétaire inférieur à 500,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 01/01/2022, les durées d'amortissements et le mode d'amortissement détaillé selon l'annexe jointe
- Autorise l'amortissement sur une année des biens d'un montant budgétaire inférieur à 1 000,00€
- Approuve l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot
- Permet l'enregistrement en section de fonctionnement / d'exploitation des biens de faibles valeurs ou dont la consommation est rapide, représentant un montant budgétaire inférieur à 500,00 €

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement en année	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement associé
	Immobilisation de faible valeur : inférieur à 1 000,00 €	1		
	Bien dont la valeur d'achat est inférieur à 500,00 € et/ou de consommation rapide est imputé en fonctionnement / exploitation			
Immobilisations incorporelles				
202	Documents d'urbanisme	4	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2802
2031	Frais d'études si non suivis de réalisation	4	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031, autrement il s'agit du 617	28031
2032	Frais de recherche et de développement si non suivis de réalisation	4	Correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de l'EPCI pour son propre compte	28032
2033	Frais d'insertion si non suivis de réalisation	4	Frais de publication et d'insertion des marchés publics (BO, BOAMP, JOUE...). Les frais relatifs aux marchés de fonctionnement sont imputés au 6231	28033
204XXX	Subventions versées	204XX1 : 5 204XX2 : 30 204XX3 : 40	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles. La durée d'amortissement est différentes selon qu'elles financent des biens mobiliers, des bâtiments, des installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national.	2804XX1 2804XX2 2804XX3
2046	Attributions de compensation d'investissement	1	Cette imputation est utilisée en cas de transfert de compétences et prend en compte le coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés	28046
2051	Concessions et droits similaires	5	Brevets et licences (informatiques notamment)	28051
Terrains				
2111 et ses subdivisions	Terrains nus, de voirie, aménagés autres que voirie, terrains bâtis, bois et forêts...	0	/	non amortissable
Agencements et aménagements de terrains				
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	Les frais de plantation sont imputés au 2121, mais les travaux de régénération des forêts et bois sont imputés au 2117	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20	Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...)	28128
Constructions				
21311	Construction bâtiment d'exploitation	BP : 0 B annexes : 40	Travaux liés aux bâtiments d'exploitation de l'eau et de l'assainissement	281311
21315	Construction bâtiment administratifs	B annexes : 100	Travaux liés aux bâtiments administratifs des budgets annexes	281315
21318	Construction autres bâtiments publics	BP : 0	Travaux dans les bâtiments publics tels que le siège, la maison de santé...	281318
2132	Constructions bâtiments privés	BP : 100	Travaux liés aux bâtiments dans le domaine privé	28132
2135	Installations générales agencements, aménagements des constructions	BP : 0	Travaux liés aux installations générales et à l'agencement, comme le rail de la piscine, les installations du parc Chédeville...	28135
21351	Agencements et aménagements - bâtiments d'exploitation	B annexes : 20	Travaux liés aux aménagements des bâtiments d'exploitation tels que les réservoirs, le château d'eau...	281351
21355	Agencements et aménagements - bâtiments administratifs	B annexes : 20	Travaux liés aux aménagements des bâtiments administratifs de l'eau et de l'assainissement	281358
2138	Autres constructions	BP : 0 B annexes : 15	Autres constructions comme des bâtiments modulaires, des kiosques...	28138
Installations, matériel et outillages techniques				
2151	Installations complexes spécialisées	BP : 0 B annexes : 20	installations complexes tels que les réseaux de voirie	
2152	Installations de voirie	BP : 0 B annexes : 10	Mobiliers urbains (barrières de mise en sécurité, plots, arceaux à vélos...) fixé au sol	28152
21531	Réseaux d'adduction d'eau	BP : 0 B annexes : 60	Réseaux d'adduction d'eau	281531
21532	Réseaux d'assainissement	BP : 0 B annexes : 60	Réseaux d'assainissement	281532
2153X (autres)	Réseaux câblés, d'électrification et autres réseaux	BP : 0	Réseaux câblés, d'électrification et autres réseaux	28153X (autres)
2154	Matériel industriel		Matériel permettant les travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement	28154
2155	Outillage industriel		Outillage permettant les travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement	28155
21561	Matériel roulant et matériel spécifique d'exploitation		3 - 3 ans : matériel incendie et de défense civile 15 - 15 ans : Regards, compteurs, bouches incendie...	281561

21562	Matériel spécifique d'exploitation du service d'assainissement		3 - 3 ans : petit matériel inférieur strictement à 5 000 € 15 - 15 ans : matériel supérieur ou égal à 5 000 €	281562
21568	Autre matériel et outillage		3 - 3 ans : matériel et outillage d'incendie et de défense civile 15 - 15 ans : autre matériel pour l'exploitation de l'eau et de l'assainissement	281568
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel		5 mini-pelle, remorque...	28157
21571	Matériel roulant de voirie		5 mini-pelle, remorque...	281571
21578	Autre matériel et outillage de voirie		5 Bacs, pièces détachées	281578
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 5 - 1 an : petit outillage à main (boîtes et coffrets à outils, escabeau...) - 5 ans : outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse / circulaire...) et accessoires (vissage, perçage...), compresseur, aspirateur... 10 - 10 ans : outillages et machines d'atelier, outils à force pneumatique, chariot élévateur... ne rentrant pas dans les imputations précédemment citées	28158
Autres immobilisation corporelles				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		20 Installations générales, agencements et aménagements divers	28181
2182	Matériel de transport		5 Achat de véhicules, de bennes...	28182
2183	Matériel de bureau et d'informatique		5 matériel informatique	28183
2184	Mobilier		15 Tables, bureaux, mobilier de rangement...	28184
2185	Cheptel		1 Animaux vivants tels que les animaux de la ferme du parc Chédeville	28185
2188	Autres immobilisations corporelles		1 - 1 an : petit électroménager 5 - 5 ans : matériel audio, de vidéoprotection, gros électroménager 10 - 10 ans : aires de jeux, jeux d'enfants (vélos...), matériels et équipements sportifs, équipements tels que les gros appareils de chauffage et de climatisation...	28188

DEL 19-09-2022/05 - CARTE D'ACHAT PUBLIC RENOUVELLEMENT

Initiée par le décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004, les collectivités publiques ont la possibilité de se doter de carte d'achat public.

Le principe de la Carte d'Achat Public est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Par délibération en date du 24 avril 2017, il a été prévu l'acquisition d'une carte.

Cette carte permet de réaliser des achats de petits montants chez des fournisseurs refusant parfois le paiement par mandat administratif, obligeant les services à acheter plus cher. Elle permettra en outre des achats sur Internet. Le paiement par mandat devra toujours être privilégié.

Aussi, compte tenu de cette possibilité, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir renouveler cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs, et de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans afin que la Caisse d'Épargne de Picardie, émetteur, mette à la disposition de la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée une carte d'achat du porteur désigné, à savoir : Mme Lisa VINCENT.

Cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématique, fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant du plafond global de règlements effectués par la carte achat public est fixé à 3 000 € maximum pour une périodicité mensuelle (de date à date).

La Caisse d'Épargne de Picardie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Communauté de communes dans un délai de 3 jours.

L'émetteur porte chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Picardie et ceux du fournisseur.

La Communauté de Communes crédite le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Picardie, retraçant les utilisations de la carte d'achat, du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la communauté de Communes procède ensuite au paiement de la Caisse d'Épargne.

La Communauté de Communes paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours suivant la réception du relevé d'opérations mensuel.

La tarification mensuelle est fixée forfaitairement à 20 € (240 € par an) pour l'utilisation de la carte d'achat et l'ensemble des services. Une commission monétaire sera appliquée à chaque transaction : 0,70 %. Ces tarifs peuvent être réévalués.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour faciliter les achats, l'EPCI a permis depuis plusieurs années à Lisa Vincent, Directrice environnement et aménagement du territoire, d'utiliser une carte d'achats publics. Jusqu'à présent le contrat était d'un an mais pour limiter le travail lié au renouvellement, il est proposé de passer le contrat à 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la carte achat dans les conditions décrites ci-dessus.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/06 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL 2022

Le conseil communautaire a accepté le principe de neutralisation des amortissements de subventions d'équipements versées lors de la séance du 24 janvier 2022.

Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Ces écritures concernent :

- Le Très Haut Débit (THB) pour 102 471.50€ (*annuité 2022*) – Compte 2804133
- Le financement de la piste d'athlétisme pour 3 889.67€ (*annuité 2022*) – Compte 28041412

Les crédits n'ayant pas été prévus pour permettre les écritures comptables afférentes, Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Section d'Investissement :

Désignation Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	198 - Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	+106 361.17€	+ 0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	2804133 – Projets d'infrastructures d'intérêt national	+0.00€	+ 102 471.50€

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	28041412– Bâtiments et installations	+ 0.00€	+ 3 889.67€
TOTAL		+ 106 361.17 €	+ 106 361.17 €

Section de Fonctionnement :

Désignation Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles & corporelles	+ 106 361.17€	+ 0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	7768 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	+0.00 €	+ 106 361.17€
TOTAL		+ 106 361.17 €	+ 106 361.17 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal 2022, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/07 - EVOLUTION DU TAUX DU VERSEMENT MOBILITE

Par délibération du 19 avril 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée (CCLVD) a instauré le versement mobilité à compter du 1^{er} juin 2021 et a déterminé le montant du taux à 0,20 %. Ce taux est applicable aux employeurs situés sur l'ensemble du périmètre de compétence du territoire de la CCLVD.

Ce taux s'applique à l'ensemble des rémunérations versées par les entreprises et assujetties aux cotisations de sécurité sociale.

Les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité où a été institué le versement mobilité sont assujettis à la contribution de ce versement mobilité.

Dans le cadre de son développement et dans la perspective de proposer une politique de transports et de mobilité respectueuse de l'environnement et des attentes de ses habitants, la CCLVD ambitionne d'accélérer la mutation de ses transports. La recherche d'une mobilité pour tous nécessitant une transition énergétique rapide et performante est conditionnée à un effort financier important de la collectivité.

Le parc de matériel roulant routier doit muter vers les énergies à faible émissions, l'obsolescence des équipements et des infrastructures doit être traitée pour le confort des usagers et des services adaptés aux besoins des territoires doivent émerger au profit de tous (séniors, handicapés,...).

L'ensemble de ces mesures doit être accompagné d'une politique tarifaire équilibrée et attractive.

L'article L2333-67 prévoit que le taux de versement est fixé ou modifié par délibération de l'organisme compétent de l'établissement public qui est l'autorité organisatrice de la mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports.

Dans cette perspective, la CCLVD souhaite recourir à une évolution de son taux de versement mobilité.

Cette contribution destinée à financer les transports en commun est recouvrée par les Urssaf ou la MSA qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité.

Certaines situations permettent à l'employeur d'obtenir auprès des autorités organisatrices de la mobilité, le remboursement de la contribution acquittée au préalable auprès de l'URSSAF. Dans ces cas limitativement énumérés, la demande de remboursement de la contribution versement mobilité doit être effectuée exclusivement auprès de l'AOM.

Le comité des partenaires consulté par la CCLVD, réuni le 13 juin 2022, a été tenu informé du souhait de faire évoluer le taux du versement mobilité pour le passer à 0.4% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Depuis l'intervention de la loi dite Warsmann en 2012, les autorités compétentes qui souhaitent modifier le, ou les, taux de VM applicable(s) sur leur territoire sont soumises à des contraintes calendaires.

Ainsi, une délibération qui modifie un taux de VM, quelle que soit la date à laquelle elle est adoptée, ne pourra avoir d'effet qu'à compter soit au 1^{er} juillet – si elle est adoptée et transmise aux organismes de recouvrement avant le 1^{er} mai –, soit au 1^{er} janvier – si elle est adoptée et transmise aux organismes de recouvrement avant le 1^{er} novembre.

Monsieur Boucher présente le point, il explique ne pas être d'accord avec le calendrier. La CCL a pris du retard sur le développement du service. L'étude transport aurait dû être lancée, à cause de la difficulté à monter un transport collectif sur une petite CC (techniquement et financièrement).

Un marché avait été lancé mais toutes les réponses convergeaient vers une DSP, mais nous souhaitons aussi se permettre d'étudier la régie. Il faut donc trouver la bonne forme juridique. Une nouvelle consultation sera publiée prochainement.

Monsieur Menn : Nous allons donc augmenter la VM sans fournir aucun service.

Monsieur Ferreira : ça va permettre de financer l'investissement que nous allons mettre en place.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Saint Gobain est un cas particulier, car les ingénieurs viennent de Paris. La desserte en train peut être problématique donc ils ont organisé leur propre réseau en allant chercher leurs employés à la gare de Creil.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- fixer le taux du Versement Mobilité à 0.4 % à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser le Président à transmettre la délibération aux organismes de recouvrement avant le 1^{er} novembre 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- fixe le taux du Versement Mobilité à 0.4 % à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'autorise le Président à transmettre la délibération aux organismes de recouvrement avant le 1^{er} novembre 2022.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/08 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SMTCO RELATIVE AU SERVICE DE LOCATION « VELODORE »

La Communauté de communes s'est engagée dans le cadre de sa compétence mobilité à démocratiser l'usage du vélo sur le territoire afin d'en faire une alternative crédible à la voiture pour les déplacements courtes distances. Le conseil communautaire du 04 juillet 2022 a acté par délibération la mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.

Le service « Vélorodé » repose sur une solution technique novatrice qui nécessite des efforts de communication afin de le faire connaître du grand public. Il sera lancé officiellement le 20 septembre 2022, c'est-à-dire lors de la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre 2022).

Le cadre général de subventionnement du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) ouvre des possibilités de financement pour les opérations de communication s'inscrivant notamment dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il est donc envisagé de solliciter une subvention de la part du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) au titre de l'exercice 2022 pour les dépenses de communications indispensables pour la réussite de ce service (spots radios, affiches, flyers,...).

Par ailleurs, le fonctionnement de ce service reposera en partie sur les équipes du Parc Chédeville. Deux animateurs du Parc Chédeville seront chargés d'animer à raison de deux demi-journées par mois des sessions de retrait/retour/réparation du matériel loué. Il sera également proposé ½ journée par mois des ateliers de remise en selle pour les adultes basés sur le maniement du vélo.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les volets communication et moyens humains pour ce lancement du service « Véلودoré » sont estimés à 10000 € HT, pouvant bénéficier de 50 % de subventions de la part du SMTCO.

Le service « Véلودoré » sera adossé à la régie existante du Parc Chédeville. Le régisseur du Parc sera chargé d'encaisser le montant des locations lors de chaque session de retrait/retour/réparation du matériel loué.

L'animation du service « Véلودoré » reposera également sur un **partenariat entre la CCLVD et Sud Oise Recyclerie (SOR)**. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la convention triennale qui fixe la cotisation annuelle de la CCLVD à 21 222 €/an. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du SMTCO afin d'amortir la participation de la CCLVD selon les termes de la convention et proportionnellement au temps de travail alloué au « Véلودoré » (soit une demi-journée de présence à Chédeville pour deux agents de la SOR).

Pour rappel, la vocation sociale de la SOR s'exprime notamment par ses différentes missions qui visent à sortir des gens de situations de précarités (logement, mobilité,...).

De plus, les dépenses de matériels (notamment l'achat des roues électriques) sont subventionnées à 60% par l'ADEME via l'appel à projet AVELO2.

Inauguration du service le 20/09/2022 à 18h au parc Chédeville. Le Président convie tous les élus même s'ils n'ont pas répondu à l'invitation.

Monsieur Boucher : Le but est d'aller chercher toutes les subventions possibles.

Monsieur Ferreira : Monsieur Boucher a eu pour souhait de revitaliser / recycler les vieux vélos, et ça marche très bien.

Monsieur Boucher : Nous sommes tous attachés à nos vélos. L'ACSO a acheté 150 vélos, et ils en ont encore 100. Nous on commande les roues au fur et à mesure et ça permet de réutiliser son vélo, sans en acheter un nouveau pour ceux qui en ont déjà un. Le produit est un vrai vélo électrique.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir l'autoriser à :

- solliciter auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) les demandes de subventions au taux le plus élevé possible pour ce projet ;
- financer d'éventuels frais annexes ;
- signer tous les documents afférents à ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président **à l'unanimité :**

- à solliciter auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) les demandes de subventions au taux le plus élevé possible pour ce projet ;
- à financer d'éventuels frais annexes ;
- à signer tous les documents afférents à ce projet.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle

GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/09 - INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITES DURABLES » AU PROFIT DES AGENTS DE LA CCLVD

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 81,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L.136-1-1,
Vu le code du travail, notamment ses articles L.3261-1 et suivants,
Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,
Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°13-12-2021/07 du conseil communautaire approuvant le PCAET de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée (CCLVD) avant avis de l'autorité environnementale et consultation publique ; et plus particulièrement les actions en vue de favoriser les mobilités alternatives et de faire de la CCLVD une collectivité éco-exemplaire,

En pratique, le forfait mobilité durable (FMD) consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique,
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du forfait durable est de 200€ par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Ce montant est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté au cours de l'année, est radié des cadres au cours de l'année, a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Pour bénéficier du FMD, l'agent doit utiliser l'un des modes de transports éligibles :

- Vélo et vélo à assistance électrique
- Covoiturage (conducteur ou passager)

Le FMD indemnise l'utilisation, au moins 100 jours par an, du vélo ou du covoiturage (passager ou conducteur) pour effectuer les déplacements domicile-travail.

Au cours d'une même année, l'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation.

Aucun seuil minimal en termes de distance ou de temps de trajet n'est imposé. Le covoiturage peut être réalisé avec des personnes extérieures aux services de la CCLVD. Il n'est pas obligatoire de réaliser l'intégralité du déplacement domicile-travail en covoiturage (a minima la moitié du trajet domicile-travail devra se faire en partageant le véhicule).

Ce seuil de 100 jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport mentionnés précédemment.

L'utilisation effective du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet. L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.

Lorsqu'il a plusieurs employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux la déclaration prévue au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Dans ce cas, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivant celle du dépôt.

Conformément au décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, le forfait mobilité durable est cumulable avec le remboursement de 50% du titre de transport public.

Par exception, un agent ne peut pas prétendre au FMD s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Remboursement partiel du titre de transport public pour les déplacements domicile-travail :

Par ailleurs, tout agent public fonctionnaire ou contractuel, peut bénéficier de la prise en charge partielle de 50% du titre de transport public qu'il utilise pour se rendre de son domicile à son lieu de travail (dans la limite de 86.16€/mois).

Un agent à temps partiel, à temps incomplet ou non complet bénéficie de la même prise en charge qu'un agent à temps plein si sa durée de travail est égale ou supérieure au mi-temps.

Un agent ayant plusieurs lieux de travail (avec le même employeur) bénéficie de la prise en charge du ou des titres de transport lui permettant de se déplacer entre son domicile et ses différents lieux de travail. Cette prise en charge ne s'applique pas aux agents n'ayant pas de frais de transport, c'est-à-dire dans les cas de figure où ce dernier bénéficie d'un transport gratuit, est logé sur place ou dispose d'un véhicule de fonction.

La CCL a la possibilité de mettre en place un forfait mobilité pour insuffler cette politique auprès des agents. Nous les faisons participer.

Monsieur Menn : C'est financé avec la VM ?

Monsieur Boucher : c'est financé avec les fonds propres de la CCL.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Menn : la VM arrive dans les caisses de la CCL, c'est une caisse commune. Les communes payent de la VM.

Monsieur Boucher : la VM financera les liaisons douces, c'est de l'investissement.

Monsieur Menn : La CCL met en place ce forfait pour les agents, c'est très bien mais c'est la VM qui paye. Je demande que ce soit mis en place pour les agents des communes sur le budget de la VM.

Monsieur Ferreira : la VM génère de la recette mais elle est loin de couvrir le coût du service. C'est une volonté de mettre en place une politique salariale.

Monsieur Menn : la taxe est versée par les communes dans le cadre de la VM, qui vient d'être doublée, il faut donc mettre en face de cette recette des services.

Monsieur Ferreira : le service va se développer.

Monsieur Boucher : les services vont être principalement développés à Liancourt.

Ainsi, le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à instaurer le forfait mobilité durable à hauteur de 200€/an pour les agents de la CCLVD.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président **à l'unanimité** :

- à solliciter auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) les demandes de subventions au taux le plus élevé possible pour ce projet ;
- à financer d'éventuels frais annexes ;
- à signer tous les documents afférents à ce projet.

Ont voté **POUR (21)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOCHÉ, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COUELLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOCHÉ), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Ont voté **ABSTENTION (2)** : Monsieur Roger MENN, Madame Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN).

DEL 19-09-2022/10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2022

Pour rappel, l'avancement de grade permet d'évoluer dans son propre cadre d'emplois.

✓ Pour être inscrits sur ces tableaux, les agents doivent remplir les conditions exigées pour l'accès au grade supérieur. Il est parfois nécessaire d'obtenir un examen professionnel pour remplir les conditions.

✓ L'inscription, pour chaque grade d'avancement, s'établit par ordre de mérite.

✓ Instauré par la loi de transformation de la fonction publique en date du 06 août 2019, depuis le 1^{er} janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes en terme d'avancement de grade ;

✓ Ainsi des lignes directrices de gestion RH, ont été rédigées au sein de la collectivité pour déterminer les critères d'avancement ou de promotion ;

✓ En vertu de la loi 2007-109 du 19 février 2007, le Conseil communautaire, en date du 19 novembre 2007 et du 20 septembre 2021, a fixé les taux d'avancement de grade et rappelle que l'autorité territoriale est seule compétente pour décider de nommer ou de ne pas nommer un fonctionnaire inscrit sur le tableau d'avancement.

✓ Les agents peuvent ainsi être nommés dans le grade d'avancement par voie d'arrêté, en respectant l'ordre de mérite, les quotas locaux.

Monsieur le Président propose ainsi pour l'année 2022, la modification du tableau des emplois au 1^{er} octobre 2022, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Création de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

BUDGET EAU :

- Création de trois postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

CREATION D'EMPLOI

Le poste de responsable assainissement est vacant depuis septembre 2021, il est ouvert au grade d'agent de maîtrise principal.

Au vu des candidatures et du contexte tendu en termes d'emploi, Monsieur le président propose la création d'un emploi de technicien territorial.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Création d'un poste de technicien territorial

La CCL a de gros soucis de recrutement. Nous cherchons notamment un responsable assainissement, et un candidat a été rencontré vendredi. Ses compétences et son parcours ne correspondent pas au poste existant, il faut donc un poste plus dimensionné. Peut-être que nous n'aurons pas besoin de ce poste si la personne rencontrée ne vient pas, mais nous souhaitons l'ouvrir si besoin. En plus de cela, il va falloir qu'il accepte notre proposition de rémunération car il ne faut pas impacter le budget. Nous pourrions attendre la séance du mois de novembre mais si la personne vient, nous devrions attendre l'ouverture du poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président **à l'unanimité** à modifier le tableau des emplois, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/11 - CESSION DU TERRAIN DE L'ANCIEN CAPTAGE DE LAIGNEVILLE A LA COMMUNE DE LAIGNEVILLE

La Communauté de communes est propriétaire d'un terrain de 300 m² cadastré AA n°1 situé angle de la rue de Rousseloy et de la rue du 8 mai 1945 à Laigneville. Un ancien captage d'alimentation en eau potable et son bâtiment d'exploitation sont implantés sur ce terrain. Le captage a été rebouché en 2008 conformément à la réglementation en vigueur.

Le bâtiment d'exploitation va être démoli par la Communauté de communes.

La commune de Laigneville souhaite acquérir cette parcelle, située en zone urbaine, afin d'y réaliser une aire de jeux.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a réalisé une estimation des domaines, qui a estimé le terrain à 30 000 €.

Vu le souhait de la commune de Laigneville de réaliser un équipement d'intérêt général, la Communauté de Communes du Liancourtois ne souhaite pas vendre ce terrain au prix d'un terrain à bâtir. Pour autant, le prix de vente doit couvrir les frais engendrés par la démolition du bâtiment d'exploitation et de l'ancien forage, ainsi que les frais de notaire. Ces frais sont estimés à hauteur de 9 000.00 € HT. Toutes taxes hors TVA seront ajoutées à ces frais.

Nous avons un terrain à céder sur le territoire de Laigneville donc nous avons demandé à la Mairie de Laigneville si elle avait un projet. Elle souhaite faire une aire de jeux. Nous ne souhaitons pas céder le terrain au prix estimé par les services des domaines mais uniquement que le prix corresponde aux coûts de la démolition et des frais générés.

Mme Garnier : les domaines ont estimé le terrain à combien ?

Monsieur Ferreira : 30 000 €

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir l'autoriser :

- A céder à la commune de Laigneville le terrain cadastré AA n°1 pour un coût de 9 000.00 € HT,
- Désigner les notaires Cajet-Anty sur cette opération,
- A signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président à l'unanimité à :

- Céder à la commune de Laigneville le terrain cadastré AA n°1 pour un coût de 9 000.00 € HT,
- Désigner les notaires Cajet-Anty sur cette opération,
- A signer tout acte afférent à ce dossier.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/12- AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE VERDERONNE, LA COMMUNE D'ANGICOURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE RELATIVE A LA TAXE DE RACCORDEMENT DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS SUR LE CLOS HARLE A VERDERONNE

La commune de Verderonne a accordé des permis de construire sur des parcelles limitrophes de la commune d'Angicourt. Les raccordements eaux et assainissements des nouvelles maisons se sont faits sur le réseau communal d'Angicourt.

Une convention a été élaborée pour déterminer les modalités de facturation par la Commune d'Angicourt aux pétitionnaires concernés des taxes de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées de la commune d'Angicourt. En effet, la commune de Verderonne a délégué la compétence assainissement à la Communauté de communes du Liancourtois. Pour autant, celle-ci n'assure pas, au titre de cette compétence, la desserte en assainissement des habitations du Clos Harlé à Verderonne, ces habitations étant situées trop loin du réseau intercommunal. Les raccordements sont donc réalisés sur le réseau d'assainissement de la commune d'Angicourt.

Or, l'identification de la collectivité propriétaire ou responsable du réseau d'assainissement sur lequel le raccordement est effectué est un élément conditionnant le versement d'une participation à son profit. Ainsi, la commune d'Angicourt est légitime pour facturer la taxe de raccordement aux nouvelles habitations du Clos Harlé en tant que propriétaire et gestionnaire du réseau d'assainissement.

Le paradoxe de Verderonne est qu'il y a en bout de village une partie en zone constructible avec trois maisons donc le permis a été accordé par la Commune, mais le raccordement est fait sur le réseau de la Commune d'Angicourt. Nous ne pouvons donc pas facturer les taxes de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées. La Convention financière permettra de régulariser la situation. C'est exactement le même principe pour les déchets.

Ainsi, Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention financière avec les communes d'Angicourt et de Verderonne telle qu'annexée à la présente et les documents s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président à l'unanimité à signer la convention financière avec les communes d'Angicourt et de Verderonne telle qu'annexée à la présente et les documents s'y rapportant.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE VERDERONNE, LA COMMUNE
D'ANGICOURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE
RELATIVE A LA TAXE DE RACCORDEMENT DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

ENTRE

La Commune de Verderonne
13 rue de l'Eglise 60140 Verderonne

N° SIRET :

Représentée par Philippe LEPORI, en qualité de Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu de la délibération n° du

ET

La Commune d'Angicourt
34 rue de l'Eglise 60940 Angicourt

N° SIRET : 21600013300019

Représentée par Michel DELAGRANGE, en qualité de Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu de la délibération n°2020/07 portant sur les Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal du 26 mai 2022 alinéa 14° ,

ET

La Communauté de Communes du Liancourtois la Vallée dorée
1 rue de Nogent 60290 Laigneville

N° SIRET : 246 000 129 000 55

Représentée par Olivier FERREIRA, en qualité de Président, agissant au nom et pour le compte de ladite Communauté de communes en vertu de la délibération n° du

PREAMBULE

La commune de Verderonne a accordé des permis de construire sur des parcelles limitrophes de la commune d'Angicourt. Les raccordements eaux et assainissements des nouvelles maisons se sont faits sur le réseau communal d'Angicourt. Une commune a l'obligation de raccorder toutes habitations. Pour suppléer à son incapacité, la commune de Verderonne s'entend avec la commune de Angicourt pour autoriser le raccordement sur les réseaux d'eau et d'assainissement des eaux usées de celle-ci.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention détermine les modalités de facturation par la Commune d'Angicourt aux pétitionnaires concernés des taxes de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées de la commune d'Angicourt. En effet, la commune de Verderonne a délégué la compétence assainissement à la Communauté de communes du Liancourtois. Pour autant, celle-ci n'assure pas, au titre de cette compétence, la desserte en assainissement des habitations du Clos Harlé à Verderonne, ces habitations étant situées

trop loin du réseau intercommunal. Les raccordements sont donc réalisés sur le réseau d'assainissement de la commune d'Angicourt.

Or, l'identification de la collectivité propriétaire ou responsable du réseau d'assainissement sur lequel le raccordement est effectué est un élément conditionnant le versement d'une participation à son profit. Ainsi, la commune d'Angicourt est légitime pour facturer la taxe de raccordement aux nouvelles habitations du Clos Harlé en tant que propriétaire et gestionnaire du réseau d'assainissement.

Article 2 – Engagement des parties

La commune de Verderonne s'engage à transmettre les permis de construire des pétitionnaires concernés à la commune d'Angicourt afin que celle-ci puisse émettre les titres liés à la taxe de raccordement.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification.

Article 4 – Modification - résiliation de la convention

Toute(s) modification(s) de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

Sauf cas de force majeure, la présente convention peut être résiliée par chacune des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect par l'une d'entre elles, d'une ou de plusieurs obligations contractuelles mises à la charge de celle-ci en vertu de la présente convention.

En tout état de cause, chacune des parties conserve à l'encontre de l'autre partie, l'exercice de tous ses moyens de droit et d'action dont elle dispose afin de pallier l'ensemble des conséquences de quelque nature que ce soit, résultant directement et/ou indirectement, de la défaillance de la partie concernée et/ou de la décision d'arrêter l'exécution de la présente convention.

Article 5 – Election de domicile

Chacune des parties fait élection de domicile son siège social.

Toutes les notifications et/ou réclamations de quelque sorte que ce soit que chacune des parties peut recevoir ou adresser dans le cadre de la présente convention doivent être faites par écrit sous forme de lettre recommandée avec avis de réception, la date de signature de l'avis de réception fait foi, au siège social de la partie destinataire

En trois exemplaires, le

A Verderonne

A Angicourt

A Laigneville

ANNEXES

- Arrêtés des permis n°PC06066920T0003, PC06066921T0004, décision de non-opposition liée au permis n°06066920T0004

DEL 19-09-2022/13 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MANDAT RELATIVE AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ALTERNATIVES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, DE LA PLACE CHANOINE SNEJDARECK ET DE LA RUELLE NIVILLE A LIANCOURT

Dans le cadre de travaux de requalification de l'Avenue Général de Gaulle, de la Place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt, des travaux de gestion alternative des eaux pluviales ont été définis.

Certains travaux de gestion alternative des eaux pluviales sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau à savoir :

- Les travaux de désimperméabilisation de surfaces existantes et de mise en place de parkings drainants,
- Les travaux de reprofilage de voirie permettant d'établir le sens d'écoulement vers les noues,
- La réalisation d'une noue,
- Les travaux de récupération des eaux pluviales des toitures de l'Eglise,
- Les études préalables, la maîtrise d'œuvre et les contrôles de réception liés à ces travaux.

Un projet de convention de mandat a été passé en conseil du 02/05/2022. Suite à l'obtention de la subvention Agence de l'Eau de 277 409 € (soit 80 % d'un montant de travaux éligible de 346 761 € HT), le projet de convention doit être actualisé avec les montants définitifs.

Ainsi, pour rappel, les travaux indiqués ci-dessus ont été répartis dans le cadre des marchés selon les Maîtrises d'Ouvrage Communauté de communes et Ville de Liancourt. Cependant, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a souhaité un dépôt de dossier avec une seule Maîtrise d'Ouvrage. La Communauté de communes a proposé de porter l'ensemble du dossier auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ainsi, il convenait d'élaborer une convention de mandat afin que la Communauté de communes porte financièrement l'ensemble des travaux de gestion alternative des eaux pluviales (y compris la récupération des eaux pluviales de la toiture de l'Eglise, les travaux de structure et revêtements des parkings drainants, les travaux de reprofilage de voirie) qui seront ensuite remboursés par la Ville de Liancourt subvention déduite.

Cette convention intègre également la prise en charge de 40 % des travaux de revêtement des parkings drainants par la Ville de Liancourt conformément à la délibération du 19/04/2021 indiquant que la Communauté de communes porte à hauteur de 60 % du reste à charge (subvention déduite) de la plus-value des aménagements permettant la désimperméabilisation.

Les avenants aux marchés seront également rédigés afin d'intégrer ce changement de Maîtrise d'Ouvrage.

Le montant de travaux éligibles est de 115 877 € HT pour la CCLVD et 230 884 € HT pour la Ville. Concernant la participation de 40 % liés aux travaux de revêtements des parkings drainants le montant restant à charge de la Ville subvention déduite est de 2020 € HT.

Ainsi, la ville de Liancourt remboursera à la Communauté de communes sous forme de convention de mandat les frais liés aux travaux résultant de sa compétence. Le coût prévisionnel (montant marché) à la charge de la Ville est de 230 884 € HT + 2020 € HT soit 232 904 € HT, subvention déduite le montant restant à charge à rembourser est de 49 177 € HT soit 59 012.40 € TTC.

Il s'agit d'un gros projet monté d'une main de maître par la CCL et la Commune. Ca vient d'une volonté communale de Liancourt. Grace au montage opéré, il a été possible d'obtenir 80 % de subventions de l'AESN parce que c'est un projet remarquable. Des visites d'élus extérieurs sont prévues.

Pour obtenir la subvention, le dossier est porté par la CCL. La Commune remboursera à la CCL le reste à charge.

Il faut d'autres projets remarquables pour vendre les dossiers et obtenir des subventions.

Monsieur Dietrich : si j'ai les moyens, je ferai mais s'il y a un surcoût, je n'irai pas. Avec toutes les difficultés financières que les communes vont rencontrer, je ne mettrai pas la commune en péril pour des projets écologiques.

Madame Van Elsuwe : c'est pour nos enfants, c'est de l'investissement.

Monsieur Ferreira : Ca fait 100 ans que l'on nous dit d'imperméabiliser, maintenant on sait qu'il faut faire des investissements pour rattraper ces erreurs. Sur Laigneville, vous êtes sur un bassin versant où vous pourriez avoir des inondations, cet investissement permettrait de désimperméabiliser et donc éviterait d'éventuels dégâts. C'est de l'argent gagner pour plus tard.

Madame Gourbesville : Le projet a été pensé dans ce sens, c'est pour cela que la place de la Mairie sera une zone tampon.

Monsieur Dietrich : je suis d'accord avec l'idée mais c'est cher. C'est du bon sens mais je suis tenu par la réalité financière.

Monsieur Ferreira : nous sommes tous inquiets avec la crise énergétique mais ce qui m'angoisse c'est la pénurie d'eau.

Madame Van Elsuwe confirme.

Monsieur Ferreira : aujourd'hui nous n'avons pas une connaissance entière de la nappe de la craie. On ne connaît pas la recharge de cette dernière. Certains creusent et pompent de l'eau mais on ne sait pas s'ils ont raison ou tort.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention actualisée de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux décrits précédemment.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le président à l'unanimité à signer la convention actualisée de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux décrits précédemment.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.



Mandataire
CCLVD
1 Rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tél. : 03.44.73.89.10
Courriel : contact@ccl-valleedoree.fr



Mandant
Ville de Liancourt
232 Rue Jules Michelet
60140 Liancourt
Tél. : 03.44.73.02.06
Courriel : commune.liancourt60@orange.fr

CONVENTION DE REALISATION D'OUVRAGES EN MANDAT

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU
GENERAL DE GAULLE, DE LA PLACE CHANOINE
SNEJDARECK ET DE LA RUELLE NIVILLE A LIANCOURT –
TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ALTERNATIVES**

CONVENTION DE REALISATION D'OUVRAGES EN MANDAT

La présente convention de réalisation d'ouvrages est établie :

ENTRE :

La Communauté de communes du Liancourtois, représentée par Monsieur Olivier FERREIRA, Président, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du, et désignée dans ce qui suit par les mots « **le mandataire** »

D'UNE PART,

ET

La commune de Liancourt (Oise), identifiée au SIREN sous le numéro 216003574, représentée par Monsieur MENN, Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du, et désignée dans ce qui suit par les mots « **le mandant** »,

D'AUTRE PART.

IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le mandant, maître de l'ouvrage, envisage la réalisation des ouvrages ainsi désignés :

Travaux de récupération des eaux pluviales des toitures de l'Eglise, travaux de réalisation de parkings drainants et travaux de requalification de voirie avec reprofilage dans le cadre des travaux de requalification de l'Avenue Général de Gaulle, Place Chanoine Snejdareck, Ruelle Niville à Liancourt

L'objet de la présente convention est de définir les conditions dans lesquelles le MANDATAIRE réalisera ces travaux pour le compte du maître d'ouvrage.

La Communauté de Communes désigne son Président comme étant la personne compétente pour le représenter pour l'exécution de la présente convention.

La commune de Liancourt désigne son Maire comme étant la personne compétente pour le représenter pour l'exécution de la présente convention.

Le mandant a décidé de confier la réalisation de l'ouvrage désigné ci-dessus, en son nom et pour son compte, au mandataire, dans le cadre des dispositions de la présente convention qui prend la forme d'un mandat.

CELA EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

TITRE 1 – CONDITIONS GENERALES

1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de confier au MANDATAIRE, qui l'accepte, le soin de réaliser, au nom et pour le compte du MANDANT et sous son contrôle, les ouvrages ainsi désignés :

Travaux de récupération des eaux pluviales des toitures de l'Eglise, travaux de réalisation de parkings drainants et travaux de requalification de voirie avec reprofilage dans le cadre des travaux de requalification de l'Avenue Général de Gaulle, Place Chanoine Snejdareck, Ruelle Niville à Liancourt

Le montant prévisionnel dû par le mandant au mandataire correspond au montant des travaux cités ci-dessus soit 221 384 € HT, 265 660,80 € TTC (TVA : 20 %) selon l'annexe financière ci-jointe (marché) et aux études préalables qui pour certaines ont été portées par le mandant pour un montant de 13540,00 € HT, 16 248,00 € TTC (TVA : 20 %) (cf. annexe financière jointe).

Ces dépenses comprennent le coût des travaux de construction des ouvrages incluant notamment toutes les sommes dues aux entreprises à quelque titre que ce soit.

L'ensemble des éléments valorisés hors taxes dans la présente sera calculé toutes taxes comprises par application de la TVA au taux en vigueur soit actuellement 20 % sous réserve de modification en la matière.

2 – ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE – COMMUNICATION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Conformément aux articles L 1524-1, L2131-1, L2131-2, L 2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention signée prendra effet à la date de sa notification par le mandant au mandataire ; elle s'achèvera dans les conditions prévues au §13, sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues au §18, et au plus tard à la date de la délivrance du quitus au mandataire.

Toutefois, elle ne pourra être signée qu'après transmission certaine au représentant de l'Etat, de la délibération de la collectivité mandante approuvant la présente convention.

3 – MISE A DISPOSITION DES LIEUX

Le mandataire est propriétaire des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

TITRE 2 – REALISATION

4 – MISSION DU MANDATAIRE

a) Contenu

La mission du mandataire, agissant au nom et pour le compte du mandant, porte sur les attributions suivantes :

- versement du montant des travaux,
- suivi des travaux, réception des travaux et réception des ouvrages (art.10).

b) Responsabilité du mandataire

Le mandataire est responsable de sa mission dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du Code Civil et à l'article 3, avant-dernier alinéa, de la loi du 12 juillet 1985. A cet effet, il supportera les conséquences de ses fautes dans les conditions générales du droit commun.

5 – DEFINITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES SELON LESQUELLES L'OUVRAGE SERA ETUDIE ET EXECUTE

Le mandataire représentera le mandant pour un suivi de la réalisation de l'ouvrage confiée à des tiers, en s'assurant du respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

6 – ASSURANCES

- a) Le mandataire déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences des responsabilités civiles qui lui incombent dans le cadre de son activité civile professionnelle.
- b) Le mandataire s'engage à souscrire, au cas où il en aurait l'obligation conformément aux articles L 241-1 et L 241-2 du Code des Assurances, une police de responsabilité décennale.

Il est par ailleurs convenu que le mandataire effectuera, pour le compte du mandant, toutes les formalités prévues pour satisfaire aux obligations de l'assuré, telles qu'elles résultent de l'article A 241-1 annexe II du Code des Assurances.

7 – PREPARATION DU CHOIX DES ENTREPRISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, PASSATION ET SIGNATURE DES MARCHES

Les dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25/03/2016 applicables à la collectivité mandante sont applicables au mandataire pour ce qui concerne la passation des commandes.

8 – AVANT-PROJET ET PROJET

Sans objet.

9 – SUIVI DE LA REALISATION

Le mandataire doit assurer le suivi des travaux.

10 – RECEPTION DE L'OUVRAGE

Après achèvement des travaux, il sera procédé, en présence des représentants du mandant, ou ceux-ci dûment convoqués par le mandataire, aux opérations préalables à la réception des travaux, contradictoirement avec l'entreprise.

Le mandataire ne pourra justifier à l'entreprise sa décision relative à la réception des travaux qu'avec l'accord express du mandant sur le projet de décision. Le mandant s'engage à faire part de son accord dans un délai compatible indiqué aux marchés publics de travaux.

En cas de réserves lors de la réception, le mandataire invite le mandant aux opérations préalables à la levée de celles-ci.

TITRE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

11 – DETERMINATION DU COUT DE L'OUVRAGE

Le montant prévisionnel dû par le mandant au mandataire correspond au montant des travaux cités ci-dessus soit 221 384 € HT, 265 660,80 € TTC (TVA : 20 %) selon l'annexe financière ci-jointe (marché) et aux études préalables qui pour certaines ont été portées par le mandant pour un montant de 13540,00 € HT, 16 248,00 € TTC (TVA : 20 %) (cf. annexe financière jointe).

Ces dépenses comprennent le coût des travaux de construction des ouvrages incluant notamment toutes les sommes dues aux entreprises à quelque titre que ce soit et certaines études préalables.

A ce montant seront déduites les éventuelles subventions obtenues.

12 – FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Le mandant supportera seul la charge du coût définitif de l'ouvrage, tel que déterminé à l'article précédent.

Une avance de 20 % du montant € HT des travaux pourra être versée par le mandant au mandataire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux.

13 – CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DES MISSIONS DU MANDATAIRE

La mission du mandataire prend fin, comme il est indiqué au § 2, lors de la délivrance du quitus par le mandant.

Toutefois,

- a) Sur le plan technique : l'achèvement de la mission se produit lors de la réception et de la levée des réserves.
- b) Sur le plan financier : l'acceptation par le mandant de la reddition définitive des comptes vaut constatation de l'achèvement de la mission du mandataire sur le plan financier.

14 – CONTROLE TECHNIQUE PAR LE MANDANT

Sans objet.

15 – CONTROLE ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER – REDDITION DES COMPTES

Le mandataire accompagnera toute demande de paiement des factures ou acomptes des pièces justificatives correspondant aux dépenses engagées d'ordre et pour le compte du mandant.

16 – PROPRIETE DES ETUDES

Sans objet.

17 – DISPOSITIONS FISCALES

Dans le cadre de sa mission, le mandataire procédera aux règlements de tous impôts et taxes relatifs à la réalisation de l'opération. Le mandant s'oblige à les rembourser à l'euro au mandataire.

18 – RESILIATION OU DECHEANCE

Sans objet.

19 – DOMICILIATION

Les sommes à régler par le mandant au mandataire en application de la présente convention seront versées sur le compte de la Communauté de Communes du Liancourtois, compte n° Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée (voir RIB joint).

Tous les litiges susceptibles de naître dans l'exécution et l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Laigneville, le
(en deux originaux, dont un pour chacune des parties)

Pour le mandataire,
Le Président
Olivier FERREIRA

Pour le mandant,
Le Maire
Roger MENN

Ville de LIANCOURT
Requalification de voirie Avenue Charles de Gaulle - Place Snejdareck - Ruelle Niville - travaux de gestion des eaux pluviales avec des techniques alternatives - Convention de mandat - annexe financière

DEPENSES	€ HT TOTAL	Part CCLVD	Part ville	Commentaires
Etudes préalables (AMO Hydraulique 17 662.50 € HT + relevé topo : 3575 € HT + étude de sols : 5815 € HT)	27 053,00	23 478,00	3 575,00	
Maîtrise d'œuvre (au prorata des travaux présentés)	11 175,00	3 230,00	7 945,00	Prorata : 89169 € HT de travaux CCLVD/308533 € HT
Travaux liés à la désimperméabilisation des surfaces existantes	8 989,00		8 989,00	2497m ² *3.6 (prix V83 lot 3b) = 8989.20 € HT
Dispositifs d'infiltration/évapotranspiration des pluies courantes à ciel ouvert	69 796,00	57 235,00	12 561,00	9875 (prix lot 1, atnoue) + 12560.70 (lot 4 : prix ES10, ES15b, ES20, ES25b, ES85) = 22 435,70 HT
Parking drainant	70 350,00	31 184,00	39 166,00	31 184 € HT (lot 3a) + 39166 € HT (lot 3b) = 70350 € HT
Dispositifs de récupération d'eaux pluviales	103 770,00		103 770,00	119 930,50 € HT (lot 3b : chapitre assainissement EP – récupérateur d'eau). L'assainissement permet l'amenée des eaux de toiture à la cuve.
Travaux de reprofilage permettant d'établir le sens d'écoulement vers les noues	50 963,00		50 963,00	3104 m ² *2 (prix V92 lot 3b) + 1578 m ³ *9.5 (prix T15 lot 3b) + 2620 m ³ *10 (prix T20 lot 3b) + 1188 m ³ *3 (prix T40a lot 3b) = 50963 € HT
Réception de travaux	4 665,00	750,00	3 915,00	
TOTAL	346 761,00	115 877,00	230 884,00	

RECETTES SUBVENTION AESN	277 409,00	92 702,00	184 707,00
PARTICIPATION LIANCOURT AUX PAVES DRAINANTS		2 020,00 (40 % du reste à charge des pavés drainants)	46 177,00

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Arrivée de Madame Van Elsuwe à 21h17

DEL 19-09-2022/14 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE DE L'AMENAGEMENT DU HAMEAU DE L'ORDIBEE ENTRE LES COMMUNES D'ANGICOURT, MOGNEVILLE, VERDERONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS - LA VALLEE DOREE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-1,
VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-12,
VU le projet d'aménagement du hameau de l'Ordibée,
VU la convention de groupement de commandes établie entre les communes de Mogneville, Verderonne, Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée

La Communauté de communes du Liancourtois souhaite réaliser des travaux de desserte en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée. Ce hameau se situe à la frontière entre 3 communes Mogneville, Angicourt et Verderonne.

Ces travaux d'assainissement seront réalisés en coordination avec la commune de Mogneville qui souhaite en profiter pour réaliser des travaux de réhabilitation de voirie et de création de trottoirs.

Le projet concernant plusieurs Maîtres d'Ouvrage, il paraît judicieux de constituer un groupement de commandes entre les communes de Mogneville, Verderonne, Angicourt et la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, chacun remboursera sa part de travaux à la commune de Mogneville qui sera désignée représentant du groupement.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 508 265.00 euros hors taxes (le montant estimé par la maîtrise d'œuvre ETUDIS Aménagement avant consultation des travaux).

Cette estimation se répartit entre les membres de la façon suivante :

Collectivité	Montant HT	Montant TTC
Commune de Angicourt (part fixe)	12 500,00 €	15 000,00 €
Commune de Verderonne (part fixe)	0,00 €	0,00 €
Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée dorée *	35 070,00 €	42 084,00 €
Commune de Mogneville (part variable)	460 695,00 €	552 834,00 €
Total	508 265,00 €	609 918,00 €

* La Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée dorée participe sur l'intitulé C.5 "BBSG 0/10 sur 5 cm d'épaisseur" d'une surface de 1670 m²

Monsieur Menn demande pourquoi Verderonne est à 0 €.
Monsieur Delahoche précise qu'il n'y a quasiment rien qui concerne la Commune.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commandes entre communes de Mogneville, Verderonne, Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée pour le projet d'aménagement du hameau de l'Ordibée,
- Approuver l'adhésion au groupement de commandes,
- Approuver le choix de la commune de Mogneville en tant que représentant du groupement,
- Approuver les termes de la convention jointe,
- Autoriser le Président à signer ladite convention, tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre communes de Mogneville, Verderonne, Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée pour le projet d'aménagement du hameau de l'Ordibée,
- Approuve l'adhésion au groupement de commandes,
- Approuve le choix de la commune de Mogneville en tant que représentant du groupement,
- Approuve les termes de la convention jointe,
- Autorise le Président à signer ladite convention, tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DE L'ORDIBÉE

COLLECTIVITES FORMANT LE GROUPEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-56,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-12

ARTICLE 1^{er} - COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Les signataires de la présente convention, ci-après indiqués :

La Commune de Verderonne représentée par son Maire, Monsieur Philippe LEPORI, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du .../.../.....,

La Commune d'Angicourt représentée par son Maire, Monsieur Michel DELAGRANGE, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du .../.../.....,

La Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée représentée par son Président, Monsieur Olivier FERREIRA, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire du .../.../.....,

La Commune de Mogneville représentée par son Maire, Monsieur Michel DELAHOUCHE, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du .../.../.....,

Ci-après désignés par les "Membres"

ARTICLE 2 - OBJET DE LA COMMANDE

Dans un intérêt commun, les personnes morales visées à l'article 1^{er} de la présente convention décident de constituer un Groupement de commandes pour la réalisation de l'opération suivante : « Aménagement du hameau de l'Ordibée »

ARTICLE 3 - DESIGNATION DU REPRESENTANT - MISSIONS

Parmi les Membres du Groupement de commandes, la Commune de Mogneville est désignée comme Représentant afin de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des prestataires, ce qui inclut notamment :

- centralisation des besoins et définition des prestations à réaliser, en concertation avec les autres membres
- définition de l'organisation technique et administrative des procédures de passation des marchés publics nécessaires à la bonne réalisation de l'opération
- ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- transmission aux membres des documents nécessaires à l'exécution et au règlement financier de la part des contrats leur incombant
- admission / réception des prestations
- d'assurer la bonne exécution technique des contrats portant sur l'intégralité de leurs besoins

Pour leur part, les Membres sont chargés :

- de communiquer au Représentant une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des marchés publics
- d'assurer le règlement financier des prestations leur incombant (détaillé à l'article 6)
- d'informer le Représentant du règlement effectif du Prestataire.

Un tableau récapitulatif de la répartition des missions entre le Représentant et les Membres du Groupement figure en annexe à la présente convention.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER

La présente convention concerne toutes les prestations se rapportant à la réalisation de l'opération susvisée, à savoir notamment :

- toutes prestations s'avérant nécessaires pour le bon déroulement de l'opération

ARTICLE 5 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En application du II° de l'article 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Représentant du Groupement, en l'occurrence la commission d'appel d'offres instituée au sein de la Commune de Mogneville.

Le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres s'ils sont invités par le Président.

La compétence de la commission d'appel d'offres est décisionnelle.

ARTICLE 6 - REPARTITION FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 508 265.00 euros hors taxes (le montant estimé par la maîtrise d'œuvre ETUDIS Aménagement avant consultation des travaux ainsi que les frais d'études sont présentés en annexe 2). Les prestations comprises dans l'estimation sont précisées à l'article 4 ci-dessus.

Cette estimation se répartit entre les membres de la façon suivante :

Collectivité	Montant HT	Montant TTC
Commune de Angicourt (part fixe)	12 500,00 €	15 000,00 €
Commune de Verderonne (part fixe)	0,00 €	0,00 €
Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée dorée *	35 070,00 €	42 084,00 €
Commune de Mogneville (part variable)	460 695,00 €	552 834,00 €
Total	508 265,00 €	609 918,00 €

* La Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée dorée participe sur l'intitulé C.5 "BBSG 0/10 sur 5 cm d'épaisseur" d'une surface de 1670 m²

Les frais relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront à la charge du Représentant, soit la commune de Mogneville en totalité.

Les frais annexes relatifs à la parution de la consultation dans un journal d'annonces légales seront à la charge du Représentant, soit la commune de Mogneville en totalité.

Il est précisé que toute modification de cette enveloppe financière prévisionnelle ne modifiera pas la répartition convenue entre les membres, telle que mentionnée dans les parts indiqués ci-dessus.

Les frais imputés à chaque membre devront être versés au représentant en une seule fois, à réception du procès-verbal statuant l'achèvement des travaux sans réserve ou à la levée de celles-ci, dans un délai maximum de 2 mois calendaires.

ARTICLE 7 - DUREE

La présente convention prend effet pour chaque Membre à compter de sa date de signature.

Elle prendra fin à l'acceptation du bilan final de l'opération devant intervenir au plus tard 6 mois après la fin de l'année de parfait achèvement du dernier marché public conclut pour la réalisation de l'opération.

ARTICLE 8 - ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

L'adhésion des personnes publiques visées à l'article 1^{er} de la présente convention est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au Représentant.

Chaque Membre est libre de se retirer du Groupement. Le retrait d'un Membre du Groupement est constaté par une décision selon ses règles propres et notifiée au Représentant avec un préavis minimum de trois mois.

Si, pendant la durée d'exécution des prestations, des personnes morales autres que celles visées à l'article 1^{er} de la présente convention, souhaitent adhérer au Groupement de commandes et bénéficier des prestations objet de l'accord-cadre, il conviendra de modifier la présente convention par avenant.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification au présent document pourra être apportée, par avenant, pendant la durée de la convention.

ARTICLE 10 - RELATIONS ENTRE LES MEMBRES

Pour l'exécution de sa mission de Représentant, la commune de Mogneville s'engage, par les présentes, à tenir les communes de Verderonne, d'Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée régulièrement informées de l'avancement de l'opération en utilisant toutes formes et périodicités adaptées (communications verbales ou écrites, sur tous supports). La collectivité membre sera conviée aux réunions d'avancement du projet.

De son côté, le représentant (la commune de Mogneville) s'engage à répondre à toutes sollicitations des membres dans des délais compatibles avec le calendrier de réalisation de l'opération.

ARTICLE 11 - REMUNERATION

Il est expressément convenu entre les parties que la mission de Représentant du groupement ne comporte aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit.

Toute dépense exposée par le Représentant et se rapportant à l'opération est intégrée à l'enveloppe financière.

ARTICLE 12 - FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le Représentant s'engage à réaliser les dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires.

Chacun des membres s'engage à mobiliser les ressources nécessaires à sa quote-part de financement de l'opération dans des délais compatibles avec le calendrier de l'opération.

ARTICLE 13 - BILAN FINAL

A l'achèvement de sa mission (au plus tard 6 mois après la fin de l'année de parfait achèvement du dernier marché public conclut pour la réalisation de l'opération), le Représentant établit un bilan final de l'opération faisant ressortir :

- le coût total
- la répartition de ce coût entre les membres

ARTICLE 14 - CONTROLE DU REPRÉSENTANT DU GROUPEMENT

Les communes de Verderonne, Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée se réservent le droit d'effectuer, à tout moment, les contrôles techniques et administratifs nécessaires. A cet effet, elles pourront demander la production de toutes pièces et contrats conclus se rapportant à l'opération.

Il est expressément convenu que ce contrôle ne pourra intervenir qu'entre les membres ou l'un d'entre eux et le représentant du groupement, ces premiers s'interdisant toute action auprès de tiers, quel qu'il soit.

ARTICLE 15 - PENALITES

Aucune pénalité n'est prévue dans le cadre de cette convention

ARTICLE 16 - DEFAILLANCE DU REPRESENTANT

En cas de défaillance du Représentant, pour quelque cause que ce soit et après mise en demeure infructueuse de la part des membres du groupement, l'ensemble de la prestation sera repris par lesdites collectivités.

ARTICLE 17 - RESPONSABILITE

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le Représentant engage sa responsabilité au titre de la seule exécution du mandat qui lui a été confié, conformément au droit des contrats.

ARTICLE 18 - RECEPTION - ADMISSION DES PRESTATIONS

Le Représentant organise et prononce la réception et/ou l'admission des prestations dans son ensemble et prévoit, en accord avec celles-ci, la participation des communes de Verderonne, d'Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée à ces formalités.

ARTICLE 19 - REPARTITION APRES RECEPTION / ADMISSION DES PRESTATIONS

Après réception et/ou admission des chacune des prestations nécessaires à la bonne exécution de l'opération objet de la présente convention, chacun des membres bénéficiera de la jouissance des prestations lui incombant.

ARTICLE 20 - ACHEVEMENT DE LA MISSION DU REPRESENTANT

A la production du bilan final de l'opération par le Représentant, les communes de Verderonne, d'Angicourt et la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée disposeront d'un délai de 3 mois pour :

- d'une part, faire valoir leurs observations
- d'autre part, s'acquitter du solde dû

A défaut d'observations dans ce délai, la mission confiée au Représentant prend fin et la somme due par les collectivités membres devient exigible.

ARTICLE 21 - GARANTIES

A l'issue de la mission confiée au Représentant telle que définie à l'article précédent, les membres du groupement (y compris le Représentant en tant que membre), deviennent titulaires des garanties légales et de parfait achèvement, chacun pour la Maîtrise d'Ouvrage lui incombant.

ARTICLE 22 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une recherche, par les parties, d'un accord à conclure dans le cadre d'une conciliation entre leurs représentants légaux qui disposeront, à cet effet, d'un délai de 2 mois. A défaut d'accord entre les parties au terme de ce délai, le litige sera porté devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Mogneville

Fait à Angicourt

Fait à Verderonne

Fait à Laigneville

Le

Le

Le

Le

Pour la commune de
Mogneville

Pour la commune de Angicourt

Pour la commune de
Verderonne

Pour la Communauté de
Communes du Liancourtois - la
Vallée Dorée

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Président

PROJET

ANNEXE 1

RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LE REPRESENTANT ET LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Prestations (par marchés publics à intervenir)	Membres (y compris le Représentant en tant que membre)	Représentant – Commune de Mogneville
Évaluation précise des besoins	Oui	Centralise les besoins
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Non	Oui
Décision qui approuve l'acte constitutif et qui autorise l'exécutif à le signer	Non	Oui
Mesures de publicité prévues au CCP	Non	Oui
Analyse des candidatures et offres, audition des candidats	Non	Oui
Gestion de la commission d'appel d'offres	Non	Oui
Lettres aux candidats non retenus / contrat	Non	Oui
Signature des contrats à intervenir	Non	Oui
Transmission au contrôle de légalité	Non	Oui
Notification	Non	Oui
Recensement des marchés	Non	Oui
Avis d'attribution	Non	Oui
Gestion des contentieux liés à la passation	Non	Oui
Exécution des contrats	Non	Oui

ANNEXE 2

ESTIMATION DE L'OPERATION

Estimation PROJET -Aménagement de l'Ordibée					
N°	DESIGNATION	Unité	Prix Unitaire	Quantités	MONTANT HT
0 ETUDES					
0.1	Contrat de Maîtrise d'œuvre (ETUDIS AMENAGEMENT)	Ft.	54 500,00 €	1,00	54 500,00 €
	Facturation déjà payé par la commune de Mogneville	Ft.	-16 420,00 €	1,00	-16 420,00 €
0.2	Assistant à maîtrise d'ouvrage (ADTO-SAO)	Ft.	29 500,00 €	1,00	29 500,00 €
	Facturation déjà payé par la commune de Mogneville	Ft.	-4 000,00 €	1,00	-4 000,00 €
Sous-total études					63 580,00 €
A INSTALLATION DE CHANTIER					
A.1	Installation de chantier yc mesures et protections sanitaires Covid-19	ft	9 000,00 €	1,00	9 000,00 €
A.2	Signalisation de chantier	ft	2 500,00 €	1,00	2 500,00 €
A.3	Implantation, Etudes d'exécution et D.O.E.	ft	1 500,00 €	1,00	1 500,00 €
A.4	Constat d'huissier	ft	1 000,00 €	1,00	1 000,00 €
A.5	Essais et contrôles	ft	500,00 €	1,00	500,00 €
A.6	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterrés	ft	500,00 €	1,00	500,00 €
Sous-total installation de chantier					15 000,00 €
B TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS					
B.1	Nettoyage, arrachage de haies, abattage d'arbres y compris dessouchage et évacuation	ft	2 000,00 €	1,00	2 000,00 €
B.2	Décapage des terre végétale	m²	8,00 €	700,00	5 600,00 €
B.3	Démolitions des trottoirs et voirie tous types	m²	13,00 €	300,00	3 900,00 €
B.4	Décrotage trottoir	m²	9,00 €	1500,00	13 500,00 €
B.5	Rabotage de voirie yc sciage	m²	8,00 €	4350,00	34 800,00 €
B.7	Dépose de bordures et caniveaux tous types	ml	10,00 €	400,00	4 000,00 €
B.9	Dépose soignée du mobilier urbain tous types	ft	300,00 €	1,00	300,00 €
B.10	Dépose soignée, repose et stockage des panneaux de signalisation	ft	300,00 €	1,00	300,00 €
B.11	Terrassement déblais/remblais, nivellement et compactage yc évacuation	m²	15,00 €	1885,00	28 275,00 €
B.12	Purge	m3	75,00 €	134,00	10 050,00 €
Sous-total Travaux préparatoires & Terrassement					102 725,00 €
C VOIRIES ET TROTTOIRS					
Trottoir, stationnement et entrée charretière					
C.1	Géotextile anticontaminant	m²	2,00 €	1120,00	2 240,00 €
C.2	Grave non traitée 0/315				
C.2.1	sur 25 cm d'épaisseur	m²	18,00 €	1120,00	20 160,00 €
C.3	BBSG 0/6 sur 5 cm d'épaisseur	m²	23,00 €	1120,00	25 760,00 €

Voie					
C.1	Géotextile anticontaminant	m ²	2,00 €	765,00	1530,00 €
C.2	Grave non traitée 0/315				
C.2.3	sur 35 cm d'épaisseur	m ²	21,00 €	765,00	16 065,00 €
C.4	Reprofilage en enrobés à chaud	m ²	8,00 €	4350,00	34 800,00 €
C.5	BBSG 0/10 sur 5 cm d'épaisseur	m ²	21,00 €	4350,00	91350,00 €
C.6	Béton armé balayé sur 15 cm	m ²	75,00 €	30,00	2 250,00 €
C.7	Plateau enrobé scintillant	m ²	70,00 €	155,00	10 850,00 €
C.8	Gravillonnage bicouche	m ²	5,00 €	980,00	4 900,00 €
Sous-total voiries et trottoirs					209 905,00 €
D	BORDURES ET CANIVEAUX				
D.1	Fourniture et pose de bordures et caniveaux				
D.13	Bordure de type T2/A2 béton	ml	28,00 €	1010,00	28 280,00 €
D.14	Bordure raccord T2/A2	ml	40,00 €	15,00	600,00 €
D.15	Caniveaux CS1béton	ml	28,00 €	850,00	23 800,00 €
D.17	Chainette pavés	ml	65,00 €	235,00	15 275,00 €
D.10	Borne bois anti stationnement	ml	50,00 €	156,00	7 800,00 €
D.11	Bordure Chaussée roue	ml	200,00 €	15,00	3 000,00 €
sous-total Bordures et caniveaux					78 755,00 €
E	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE				
Signalisation verticale					
E.1	Fourniture et pose de panneaux de police				
E.11	de type A2b	u	350,00 €	3,00	1050,00 €
E.15	de type B52	u	350,00 €	2,00	700,00 €
E.16	de type B53	u	350,00 €	2,00	700,00 €
E.18	de type C27	u	350,00 €	3,00	1050,00 €
Signalisation horizontale					
E.2	Marquage thermo plastique homologuée routière				
E.2.1	STOP, Cédez le passage, passage piétons, triangle plateau	m ²	25,00 €	10,00	250,00 €
E.2.4	ligne continue et discontinue voirie	ml	5,00 €	150,00	750,00 €
Sous-Total Signalisation horizontale et verticale					4 500,00 €
F	ASSAINISSEMENT EP				
F.1	Dépose de gargo uille existante	u	50,00 €	2,00	100,00 €
F.4	Fourniture et pose de gargo uille de trottoir en fonte	u	400,00 €	2,00	800,00 €
F.5	Arasement accotement + reprofilage en noue	m ²	5,00 €	3050,00	15 250,00 €
Sous-Total Assainissement EP					16 150,00 €
G	DIVERS				
G.1	Mise à niveau d'ouvrage (chambre, bouché à clé, regard tous types,..)	ft	2 500,00 €	1,00	2 500,00 €
G.4	Apport de terre végétale	m ³	40,00 €	150,00	6 000,00 €
G.6	Engazonnement	m ²	3,00 €	3050,00	9 150,00 €
Sous-Total Divers					17 650,00 €

RECAPITULATIF		
0	ETUDES	63 580,00 €
A	INSTALLATION DE CHANTIER	15 000,00 €
B	TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS	102 725,00 €
C	VOIRIES ET TROTTOIRS	209 905,00 €
D	BORDURES ET CANIVEAUX	78 755,00 €
E	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE	4 500,00 €
F	ASSAINISSEMENT EP	16 150,00 €
G	DIVERS	17 650,00 €
	Montant total HT	508 265,00 €
	TVA	101 653,00 €
	Montant total TTC	609 918,00 €

PROJET

**POINT- PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LE COMBLEMENT D'UNE
ANCIENNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT EN AMIANTE CIMENT SITUÉE SUR DES
PARCELLES PRIVÉES RUE GRÉSILMONT – RUE NEUVE A CAUFFRY**

La Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée (CCLVD) exerce depuis 1963, sous le nom du District urbain à l'époque, la compétence assainissement sur le territoire des collectivités situées dans son ressort, dont fait partie la Commune de Cauffry.

A l'occasion de la réalisation de contrôles d'assainissement par les services de la CCLVD au niveau de parcelles situées rue Neuve et rue Grésilmont à Cauffry principalement entre avril et juin 2021, une canalisation et des branchements ont été découverts en fond de parcelle. Après investigation, il s'avère que cette canalisation est en amiante ciment.

Sur ces secteurs, un réseau d'assainissement en domaine public existe, un plan de récolement de la canalisation en domaine public rue Grésilmont a été retrouvé. Il s'agit de travaux réalisés par la société Beugnet pour le compte de la Communauté de communes dans les années 80 vraisemblablement. L'ensemble des riverains des rues Grésilmont et Neuve auraient dû être raccordés sur cette canalisation pour l'assainissement des eaux usées. Les riverains réglementairement avaient 2 ans pour se raccorder en eaux usées à ce réseau conformément au règlement assainissement de la Communauté de communes.

Or il s'avère que certains sont encore raccordés en eaux usées et / ou en eaux pluviales sur la canalisation située en fond de parcelle en amiante ciment.

Bien qu'il n'ait pas été déterminé que la canalisation située en fond de parcelle soit de la responsabilité de la CCLVD, cette canalisation servant de collecte des eaux usées et/ou eaux pluviales peut être considérée comme une canalisation du ressort des compétences de la CCLVD.

Afin d'éliminer tout risque potentiel lié à cette canalisation amiante ciment dans le temps, la CCLVD souhaite proposer aux riverains concernés que la CCLVD réalise des travaux de comblement de ladite canalisation à sa charge.

Les riverains qui à l'issue des contrôles de conformité réalisés par la CCLVD sont encore raccordés sur cette canalisation, devront se raccorder pour leurs eaux usées à la canalisation en domaine public dans le délai mentionné sur la décision d'attribution de l'aide de l'Agence de l'Eau ou, en cas de rejet, dans un délai de 6 mois à compter de la date de décision de rejet de cette aide. Pour les eaux pluviales, une gestion à la parcelle est préconisée. Des dossiers de subvention peuvent être montés au cas par cas pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie via la CCLVD.

Il est ainsi proposé à chaque riverain concerné de signer un protocole d'accord permettant à la Communauté de communes de combler la canalisation. En contrepartie, les riverains renoncent à toute réclamation auprès des services de la CCLVD et à toute action contentieuse relative à la présence de cette canalisation sur son terrain.

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à signer ce protocole d'accord ci-annexé avec chaque riverain concerné.

Monsieur Ferreira : Nous avons débattu en bureau sur ce point. Un administré s'est fait connaître auprès de la Mairie de Cauffry. Monsieur Ferreira donne la parole à Madame Garnier.

Madame Garnier : La canalisation traverse tous les fonds de terrain. Nous avons consulté tous les permis de construire pour voir si une servitude existe. Un administré a indiqué en avoir une. Madame Garnier souhaite voir l'acte de propriété avant de passer ce protocole d'accord donc elle demande de reporter le point.

Monsieur Ferreira indique que nous n'avons rien de notre côté, donc il doute que l'administré ait une servitude mentionnée sur un acte de propriété.

Madame Garnier : Les constructions sont anciennes, de 1957, donc que ce soit la mairie ou la CCL, nous n'avons plus de documents. Nous avons trouvé uniquement des plans avec la canalisation (canalisation d'eaux pluviales et d'assainissement).

Report accepté à l'unanimité – à passer en novembre

DEL 19-09-2022/15 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement doit être présenté par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale et adopté par le Conseil Communautaire.

Ce rapport doit inclure les indicateurs de performance définis dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008. Il doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport 2021 a été présenté à la commission environnement le 01/09/2022 et a, par ailleurs, été envoyé sous format informatique aux élus.

Celui-ci sera adressé, après adoption, à chaque commune membre, qui doit l'adopter avant le 31 décembre 2022 et le transmettre à Madame la Préfète pour information.

Ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante doit être mis à disposition du public.

Monsieur Ferreira indique qu'il s'inquiète pour les budgets eau et assainissement car les résultats ont diminué en 2021. Et les admissions en non-valeurs sont importantes, ainsi que les impayés qui s'élèvent à environ 5%. C'est-à-dire qu'un an après émission d'une facture, 5% des factures ne sont pas payées.

Monsieur Devos, ancien Trésorier, avait fait des scénarii indiquant que tous les 6 ou 7 ans, la CCL doit considérer que 50 000 € ne seront jamais recouverts. La prévision actuelle serait donc en dessous des chiffres proposés par le TP. Nous sommes sceptiques, nous devons demander à la DDFIP lors du rendez-vous du 18 octobre prochain car nous devons nous assurer que la prévision est suffisante.

Les contextes économique et sociétale feront qu'à terme des usagers ne payeront plus donc nous allons devoir revoir notre modèle et nous ne voulons pas revenir à la situation de 2008 où nous avons dû augmenter le prix de l'eau car les budgets étaient en négatif et que nous ne pouvions plus investir. Il faut donc réfléchir à ce volet financier. Le report est important mais ça commence à inquiéter.

Monsieur Croisille : en 2008, il fallait faire de gros investissements pour le château d'eau, la STEP.

Monsieur Delion : la préservation de la ressource signifie de limiter le gaspillage donc les investissements sont importants pour limiter les fuites.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Ferreira : un agriculteur lui a indiqué que les réseaux fuyards ne sont pas une problématique puisque l'eau retourne dans la nappe. Il n'a pas la réponse.

Monsieur Delion : il y a également toutes les incidences sur les dégradations de voirie. Ainsi que l'énergie nécessaire à la production de l'eau potable.

Monsieur Ferreira : Des idées existent notamment pour récupérer l'eau en sortie de la STEP mais je suppose que cela jouerait sur le niveau de la Brèche.

Monsieur Delion : Les molécules des médicaments sont rejetées dans l'eau.

Monsieur Ferreira : Des analyses sur des molécules particulières sont demandées mais il n'est pas demandé de traiter toutes les molécules analysées. Si demain de nouvelles molécules doivent être traitées, il faudra changer le process de traitement.

Monsieur le Président demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

2021

RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10

la  Vallée dorée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE	14
PARTIE I : EAU	15
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	16
1.1 COLLECTIVITÉ	16
1.2 ADMINISTRATIONS.....	17
1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	17
1.4 ORGANIGRAMME	18
1.5 PRESTATAIRE.....	19
1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	19
2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	20
2.1 STATISTIQUES.....	20
2.1.1 Généralités	20
2.1.2 Consommations / facturations	21
2.1.3 Mensualisation des abonnés	26
2.1.4 Portail « L' E.A.U. »	27
2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS	31
2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU	33
2.3.1 Résultats.....	33
2.3.2 Amélioration du rendement et recherches de fuite	34
2.3.3 Analyse réglementaire	36
2.4 VOLUMES ACHETÉS	36
2.4.1 Communauté de Communes du Clermontois	36
2.4.2 Agglomération Creil Sud Oise.....	36
2.5 FORAGES	38
2.5.1 Capacité de prélèvement	38
2.5.2 Descriptions des forages	38
2.5.3 Interventions majeures / travaux / études 2021	40
2.5.4 Analyses	44
2.5.5 Temps de fonctionnement	47
2.5.6 Volumes et débits par forage	48
2.5.7 Volumes globaux des ressources propres	50
2.5.8 Volumes globaux avec les ressources extérieures	51
2.5.9 Energie	51
2.5.10 Hauteurs de nappe	52
2.5.11 Protection de la ressource	53
2.6 TRAITEMENT DE L'EAU	58
2.6.1 Description.....	58
2.6.2 Travaux / aménagements 2021	59
2.7 RESERVOIRS.....	60
2.8 POSTES DE SURPRESSION.....	64
2.8.1 Demi-Lune à Labruyère	64
2.8.2 Rue de Nogent à Laigneville.....	65

2.8.3	Rue Paul Fort à Laigneville	65
2.8.4	Travaux / aménagements 2021	66
2.9	RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION	67
2.9.1	Type de réseau	67
2.9.2	Linéaire de réseau d'eau potable	67
2.9.3	Travaux de renouvellement et de création de réseau 2021	70
2.9.4	Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	75
2.9.5	Nombre de branchements neufs ou refaits	78
2.9.6	Interventions sur les réseaux	81
2.9.7	Compteurs	86
2.9.8	Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	92
2.9.1	Sectorisation	96
2.9.2	Procédures d'intervention sur amiante	97
2.9.3	Bilans des interventions	98
2.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE	102
2.11	ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES	104
2.11.1	Matériels	104
2.11.2	Véhicules	104
2.11.1	Depot	105
2.12	SIG	106
2.12.1	Logiciel SIG	106
2.12.2	Optimisation de traitement – Création de scripts	108
2.12.3	Transversalité du service SIG	108
2.12.4	Réponses aux DT-DICT-ATU	109
2.12.5	Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	110
2.13	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	111
2.13.1	Bilan 2021	111
2.13.2	Perspectives 2022	111
3	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	112
3.1	ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION	112
3.2	BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	113
3.3	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ	114
4	RÉCLAMATIONS CLIENTS	114
5	BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION	116
5.1	CLASSES D'EAU	116
5.1.1	Contexte et objectifs	116
5.1.2	Rôle de la CCLVD	117
5.1.3	Nombre de classes	117
5.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	118
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	120
6.1	PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION	120
6.1.1	Mode de tarification selon les types d'abonnés	120
6.1.2	Éléments constitutifs du prix de l'eau potable	120
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	121
6.2.1	Recettes d'exploitation	121
6.2.2	Dépenses d'exploitation	123
6.2.3	Dépenses d'investissement	125
6.3	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	126

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....128

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....129

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE130

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....130

2.1 COLLECTIVITÉ	130
2.2 ADMINISTRATIONS.....	131
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	132
2.4 ORGANIGRAMME	133
2.5 PRESTATAIRES	134
2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	134

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....135

3.1 STATISTIQUES.....	135
3.1.1 Généralités	135
3.1.2 Consommations / facturations	136
3.1.3 Mensualisation des abonnés	141
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	142
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général.....	142
3.2.2 Linéaire de réseau d'assainissement.....	144
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2021	145
3.2.4 Curage.....	150
3.2.5 ITV (inspections télévisées).....	151
3.2.6 Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte.....	153
3.2.7 Contrôles de conformité.....	154
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels.....	158
3.2.9 Nombre de branchements neufs.....	159
3.2.10 Zonage d'assainissement	159
3.3 POSTES.....	162
3.3.1 Inventaire	162
3.3.2 Energie	162
3.3.3 Réactifs.....	163
3.3.4 Travaux / aménagements 2021	163
3.3.5 Etude H ₂ S.....	168
3.4 OUVRAGES ANNEXES	173
3.4.1 Inventaire	173
3.4.2 Travaux / aménagements 2021	174
3.5 FOSSES / BASSINS.....	174
3.5.1 Rappel des compétences	174
3.5.2 Campagne d'Entretien 2021	174
3.5.3 Travaux / aménagements 2021	175
3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI.....	176
3.6.1 Remarques préalables.....	176
3.6.2 Bilan hydraulique	177
3.6.3 Bilan d'exploitation	178
3.6.4 Travaux / aménagements 2021	185
3.6.5 RSDE.....	187
3.6.6 Conclusion	190

3.7	ACHATS DES GROS MATERIELS.....	190
3.8	SIG.....	191
3.9	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT ..	193
3.9.1	Bilan 2021.....	193
3.9.2	Perspectives 2022.....	194
4	DEMARCHE ISO 14001.....	195
5	MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....	195
6	RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	196
7	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION.....	197
7.1	CLASSES D'EAU.....	197
7.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION.....	198
8	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	198
8.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	198
8.2	COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	199
8.2.1	Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne.....	199
8.2.2	Rosoy, Verderonne et Labruyère (bas).....	199
8.3	COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT.....	201
8.3.1	Recettes d'exploitation.....	201
8.3.2	Dépenses d'exploitation.....	203
8.3.3	Dépenses d'investissement.....	205
8.4	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	206
8.5	COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES.....	209
8.5.1	Recettes d'exploitation.....	209
8.5.2	Dépenses d'exploitation.....	210
8.5.3	Dépenses d'investissement.....	211
9	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	211
	PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	212
1	PREAMBULE.....	213
2	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	214
2.1	COLLECTIVITÉ.....	214
2.2	ADMINISTRATIONS.....	215
2.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	215
2.4	ORGANIGRAMME.....	216
3	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	217
3.1	PATRIMOINE DES INSTALLATIONS.....	217
3.1.1	Recensement.....	217
3.1.2	Type d'installation.....	218
3.2	REVISION PARTIELLE DU ZONAGE.....	219
3.3	CONTRÔLES DE CONFORMITE.....	220

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS.....	225
4 RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	225
5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	225
6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	225
6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	225
6.2 COMPTE ADMINISTRATIF	226
6.2.1 Recettes d'exploitation.....	226
6.2.2 Dépenses d'exploitation.....	226
6.2.3 Dépenses d'investissement	227
7 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	227
ANNEXES.....	228
8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ARS ET SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU 2021...	229
9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE FIXÉE PAR L'INSEE A 120 M ³ /AN	249
10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D'ACTIONS	250
11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE	254
12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	257
13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE FIXÉE A 120 M ³ /AN.....	260
14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	261
15 ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITÉS ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2021	262

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD	16
Figure 2 : Organigramme eau potable	18
Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021	22
Figure 4 : Répartition de la consommation en 2021	23
Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années.....	24
Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021	25
Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m ³)	25
Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011	26
Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2021)	27
Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD	28
Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU	30
Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005.....	32
Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012.....	33
Figure 14 : Matériel de recherche de fuite	35
Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005.....	35
Figure 16 : Catégorie de l'ILP	36
Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2020 et 2021	37
Figure 18 : F1 et F2bis	38
Figure 19 : F7 et F9.....	38
Figure 20 : F10.....	39
Figure 21 : F11.....	39
Figure 22 : Brossage	41
Figure 23 : Acidification	41
Figure 24 : ITV (avant / après).....	42
Figure 25 : Test au micromoulinet	42
Figure 26 : Travaux de sécurisation (double barreaudage / capotage).....	42
Figure 27 : Travaux de sécurisation (serrures DENY).....	43
Figure 28 : Simulation de la coupure électrique	44
Figure 29 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2020 et en 2021	47
Figure 30 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2020 et en 2021	49
Figure 31 : Evolution des volumes des forages en 2020 et en 2021	50
Figure 32 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2020 et en 2021	51
Figure 33 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2020 et en 2021	52
Figure 34 : Cône de rabattement de nappe	53
Figure 35 : Exemple de relevé sur le forage F7	53
Figure 36 : Carte du périmètre de protection rapprochée.....	54
Figure 37 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée	55
Figure 38 : : Carte du périmètre de protection éloignée	57
Figure 39 : Usine de déferrisation.....	58
Figure 40 : Canalisations des eaux sales	59
Figure 41 : Travaux de sécurisation.....	59
Figure 42 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m ³)	61
Figure 43 : Appareil de nettoyage des réservoirs.....	61
Figure 44 : Nettoyage mécanique et chimique du réservoir 1500 m ³	62
Figure 45 : Fuite sur la canalisation de production.....	62
Figure 46 : Démolition du réservoir 400 m ³ à Labruyère fin 2020	63
Figure 47 : Travaux de sécurisation.....	63
Figure 48 : Poste de surpression à Labruyère.....	64
Figure 49 : Simulation de la coupure électrique	65
Figure 50 : Boitier de régulation.....	66
Figure 51 : Répartition des matériaux	68
Figure 52 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010	69
Figure 53 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011	72

Figure 54 : Renouvellement du réseau – Rue de l’Ourmelet à Bailleval (Régie CCLVD)	72
Figure 55 : Renouvellement du réseau – Impasse Frémion à Cauffry (Régie CCLVD)	73
Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d’extension de réseau d’eau potable depuis 2015.....	74
Figure 57 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO.....	75
Figure 58 : Tracé potentiel d’interconnexion	76
Figure 59 : Scan de la canalisation.....	77
Figure 60 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère	77
Figure 61 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2021	80
Figure 62 : Pose de vannes – Rue du 1 ^{er} septembre à Cauffry (régie CCLVD).....	82
Figure 63 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global	84
Figure 64 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune	84
Figure 65 : Réparation de la conduite – Rue du Prieuré Saint Nicolas – Bailleval.....	85
Figure 66 : Réparation de la conduite - Rue du Moulin – Cauffry.....	85
Figure 67 : Réparation de la conduite - Rue Dubuy Raguet – Rantigny	86
Figure 68 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2022	87
Figure 69 : Patrimoine et enjeux du marché	88
Figure 70 : Performances système de télérelève	89
Figure 71 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d’incendie à l’angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure.....	94
Figure 72 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard.....	94
Figure 73 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry	95
Figure 74 : Borne de puisage – Rue de l’abattoir à Liancourt.....	95
Figure 75 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville	96
Figure 76 : Intervention sur amiante	98
Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par type d’intervention depuis 2014	100
Figure 78 : Répartition du temps de travail de la régie par type d’intervention en 2021.....	101
Figure 79 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016	101
Figure 80 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2021	102
Figure 81 : Nombre d’appels en astreinte.....	103
Figure 82 : Remorque amiante	104
Figure 83 : Aire de stockage (avant les travaux).....	105
Figure 84 : Aire de stockage (après les travaux).....	106
Figure 85 : Infrastructure du SIG	108
Figure 86 : Cartographie des voiries communaires.....	109
Figure 87 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2021	110
Figure 88 : Nombre d’avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2021.....	110
Figure 89 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	115
Figure 90 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD.....	116
Figure 91 : Illustration d’animation.....	118
Figure 92 : Exemple de quelques communications Facebook	119
Figure 93 : Répartition du prix de l’eau pour un abonné (abonnement + consommation).....	120
Figure 94 : Evolution des recettes d’exploitation (millions € HT)	121
Figure 95 : Répartition des recettes par chapitre	122
Figure 96 : Evolution des dépenses d’exploitation (millions € HT).....	123
Figure 97 : Répartition des dépenses par chapitre.....	124
Figure 98 : Résultat de l’exercice hors excédent antérieur (€).....	125
Figure 99 : Evolution des dépenses d’investissement (millions d’€ HT)	126
Figure 100 : Evolution de la dette	127
Figure 101 : Territoire CCLVD	130
Figure 102 : Organigramme.....	133
Figure 103 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021.....	137
Figure 104 : Répartition des volumes d’assainissement 2021.....	138
Figure 105 : Evolution du nombre d’abonnés et des volumes facturés depuis 2011.....	139
Figure 106 : Volumes facturés et nombre d’abonnés par commune en 2021	140
Figure 107 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m3)	140
Figure 108 : Evolution du nombre total d’abonnés et pourcentage d’abonnés mensualisés depuis 2011	141
Figure 109 : Pourcentage d’abonnés mensualisés par commune (2021).....	142
Figure 110 : Territoire SITTEUR.....	143
Figure 111 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011.....	147

Figure 112 : Chemisage du réseau d'eaux usées– Avenue Pierre Curie à Rantigny (BARRIQUAND)	147
Figure 113 : Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales – Rue Parmentier à Rantigny (SADE)	148
Figure 114 : Travaux ponctuels de renouvellement du réseau d'eaux pluviales – Rue du 1 ^{er} septembre à Cauffry (DMVA).....	148
Figure 115 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement).....	149
Figure 116 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021	150
Figure 117 : Evolution du linéaire curé depuis 2015	151
Figure 118 : Linéaire inspecté par commune en 2020 et 2021.....	152
Figure 119 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015	153
Figure 120 : Evolution du nombre de contrôle de conformité depuis 2016	155
Figure 121 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt	155
Figure 122 : Répartition du nombre des contrôles 2021.....	157
Figure 123 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2021.....	157
Figure 124 : Evolution du type de contrôle depuis 2016.....	158
Figure 125 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labryère	160
Figure 126 : Schéma de zonage.....	161
Figure 127 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2020 et 2021	163
Figure 128 : Installation d'un sofrel S4W sur le PR (avant/après)	165
Figure 129 : Installation de barreaux anti-chutes sur le PR Boues à Bailleval	166
Figure 130 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015.....	166
Figure 131 : Architecture cible	167
Figure 132 : Piliers de l'audit	167
Figure 133 : Illustrations de l'H ₂ S.....	168
Figure 134 : Architecture des postes de la CCLVD.....	168
Figure 135 : Liste des postes à équiper par priorité	169
Figure 136 : Traitement anti H ₂ S du PR BEREGOVOY à Liancourt.....	170
Figure 137 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville.....	170
Figure 138 : Traitement anti H ₂ S du PR REPUBLIQUE à Monchy Saint Eloi	171
Figure 139 : Traitement anti H ₂ S du PR MARAIS à Labryère.....	171
Figure 140 : Traitement anti H ₂ S du PR PONCEAU à Verderonne	172
Figure 141 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi.....	176
Figure 142 : Volumes et débits en 2020	177
Figure 143 : Volumes et débits en 2021	177
Figure 144 : Graphiques des charges entrantes	178
Figure 145 : Evolution des volumes reçus depuis 2014	179
Figure 146 : Evolution des paramètres depuis 2017	181
Figure 147 : Evolution des rendements depuis 2017	182
Figure 148 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015	184
Figure 149 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2021	184
Figure 150 : Gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement (SUEZ).....	185
Figure 151 : Etanchéité de la toiture (GECAPÉ)	186
Figure 152 : Maintenance des centrifugeuses (VEOLIA)	186
Figure 153 : Compresseur à sables (VEOLIA).....	187
Figure 154 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015.....	187
Figure 155 : Liste des substances significatives retrouvées.....	188
Figure 156 : Identification des domaines d'activité des substances significatives.....	189
Figure 157 : Découpage des étapes du diagnostic amont	189
Figure 158 : Tampons et boît de branchement logotés CCLVD et marqués EU	190
Figure 159 : Caméra.....	191
Figure 160 : Exemple Plan des CCASS.....	192
Figure 161 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	197
Figure 162 : Exemple de communication Facebook.....	198
Figure 163 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	199
Figure 164 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)	201
Figure 165 : Répartition des recettes d'exploitation	202
Figure 166 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	203
Figure 167 : Répartition des dépenses d'exploitation.....	204
Figure 168 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur	205

Figure 169 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)	206
Figure 170 : Etat de la dette 2014-2032.....	207
Figure 171 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)	210
Figure 172 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC).....	211
Figure 173 : Territoire CCLVD	214
Figure 174 : Organigramme.....	216
Figure 175 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD.....	218
Figure 176 : Exemple d'une installation type ANC	218
Figure 177 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012	223
Figure 178 : Guide ANC de la CCLVD.....	224
Figure 179 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	225

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable	20
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune	21
Tableau 3 : Nombre d'abonnés.....	24
Tableau 4 : Statistiques 2021 du portail l'E.A.U.	29
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU.....	30
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés	31
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012.....	33
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement.....	34
Tableau 9 : Tableau récapitulatif.....	40
Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2021.....	44
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer	45
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse.....	45
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité.....	46
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate.....	46
Tableau 15 : Volumes par forages.....	48
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres.....	50
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh).....	52
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC	56
Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2021	60
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs.....	60
Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2021.....	64
Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2021	66
Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable	67
Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune.....	68
Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé.....	71
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements.....	73
Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits.....	79
Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013.....	80
Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD.....	82
Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)	83
Tableau 31 : Age des compteurs par commune.....	86
Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000	87
Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève.....	91
Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves.....	92
Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2021.....	93
Tableau 36 : Liste des sectorisations.....	97
Tableau 37 : Répartition du type d'intervention.....	99
Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte	103
Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France ».....	107
Tableau 40 : analyses bactériologiques.....	113
Tableau 41 : analyses chimiques.....	113
Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune	115
Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite	115
Tableau 44 : Coût des visites	117
Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre	121
Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre	123
Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021	125
Tableau 48 : Montant des annuités.....	126
Tableau 49 : Généralités de données assainissement.....	135
Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune	136
Tableau 51 : Nombre d'abonnés.....	138
Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement.....	144
Tableau 53 : Linéaire créée ou renouvelé.....	146

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements	149
Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune	150
Tableau 56 : Linéaire annuel curé	151
Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune.....	152
Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014	153
Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune	154
Tableau 60 : Nombre de contre-visite par commune.....	156
Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune.....	159
Tableau 62 : Inventaire des postes par commune	162
Tableau 63 : Consommation énergétique des postes	162
Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes	163
Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2021	164
Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes.....	173
Tableau 67 : Charges entrantes sur la step	178
Tableau 68 : Principaux volumes.....	179
Tableau 69 : Normes de rejet	180
Tableau 70 : Concentrations de rejet.....	180
Tableau 71 : Rendement.....	181
Tableau 72 : Quantité de boues produites	182
Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage	183
Tableau 74 : Consommation de réactifs	183
Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle	184
Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2021	185
Tableau 77 : Nombre de réclamation par commune	197
Tableau 78 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne.....	200
Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère	200
Tableau 80 : Recettes d'exploitation.....	202
Tableau 81 : Dépenses d'exploitation.....	203
Tableau 82 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2021	205
Tableau 83 : Montant des annuités.....	206
Tableau 84	208
Tableau 85 : Recette de fonctionnement	209
Tableau 86 : Dépenses d'exploitation.....	210
Tableau 87 : Recensement des installations.....	217
Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés	220
Tableau 89 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012	222
Tableau 90 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC	223
Tableau 91 : Recette d'exploitation.....	226
Tableau 92 : Dépense d'exploitation.....	227

1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 portant engagement national pour l'environnement, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2022.

PARTIE I : EAU

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10

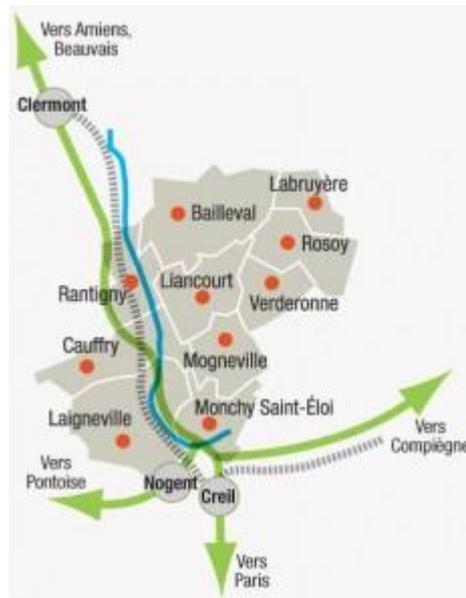


Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2021 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD (jusqu'au 19/04/2021), Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLLO

Lors du conseil communautaire du 19/04/2021, la composition des commissions a été revue et Mme PIERARD n'a pas souhaité repostuler à la commission environnement.

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **3 fois** pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 10/02/2021 : présentation de la nouvelle animatrice Bassin d'Alimentation de captages et des actions en cours / point sur les études et travaux eau et assainissement 2021,
- Le 22/03/2021 : présentation de la régénération du F10,
- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel DEA 2020.

1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS
Mr FLANDRIN
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

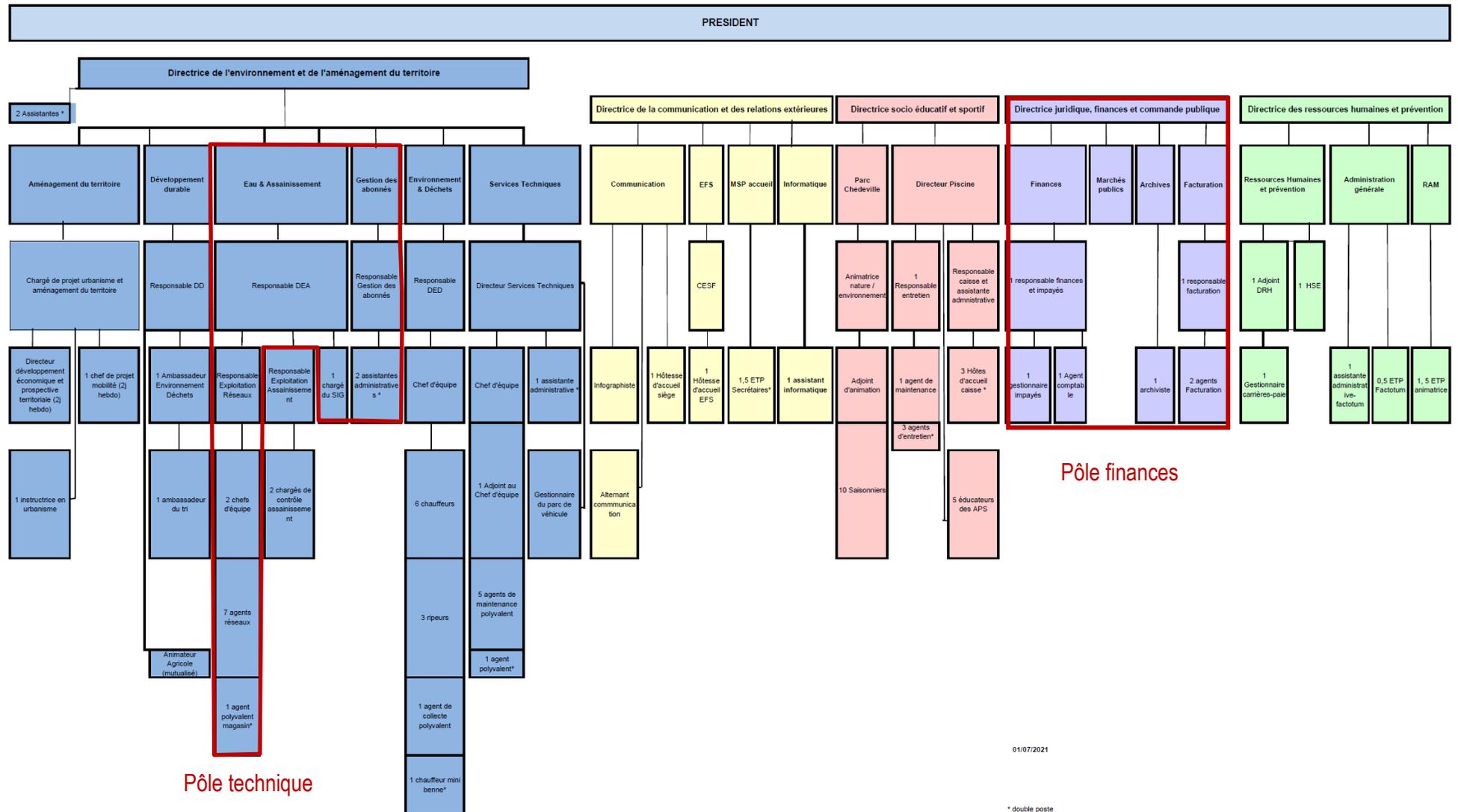
Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

1.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.



L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en **régie**.

L'équipe de la régie en 2021 était composée de **8,5 personnes** :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1,5 chefs d'équipes
- 5 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2021 est en baisse par rapport à 2020. En effet, un des 2 chefs d'équipe a demandé sa mutation dans une autre collectivité à mi-année et n'a pas été remplacé.

Un agent a changé de service au sein de la communauté de communes (basculement dans le service assainissement en début d'année 2021) et a été remplacé en fin d'année 2021.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché est arrivé à échéance en 2018. Il a été de nouveau attribué à VEOLIA EAU le 1^{er} janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de **68.301,60 € HT/an**, et des prestations sur bons de commande selon les besoins.

La durée est d'un an renouvelable 3 fois. Celui-ci sera relancé en 2022.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 GENERALITES

	2020	2021
Nombre d'habitants	23.981 habitants (données 2020)	24.168 habitants (données 2021)
Nombre d'abonnés eau potable	9.792 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2019)	9.898 abonnés (y compris industriels) (+ 1,1 %/2020)
Nombre d'abonnés mensualisés eau potable	4.705 abonnés soit 48,0 % + 4 %/2019	4.880 abonnés soit 49,3 % + 3,7 %/2020
Volumes facturés abonnés domestiques	820.759 m ³ + 8,56 %/2019	813.672 m ³ - 0,9 %/2020
Volumes facturés Gros consommateurs	216.099 m ³ - 7,72 %/2019	215.645 m ³ - 2,3 %/2020
Volumes facturés Communaux	13.475 m ³ - 15,9 %/2019	13.709 m ³ + 1,7 %/2020
Volumes Totaux	1.050.333 m³ + 4,38 %/2019	1.043.025 m³ - 1,1 %/2020

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable

Les volumes facturés sont légèrement en baisse par rapport à 2020 (année particulière du fait du COVID).

2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

2.1.2.1 Consommations

Communes	2020				2021			
	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)
Bailleval	55.061 (+ 5,3 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	767 (- 2,8 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)	52.711 (- 4,3 %/2020)	856 (+69.9 %/2020)	776 (+1.2 %/2020)	54.344 (-3.5 %/2020)
Cauffry	97.831 (+ 11,6 %/2019)	8.197 (- 6,4 %/2019)	1.761 (+ 28,1 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)	86.587 (- 11,5 %/2020)	13.743 (+67.7 %/2020)	1.149 (- 34,7 %/2020)	101.479 (- 5,9 %/2020)
Labruyère	19.878 (+ 4,4 %/2019)	36.500 (+ 32,8 %/2019)	88 (- 27,9 %/2019)	56.466 (+ 21 %/2019)	18.157 (-8,7 %/2020)	27.563 (- 24,5 %/2020)	162 (+84.6 %/2020)	45.882 (- 18,7%/2020)
Laigneville	179.102 (+ 10,5 %/2019)	16.743 (- 27,3 %/2019)	2.240 (- 29,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)	170.315 (-4,9 %/2020)	19.962 (+19.2 %/2020)	2.700 (+ 20,5 %/2020)	192.977 (-2.6 %/2020)
Liancourt	216.510 (+ 11,4 %/2019)	115.254 (- 11,4 %/2019)	5.984 (- 14,6 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)	220.920 (+ 2 %/2020)	107.831 (- 6,4 %/2020)	5.243 (- 12,4 %/2020)	333.994 (- 1,1 %/2020)
Mogneville	50.704 (+ 7,8 %/2019)	Sans objet	523 (- 51,8 %/2019)	51.228 (+ 6,5 %/2019)	48.705 (- 3,9 %/2020)	Sans objet	780 (+49.0 %/2020)	49.485 (- 3,4 %/2020)
Monchy Saint Eloi	66.392 (- 5 %/2019)	12.587 (+ 29,4 %/2019)	823 (- 31,4 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)	70.391 (+ 6 %/2020)	11.031 (- 12,4 %/2020)	1.453 (+ 76,6 %/2020)	82.875 (+ 3,9 %/2020)
Rantigny	91.367 (+ 8,1 %/2019)	26.314 (- 7,7 %/2019)	1.109 (+ 4,1 %/2019)	118.790 (+ 4,2 %/2019)	101.871 (+ 11,5 %/2020)	27.761 (+5.5 %/2020)	1.182 (+ 6,6 %/2020)	130.814 (+ 10,1 %/2020)
Rosoy	23.053 (+ 11,4 %/2019)	Sans objet	121 (+ 27 %/2019)	23.174 (+ 11,5 %/2019)	22.786 (- 1,2 %/2020)	Sans objet	159 (+ 31,9 %/2020)	22.945 (- 1,0 %/2020)
Verderonne	20.861 (+ 13,2 %/2019)	Sans objet	59 (- 47,1 %/2019)	20.921 (+ 12,9 %/2019)	21.229 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	104 (+74.5 %/2020)	21.332 (+ 2,0 %/2020)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)	Sans objet	4.650 (+ 2,9 %/2019)	Sans objet	6 898 (+ 48,3 %/2020)	Sans objet	6.898 (+ 48,3 %/2020)
Total	820.759 m³ (+ 8,6 %/2019)	220.749 m³ (- 5,7 %/2019)	13.475 m³ (- 15,9 %/2019)	1.054.984 m³ (+ 4,8 %/2019)	813.672 m³ (- 0,9 %/2020)	215.645 m³ (- 2,3 %/2020)	13.709 m³ (+ 1,7 %/2020)	1.043.025 m³ (-1.1 %/2020)

Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune



Globalement les consommations des gros consommateurs et des domestiques ont baissé. Concernant les consommations domestiques cela peut s'expliquer par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire (confinement, plus de télétravail). Pour autant, les consommations domestiques restent relativement élevées par rapport aux années précédentes.

La consommation globale est en baisse ou stable par rapport à 2020 hormis sur la commune de Rantigny et les abonnés d'Angicourt (camping La Faloise).

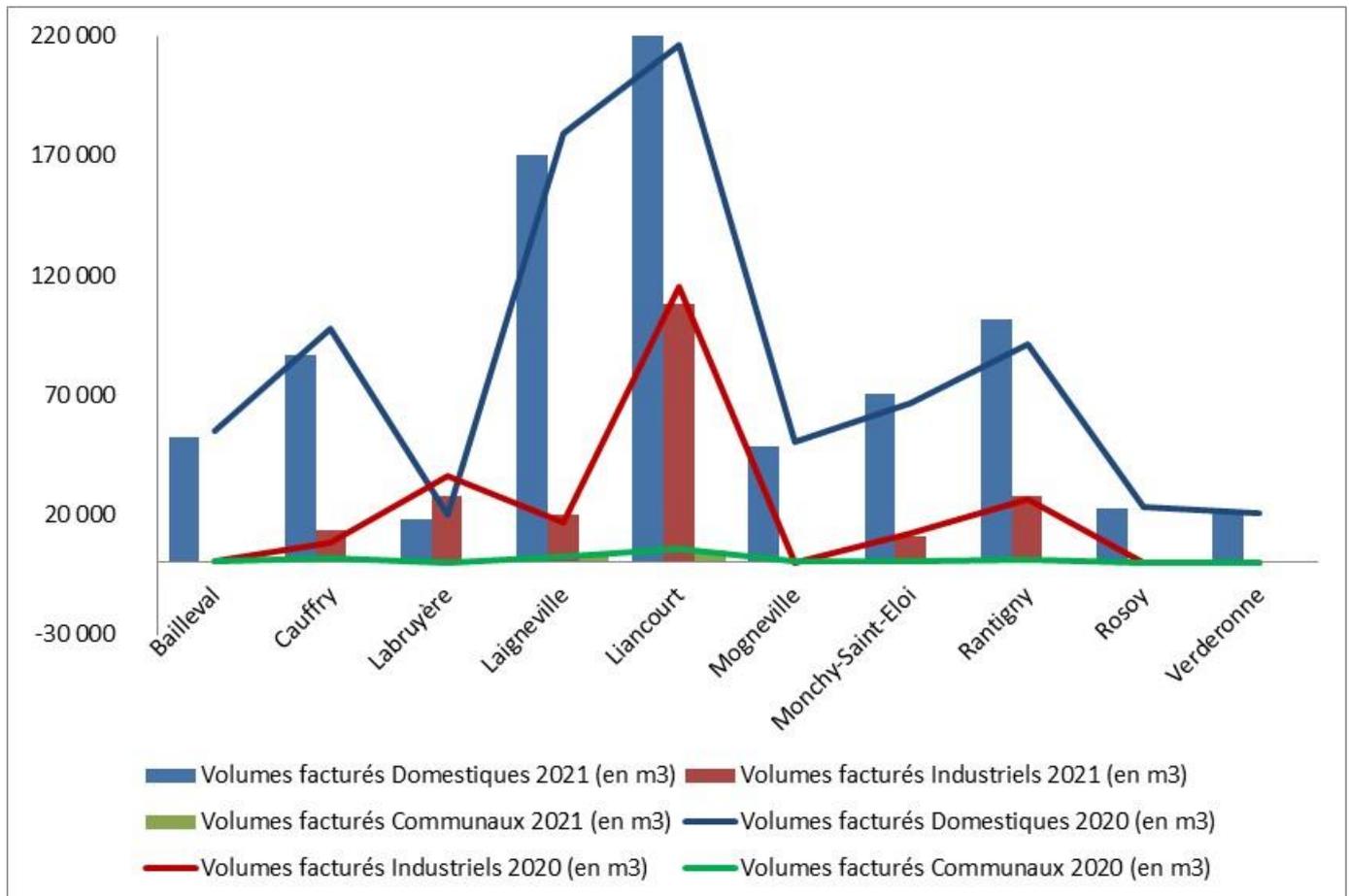


Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021

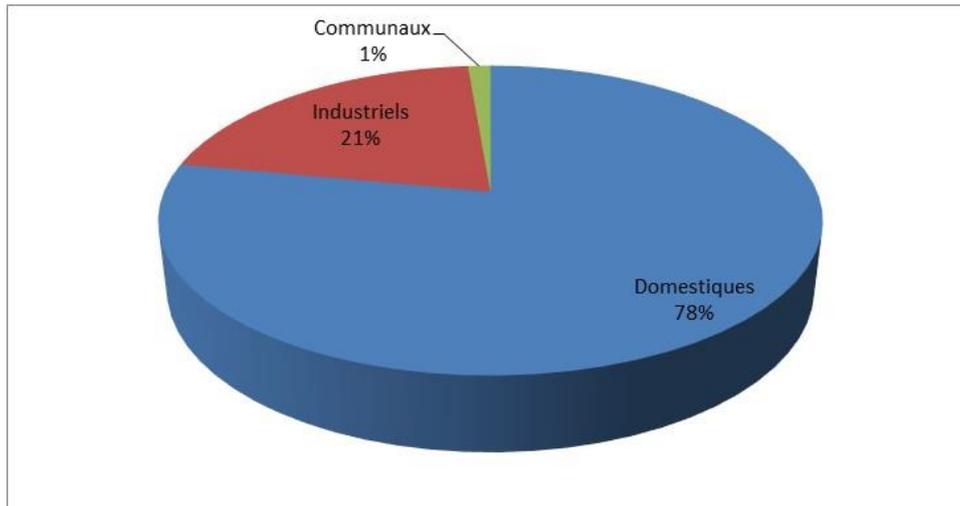


Figure 4 : Répartition de la consommation en 2021

La répartition des consommations n'a pas évolué en 2021 par rapport à 2020 :

- 78% en 2020 liés aux domestiques,
- 21 % en 2020 liés aux gros consommateurs,
- 1 % liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

2.1.2.2 Abonnés

	2020	2021
Bailleval	653 (- 0,2 %/2019)	653 (0 %/2020)
Cauffry	1.067 (+ 0,5 %/2019)	1.049 (+ -1.7 %/2020)
Labruyère	238 (+ 3,5 %/2019)	236 (- 0.8 %/2020)
Laigneville	2.111 (+ 1 %/2019)	2.081 (-1.4 %/2020)
Liancourt	2.545 (+ 0,4 %/2019)	2.566 (+ 0,8 %/2020)
Mogneville	599 (+ 1 %/2019)	609 (+ 1.7 %/2020)
Monchy Saint Eloi	792 (+ 0,5 %/2019)	793 (+ 0,1 %/2020)
Rantigny	1.201 (+ 0,1 %/2019)	1.243 (+ 3.5 %/2020)

	2020	2021
Rosoy	258 (0 %/2019)	261 (1.2 %/2020)
Verderonne	259 (- 2,3 %/2019)	277 (6.9 %/2020)
Industriels	69 (- 4,2 %/2019)	130 (88.4 %/2020)
Total	9.792 (+ 0,5 %/2019)	9.898 (+ 1.1 %/2020)

Tableau 3 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2020, on observe une légère augmentation du nombre d'abonnés de + 1.1 %, la hausse la plus élevée s'observe pour les communes de Rantigny et Verderonne (hors industriels).

2.1.2.3 Consommations / Abonnés

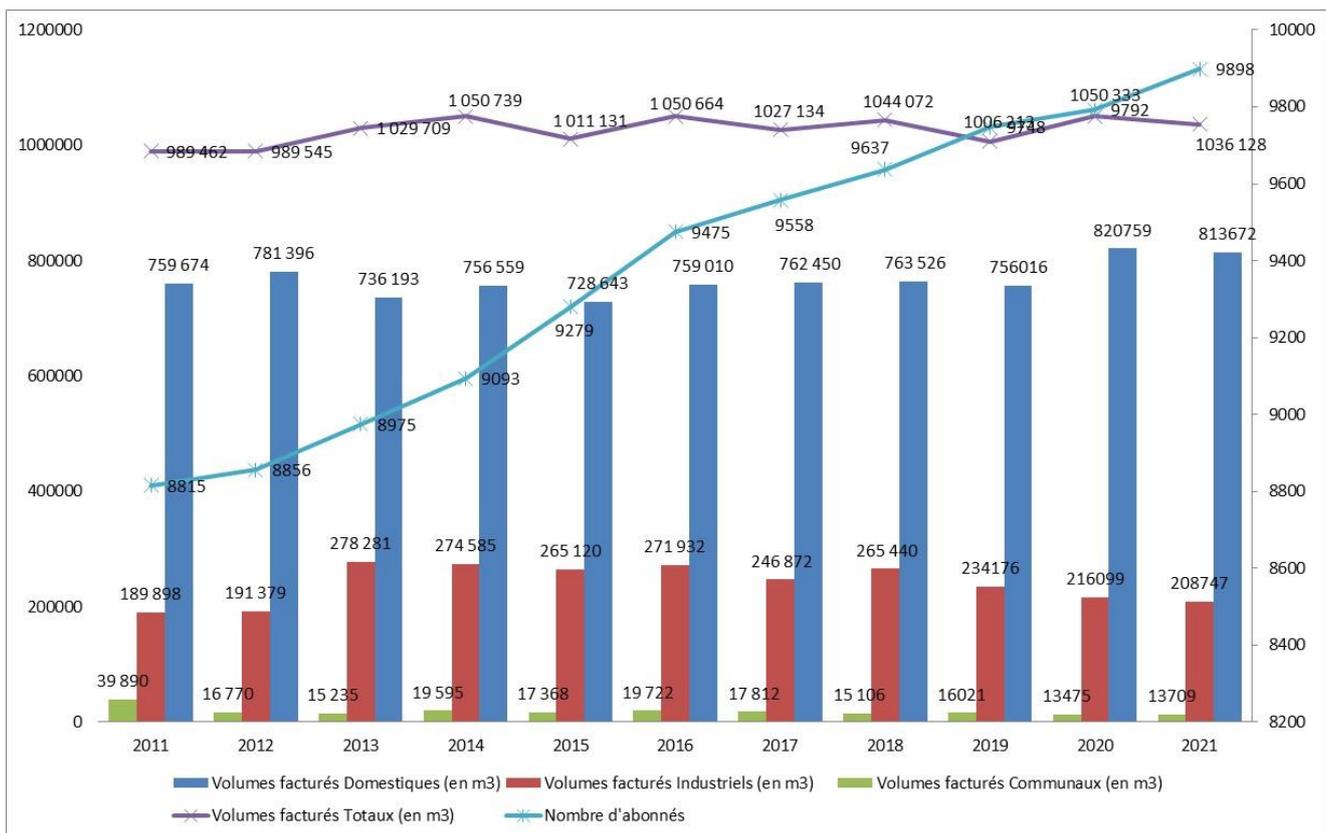


Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années

Le volume facturé aux abonnés en 2021 a légèrement baissé (- 1.1 %/2020), cette diminution vient des volumes domestiques et industriels (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est

dynamique, une stagnation des volumes domestiques facturés est observés, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante.

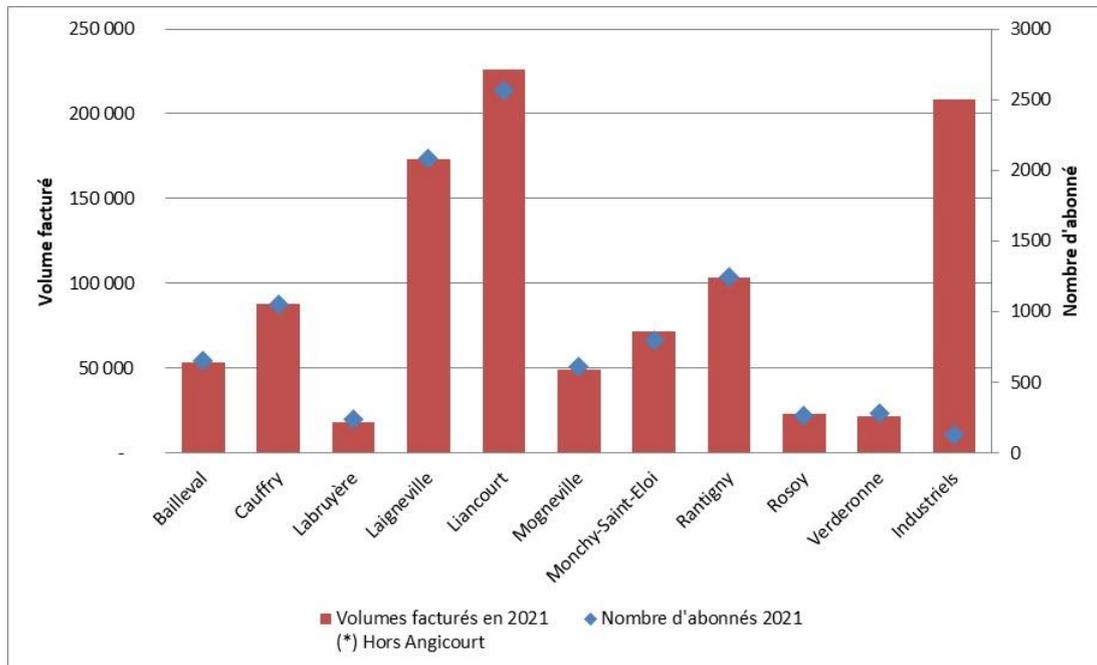


Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021

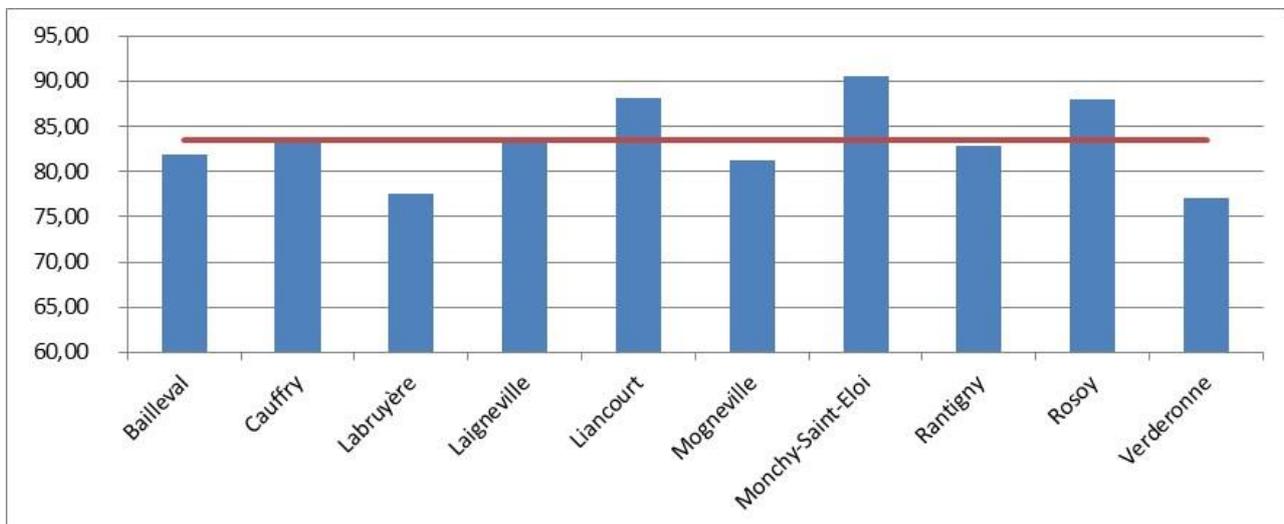


Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 77 m³/an/abonné (Verderonne) et 91 m³/an/abonné (Monchy-Saint-Eloi). La moyenne sur le territoire est de 83 m³/an/abonné (en légère baisse par rapport à 2020), soit **101 l/j/hab**. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de **120 l/j/hab** et de l'ordre de 120 m³/an/foyer.

2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 49.3 % contre 48 % en 2020.

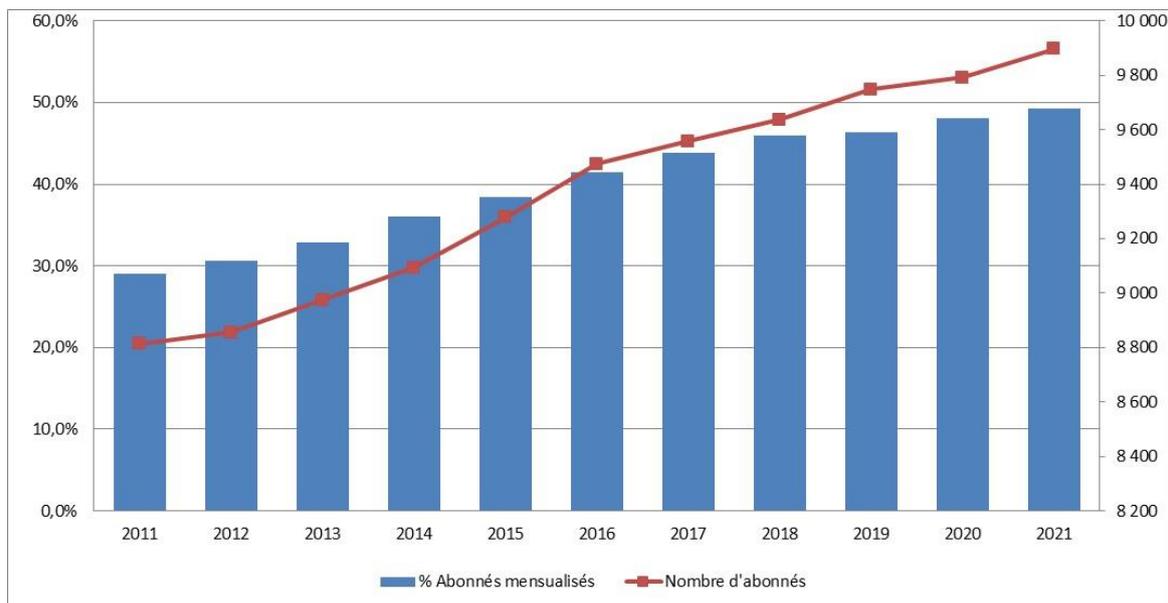


Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 925 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 58.6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

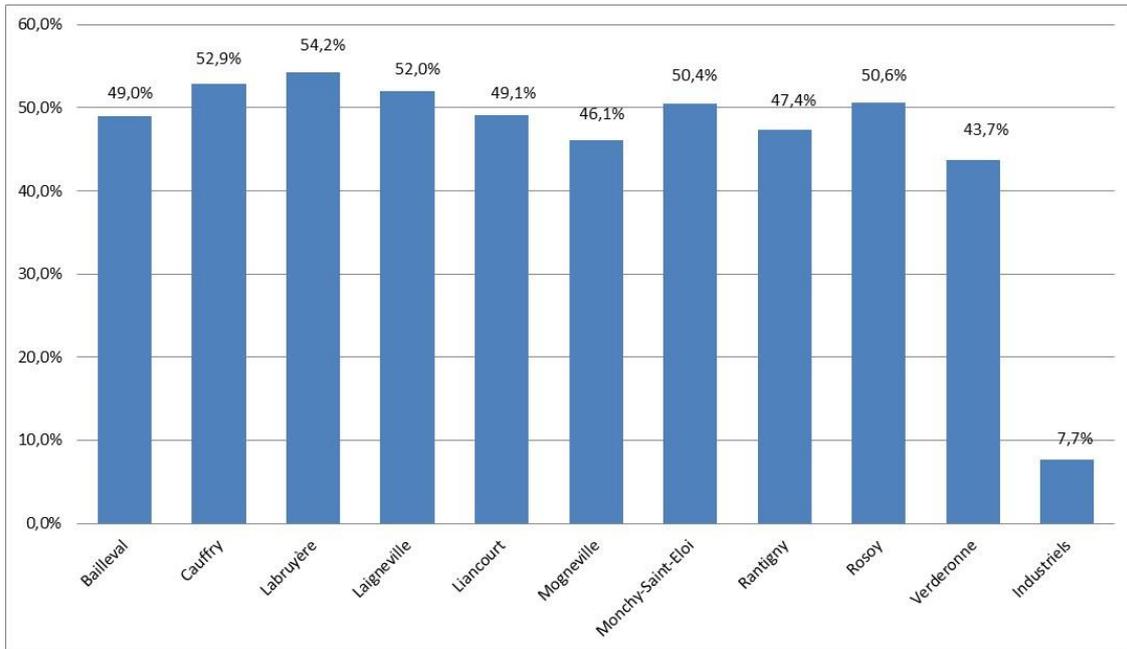


Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2021)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins.

Les industriels sont très peu mensualisés.

2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- Faire une demande d'intervention technique.

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.

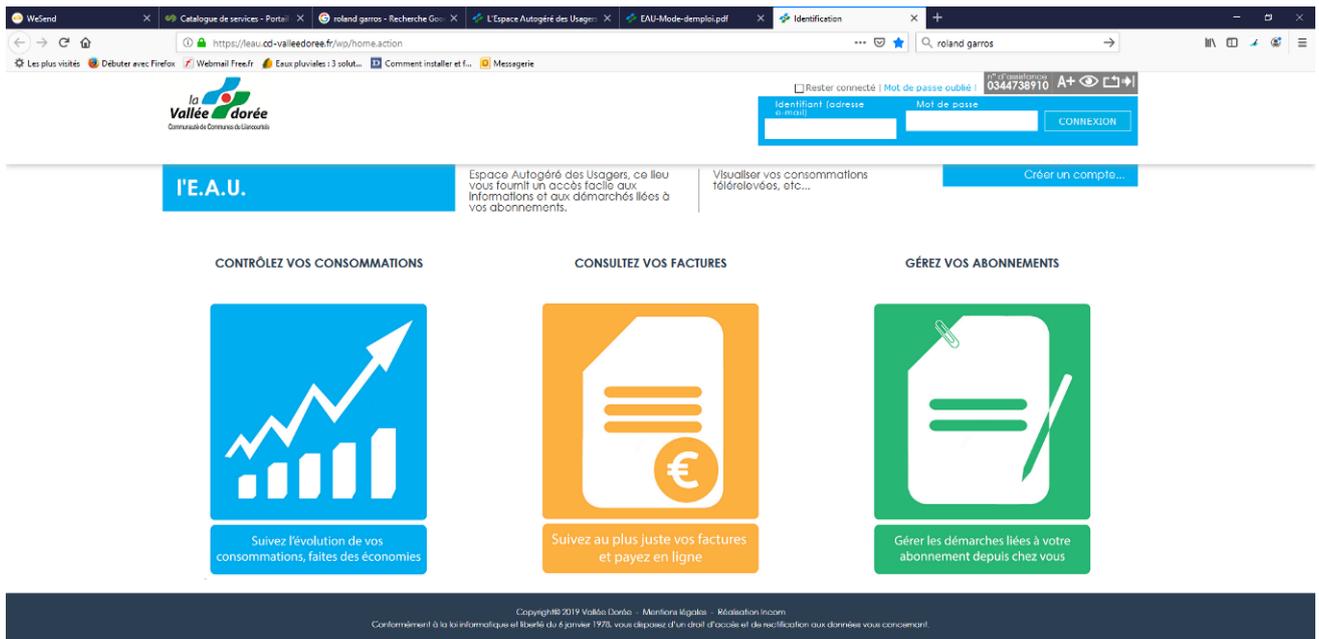


Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2021, les statistiques liés à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	197	97	54	47	49	101	128	59	21	60	79	286	1178
nombre de comptes créés	134	60	35	33	18	80	98	26	12	34	55	213	798
nombre de comptes rejetés	63	37	19	14	31	21	30	33	9	26	24	73	380
nombre de demandes d'auto-relèves	1	1	2	3	4	4	1	2	3	3	5	1	30
nombre de demandes d'interventions	1	2	0	0	1	1	0	2	0	1	2	2	12
nombre de demandes administratives	9	6	2	7	2	7	5	2	3	1	4	12	60
nombre de demandes de mensualisations	6	4	4	2	2	6	9	1	3	0	2	16	55
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	0	1	1	3	2	2	2	1	1	2	6	14	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	3	1	0	3	2	0	1	1	0	3	1	11	26
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
nombre de paiements en ligne	1605	1641	1641	1641	1642	1732	1985	2035	2037	2040	2047	2198	22244
total du montant des paiements en ligne	321 150,92 €	328 085,63 €	328 085,63 €	328 085,63 €	328 133,23 €	349 906,44 €	411 886,41 €	423 830,43 €	424 139,75 €	424 392,36 €	425 369,03 €	451 676,13 €	
total lignes de comptes actifs	2627	2670	2696	2720	2736	2787	2858	2878	2884	2911	2955	3130	

Tableau 4 : Statistiques 2021 du portail l'E.A.U.

Si l'on compare l'année 2020 et l'année 2021, les statistiques sont les suivantes :

	2020	2021
nombre de demandes de créations de comptes	1.163	1.178
nombre de comptes créés	780	798
nombre de comptes rejetés	383	380
nombre de demandes d'auto-relèves	49	30
nombre de demandes d'interventions	10	12
nombre de demandes administratives	58	60
nombre de demandes de mensualisations	178	55
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	41	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	34	26
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	1	1
nombre de paiements en ligne	13.047	22.244
Nb de compte actifs	2.713 (28% du nb d'abonnés)	3.511 (35,5% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU

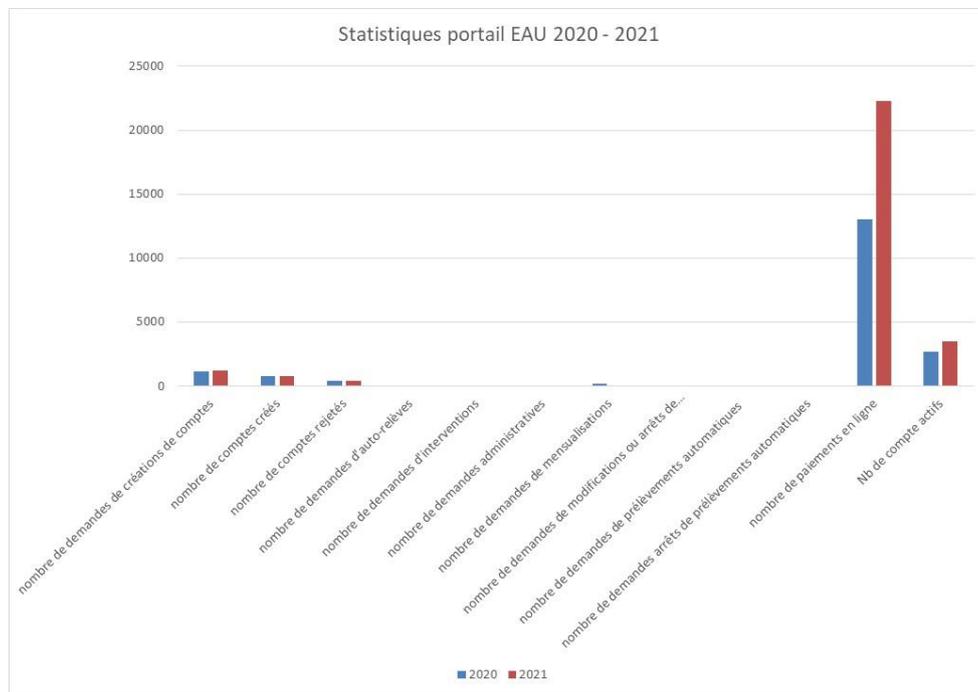


Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU

Le nombre de demandes entre 2020 et 2021 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. **Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne (forte hausse en 2021) et aux demandes de mensualisations et administratives. Le nombre de demandes d'interventions restent faibles par le portail EAU.**

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (294 abonnés en 2021, 245 abonnés en 2020).

2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2020	2021
Volumes prélevés sur les forages	1.281.780 m ³ (+ 9,5 %/2019)	1.285.328 m ³ (+ 0,3 %/2020)
Volumes achetés à l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)	91.277 m ³ (- 17 %/2019)	86.844 m ³ (- 4,9 %/2020)
Volumes totaux	1.373.057 m³ (+ 7,3 %/2019)	1.372.172 m³ (- 0,06 %/2020)
Volumes vendus (*)	1.054.984 m³ (+ 4,8 %/2019)	1.043.025 m³ (- 1,1 %/2020)
Différence	318.073 m ³ (+ 16 %/2019)	329.147 m ³ (+ 3,5 %/2020)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de **329.147 m³** correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : pas d'essais en 2021,
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 30.093 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m³, purges 65 m³ en 2021, désinfection : 73 m³). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : 989 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes détournés : piquages clandestins, vols d'eau sur les poteaux incendie notamment (prises d'eau estimées via les Copernic qui équipent 3 poteaux : 9 m³), compteurs retournés (même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau)
- Gaspillages : chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire et les réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2022, il ne reste plus que 1.9 % du parc qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations ont donc été fortement diminués.

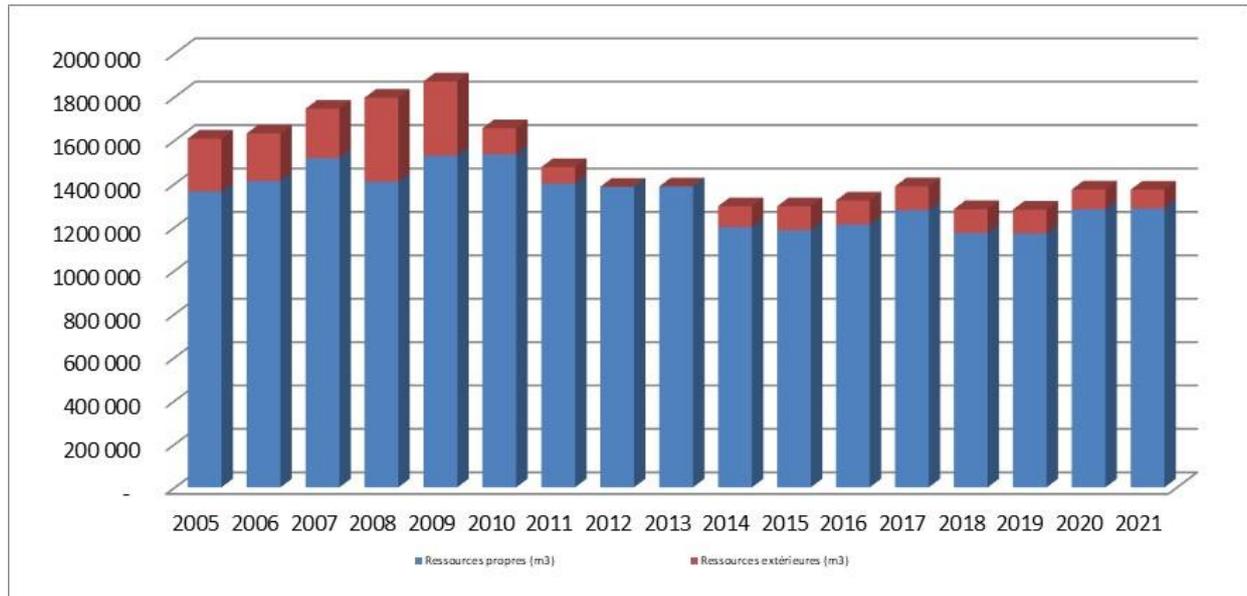


Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 86.844 m³ en 2021 (en baisse par rapport à 2020). En effet, du 27/10/2020 au 02/04/2021, il y a eu un défaut de fonctionnement sur le poste de surpression amenant l'eau depuis l'ACSO.

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est en légère hausse par rapport en 2020 (+ 0.3 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2021 a légèrement baissé par rapport à 2020 (-0.06 %).

2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79,00%

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

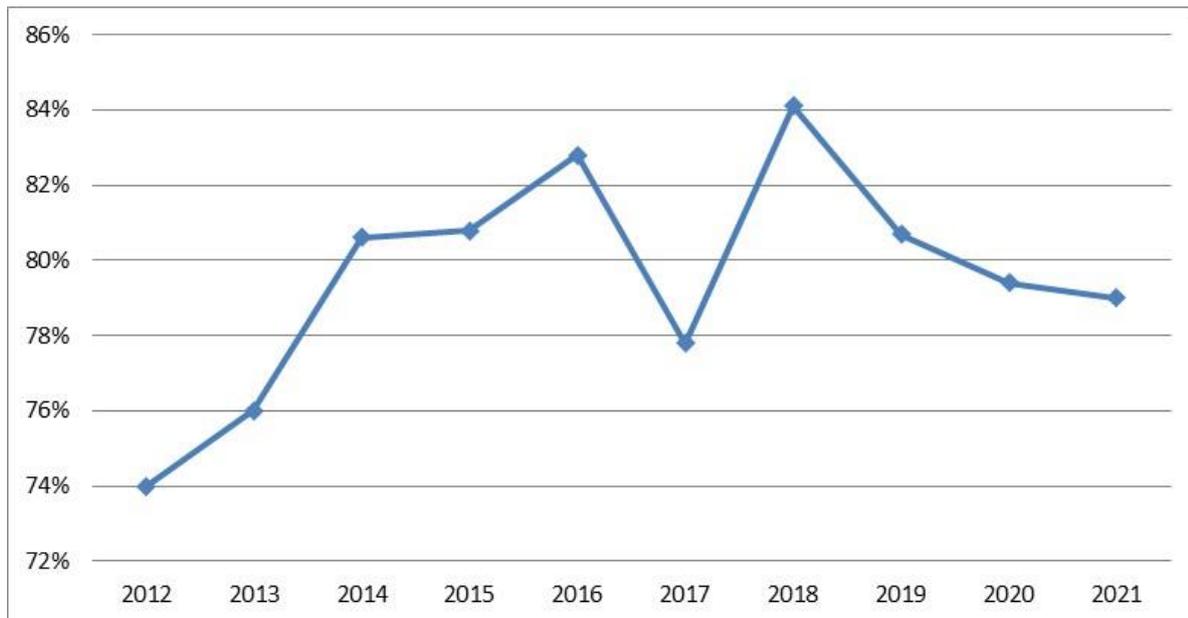


Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012

Le rendement de l'exercice 2021 a légèrement baissé par rapport à 2020.

La moyenne nationale du rendement est de 79,9 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, panorama des services et de leur performance en 2018). Pour 2021, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire **de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés** (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2020	2021
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	32.521 m ³	30.093 m ³
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m ³	300 m ³
Volume utilisé sur la station d'épuration	- m ³	- m ³
Volume lié aux essais des poteaux incendie	209 m ³	0 m ³
Purges	65 m ³	65 m ³
Désinfections de conduite	31 m ³	73 m ³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)	15 m ^{3*}	9 m ^{3*}
Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs)	- m ³	- m ³
Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés	62 m ³	989 m ³
Total	33.203 m³	31.529 m³

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

* les données d'un des poteaux équipés n'ont pu être exploitées sur 2021.

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m³/mois soit pour 80 caravanes, 9800 m³/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 79,7 %.

Une borne de puisage a été posée au niveau de Cauffry pour diminuer les prises d'eau sur poteau incendie et deux autres bornes ont été posées sur Laigneville et Liancourt. Cela permet de diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux).

2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE

La réflexion se poursuit **pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement** (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une **formation sur la recherche de fuite** et plus particulièrement sur l'utilisation du matériel d'écoute que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN). Cette formation complète la formation reçue lors de l'acquisition du matériel.



Figure 14 : Matériel de recherche de fuite

En 2021, une campagne du territoire a été réalisée mais aucune fuite n'a été détectée.

Ces campagnes se poursuivront sur 2022 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- **le rendement du réseau**, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- **l'indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j.

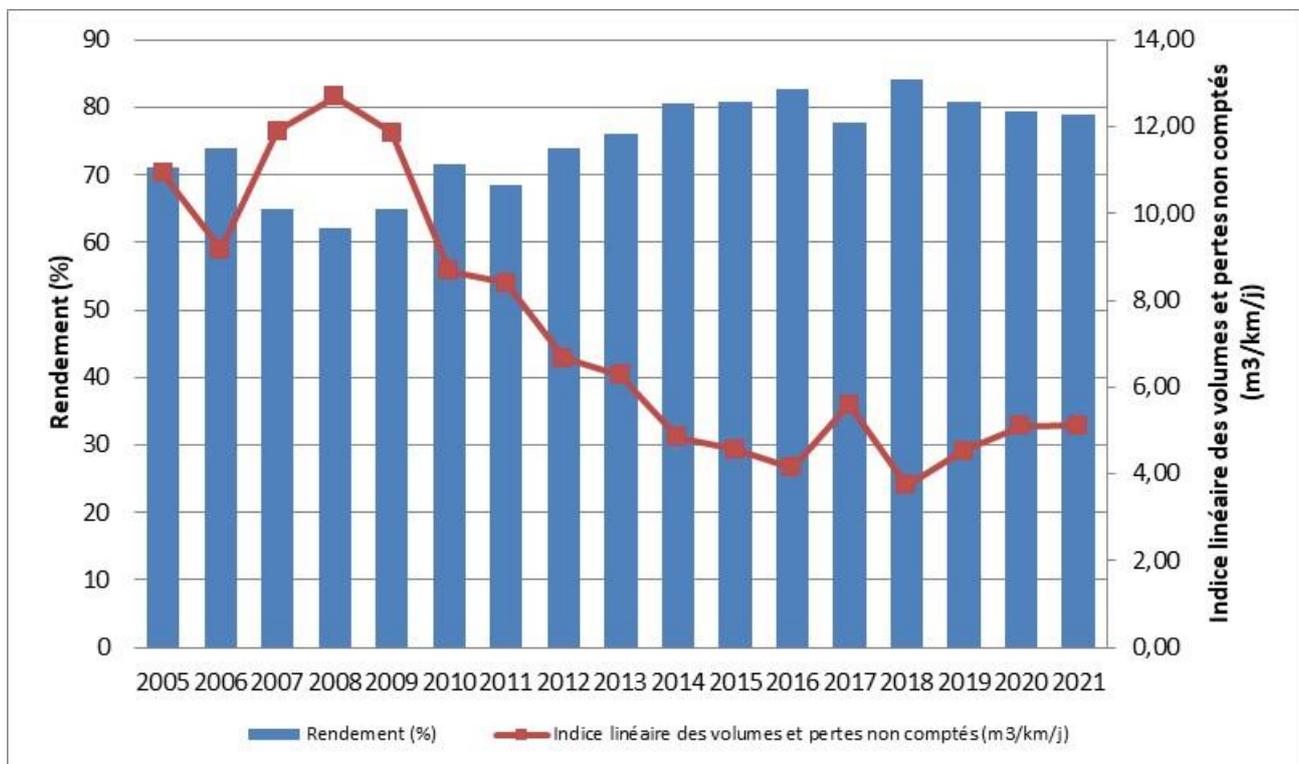


Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005

Le rendement a légèrement baissé par rapport à 2020, il est de l'ordre de **79 %** en 2021 et l'ILP de **5,11 m³** en 2021 d'eau « perdu » par jour et par km de réseau est stable par rapport à 2020.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de **64,9 ab/km** (considéré comme urbain), l'ILP est donc **acceptable**.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

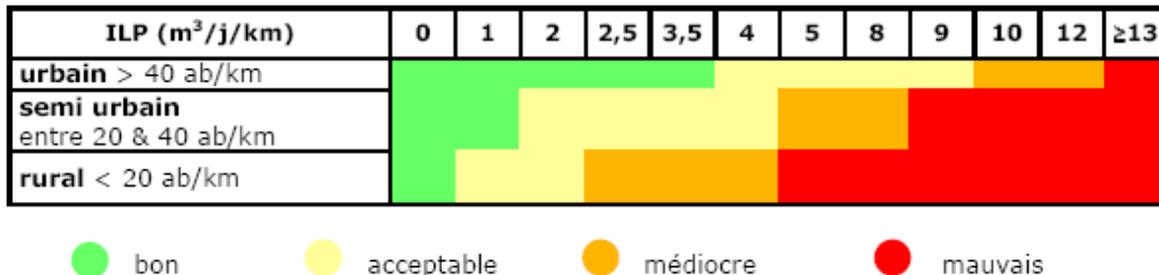


Figure 16 : Catégorie de l'ILP

2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68.8 %, cette valeur est atteinte pour 2021.

2.4 VOLUMES ACHETÉS

2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m³ en 2010 et 120.000 m³ en 2011.

Le prix du m³ était de 0,5731€ HT/m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m³/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,3940 € HT / m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2021 est de 86 844 m³ (- 4.9 % / 2020, cf. explication précédemment) soit 238 m³/j en moyenne.

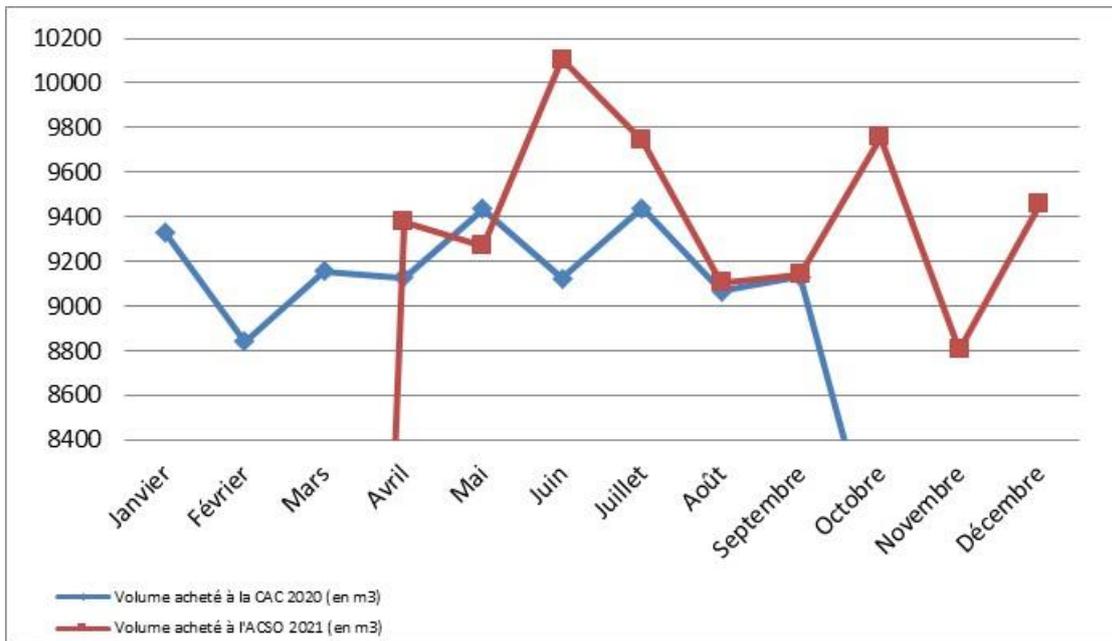


Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2020 et 2021

2.5 FORAGES

2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de **1.600.000 m³/an** jusqu'au 31 décembre 2029 (1.800.000 m³/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de **4.380 m³/j** (4900 m³/j sur le précédent arrêté) en débit d'exploitation moyen sur l'année.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de **19 à 20 h/j** avec un débit horaire de 240 m³/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m³/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultanément.



Figure 18 : F1 et F2bis



Figure 19 : F7 et F9



Figure 20 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m³/h, le débit horaire maximum est de 240 m³/h pouvant aller à 300 m³/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut être utilisé de part sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.



Figure 21 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019, et le F1 en 2021 (cf. paragraphe 2.5.3).

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m ³ /h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m ³ /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	<i>Rebouché</i>		
Forage F5	<i>Rebouché</i>		
Forage F7	60 m ³ /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	<i>Abandonné</i>		
Forage F9	60 m ³ /h	45 m	2008
Forage F10	60 m ³ /h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m ³ /h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2021

2.5.3.1 Régénération du F1

En avril 2021, le forage F1 a été régénéré par la société SADE Forages avec la collaboration du prestataire VEOLIA.

Cette régénération s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Brossage du forage
- Nettoyage à l'acide chlorhydrique
- Essais par palier d'une heure post régénération
- ITV post régénération
- Test au micromoulinet



Figure 22 : Brossage



Figure 23 : Acidification



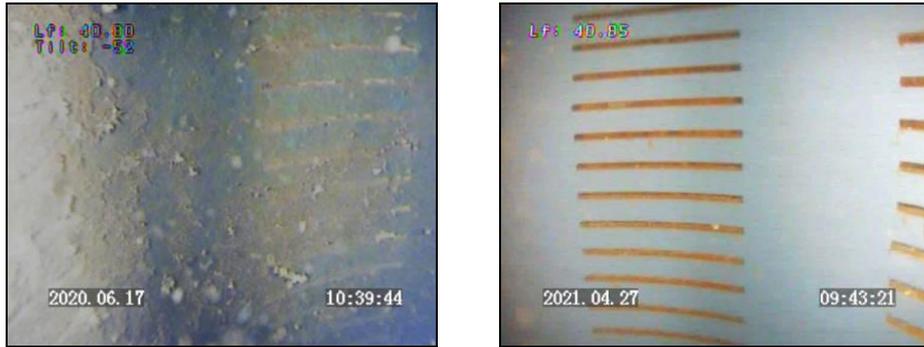


Figure 24 : ITV (avant / après)

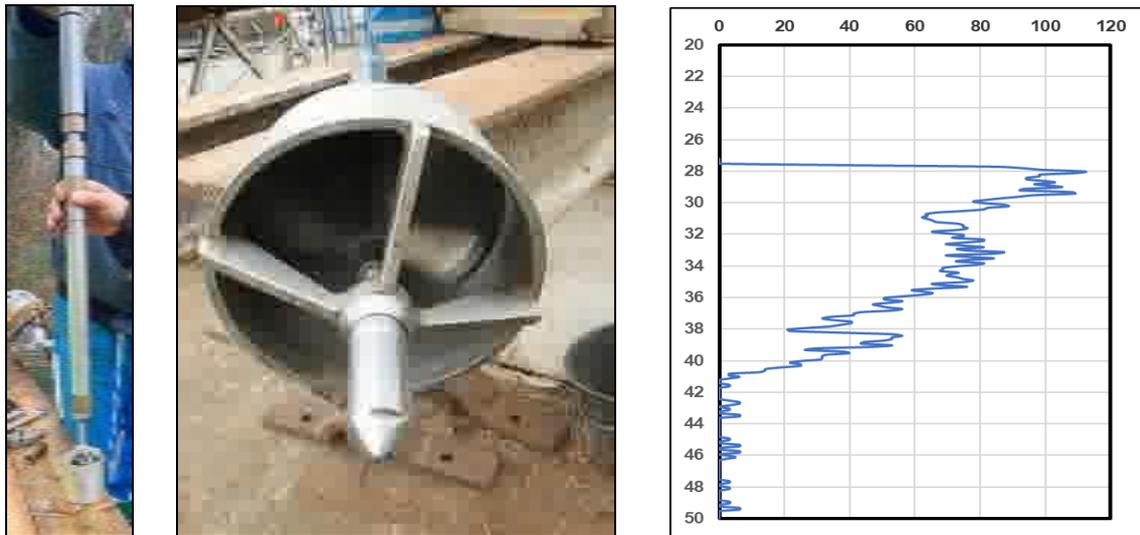


Figure 25 : Test au micromoulinet

2.5.3.2 Travaux de sécurisation



Figure 26 : Travaux de sécurisation (double barreaudage / capotage)

L'objectif de la sécurisation était double :

- Le champ captant de Labruyère a fait l'objet d'un arrêté de DUP en mai 2017. L'arrêté précisait notamment la nécessité de mettre en œuvre au niveau du périmètre immédiat :
 - le double capotage des forages avec système anti-intrusion. En effet, seul un simple capot avec un système anti-intrusion existait.
 - un système anti-intrusion sur l'ensemble des ouvrants des installations. Sur le champ captant, cela concernait en plus des forages un container contenant des équipements et deux bâtiments anti-béliers.

En complément, les piézomètres présents sur le champ captant et conservés pour des suivis de niveau de nappe devaient être sécurisés.

- En parallèle, la Communauté de communes souhaitait sécuriser ses installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance conformément au guide de recommandations de l'ASTEE de novembre 2017.

Cette sécurisation des sites s'est finalisée en 2021 avec la pose des serrures de type DENY.



Figure 27 : Travaux de sécurisation (serrures DENY)

2.5.3.3 Simulation situation d'urgence

Fin d'année 2021, une simulation de situation d'urgence a été réalisée aux forages : simulation d'une coupure électrique avec déploiement d'un groupe électrogène de 350 kVa. Celle-ci s'est révélée concluante.



Figure 28 : Simulation de la coupure électrique

2.5.3.4 Bilan financier

Opération	Société	Montant
Régénération du F1	SADE / VEOLIA	56.795,90 € HT
Renouvellement de la pompe du F1 (avec baisse de sa puissance 33 kW au lieu de 55 kW)	VEOLIA	13.301,32 € HT
Renouvellement du démarreur progressif du F2bis	VEOLIA	752,80 € HT
Renouvellement de la pompe du F9 (avec baisse de sa puissance 37 kW au lieu de 55 kW)	VEOLIA	12.860 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	153.106,27 € HT

Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2021

2.5.4 ANALYSES

2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2020	2021
Forage F1	0,57 mg/l	0,24 mg/l
Forage F2 bis	0,02 mg/l	0,07 mg/l
Forage F7	0,01 mg/l	0,03 mg/l
Forage F9	0,80 mg/l	0,81 mg/l
Forage F10	1,14 mg/l	1,32 mg/l
Entrée d'usine	0,11 mg/l	0,03 mg/l
Sortie d'usine	0,02 mg/l	0,05 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau du forage F10. Le F10 a fait pourtant l'objet d'une régénération en fin d'année 2020.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

2.5.4.2 Manganèse

	2020	2021
Forage F1	5 µg/l	1,4 µg/l
Forage F2 bis	0,8 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0,2 µg/l	0 µg/l
Forage F9	16,8 µg/l	17 µg/l
Forage F10	0 µg/l	0,8 µg/l
Entrée d'usine	1,5 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

2.5.4.3 Conductivité

	2020	2021
Forage F1	818 µS/cm	802 µS/cm
Forage F2 bis	824 µS/cm	812 µS/cm

	2020	2021
Forage F7	796 µS/cm	776 µS/cm
Forage F9	787 µS/cm	771 µS/cm
Forage F10	867 µS/cm	874 µS/cm
Entrée d'usine	820 µS/cm	843 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

2.5.4.4 Sulfates

	2020	2021
Forage F1	95 mg/l	88 mg/l
Forage F2 bis	100 mg/l	90 mg/l
Forage F7	72 mg/l	68 mg/l
Forage F9	102 mg/l	96 mg/l
Forage F10	132 mg/l	130 mg/l
Entrée d'usine	94 mg/l	101 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

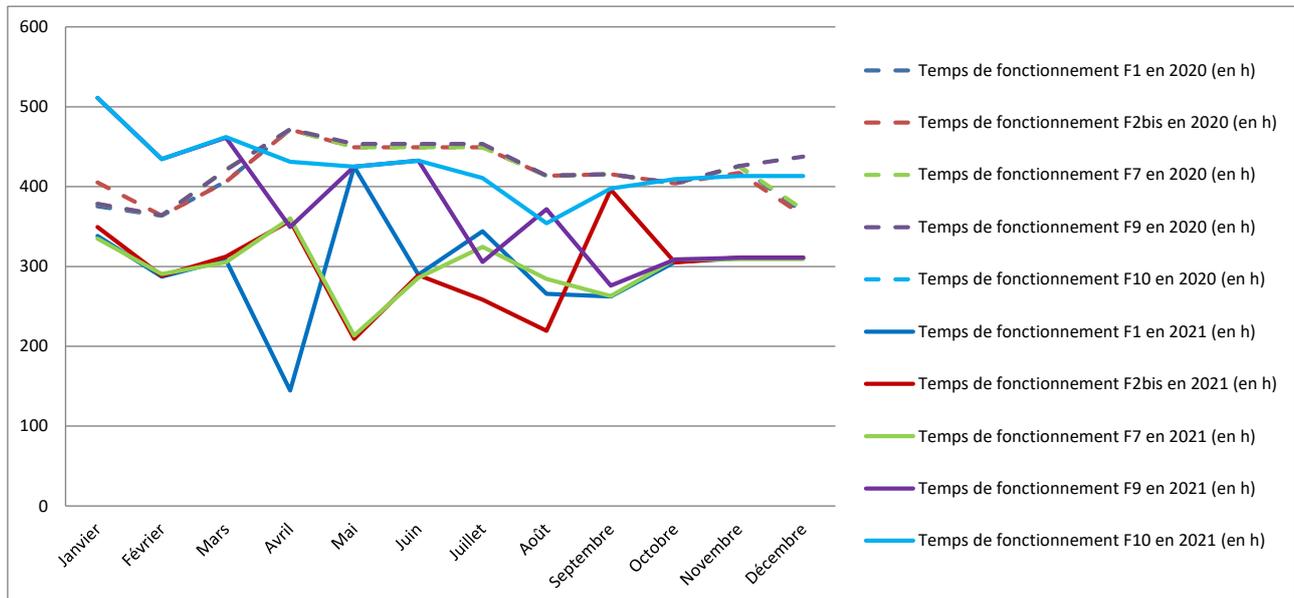


Figure 29 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2020 et en 2021

Le temps moyen de pompage 2021 est moins important par rapport à 2020 (340 h/forage/mois en 2021 et 399 h/forage/mois en 2020) justifié par une meilleure productivité des forages (nombreuses fuites mineures identifiées aux forages, régénération de plusieurs forages ces dernières années, renouvellement de pompes).

2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2020		2021	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Forage F1	280.284 m ³	56,1 m ³ /h	216.156 m³	59,8 m ³ /h
Forage F2 bis	324.231 m ³	65,1 m ³ /h	234.776 m ³	65,2 m ³ /h
Forage F4	<i>Rebouché</i>			
Forage F5	<i>Rebouché</i>			
Forage F7	363.047 m³	72,4 m³/h	255.379 m ³	71,8 m³/h
Forage F8	<i>Abandonné</i>			
Forage F9	298.850 m ³	59,2 m ³ /h	237.550 m ³	53,8 m³/h
Forage F10	15.368 m³	15,1 m³/h	341.467 m³	69,3 m³/h
Forage F11	0 m ³	0 m ³ /h	0 m ³	0 m ³ /h
Total	1 281 780 m³	/	1.285.328 m³	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Le volume pompé au niveau du F10 est plus élevé car il présente un débit plus important de fonctionnement que les autres forages. Celui-ci avait été régénéré fin d'année 2020.

Le F1 présente la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible. Il a été régénéré en avril 2021 avec changement de sa pompe.

Le débit moyen par forage est de 64 m³/h en 2021 contre 59,7 m³/h en 2020.

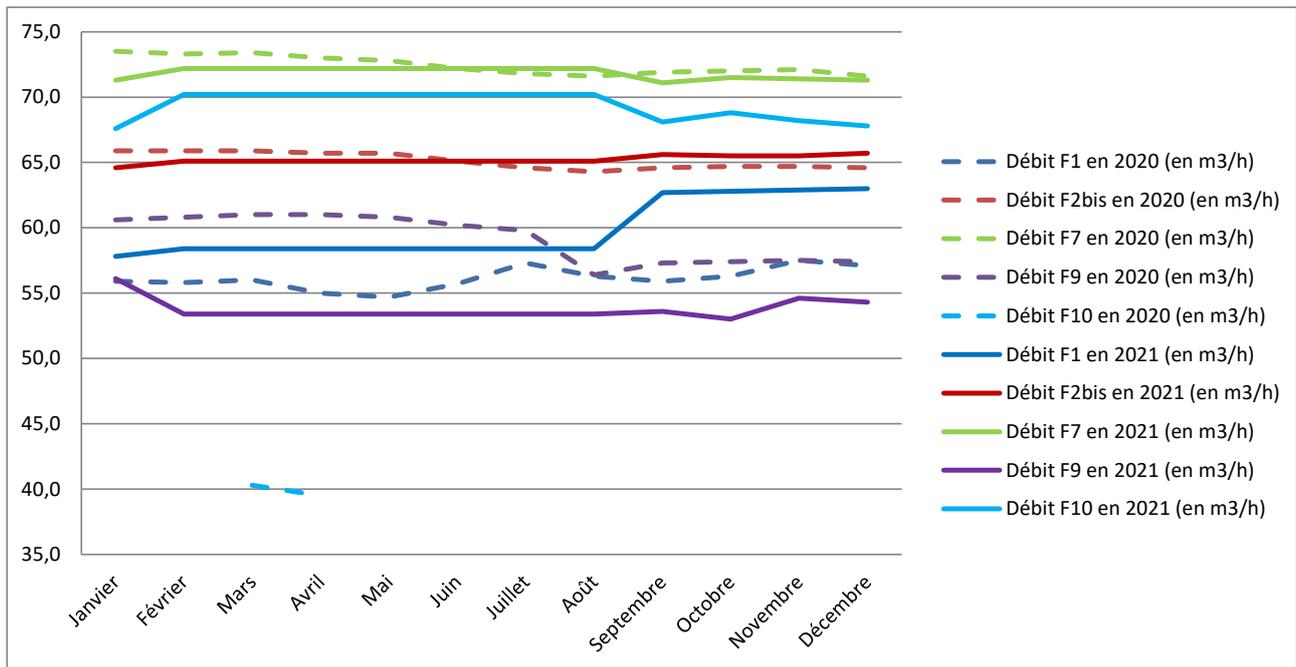


Figure 30 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2020 et en 2021

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2021 en moyenne entre 53 m³/h (F9) et 72 m³/h (F7) en 2021. Dans l'ordre, les forages F7, F10, F2bis, F1, F9 présentent des productivités décroissantes.

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m³/h/forage. En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m ³ /j)		Volume mensuel (en m ³ /mois)	
	2020	2021	2020	2021
Janvier	3.118	4.170	96.672	129.269
Février	3.209	4.617	93.054	110.302
Mars	3.460	3.595	107.266	111.449
Avril	4.003	3.338	120.093	100.131
Mai	3.682	3.388	114.130	105.024
Juin	3.804	3.612	114.130	108.366
Juillet	3.682	3.285	114.130	101.842
Août	3.242	3.103	100.510	96.206
Septembre	3.457	3.435	103.698	103.041
Octobre	3.265	3.413	101.205	105.790
Novembre	3.555	3.565	106.664	106.954
Décembre	3.556	3.450	110.228	106.954
Moyenne	3.503	3.581	106.815	107.111

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

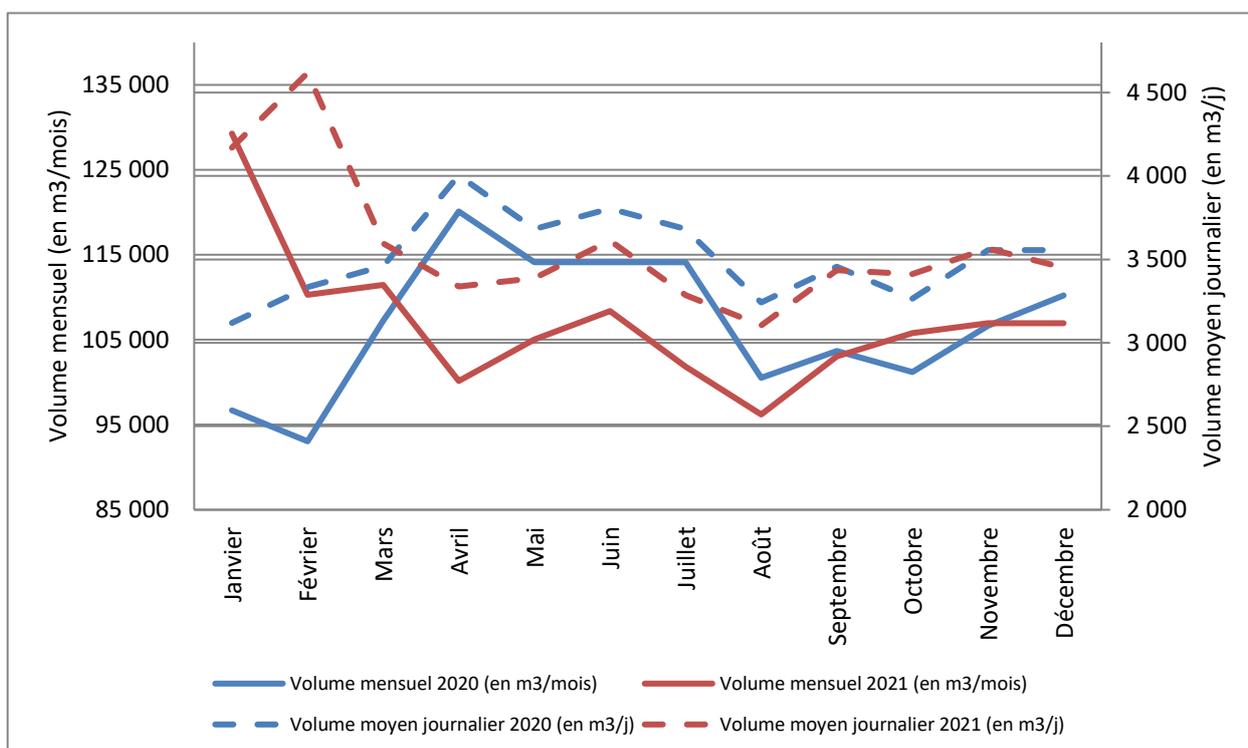


Figure 31 : Evolution des volumes des forages en 2020 et en 2021

Les volumes journaliers et mensuels 2021 sont similaires à 2020. Le volume maximum est observé au mois de janvier 2021, le minimum au mois d'août 2021.

2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

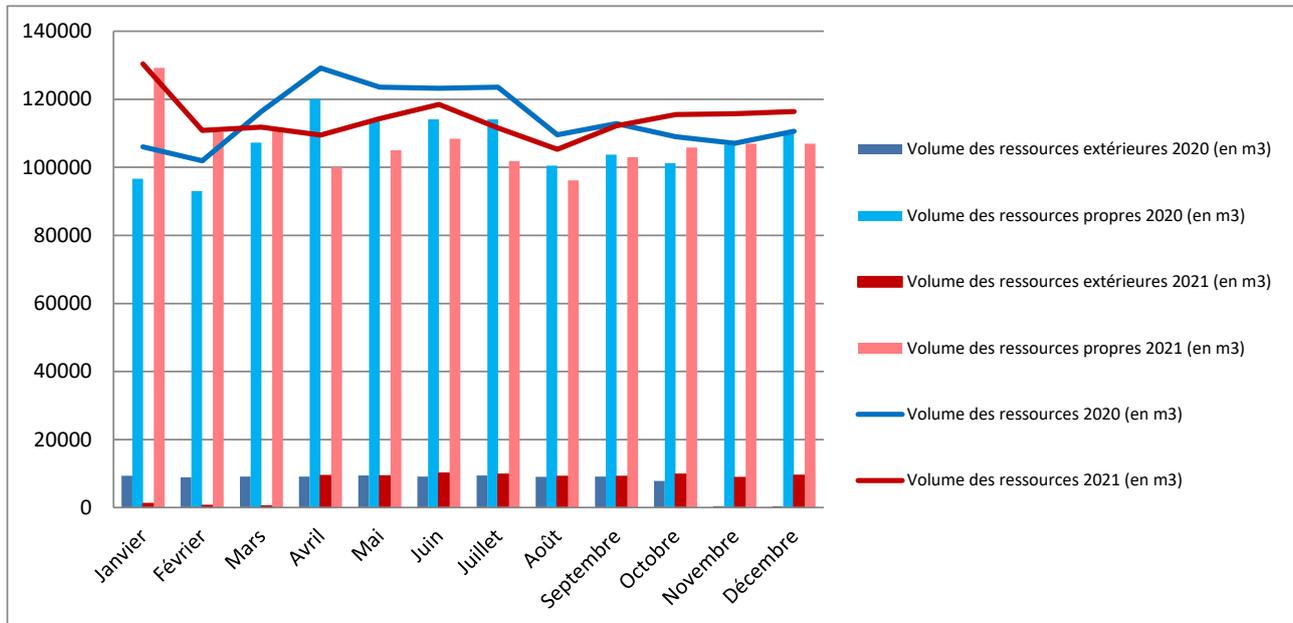


Figure 32 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2020 et en 2021

En 2021, on note une baisse des ressources extérieures liée au dysfonctionnement du boîtier de consigne sur le poste de surpression de Nogent à Laigneville (- 5% ce qui représente un volume de 4.433 m³).

Le volume des ressources globales sur cette année 2021 est stable par rapport à 2020.

2.5.9 ENERGIE

	2020	2021
Janvier	74.937	99.515
Février	71.810	84.233
Mars	82.901	89.278
Avril	91.534	79.766
Mai	89.555	78.899
Juin	85.478	80.615
Juillet	85.619	75.354
Août	79.525	68.583
Septembre	79.957	73.601

	2020	2021
Octobre	78.538	75.759
Novembre	82.484	73.409
Décembre	85.511	78.678
Total	987.849	957.690
Moyenne	82.321	79.808
Ratio (kW/m³ pompé)	0.77	0.75

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

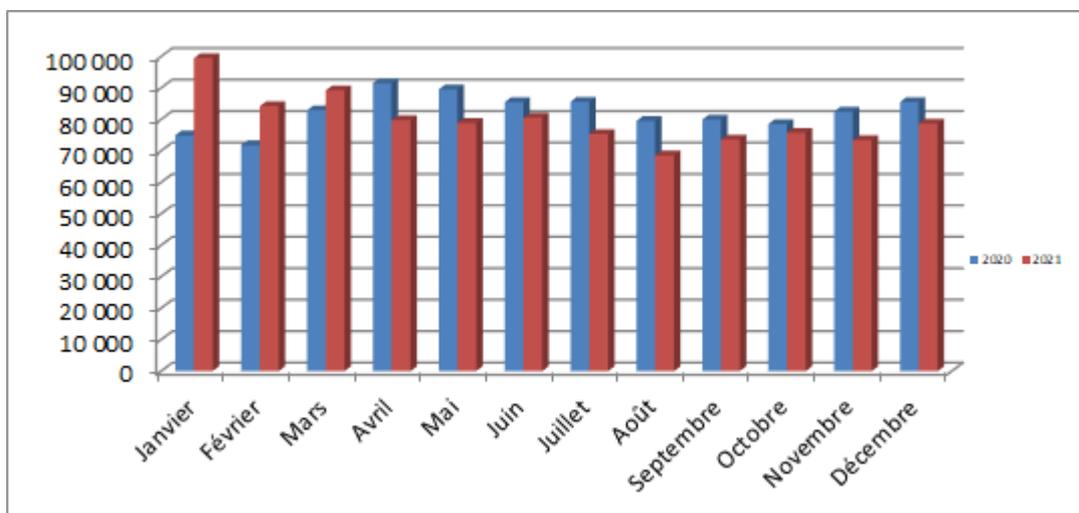


Figure 33 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2020 et en 2021

L'énergie électrique consommée en 2021 par les forages est moins élevée qu'en 2020 puisque 2 pompes de forage ont été renouvelées avec une diminution de puissance :

- Passage de 55 kW à 33 kW pour le F1 en avril 2021
- Passage de 55 kW à 37 kW pour le F9 en juillet 2021

2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

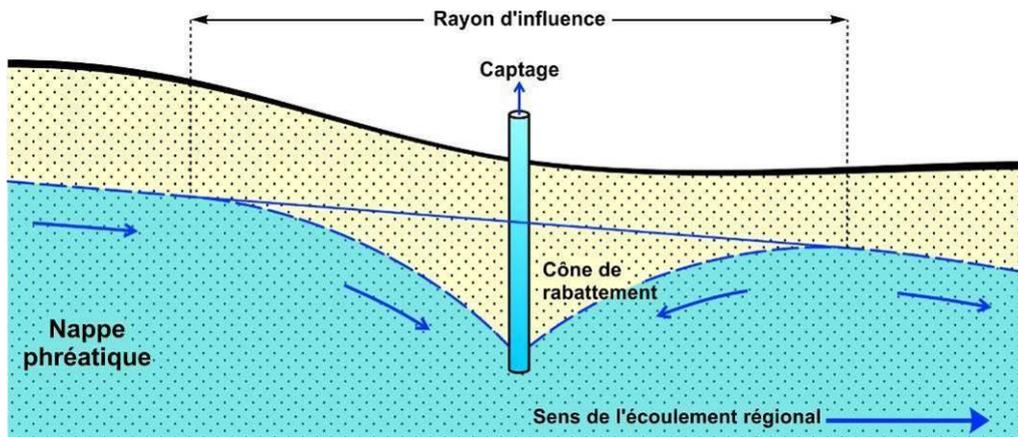


Figure 34 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au-dessus des pompes dans les forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

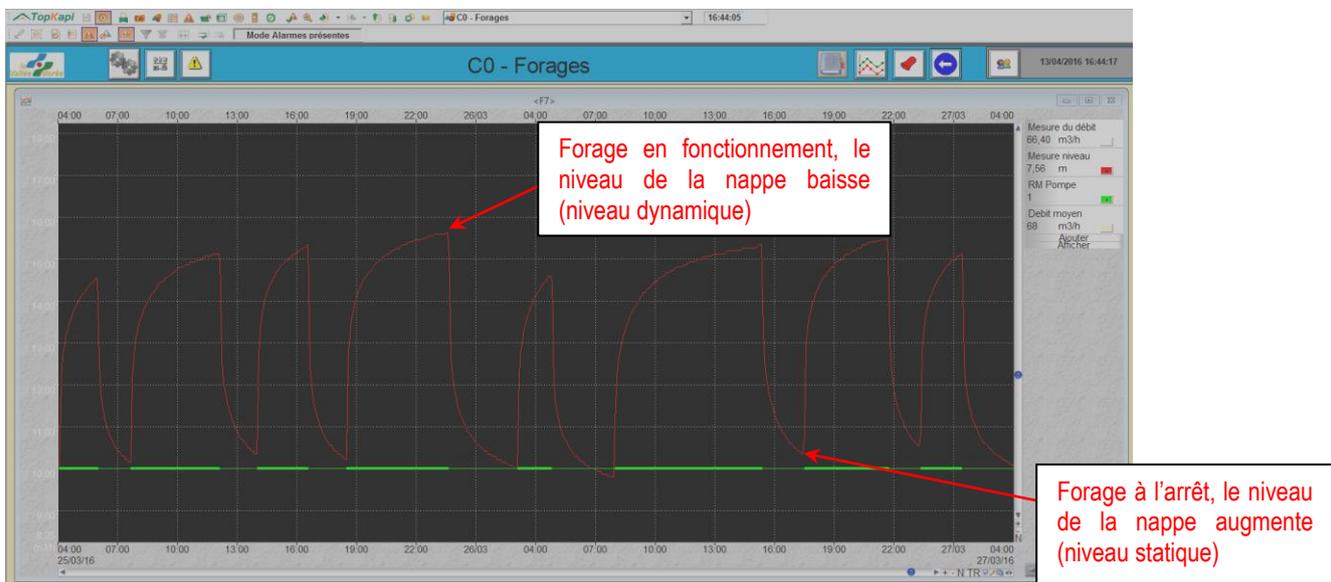


Figure 35 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 20 mètres de profondeur dans les forages.

2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.
- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :
Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces

périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017.

Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2021. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020.

Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.**

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

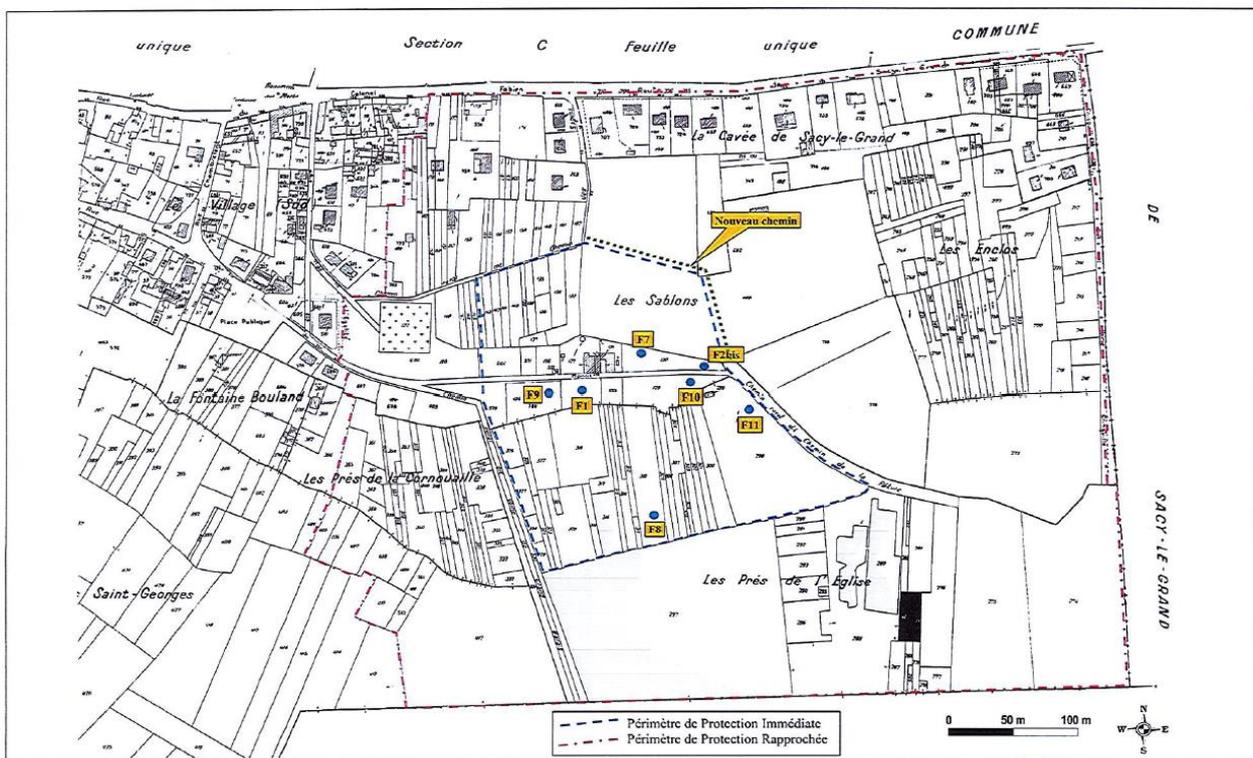


Figure 36 : Carte du périmètre de protection rapprochée

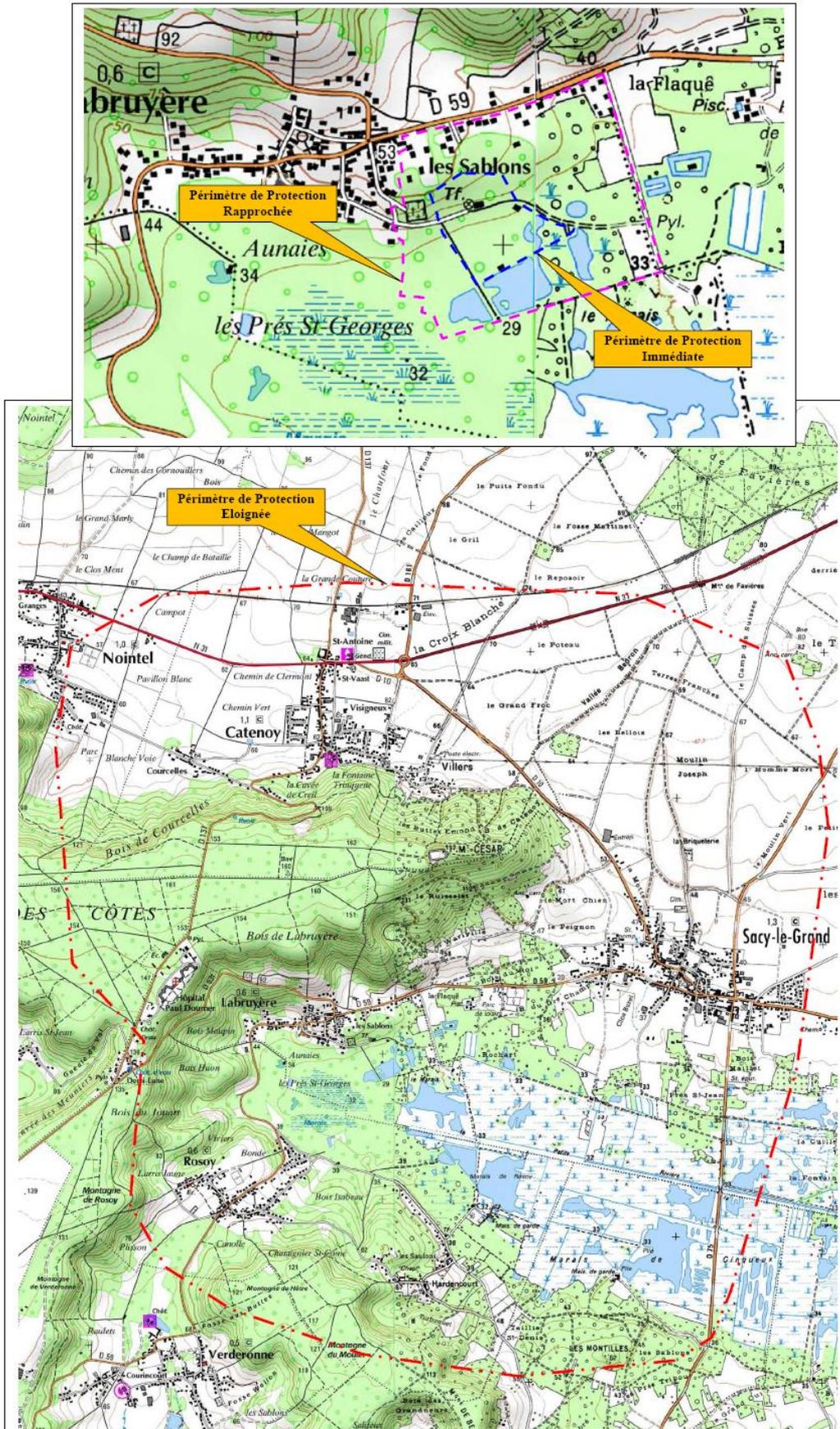


Figure 37 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

- Définition du bassin d'alimentation de captage :
 Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

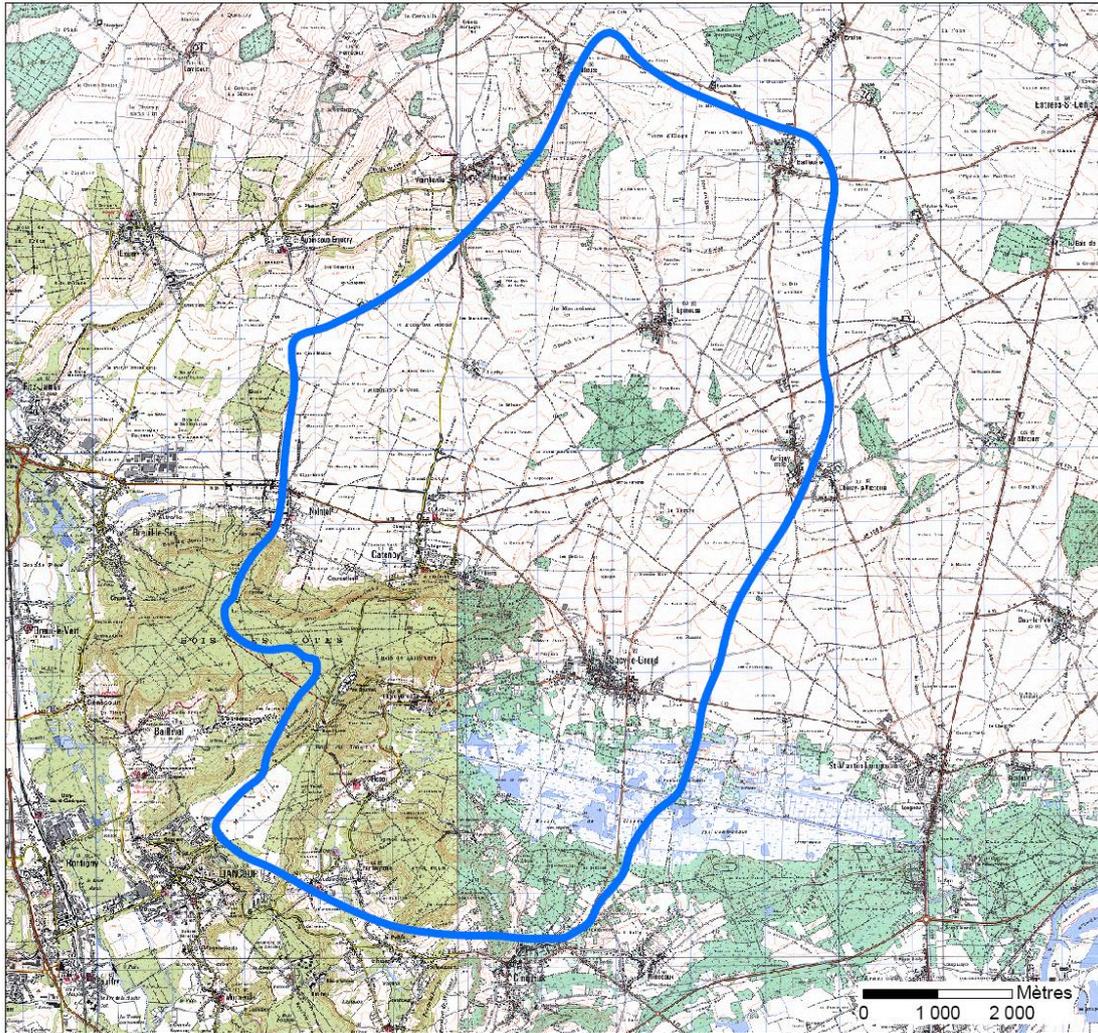


Figure 38 : : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2021, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labryère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labryère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place.

2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.
Année de construction : 2007 à 2009
Capacité maximale : 240 m³/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m³/h



Figure 39 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

En 2021, la canalisation des eaux « sales » (eaux issues du nettoyage des filtres) a été réparée suite à une fuite et des manchettes antivibratiles ont été installées sur celle-ci afin d'absorber les à-coups hydrauliques.



Figure 40 : Canalisation des eaux sales



Figure 41 : Travaux de sécurisation

Opération	Société	Montant
Réparations de la canalisation des eaux sales avec mise en place d'une manchette antivibratile	VEOLIA	3.596,51 € HT
Carte analogique pour automate	VEOLIA	644,77 € HT
Renouvellement du MOXA (NPORT 5410)	NOREALP	NC
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	73.637,53 € HT

Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2021

2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m³

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m ³	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m ³	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m ³	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m ³	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m ³	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir de stockage (château d'eau de 1.500 m³) situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été by-passés. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Figure 42 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m³)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de **3.000 m³** (puisque le réservoir de 400 m³ de Labruyère a été démolé en fin d'année 2020). Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m³ et 2 x 750 m³ ont été vidangés et nettoyés en fin d'année par le prestataire VEOLIA avec la particularité en 2021 d'avoir réalisé un nettoyage mécanique et chimique du réservoir sur tour 1500 m³ qui présentait des traces importantes de fer sur les parois.



Figure 43 : Appareil de nettoyage des réservoirs



Figure 44 : Nettoyage mécanique et chimique du réservoir 1500 m³

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Eau Potable, la réhabilitation des châteaux d'eau de Rantigny et Laigneville a été étudiée afin d'augmenter le volume de stockage.

Ces travaux sont inclus dans le programme pluriannuel défini dans le cadre du SDAEP (schéma directeur d'Alimentation en eau potable).

L'été 2021 a été marquée par plusieurs casses/fuites successives en juillet sur la canalisation de production et au niveau de la manchette antivibrative en entrée d'usine.



Figure 45 : Fuite sur la canalisation de production

Ces désordres occasionnés étaient liés à un défaut de communication entre l'émetteur implanté sur le réservoir 1500 m³ et le récepteur situé aux forages. L'ensemble a été renouvelé. L'implantation d'une vanne de décharge en entrée d'usine pour éviter ce type de problème à l'avenir est en réflexion pour 2022.



Figure 46 : Démolition du réservoir 400 m³ à Labruyère fin 2020



Figure 47 : Travaux de sécurisation

Opération	Société	Montant
Renouvellement Emetteur / Récepteur (forage)	VEOLIA	1.818,70 € HT
Nettoyage mécanique et chimique Réservoir 1500 m ³	VEOLIA	2.622,28 € HT
Nettoyage mécanique Semi-enterrés	VEOLIA	1.512,98 € HT
Travaux de sécurisation des sites (forages, réservoirs, DEF) (finalisation des travaux démarrés en 2020)	VEOLIA	58.478,66 € HT
Fourniture des serrures DENY	DENY	10.917,59 € HT
	Total	75.350,21 € HT

Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2021

2.8 POSTES DE SURPRESSION

2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Initialement situé sous le réservoir 400 m³ qui a été détruit en 2020, ce nouveau poste a été construit face à l'hôpital Paul Doumer.

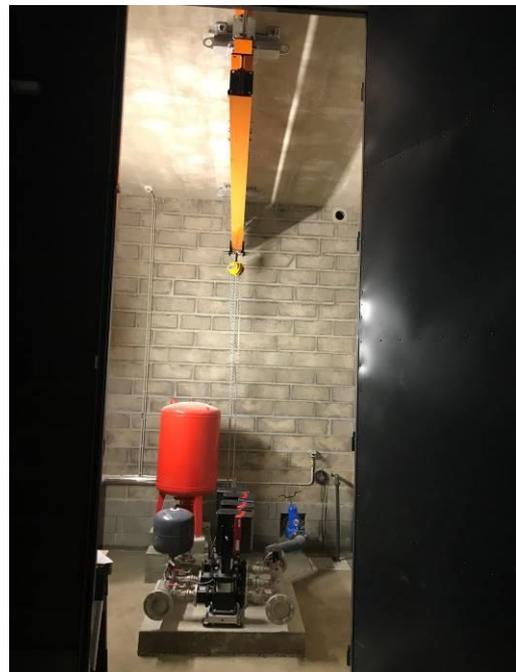


Figure 48 : Poste de surpression à Labruyère

Fin d'année 2021, une simulation de situation d'urgence a été réalisée au niveau de ce poste (en collaboration avec l'hôpital Paul Doumer) : simulation d'une coupure électrique avec déploiement d'un groupe électrogène de 100 kVa. Celle-ci s'est révélée concluante.



Figure 49 : Simulation de la coupure électrique

2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m³/h (« consigne débit »).

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020, à noter un dysfonctionnement sur la consigne « débit » de fonctionnement à partir du 27/10/20. Celui-ci sera réparé en 2021.

2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Il n'y a pas eu de travaux majeurs sur ce poste en 2020. Cependant, suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

L'arrêt définitif est à valider avec les pompiers par rapport à la défense incendie. Ce point est à étudier en 2022.

2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021



Figure 50 : Boîtier de régulation

Opération	Société	Montant
Boîtier de régulation pression sur le poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	VEOLIA	1.194,84 € HT

Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2021

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2020	2021
Bailleval	15.183	15.408
Cauffry	15.153	15.153
Labruyère	17.170	17.269
Laigneville	27.290	27.290
Liancourt	33.906	33.906
Mogneville	8.603	8.603
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.212	15.212
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	152.237	152.561

Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable

Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 324 ml sur le territoire en 2021.

Par ailleurs, la politique de **suppression des conduites en amiante ciment** menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	913 ml 6 %	13.995 ml 99 %	500 ml 4 %
Cauffry	2.036 ml 13 %	193 ml 1 %	12.924 ml 86 %
Labruyère	972 ml 6 %	16.297 ml 96 %	0 ml 0%
Laigneville	5.944 ml 22 %	15.157 ml 56 %	6.189 ml 23 %
Liancourt	6.243 ml 18 %	26.092 ml 77 %	1.571 ml 5 %
Mogneville	1.768 ml 21 %	6.140 ml 72 %	695 ml 8 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 28 %	6.811 ml 61 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	1860 ml 12 %	12.747 ml 84 %	606 ml 4 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	23.605 ml 16 %	104.335 ml 69 %	24.620 ml 16 %

Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi de l'amiante ciment puis du PVC / PE.

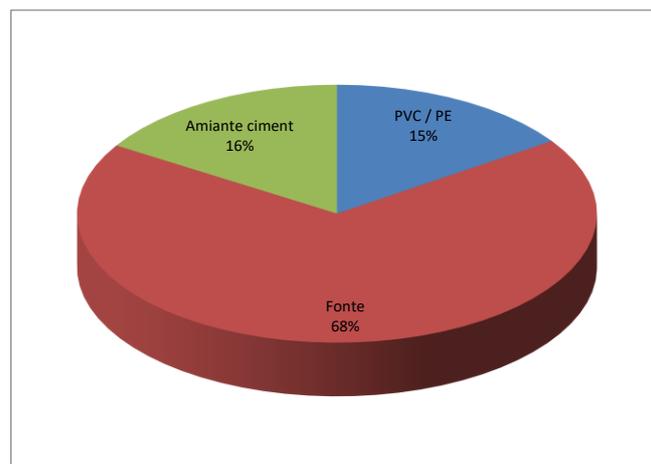


Figure 51 : Répartition des matériaux

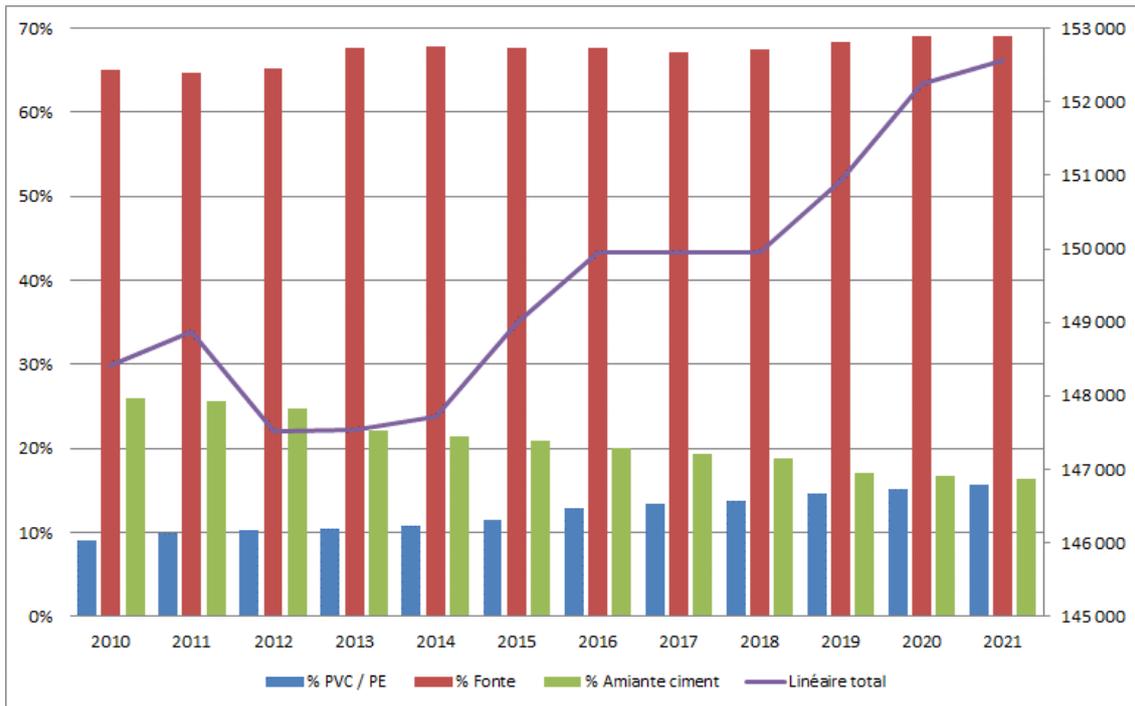


Figure 52 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2021

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement 2021	Entité	Travaux de création/suppression 2021	Entité	Linéaire 2021
Bailleval	15.183 ml	Clos de Saveuse (renouvellement de 242,60 ml de vieille fonte en fonte DN 125) Rue de l'Ourmelet (renouvellement de de 377 ml de vieille fonte en fonte DN 125)	SADE Régie CCLVD	Rue des Champs (60 ml en PVC DN 110)	Régie CCLVD	15.408 ml
Cauffry	15.153 ml	Impasse Frémion (renouvellement de 145 ml d'AC en PVC DN 63) Rue de Grésilmont (renouvellement de 273 ml d'AC en PVC DN 90)	Régie CCLVD Régie CCLVD	/	/	15.153 ml
Labruyère	17.170 ml	/	/	Impasse des Genêts (rétrocession de 99 ml en PVC DN 63)	Régie CCLVD	17.269 ml
Laigneville	27.290 ml	/	/	/	/	27.290 ml
Liancourt	33.906 ml	/	/	/	/	33.906 ml
Mogneville	8.603 ml	/	/	/	/	8.603 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	/	/	/	/	11.291 ml
Rantigny	15.212 ml	Rue du Chevalier de la barre (renouvellement de 94,50 ml d'AC en PVC DN 63)	Régie CCLVD	Rue de la Passerelle (165 ml en fonte DN 100)	DMVA	15.212 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement 2021	Entité	Travaux de création/suppression 2021	Entité	Linéaire 2021
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	152.237 ml	1.132,10 ml	/	324,00 ml	/	152.561 ml

Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2021, il y a eu au global une augmentation de 324 ml de réseau :

- 1.132 ml de réseau renouvelé (soit 0,74 %) dont 79 % réalisés en régie CCLVD
- 324 ml de réseau ont été créés / rétrocedés (soit 0,21 %) dont 49 % réalisés en régie CCLVD

En 2021, la régie CCLVD a posé 1.048 ml de réseau.

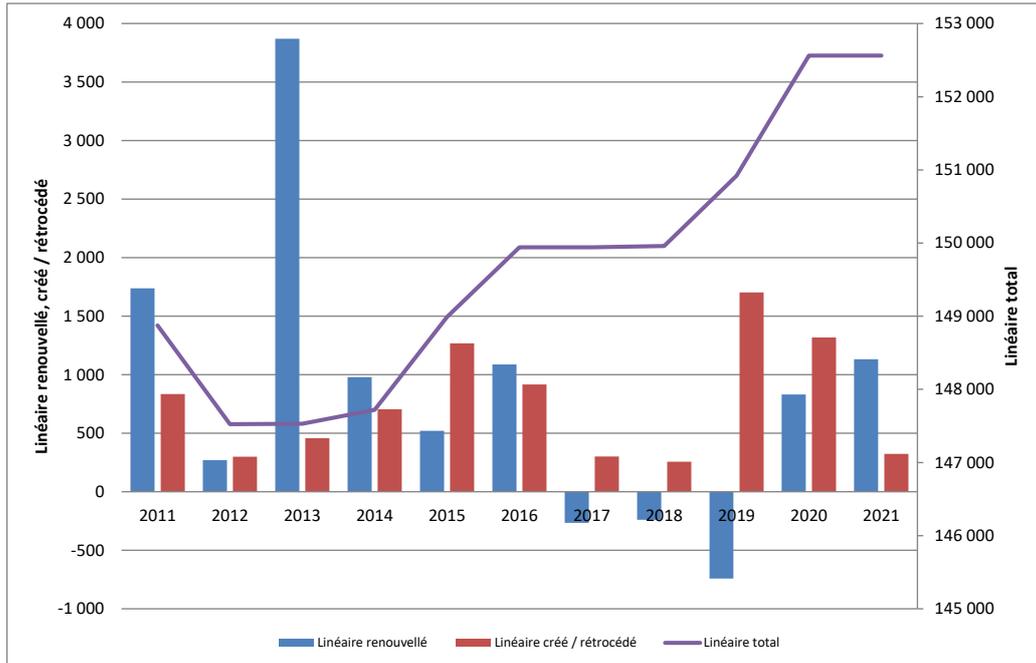


Figure 53 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011



Figure 54 : Renouvellement du réseau – Rue de l'Ourmelet à Bailleval (Régie CCLVD)



Figure 55 : Renouvellement du réseau – Impasse Frémion à Cauffry (Régie CCLVD)

En 2021, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis avec la rue du clos de Saveuse à Bailleval et l'impasse Frémion à Cauffry notamment.

De même, la CCLVD poursuivra en 2022 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2021 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Bailleval	Clos de Saveuse	69.271,14 € HT	SADE
Cauffry	Rue de Grésilmont	44.684,11 € HT	REGIE CCLVD
Cauffry	Impasse Frémion	29.611,10 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue du Chevalier de la barre	26.808,43 € HT	REGIE CCLVD
Rantigny	Rue de la Passerelle	13.256,60 € HT	DMVA
Bailleval	Rue de l'Ourmelet	108.889,35 € HT	REGIE CCLVD
Total		292.520,73 € HT	

Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

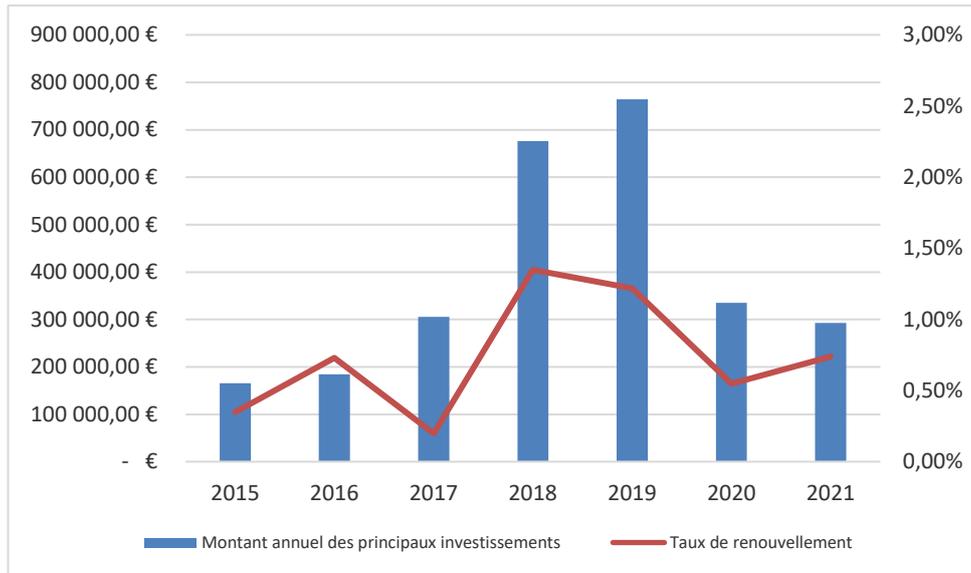


Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015

Le taux de renouvellement est de 0,74 % en 2021 (moyenne nationale pour les services de moins de 100 000 habitants : 0,94 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 0,81 %.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les travaux de renouvellement d'eau potable sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune (travaux finalisés, cf. ci-dessus),
- Maillage Labryère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville
- Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m³ de Labryère

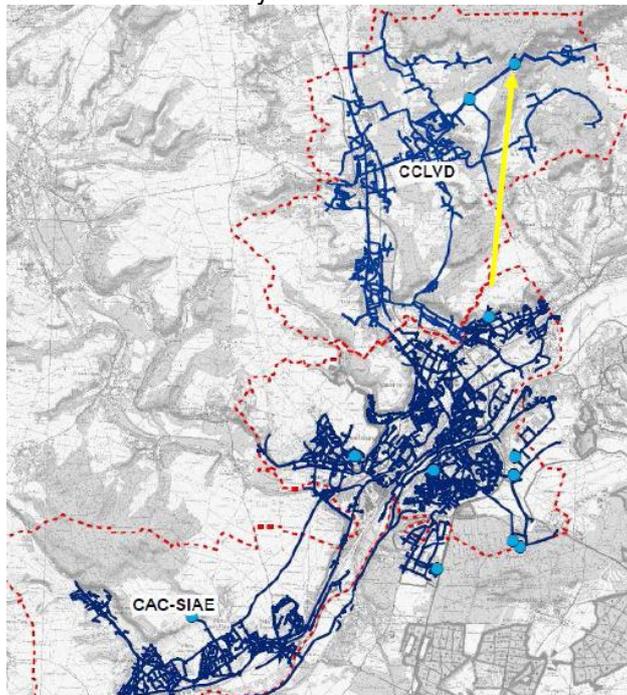


Figure 57 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

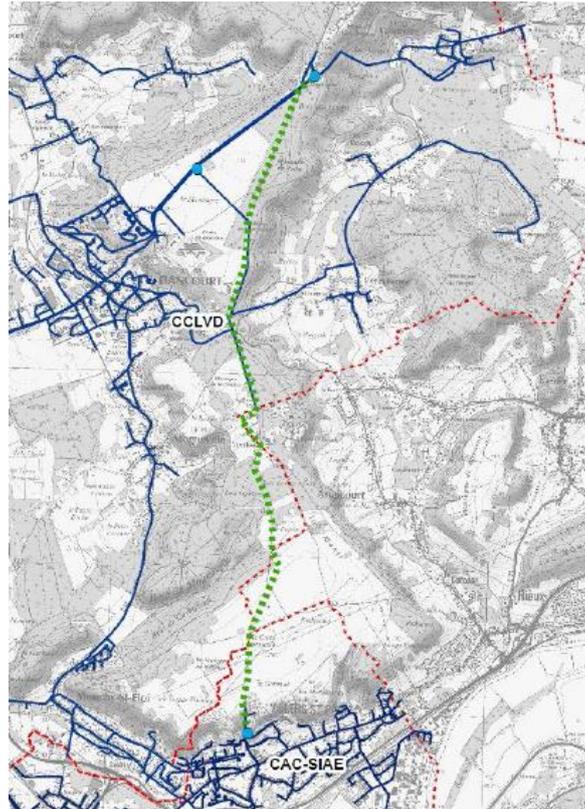


Figure 58 : Tracé potentiel d'interconnexion

L'étude de faisabilité sera lancée en 2022.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.



Figure 59 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à **un risque de fuite ou de casse avéré** étant donné l'épaisseur résiduelle de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Figure 60 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2020			2021		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
Bailleval	-	-	1	6	-	41 (dont 11 pour le chantier rue du clos de saveuse et 27 pour le chantier rue de l'Ourmelet)
Cauffry	1	-	57 (dont 38 reprises de branchements pour le chantier grande rue et 15 pour le chantier rue de la folie)	9 (dont 1 pose de compteur neuf à la RPA et 1 pose de compteur neuf résidence HLM Grésilmont dans le cadre du chantier de la rue de Grésilmont)	-	40 (dont 8 reprises de branchements pour le chantier rue du 1 ^{er} septembre, 17 reprises de branchements pour le chantier de la rue de Grésilmont, et 15 pour le chantier impasse Frémion)
Labruyère	1	-	4 (dont 3 pour le chantier cavée Bruyet)	-	-	-
Laigneville	8	-	23 (dont 15 pour le chantier rue Thébault)	10	-	8
Liancourt	10	-	24 (dont 19 reprises de branchement pour le chantier rue Jean Racine)	8	1	6

	2020			2021		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
Mogneville	4	-	-	7 (dont 5 compteurs individuels posés à Chedeville)	-	-
Monchy Saint Eloi	2	-	1	2	-	1
Rantigny	6 (dont 1 branchement vert)	-	2	8 (dont pose compteur secto pour la station total)	-	32 (dont 27 dans le cadre du chantier rue du chevalier de la barre)
Rosoy	1	-	-	1	-	9 (dans le cadre du chantier rue de Léguillon rue de la Croix Dupuis)
Verderonne	5	-	-	3	-	-
Total	37	0	112	52	1	138

Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(1) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2021, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 avec citerneau, moins de 10 ml) était de **2.035,16 € HT** (2.035,16 € HT en 2020).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138
Total	445	199	170	165	191	350	246	149	191

Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2021, le nombre de modification de branchements est constant.

Le nombre de branchements neufs a légèrement augmenté en 2021, l'année 2020 avait été marquée par la crise du covid.

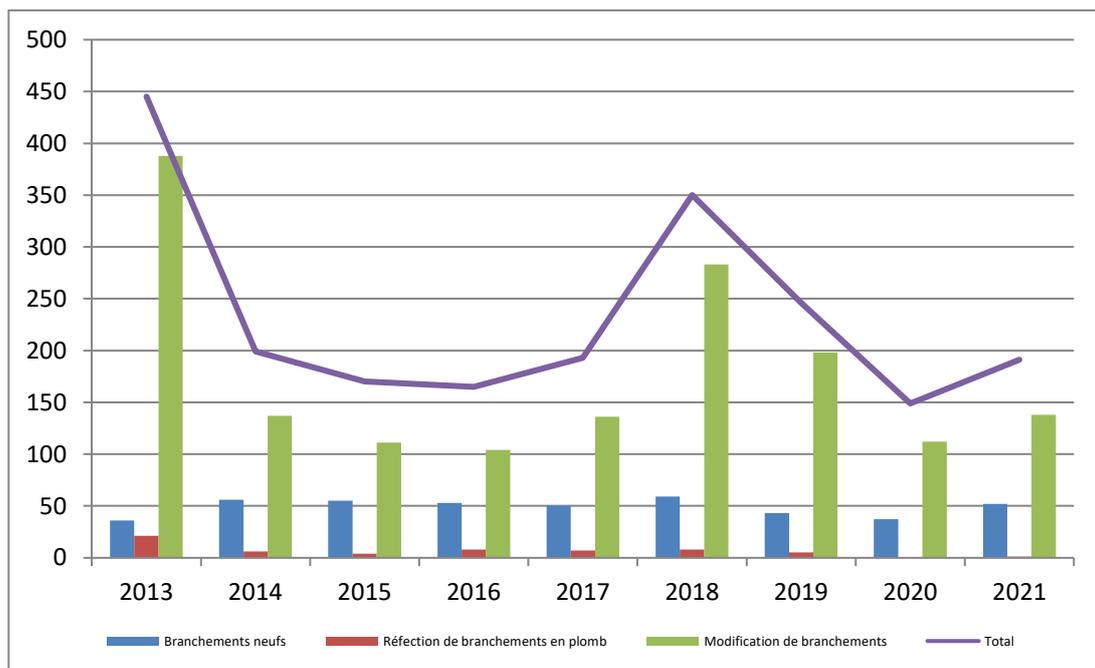


Figure 61 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2021

2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2020	2021
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	39 sur conduites 71 sur branchements 7 sur bouches à clé et vannes	32 sur conduites 60 sur branchements 10 sur bouches à clé et vannes 5 condamnations de branchement 1 condamnation de conduite 1 suppression du surpresseur de Laigneville
Changement de vannes	33	20
Réparation fuite sur poteau incendie	1	1
Renouvellement de poteaux incendie	15	1 renouvellement + 1 création
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	228	414
Demande étalonnage compteur	-	2
Interventions fuites avant compteurs, compacts	66	91
Mise en conformité, reprise branchement	112	138
Création de branchement	37	48
Changement de compteurs	39	38
Interventions service de garde	80 (dont 35 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 28 interventions pour fuites avant compteur)	83 (dont 29 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 17 interventions pour fuites avant compteur)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	245 (182 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 63 en interventions de gardes)	240 (194 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 46 en interventions de gardes)

Type d'intervention	2020	2021
Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, ...)	416	534

Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD



Figure 62 : Pose de vannes – Rue du 1^{er} septembre à Cauffry (régie CCLVD)

2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

	2020		2021	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	7	Rue du Pont Mathieu (2) Chemin de la ferme (1) Rue du Clos de Saveuse (1) Rue de l'Ourmelet (1) Rue du Prieuré St Nicolas (1) Rue Fontaine St Maur (1)	5	Rue de l'Ourmelet (2) Rue du Prieuré St Nicolas (1) Rue Fontaine St Maur (2)
Cauffry	5	Rue Henri Besse (1) Rue de la Folie (1) Rue de Grésilmont (1) Route de Mouy (1) Rue du 1 ^{er} septembre (1)	7	Impasse Frémion (3) Rue du Moulin (2) Carrefour H. Besse / route de Mouy (1) Angle 1 ^{er} septembre / route de Mouy (1)

	2020		2021	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Labruyère	1	Rue de la Libération (1)	3	Angle H. Ayrald / H. Legrand (2) Maillage Labruyère / Rosoy (1)
Laigneville	3	Rue de la République (2) Rue des Sorbiers (1)	3	Rue de Nogent (2) Rue de la Gare (1)
Liancourt	10	Rue de la Faïence (1) Rue Latour Prolongée (1) Rue Latour (2) Rue de la Pyramide (1) Rue Duvoir (1) Rue Victor Hugo (1) Rue de l'Abattoir (2) Ruelle de Paris (1)	7	Rue Victor Hugo (2) Rue des Arts et Métiers (1) Ruelle de Paris (1) Rue Jean Jaurès (1) Rue Albert 1 ^{er} (1) Rue Latour (1)
Mogneville	2	Rue Pasteur (1) Voirie de Fécamp (1)	1	Voirie Saint Sacrement (1)
Monchy Saint Eloi	3	Rue de Villers (2) Rue du Clos Saint Paul (1)	2	Rue de Villers (2)
Rantigny	7	Rue Berthelot (1) Rue d'Uny (2) Chemin des Aulnes (1) Rue Chevalier de la Barre (2) Rue de la Brèche (1)	4	Rue Emile Zola (1) Rue Dubuy Raguet (2) Rue Parmentier angle route de Mouy (1)
Rosoy	1	Rue de Léguillon (1)	-	-
Verderonne	-	-	-	-
Total	39	Dont 13 en interventions astreinte	32	Dont 19 en interventions astreinte

Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)

A noter que les canalisations de la rue de l'Ourmelet et l'impasse Frémion ont été renouvelées.

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.

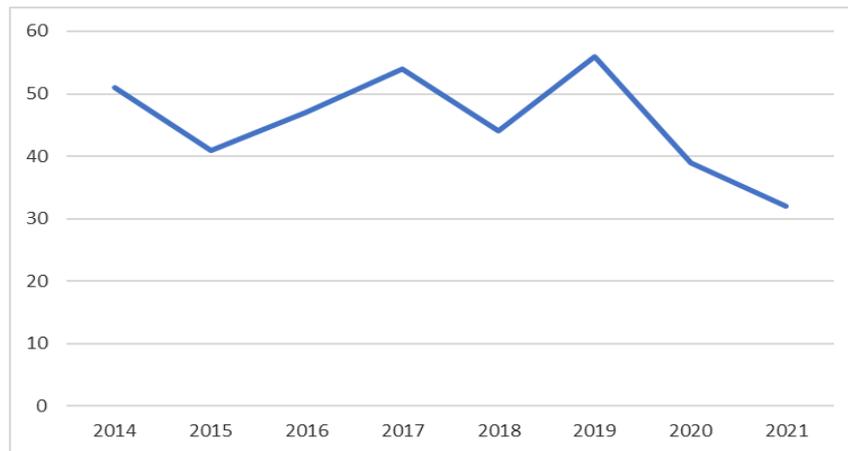


Figure 63 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

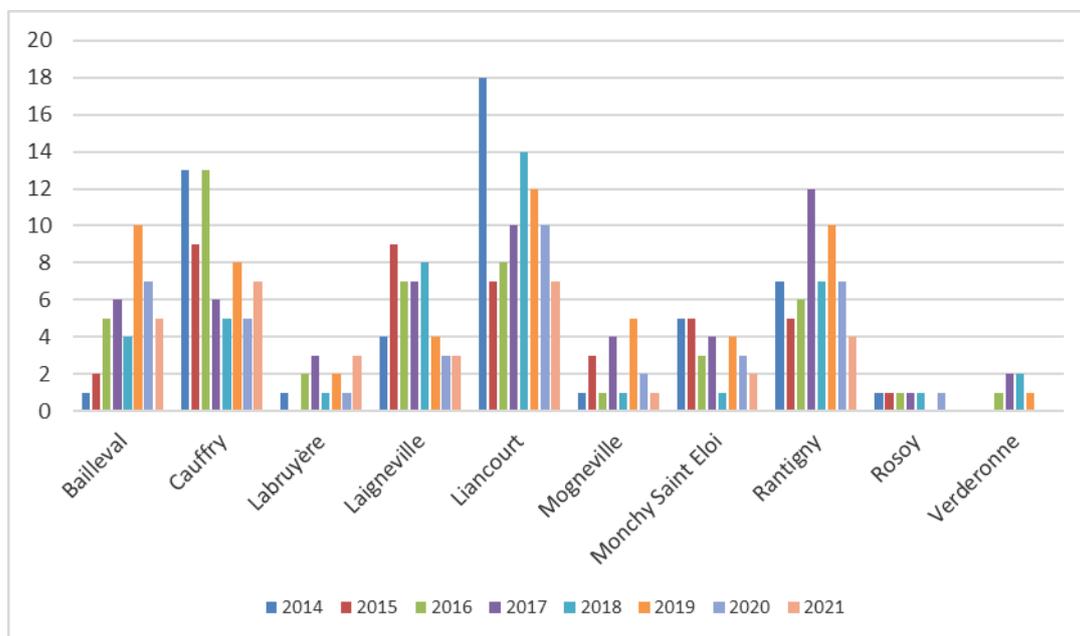


Figure 64 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.



Figure 65 : Réparation de la conduite – Rue du Prieuré Saint Nicolas – Bailleval



Figure 66 : Réparation de la conduite - Rue du Moulin – Cauffry

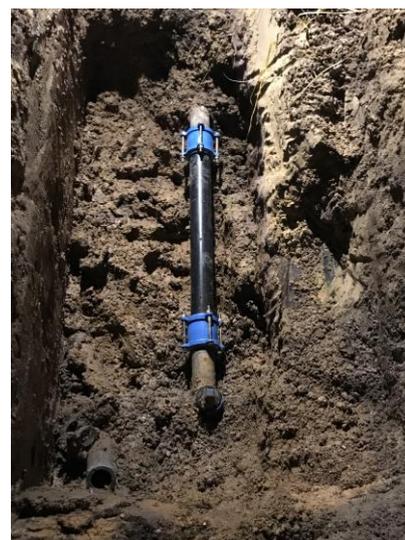


Figure 67 : Réparation de la conduite - Rue Dubuy Raguet – Rantigny

En 2021, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2020.

2.9.7 COMPTEURS

2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2022)

	Sans années	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2021	Total
Bailleval	4	0	0	1	0	3	3	662	673
Cauffry	12	0	0	1	3	2	10	1.084	1.112
Labruyère	0	0	0	1	0	4	1	243	249
Laigneville	17	0	0	1	3	7	28	2.175	2.231
Liancourt	53	1	0	2	6	11	21	2.667	2.761
Mogneville	6	0	1	0	0	8	3	609	627
Monchy Saint Eloi	8	0	2	0	1	3	8	810	832
Rantigny	8	1	1	2	2	5	8	1.294	1.321
Rosoy	3	0	0	0	2	2	0	260	267
Verderonne	8	0	0	0	1	2	1	288	300
Total	119	2	4	8	18	47	83	10.092	10.373

Tableau 31 : Age des compteurs par commune

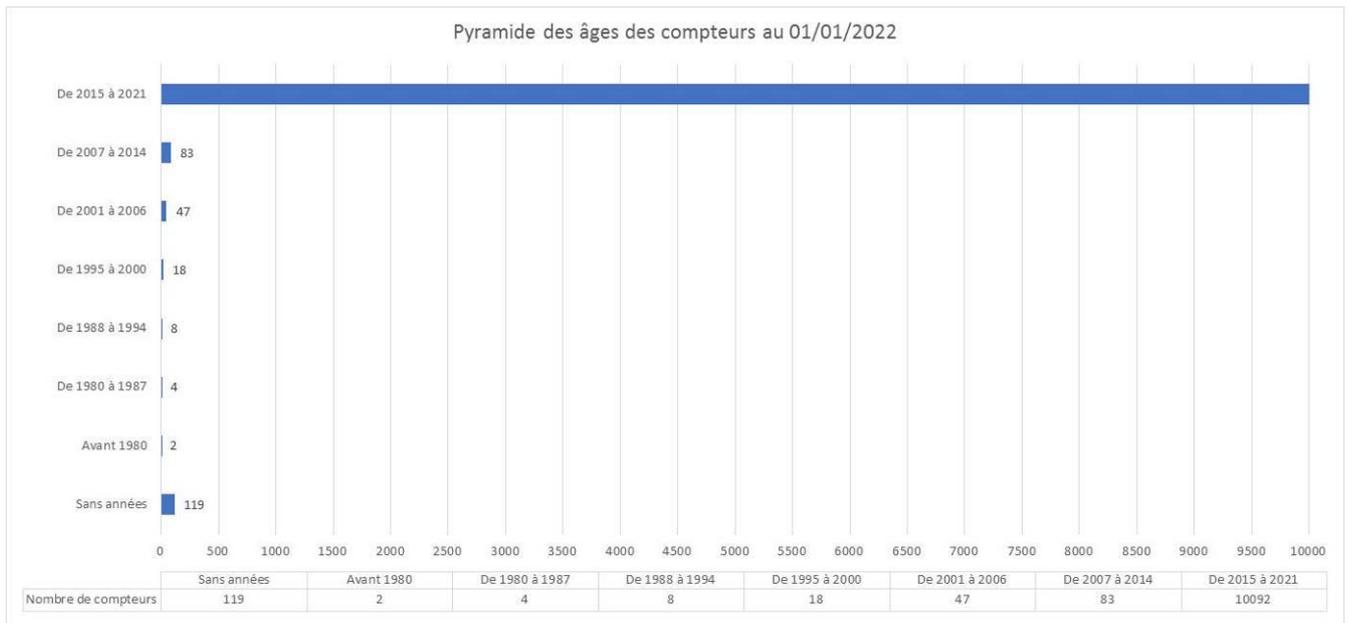


Figure 68 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2022

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	5	0,74%
Cauffry	16	1,44%
Labruyère	1	0,40%
Laigneville	21	0,94%
Liancourt	62	2,25%
Mogneville	7	1,12%
Monchy Saint Eloi	11	1,32%
Rantigny	14	1,06%
Rosoy	5	1,87%
Verderonne	9	3%
Total	151	1,46%

Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

Au 01/01/2022, 1,46% des compteurs sont antérieurs à 2000 (1,96 % au 01/01/2021). 10.000 compteurs sont équipés en télérelève. Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le **01/01/1994** est le 31/12/2014. Les compteurs de la classe C mis en service avant le **1er janvier 2000**, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2022, 1,9 % du parc de compteur a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

2.9.7.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise **LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS** pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2^{ème} génération de télérelève du constructeur ONDEO.

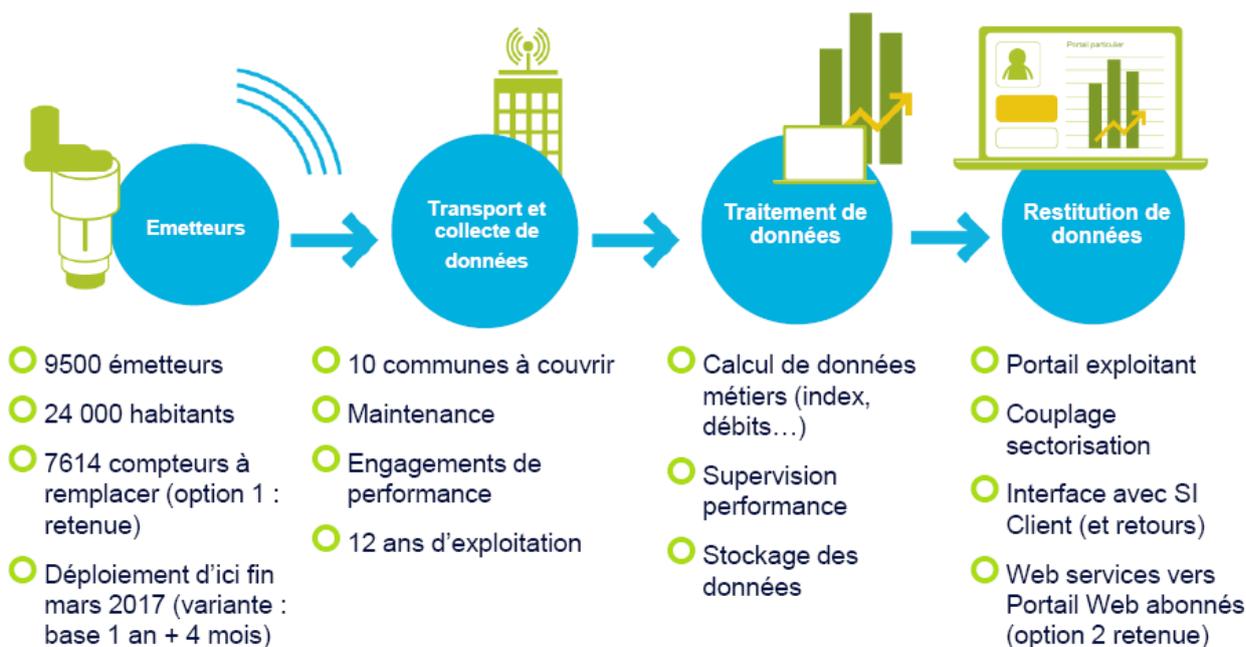


Figure 69 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2022, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (réception d'au moins un index sur 30 jours) est de 98,9 % (99,2 % au 01/01/2021, objectif du marché 99 %), et de 97,1 % sur 7 jours (98,4 % au 01/01/2021, objectif marché 98 % sur 7 jours).

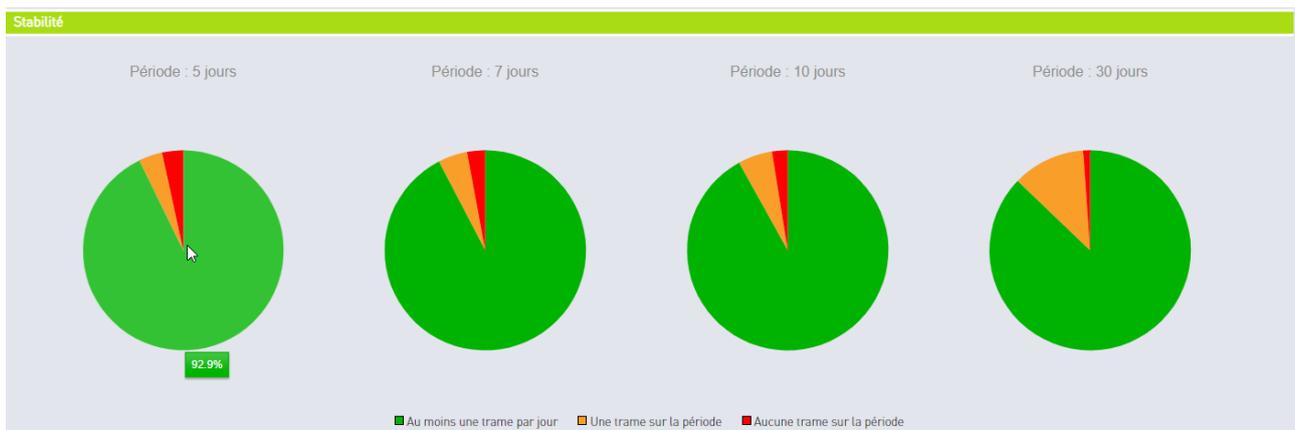


Figure 70 : Performances système de télérelève

Source : site Sitr, tableau de bord, performances trames au 01/01/2022

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2021 est de **20**. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève

Des campagnes de maintenance ont été réalisées en 2021 afin de maintenir les taux de réception (333 maintenances réalisées). Elles se poursuivront en 2022 (479 interventions de maintenances en 2020 (539 en 2019) dont 179 changements d'émetteurs et 163 poses de déportés).

2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2020, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2022.

2.9.8.2 Inventaire

	2020			2021		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	26	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	70	2	/	70	2	/
Mogneville	20	-	1 (rue de la Brèche)	20	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	29	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	315	2	6	316	2	6

Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

2.9.8.3 Travaux

1 poteau incendie a été créé rue des Champs à Bailleval, un remplacement de poteau incendie a été réalisé Place de la République à MONCHY SAINT ELOI, et une réparation de fuite sur le Poteau incendie avenue Albert 1^{er} a été faite en 2021

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	1	Rue des Champs	BAI 32
Cauffry	/	/	/
Labruyère	/	/	/
Laigneville	/	/	/
Liancourt	1	Avenue Albert 1er	LIA 46
Mogneville	/	/	/
Monchy Saint Eloi	1	Rue de la République	MON 6
Rantigny	/	/	/
Rosoy	/	/	/
Verderonne	/	/	/
Total	3	/	/

Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2021

A ces créations / renouvellements, s'ajoutent les petites interventions sur les poteaux d'incendie telles que la réparation de coffres ou le remplacement de bouchons.

2.9.8.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Figure 71 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.

Date de début	Heure de début	Heure de fin	Durée (j HH-MM-SS)	Durée (s)	Volume (m ³)	Température (°C)
07/06/2016	11:51:05	11:54:56	03:00:51	181	231,00	3,85
24/05/2016	09:50:17	09:54:12	00:03:55	235	235,00	3,92
18/05/2016	12:33:48	12:37:14	00:03:26	206	206,00	3,43
12/05/2016	12:30:18	12:32:59	00:02:41	161	161,00	2,68
06/05/2016	11:54:23	11:57:40	00:03:17	197	197,00	3,28
03/05/2016	08:47:36	08:56:41	00:09:05	545	545,00	9,08
30/04/2016	19:35:14	19:38:08	00:02:54	174	174,00	2,90
29/04/2016	08:58:24	08:59:55	00:01:31	61	61,00	1,52
29/04/2016	08:57:09	08:58:13	00:01:04	64	64,00	1,07
24/04/2016	18:47:51	18:50:55	00:03:04	184	184,00	3,07
18/04/2016	18:56:36	18:54:34	00:02:02	238	238,00	3,97
12/04/2016	15:01:51	15:07:24	00:05:33	333	333,00	5,55
12/04/2016	13:11:59	13:16:27	00:04:28	268	268,00	4,47
11/04/2016	14:39:09	14:47:14	00:08:05	485	485,00	8,08
11/04/2016	12:51:36	12:56:31	00:04:55	295	295,00	4,92
11/04/2016	10:59:05	11:10:38	00:11:33	693	693,00	11,55
07/04/2016	11:31:32	11:48:04	00:16:32	992	992,00	16,53

Figure 72 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1^{er} à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

En 2021, ces 3 poteaux ont fonctionné **0,30 h** représentant un volume généré d'environ **9 m³** (débit de fonctionnement estimé à 30 m³/h). Cependant, cette donnée est largement sous-estimée car des problèmes de transmission des données ont été constatés.

2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeuses, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1^{ère} borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Figure 73 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Figure 74 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Figure 75 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2021, **989 m³ ont été comptabilisés** sur ces bornes (181 m³ sur la borne de Cauffry, 425 m³ sur la borne de Liancourt et 383 m³ sur la borne de Laigneville).

3 demandes de puisage ont été faites pour la borne de Cauffry (67 m³), et 90 m³ ont été puisés sur les différents borne par notre prestataire VEOLIA.

2 vols d'eau ont été constatés avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 100 m³.

2.9.1 **SECTORISATION**

Le réseau de distribution d'eau potable est équipé de **9 débitmètres** et **3 compteurs** de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Bailleval	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non

Tableau 36 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».
Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage devra avoir lieu en 2022.

En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).



Figure 76 : Intervention sur amiante

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelles mesures d'empoussièrement.

2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télérelevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2020	2021
Ordres de service, magasin	16,5 %	18,5 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	9,4 %	6,2 %
Relève	0 %	0 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	14 %	20,7 %
Fuite	8,9 %	5,7 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	7,6 %	2 %
Reprise, création de branchement	15,3 %	22,7 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	12,9 %	11 %
Travaux d'assainissement	0 %	0 %
Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)	6,5 %	5,8 %
Reprise de branchement plomb	0 %	0,3 %
Formation	1,1 %	0,6 %
Travaux pour défense incendie	3,8 %	1,1 %
Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...	1,5 %	0,4 %
Contrôles BAC, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	1,8 %	3,6 %
Recherche de canalisation, de fuite	0,1 %	1,5 %

Tableau 37 : Répartition du type d'intervention

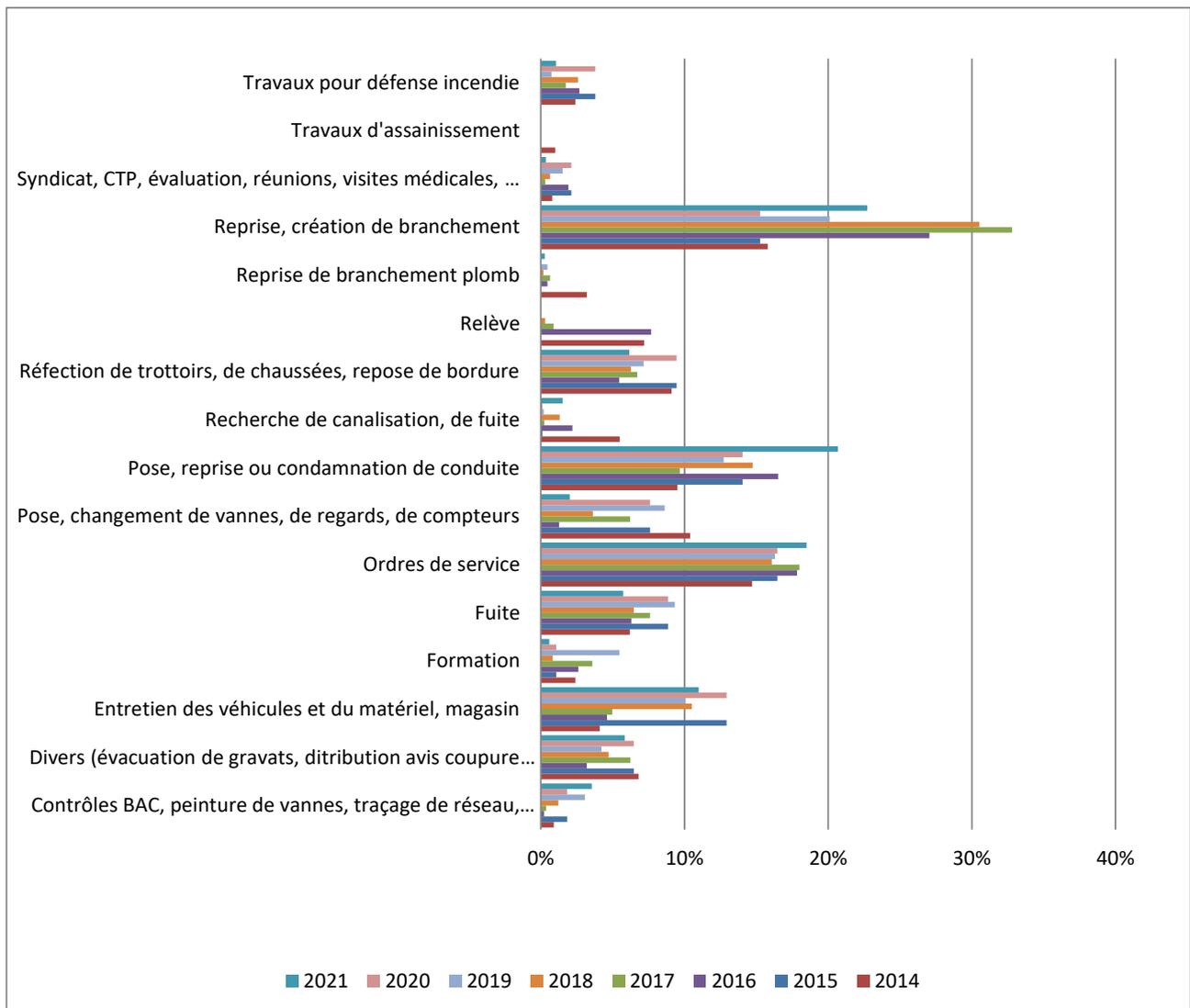


Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2021 restent assez semblables à 2020, en sachant que l'année 2020 a été tronquée par le confinement.

A noter toutefois :

- une hausse en 2021 de la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Une hausse en 2021 de la reprise, création de branchement,
- Une baisse en 2021 des travaux pour la défense incendie justifiée par la non-réalisation de la tournée de vérification des hydrants (fréquence des essais sur les hydrants 1 fois tous les 2 ans, la prochaine ayant lieu en 2022),
- Une baisse de la formation en 2021.

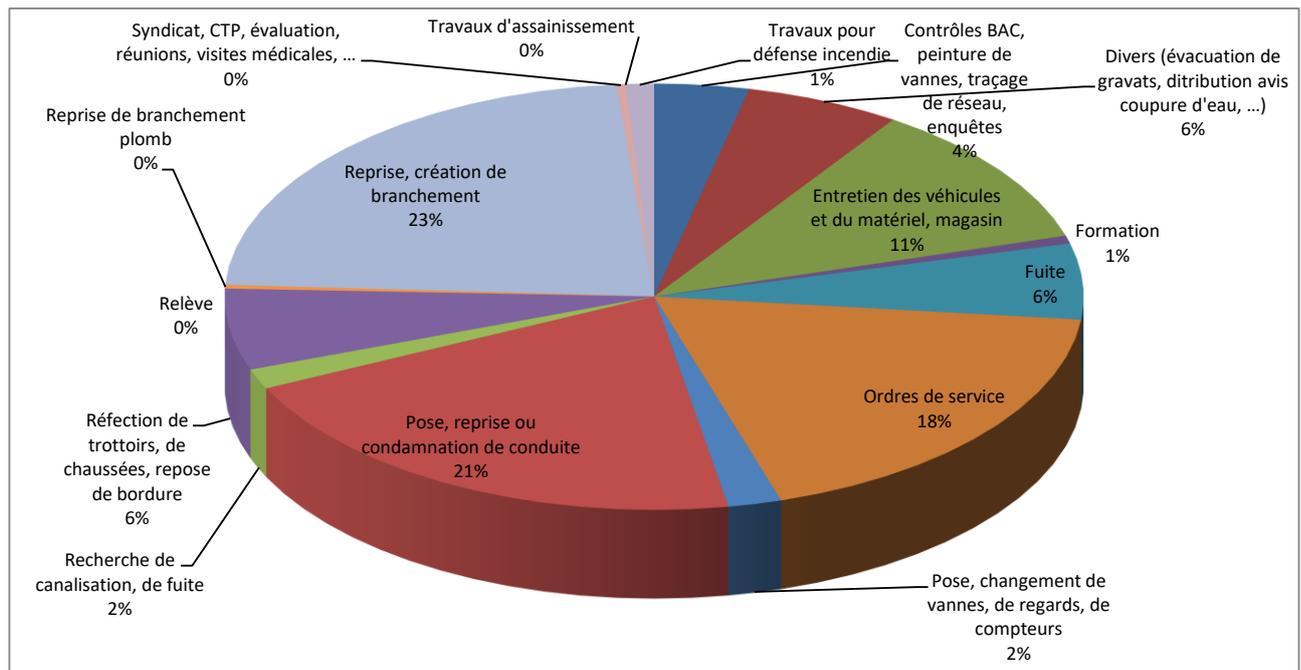


Figure 78 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2021

La majeure partie des interventions de la régie eau potable en 2021 reste la création ou la reprise des branchements (23 % du temps), la pose et la reprise des conduites (21 % du temps) ainsi que les ordres de service pour les petites interventions de maintenance sur les compteurs, ... (18 % du temps).

2.9.3.1 Par commune

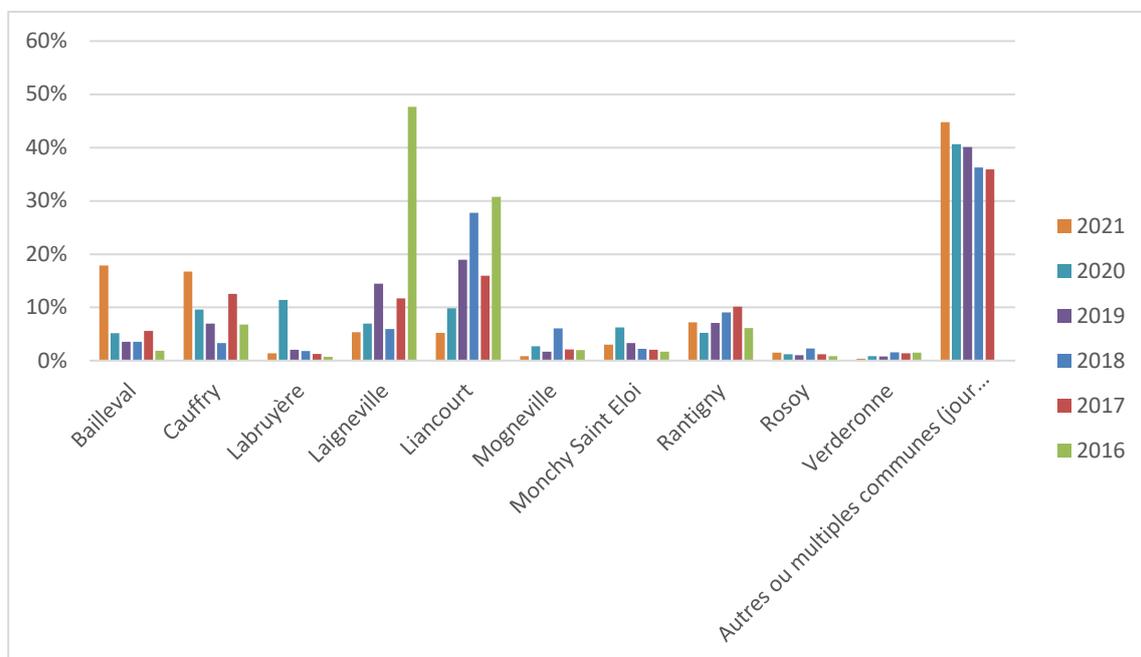


Figure 79 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

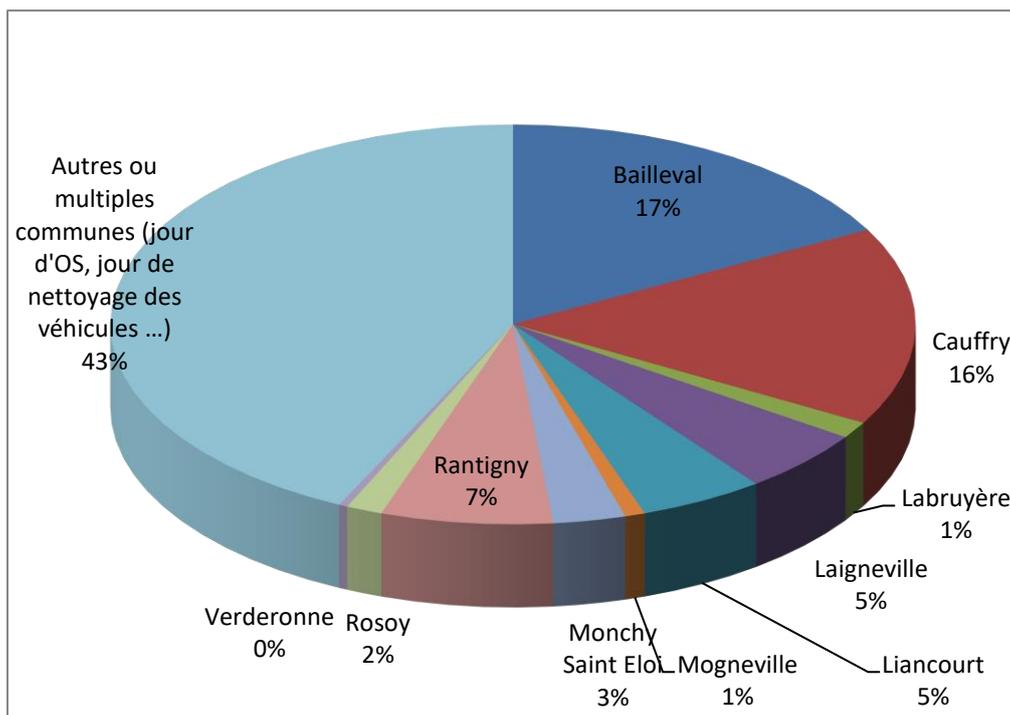


Figure 80 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2021

L'année 2021 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Bailleval, Cauffry et Liancourt.

En effet, les communes de Bailleval et Cauffry ont fait l'objet en 2021 de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable au niveau de la rue du clos de Saveuse, de l'impasse Frémion et de la rue Grésilmont.

2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ASNTEL).

En 2021, **241 appels** ont été reçus en astreinte (219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2020	2021
ASSAINISSEMENT	Autres	-	4
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	1	4
ASSAINISSEMENT	Branchement public	19	20
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	4	2
ASSAINISSEMENT	Réseau	16	15
ASSAINISSEMENT	Station d'épuration	-	1
	Total Assainissement	40	46
EAU POTABLE	Administratif	-	13
EAU POTABLE	Autres	7	4

Thème	Type d'appel	2020	2021
EAU POTABLE	Branchement privé	42	43
EAU POTABLE	Branchement public	59	47
EAU POTABLE	Facturation	11	20
EAU POTABLE	Forages	3	3
EAU POTABLE	Poste de suppression	4	-
EAU POTABLE	Poteau d'incendie	2	-
EAU POTABLE	Réseau	23	30
EAU POTABLE	Réservoirs	1	5
EAU POTABLE	Sofrel	1	-
EAU POTABLE	Usine d'eau potable	5	13
EAU POTABLE	Total Eau potable	158	178
AUTRES	DED	14	7
AUTRES	Autres (Parc Chedeville, ...)	7	10
AUTRES	Total Autres	21	17

Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

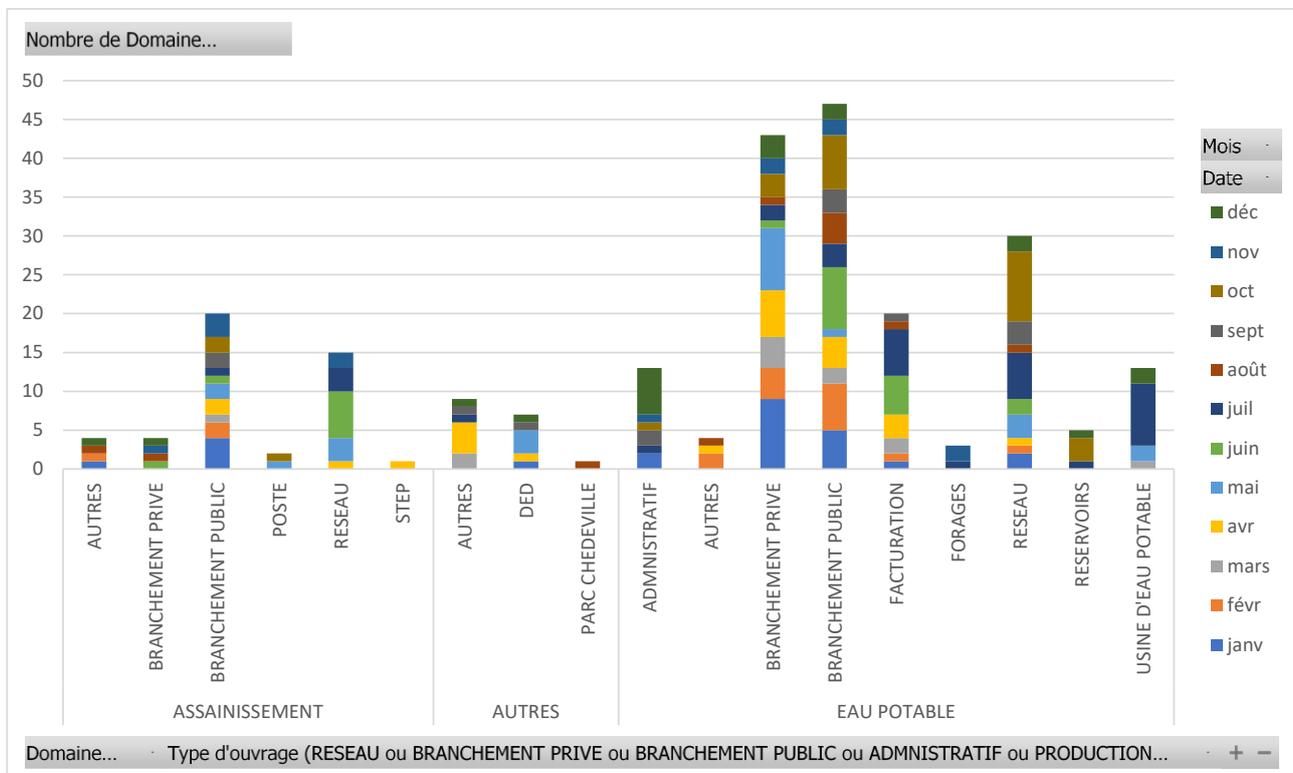


Figure 81 : Nombre d'appels en astreinte

Parmi les **178 appels** sur l'eau potable en 2021 reçus en astreinte (158 en 2020) :

- **72 appels** ont généré une sortie de l'agent 1^{er} d'astreinte à l'eau potable (70 en 2020)
- **19 appels** ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (8 en 2020)

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

2.11.1 MATERIELS

En 2021, il y a eu principalement l'acquisition d'une pilonneuse d'un montant de 1.690 € HT (SOMTP).

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

2.11.2 VEHICULES

En 2021, une nouvelle mini-pelle sur chenilles a été acquise pour un montant de 31.900 € HT (SOMTP) en remplacement d'une existante (revente pour un montant de 19.500 € HT à SOMTP).

En 2019, il y a eu l'acquisition de la remorque dédiée aux interventions sur l'amiante pour un montant de 4.460,00 € HT (APELMAT).



Figure 82 : Remorque amiante

2.11.1 DEPOT

En 2021, des travaux d'aménagement du dépôt de la régie ont été réalisés par la société DMVA pour un montant marché de **167.737,50 € HT**. L'aire de stockage des matériaux a complètement été revue, différents casiers de stockage ont été créés sur une nouvelle plate-forme.



Figure 83 : Aire de stockage (avant les travaux)





Figure 84 : Aire de stockage (après les travaux)

2.12 SIG

2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution **1SPATIAL France** a été retenue pour un **montant de 111.505,65 € HT**.

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	111.505,65 € HT

Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SPATIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

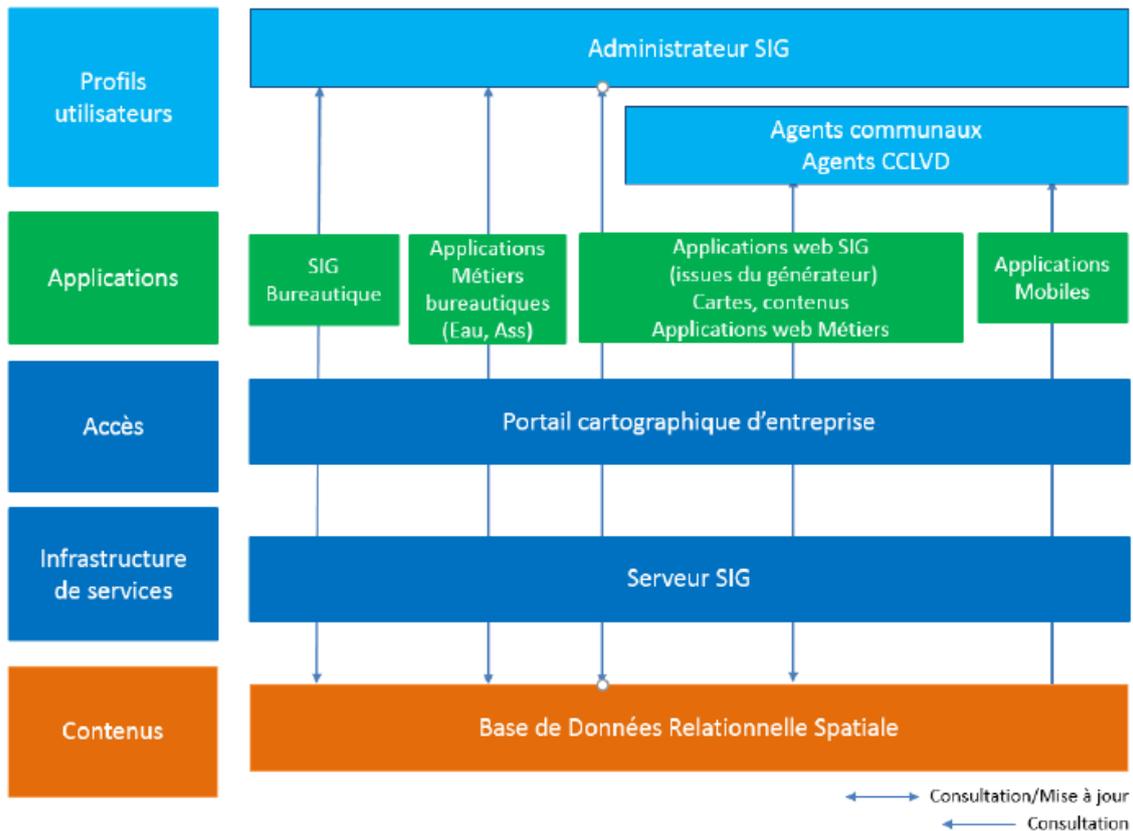


Figure 85 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

Aucune tranche supplémentaire n'a été affermie en 2021, l'objectif étant d'avoir la totalité des réseaux d'eau potable et d'assainissement saisis avant d'affermir de nouvelles tranches.

2.12.2 OPTIMISATION DE TRAITEMENT – CREATION DE SCRIPTS

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l'optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d'exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s'est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

Ce script a permis en 2021 de faciliter les temps de traitement des données.

D'autres scripts seront amenés à être créés, en 2022 pour traiter des jeux de données très lourds ou pour géocoder des données (géocodage : convertir une adresse postale en un point de coordonnées).

2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG

Par ailleurs, des cartographies sur d'autres compétences de la CCLVD ont été élaborées en 2021 et servent notamment d'aide au conseil et d'aide à la décision. Un travail conséquent a par exemple été mené pour le service Mobilité afin de réaliser la cartographie complète des voiries (et liaisons douces) à compétence communautaire.

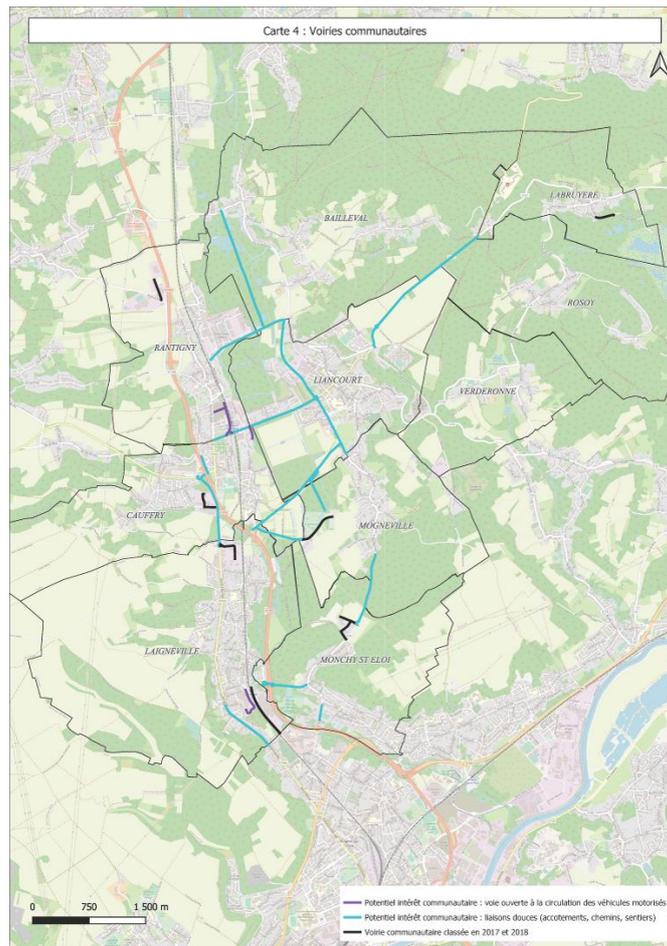


Figure 86 : Cartographie des voiries communautaires

Avec les service Développement durable, plusieurs projets ont été menés en lien avec le service SIG : l'ABC (l'Atlas de Biodiversité Communale), PCAET...

Avec les autres services et/ou compétences de la collectivité mais également avec les syndicats (SMVB, SMBCVB), plusieurs travaux ont été menés afin d'aider à la décision ou pour communiquer : l'ABC (l'Atlas de Biodiversité Communale), cartographie de données pour le projet de la ZAC de Mogneville, projet sur les friches, début de travail sur les données pour le PCAET...

2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012), la responsable SIG se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle se verra automatiser courant 2022 à partir d'une tranche optionnelle acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.

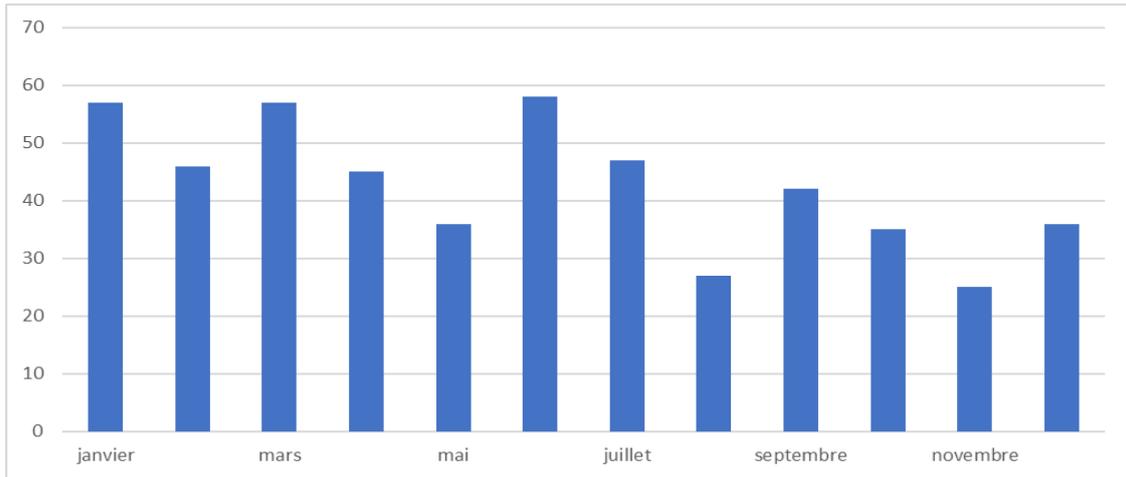


Figure 87 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2021

En 2021, le nombre moyen de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de **43 par mois (511 réponses émises)**. Ce nombre est stable par rapport à 2020 (540 réponses émises).

2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaître l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

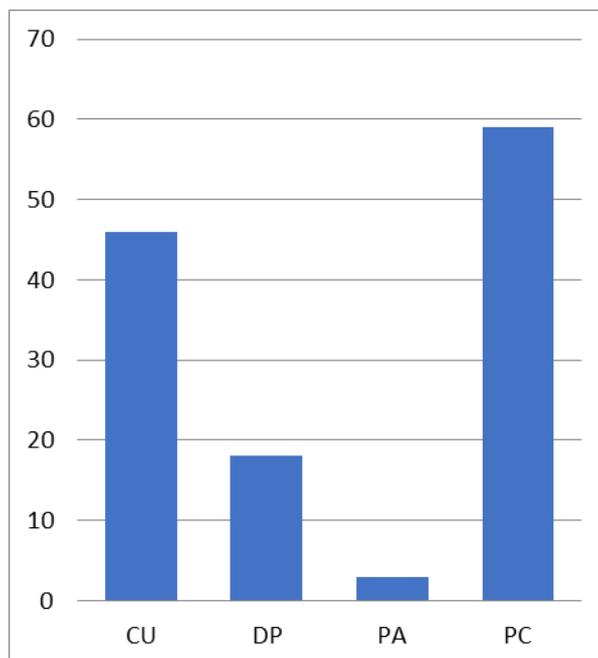


Figure 88 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2021

En 2021, **126 avis réseaux** eau potable et assainissement ont été émis (contre 154 en 2020).

2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

2.13.1 BILAN 2021

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du clos de Saveuse et rue de l'Ourmelet à Bailleval
- Impasse Frémion et rue de Grésilmont à Cauffry
- Rue du Chevalier de la Barre à Rantigny

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la passerelle à Rantigny (bouclage)
- Rue des champs à Bailleval
- Impasse des Genêts à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Forages :

- Régénération du F1
- Renouvellement des pompes du F1 et du F9
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC
- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource

Travaux d'aménagement du dépôt des matériaux de la régie

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

2.13.2 PERSPECTIVES 2022

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du bout du monde et chemin d'ars à Cauffry
- Ruelle Niville à Liancourt
- Rue du 8 mai 1945 à Liancourt
- Rue des quinconces à Liancourt

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier de l'abbé Ferry à Liancourt

Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation et du rendement

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek à Liancourt

Forages :

- Renouvellement de la pompe du F10
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi de l'animation BAC

Pose de vanne en charge pour le réservoir 1500 m³

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de chloration au niveau des réservoirs

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2021 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	6	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	4	4	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	35	35	0	100 %

Tableau 40 : analyses bactériologiques

Nota :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement des forages de Labruyère permet maintenant à l'ARS de suivre analytiquement les forages F7, F9 et F10 (forages les plus récents) qui jusqu'à présent n'étaient pas suivis par l'ARS.

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	7	3	4	42.9 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	9	9	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	38	38	0	100 %

Tableau 41 : analyses chimiques

Le rapport annuel 2021 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. **annexe 1**).

C'est la première année où sont observées des non-conformités chimiques par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement. Cela s'explique par le fait que de 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.

Pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0.29 $\mu\text{g/l}$ et 0.13 $\mu\text{g/l}$ pour une limite de qualité à 0.1 $\mu\text{g/l}$). **La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0.1 $\mu\text{g/l}$ pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au**

plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44.4 µg/l, nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (**annexe 1**).

3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (43,33°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : **en moyenne 24,03 mg/l** sur l'exercice 2021 (pour une norme de 50 mg/l, 24,51 mg/l en 2020).

L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2021 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'eau, il y a eu **20 courriers, mails, fax** de réclamations ou informations (16 en 2020).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2020	2021
Bailleval	1	1
Cauffry	3	5
Labruyère	-	-
Laigneville	5	2
Liancourt	4	4
Mogneville	-	1
Monchy Saint Eloi	1	2
Rantigny	1	2

	2020	2021
Rosoy	-	1
Verderonne	1	2
Total	16	20

Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune

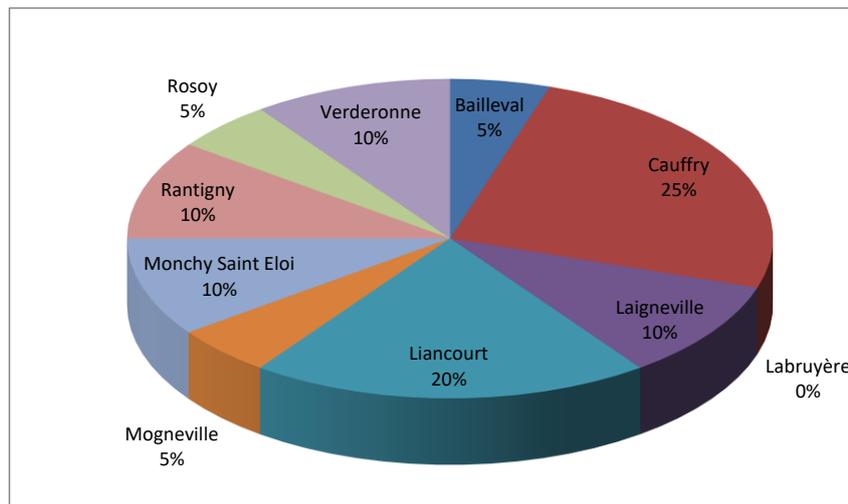


Figure 89 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 106 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (65 en 2020).

	2020	2021
Bailleval	6	7
Cauffry	9	15
Labruyère	-	3
Laigneville	19	33
Liancourt	11	14
Mogneville	2	6
Monchy Saint Eloi	10	14
Rantigny	5	7
Rosoy	2	3
Verderonne	1	4
Total	65	106

Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite

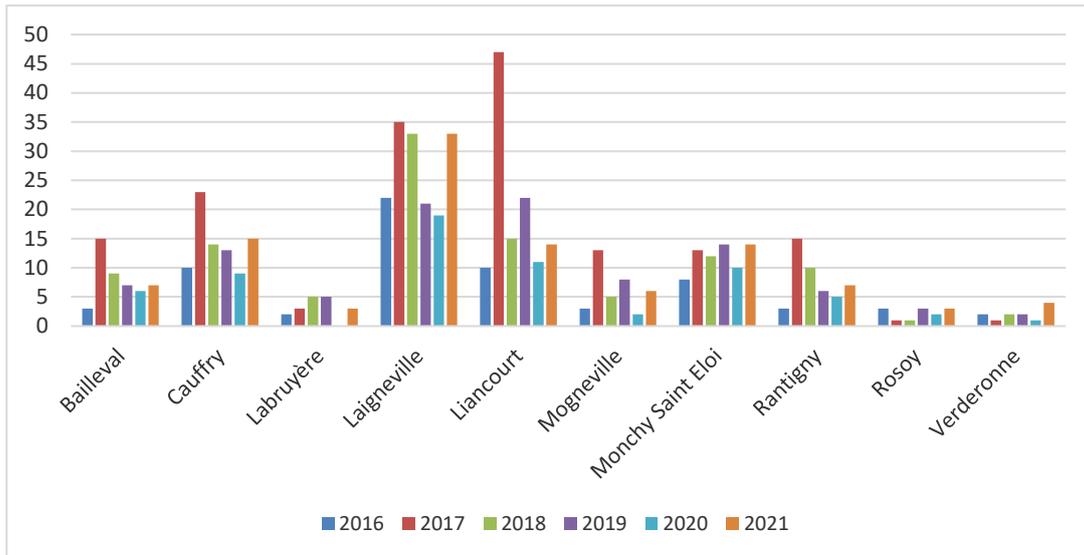


Figure 90 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a augmenté en 2021 tout comme le montant des dégrèvements (38.044,42 € TTC en 2021, 22.029,29 € HT en 2020, 30.810,70 € HT en 2019, 20.804,71 € HT en 2018).

A noter que 1.164 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur Sitr (1.071 en 2020 et 819 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2021 est de **12,73** (8,27 en 2020 et 13,75 en 2019).

2 usagers en 2021 (2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. 1 dossier est toujours en cours de traitement.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

5.1 CLASSES D'EAU

5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labruyère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2021, 5 classes d'eau ont été réalisées, 2 avec l'école Jean Macé de Liancourt, 1 avec l'école de Rosoy, et 2 avec l'école Chantal Mauduit de Mogneville. En raison de la pandémie, aucune classe d'eau n'a pu être réalisée en 2020, pour autant les visites prévues des installations étaient en hausse. (8 classes en 2019).

Visite des équipements d'eau potable : 3 visites prévues

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 44 : Coût des visites



Figure 91 : Illustration d'animation

5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2021, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- l'entretien des équipements,
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale,
- les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le **Facebook** de la CCLVD.

Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée
3 décembre 2021

Inspection, nettoyage et désinfection de la cuve du château d'eau !

Le saviez-vous ?

- L'eau de votre robinet est pompée à Labruyère. Elle est locale
- Elle est ensuite stockée dans la cuve du château d'eau situé à Labruyère avant de vous être distribuée.
- Le Code de la Santé Publique précise que les installations de distribution d'eau potable doivent être inspectées, nettoyées et désinfectées annuellement. C'est chose faite pour notre château d'eau. Un nettoyage de type mécanique et chimique (pulvérisation d'acide ascorbique = vitamine C) de la cuve intérieure du réservoir à Labruyère a été réalisé par la société SDER.
- Retrouvez le rapport annuel du service de distribution d'eau potable 2020 et des informations sur la qualité de votre eau potable <https://www.ccl-valleedoree.fr/.../tout-savoir-sur-leau.../>

16 4 commentaires 8 partages

J'aime Commenter Partager

Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée
14 septembre 2021

Les travaux de modernisation du réseau d'eau potable rue de l'Ourmelet à Baillevall ont commencé !

Rabotage de la chaussée au niveau de la future tranchée du nouveau réseau.

Teddy Arnull et 6 autres personnes 4 partages

J'aime Commenter Partager

Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée
26 juillet 2021

Petit retour sur la casse de la canalisation d'eau potable à l'origine de la fuite au carrefour entre la route de Mouy et l'avenue Henri Besse à Cauffry samedi ! Notre équipe d'astreinte a tout mis en œuvre pour réduire le temps d'intervention et permettre la remise en eau.

Teddy Arnull et 20 autres personnes 3 commentaires 9 partages

J'aime Commenter Partager

Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée
23 juin 2021

Photos de réparations effectuées par nos services sur des canalisations d'eau potable

Flo Had et 13 autres personnes 5 commentaires 3 partages

J'aime Commenter Partager

Figure 92 : Exemple de quelques communications Facebook

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m³

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m³

6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

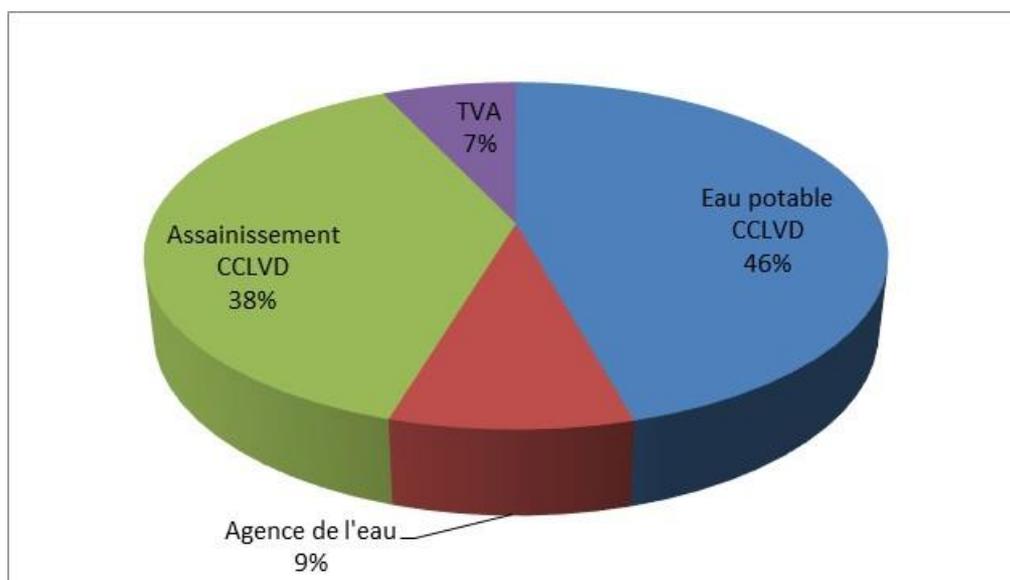


Figure 93 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2021, le prix du m³ d'eau potable n'a pas évolué, il est resté identique à 2020. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de **667,70 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2020 à 2021 sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

En 2021 comme en 2020, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à **5,56 € par m³ TTC** (abonnement compris).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 6.548.067,33 € HT (+ 5,15% /2020).

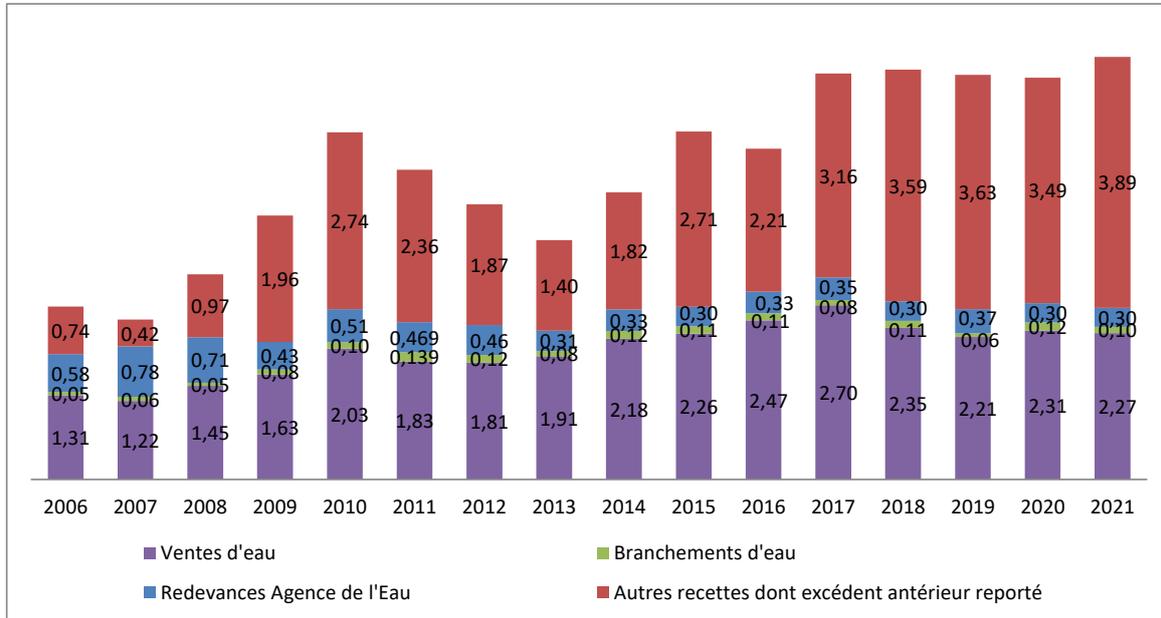


Figure 94 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	35.391,76 € HT	37.185,26 € HT	5,07 %
70	Produits des services du domaine	3.309.492,36 € HT	3.256.534,87 € HT	-1,60 %
74	Dotations, subventions, participations	8.191,00 € HT	37.813,00 € HT	361,64 %
75	Autres produits de gestion courante	32.392,02 € HT	71.077,23 € HT	119,43 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	49.210,91 € HT	45.108,60 € HT	- 8,34 %
013	Atténuation de charges	115.898,51 € HT	6.370,40 € HT	- 94,50 %
002	Excédent antérieur reporté	2.677.011,93 € HT	3.093.977,97 € HT	15,58 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	6.227.588,49 € HT	6.548.067,33 € HT	5,15%

Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont augmenté de 5.15 % de 2020 à 2021. Hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre entre section (principalement travaux en régie), elles ont baissé de 2.8 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables est relativement stable. Les travaux en régie 2020, 2021 n'ont pas encore été basculés sur l'investissement.

Les produits des domaines (compte 70 : ventes d'eau) a légèrement baissé ce qui correspond à la baisse du volume facturé. On observe également une baisse des recettes liée aux travaux.

Le compte 74 correspond aux subventions, il a augmenté ce qui est lié aux acomptes perçus pour les subventions contrat azote, étude sensibio et sécurisation des ouvrages d'eau potable.

Le compte 75 « Autres produits de gestion courante » a augmenté. En effet, sur l'année 2020, nous avons eu un remboursement de l'ordre de 19 000 € HT au titre de l'année 2017 de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée sur nos factures d'électricité des ouvrages d'eau potable, suite à un audit énergétique qui a mis en lumière le fait que l'on pouvait en être exonérés du fait de notre activité. Pour l'année 2021, nous avons perçu environ 54 000 € HT de remboursement car 2 années ont été demandées (2019 et 2020). En contrepartie une dépense est générée puisque 40 % des recettes sont reversées à l'auditeur.

Le compte 77 est relativement stable (compte correspondant aux cessions de véhicules, aux remboursements de sinistres notamment).

Le compte 013 a baissé.

L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

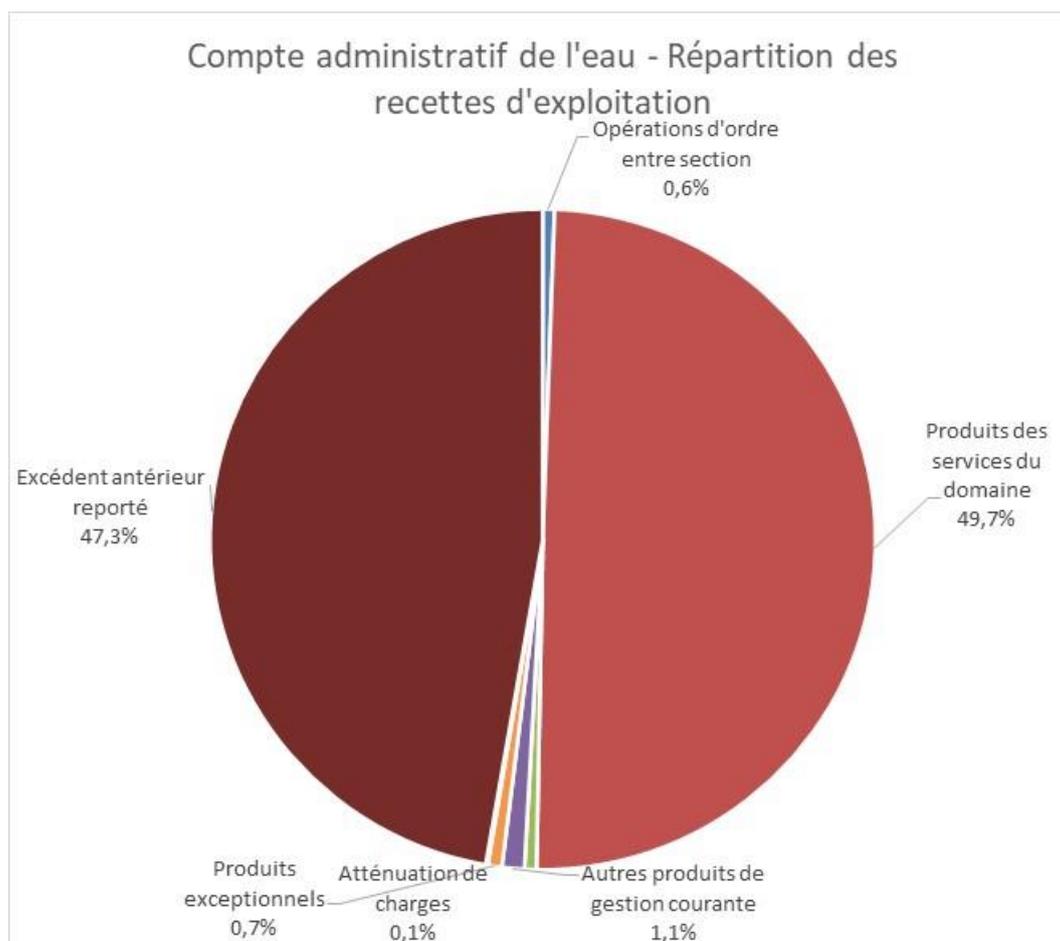


Figure 95 : Répartition des recettes par chapitre

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **3.060.841,99€ HT** (+5,27 %/2020).

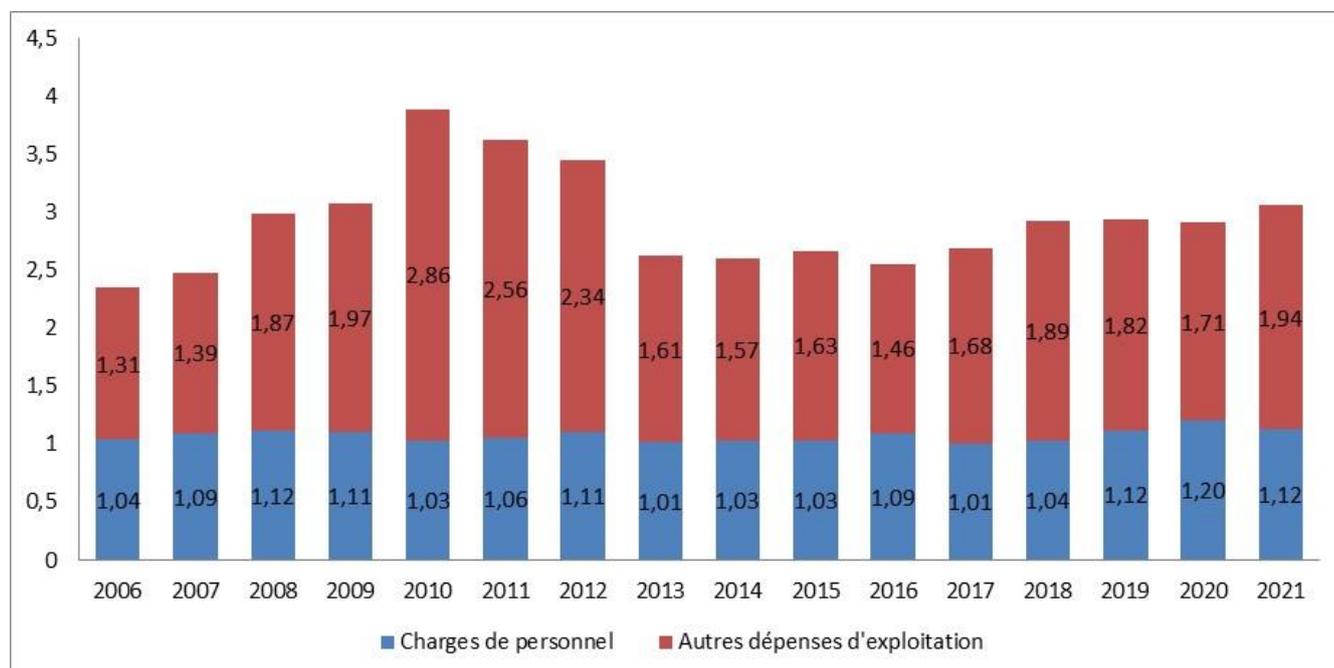


Figure 96 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	771.175,94 € HT	884.189,23 € HT	14.65 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.198.909,48 € HT	1 124.608,55 € HT	-6.20%
65	Autres charges de gestion courante	103.069,18 € HT	190.377,28 € HT	84.71%
66	Charges financières	147.768,50 € HT	137.827,92 € HT	-6.73%
67	Charges exceptionnelles	29.263,53 € HT	59.565,22 € HT	103.55%
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	514.948,17 € HT	468.242,79 € HT	-9.07%
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	142.500,00 € HT	196.031,00 € HT	37.57%
	Total	2.907.634,80 € HT	3.060.841,99 € HT	5.27%

Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont augmenté de 5.27 % entre 2020 et 2021.

Le compte 011 « Charges à caractère général » a augmenté, cela vient principalement de la reprise de l'activité (année 2020 marquée par le COVID). Le chapitre 011 était de l'ordre de 866 000 € HT en 2019. L'achat d'eau n'a pas été facturé en 2021, il manque donc environ 50 000 € HT de dépenses qui seront répercutées sur 2022. Les principales augmentations au 011 sont liées à l'achat de fournitures (+ 48 000 € HT

en 2021), la location de matériel pour les chantiers en régie (+ 30000 € HT), les régénérations des forages F1 et F10 (+ 40 0000 € HT au chapitre 61528), l'entretien du matériel roulant (+ 10000 € HT) et enfin le reversement de 40 % des recettes générées par le remboursement de la CSPE pour payer le cabinet d'audit.

Le compte 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a légèrement baissé, cela peut s'expliquer notamment par le départ d'un agent non remplacé.

Le compte 65 a augmenté du fait de la poursuite des admissions en non valeurs.

Le compte 66 correspondant aux intérêts des emprunts est en baisse.

Le compte 67 correspondant notamment aux dégrèvements et aux remboursements de fin d'année a augmenté.

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2021 (idem en 2020) car il y a eu plus d'admissions en non valeur en 2021 qu'en 2020 (compte 65) Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le compte 042 correspondant aux amortissements a légèrement baissé en 2021.

Le compte 014 a augmenté (redevance pollution Agence de l'Eau) lié à des rattrapages de redevances.

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

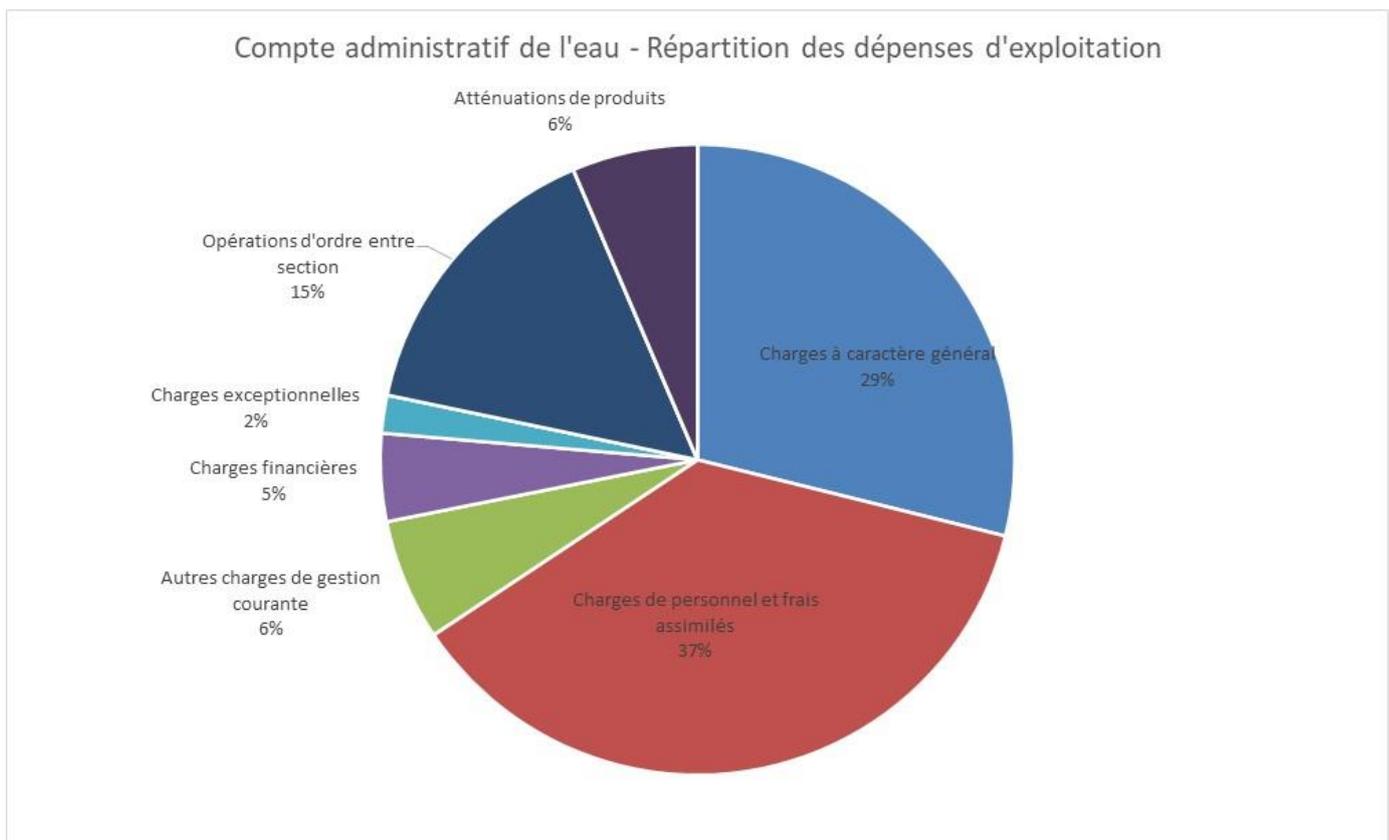


Figure 97 : Répartition des dépenses par chapitre

L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

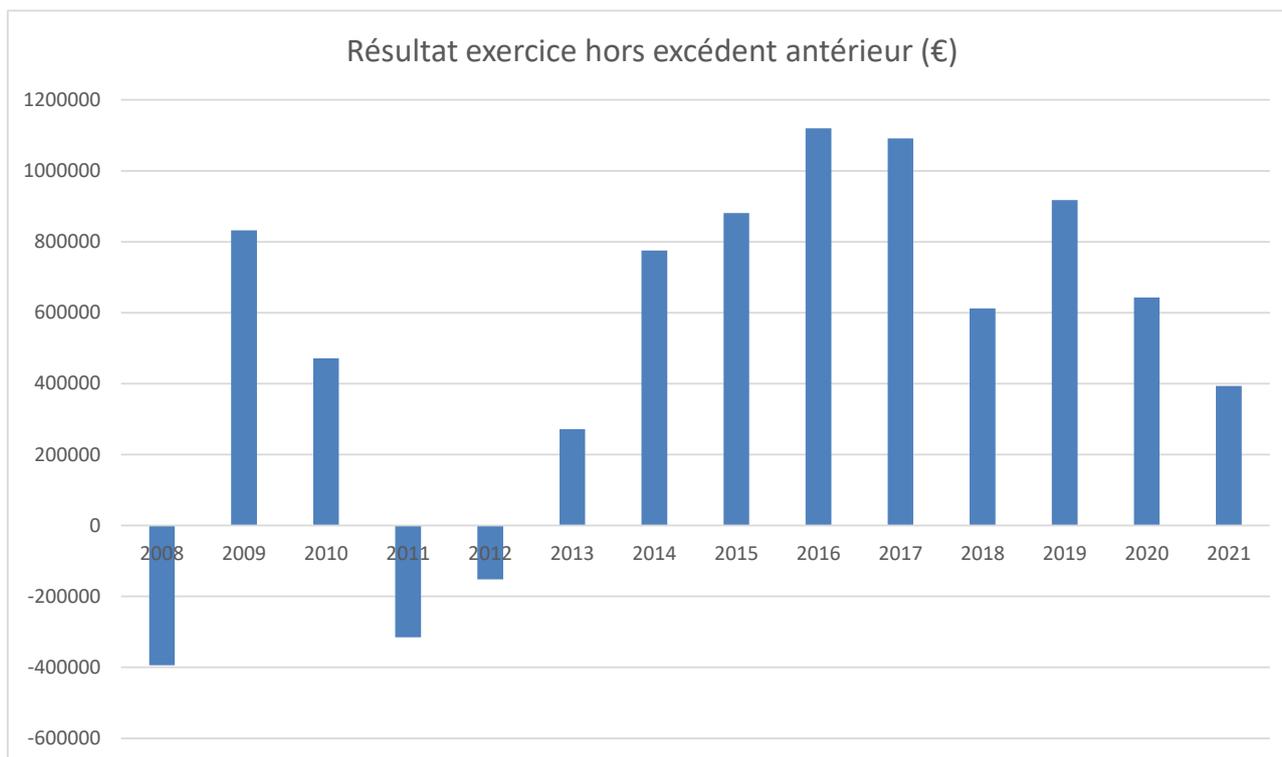


Figure 98 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

Le résultat de l'exercice 2021 est de 393.247,37 € HT inférieur à celui de 2020 (642.941,76 € HT, - 38,8 %). C'est le plus bas résultat d'exercice depuis 2013. Les produits des domaines (chapitre 70) sont les plus bas depuis 2015. Il est à noter également une part plus grande d'admissions en non valeur. La tendance est à suivre pour l'année 2022. De plus, l'excédent antérieur reporté est relativement élevé.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 68% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.256.534,87 €
Charges d'exploitation réelles	2.199.175,06 €
Annuité d'emprunt	137.827,92 €
	282.990,29 €
Epargne nette (autofinancement)	636.541,60 €
Poids du fonctionnement seul	68%

Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferrisation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

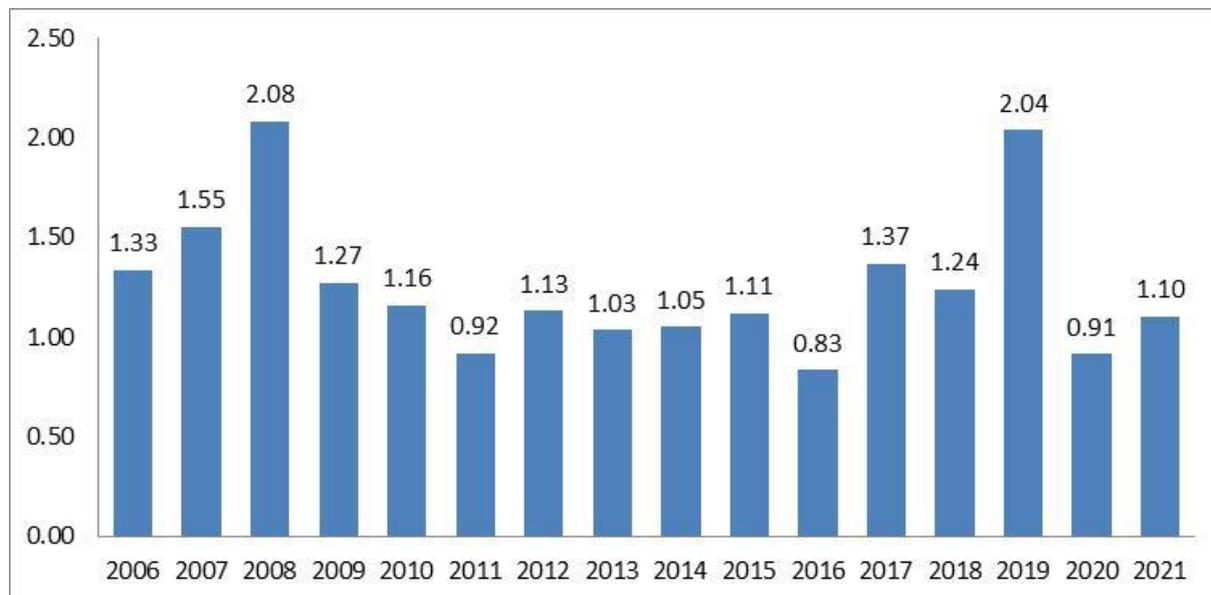


Figure 99 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 €HT). L'investissement 2021 est légèrement plus élevé qu'en 2020.

6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 3.5 Millions d'euros soit 355 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (**2021**) :

Amortissement	282.990,29 € HT
Intérêts	138.914,50 € HT
Annuité	421.904,79 € HT

Tableau 48 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

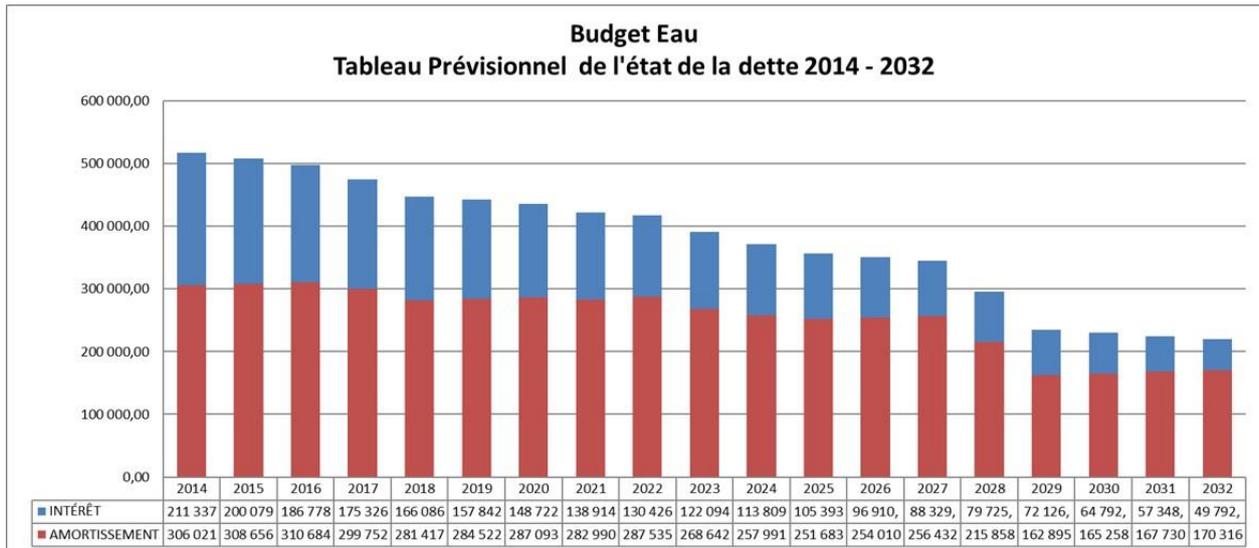
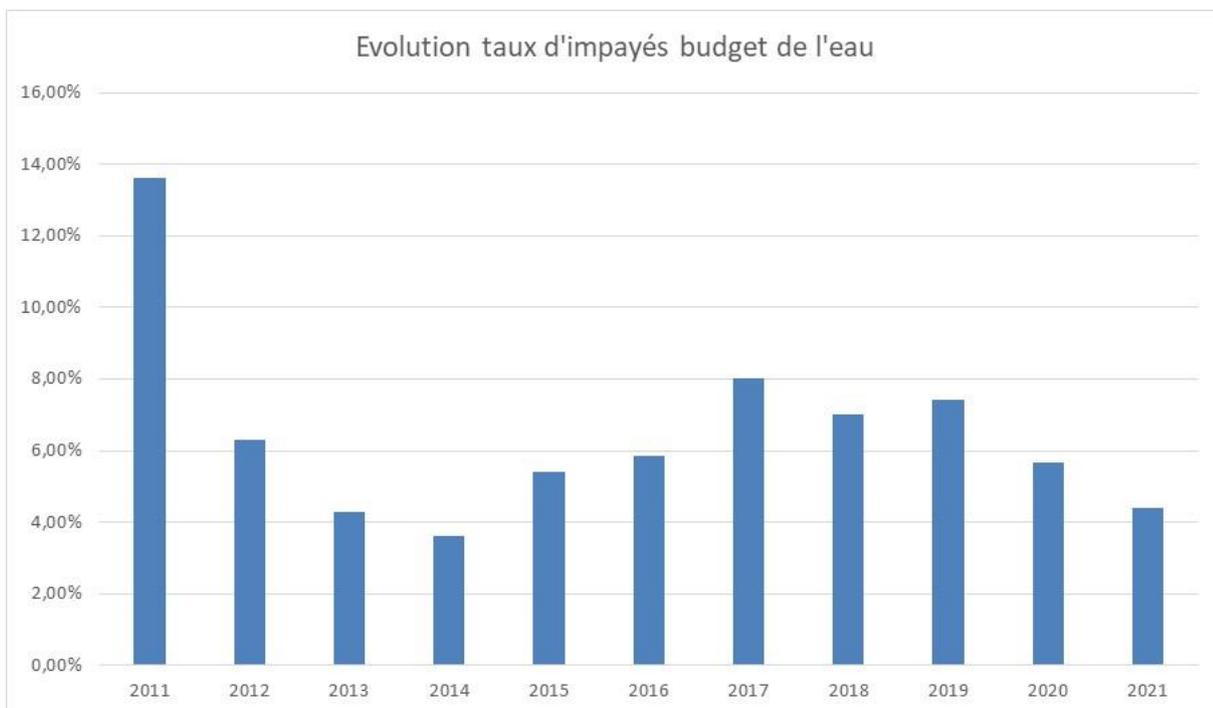


Figure 100 : Evolution de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : **9 ans**. Celle-ci a augmenté par rapport à 2020 car le résultat d'exercice 2021 est plus faible.
- Montant des impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2021 pour les factures 2020 est de 4.38 % (soit environ 155 000 € HT), il était de 5.67% (soit environ 187 000 € HT) en 2020, 7.41 % en 2019 (soit environ 271 000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215 000 € HT), 8% en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280 000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181 000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160 000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le montant d'impayés a légèrement baissé par rapport à 2020.



L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 31/12/2021, le montant total d'impayés budget eau de 2002 à 2019 était de l'ordre de 561 000 € HT. Celui-ci a baissé car des admissions en non-valeur importantes ont été opérées en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 189 868,32 € HT d'admissions en non valeur en 2021 (96 454.79 € HT d'admission en non-valeur sur 2020) pour le budget eau.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en **Annexe 4**.

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (**arrêté du 21 juillet 2015**) relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅, avec une **entrée en vigueur au 01/01/2016** hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

L'**arrêté du 31 juillet 2020** modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
 1 rue de Nogent
 60 290 LAIGNEVILLE
 Tel : 03.44.73.89.10



Figure 101 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2021 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

Lors du conseil communautaire du 19/04/2021, la composition des commissions a été revue et Mme PIERARD n'a pas souhaité repostuler à la commission environnement.

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **1 fois** pour des thématiques liées à l'assainissement :

- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel eau et assainissement 2020.

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

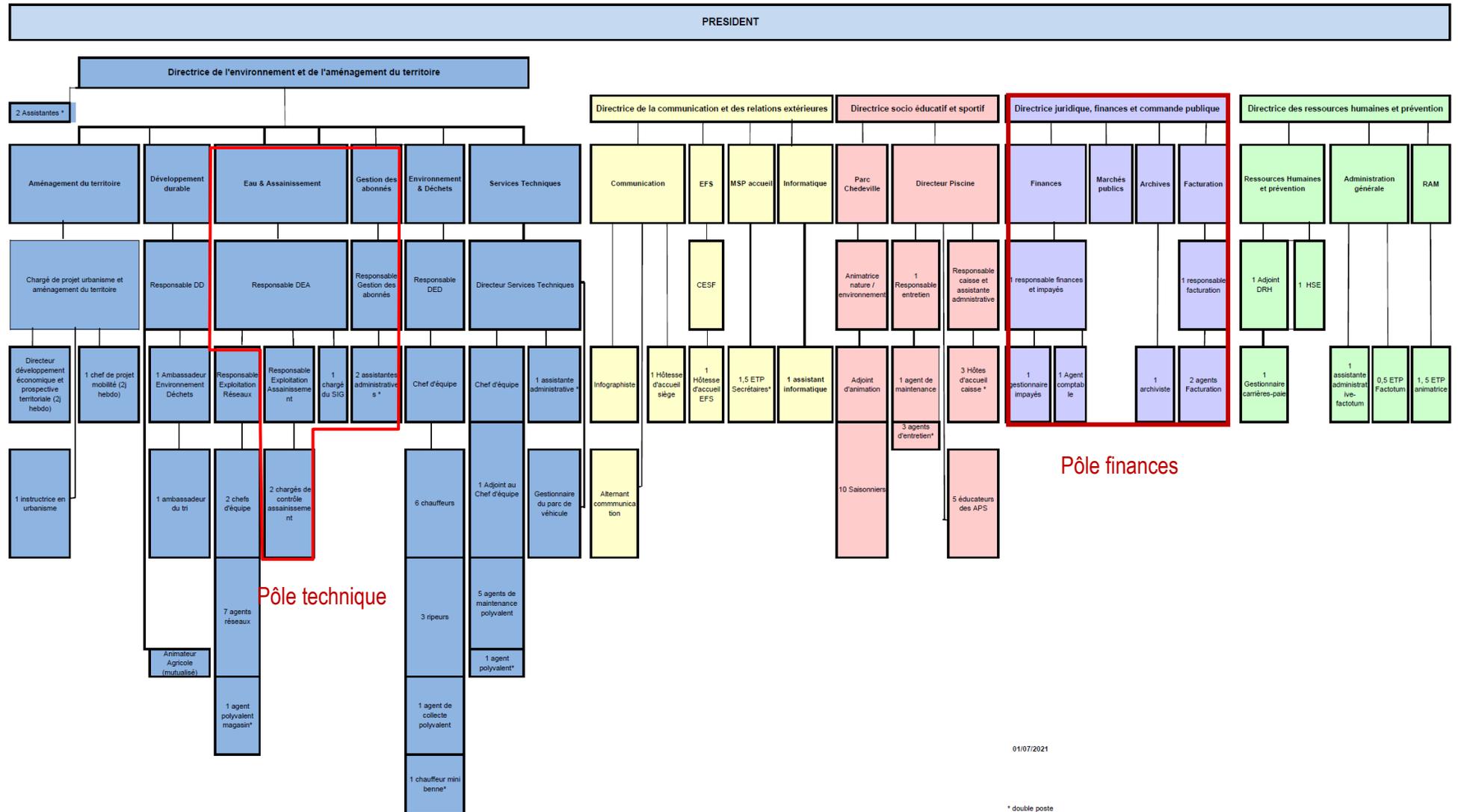
Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire.

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

2.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.



01/07/2021

* double poste

Figure 102 : Organigramme

En 2021, le service assainissement collectif est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 31 mars 2021 :

SUEZ
Rue Buhl
60316 CREIL Cedex

Depuis le 1^{er} avril 2021 :

VEOLIA
1 Rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2021, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec SUEZ est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois et c'est VEOLIA qui a remporté ce marché pour un montant de 504.281,64 € HT / an** (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'exploitation de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- De l'exploitation des réseaux (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 GENERALITES

	2020	2021
Nombre d'habitants	23.696 habitants (données 2020)	23.883 habitants (données 2021)
Nombre d'abonnés assainissement	9.624 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2019)	9.741 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2020)
Nombre d'abonnés mensualisés assainissement	4.665 abonnés soit 48,5 %	4.849 abonnés soit 49,8 %
Volumes facturés abonnés domestiques	804.035 m ³ + 8,2 %/2019	801.275 m ³ - 0,3 %/2020
Volumes facturés Gros consommateurs	194.749 m ³ - 7,6 %/2019	180.410 m ³ - 7,4 %/2020
Volumes facturés Communaux	12.919 m ³ - 17,2 %/2019	13.229 m ³ 2,4 %/2020
Volumes Totaux	1.011.703 m³ + 4,33 %/2019	994.914 m³ - 1,66 %/2020

Tableau 49 : Généralités de données assainissement

3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

3.1.2.1 Consommations

Communes	2020					2021				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	53.532 (+ 4,6 %/2019)	504 (- 74,8 %/2019)	694 (- 8,8 %/2019)	54.731 (+ 1,5 %/2019)	56.332 (+ 2,2 %/2019)	51.003 (+ 4,7 %/2020)	856 (+ 69,9 %/2020)	764 (+ 10 %/2020)	51.767 (- 5,4 %/2020)	54.344 (- 3,5 %/2020)
Cauffry	96.610 (+ 10,9 %/2019)	8 197 (- 6,4 %/2019)	1 758 (+ 30,3 %/2019)	106.565 (+ 9,7 %/2019)	107.789 (+ 10,2 %/2019)	85.812 (- 11,2 %/2020)	13.260 (+ 61,8 %/2020)	1 166 (- 33,7 %/2020)	100.238 (- 5,9 %/2020)	101.479 (- 5,9 %/2020)
Labruyère	18.196 (+ 7 %/2019)	36 500 (32,8 %/2019)	79 (- 23,6 %/2019)	54.775 (+ 22,8 %/2019)	56.466 (21 %/2019)	17.725 (+ 7 %/2020)	25.229 (- 30,9 %/2020)	154 (+ 95,1 %/2020)	43.107 (- 21,3 %/2020)	45.882 (- 18,7 %/2020)
Laigneville	177.387 (+ 10,5 %/2019)	16 743 (- 27,3 %/2019)	2 050 (- 30,8 %/2019)	196.180 (+ 5,2 %/2019)	198.085 (+ 5,2 %/2019)	169.482 (- 4,5 %/2020)	18.883 (+ 12,8 %/2020)	2 450 (+ 19,5 %/2020)	190.815 (- 2,7 %/2020)	192.977 (- 2,6 %/2020)
Liancourt	215.163 (+ 11,5 %/2019)	110 604 (- 12 %/2019)	5.871 (- 15,6 %/2019)	331.638 (+ 1,9 %/2019)	337.749 (+ 1,9 %/2019)	219.604 (+ 2,1 %/2020)	100.489 (- 9,2 %/2020)	5.129 (- 12,6 %/2020)	325.201 (- 1,9 %/2020)	333.994 (- 1,1 %/2020)
Mogneville	45.973 (7 %/2019)	Sans objet	503 (- 52,7 %/2019)	46.476 (+ 5,6 %/2019)	51 228 (+ 6,5 %/2019)	44.166 (- 3,9 %/2020)	Sans objet	755 (+ 50,1 %/2020)	44.921 (- 3,3 %/2020)	49.485 (- 3,4 %/2020)
Monchy Saint Eloi	65.068 (- 5,3 %/2019)	12 587 (+ 29,4 %/2019)	781 (- 34,1 %/2019)	78.436 (- 1,5 %/2019)	79.802 (- 1,2 %/2019)	69.150 (6,3 %/2020)	11.031 (- 12,4 %/2020)	1421 (+ 81,9 %/2020)	81.601 (+ 4 %/2020)	82.875 (3,9 %/2020)
Rantigny	88.448 (+ 5,2 %/2019)	9.614 (- 32,1 %/2019)	1.014 (- 2,5 %/2019)	99.076 (- 0,2 %/2019)	118.790 (+ 4,2 %/2019)	100.582 (+ 13,7 %/2020)	10.681 (+ 11,1 %/2020)	1.144 (+ 12,8 %/2020)	112.407 (+ 13,5 %/2020)	130.814 (+ 10,1 %/2020)
Rosoy	22.900 (+ 11,5 %/2019)	Sans objet	111 (+ 32,7 %/2019)	23.011 (+ 11,6 %/2019)	23 174 (+ 11,5 %/2019)	22.613 (- 1,3 %/2020)	Sans objet	151 (+ 35,9 %/2020)	22.764 (- 1,1 %/2020)	22.945 (- 1 %/2020)
Verderonne	20 758 (+ 13,8 %/2019)	Sans objet	58 (- 39,3 %/2019)	20.816 (+ 13,5 %/2019)	20 921 (+ 0,8 %/2019)	21.139 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	96 (+ 64,5 %/2020)	21.235 (+ 2 %/2020)	21.332 (+ 0,9 %/2020)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4. 650 (2,9 %/2019)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	6.898 (+ 48,3 %/2020)
Total	804.035 (+ 8,2 %/2019)	194.749 (- 7,6 %/2019)	12.919 (- 17,2 %/2019)	1.011.703 (+ 4,33 %/2019)	1.054.984 (4,8 %/2019)	801.275 (- 0,3 %/2020)	180.410 (- 7,4 %/2020)	13.229 (+ 2,4 %/2020)	994.914 (- 1,66 %/2020)	1.043.025 (- 1,1 %/2020)

Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune



Globalement les consommations des gros consommateurs et des domestiques ont baissé. Concernant les consommations domestiques cela peut s'expliquer par le contexte particulier de 2020 lié à la crise sanitaire (confinement, plus de télétravail). Pour autant, les consommations domestiques restent relativement élevées par rapport aux années précédentes.

La consommation globale est en baisse ou stable par rapport à 2020 hormis sur la commune de Rantigny et les abonnés d'Angicourt (camping La Faloise).

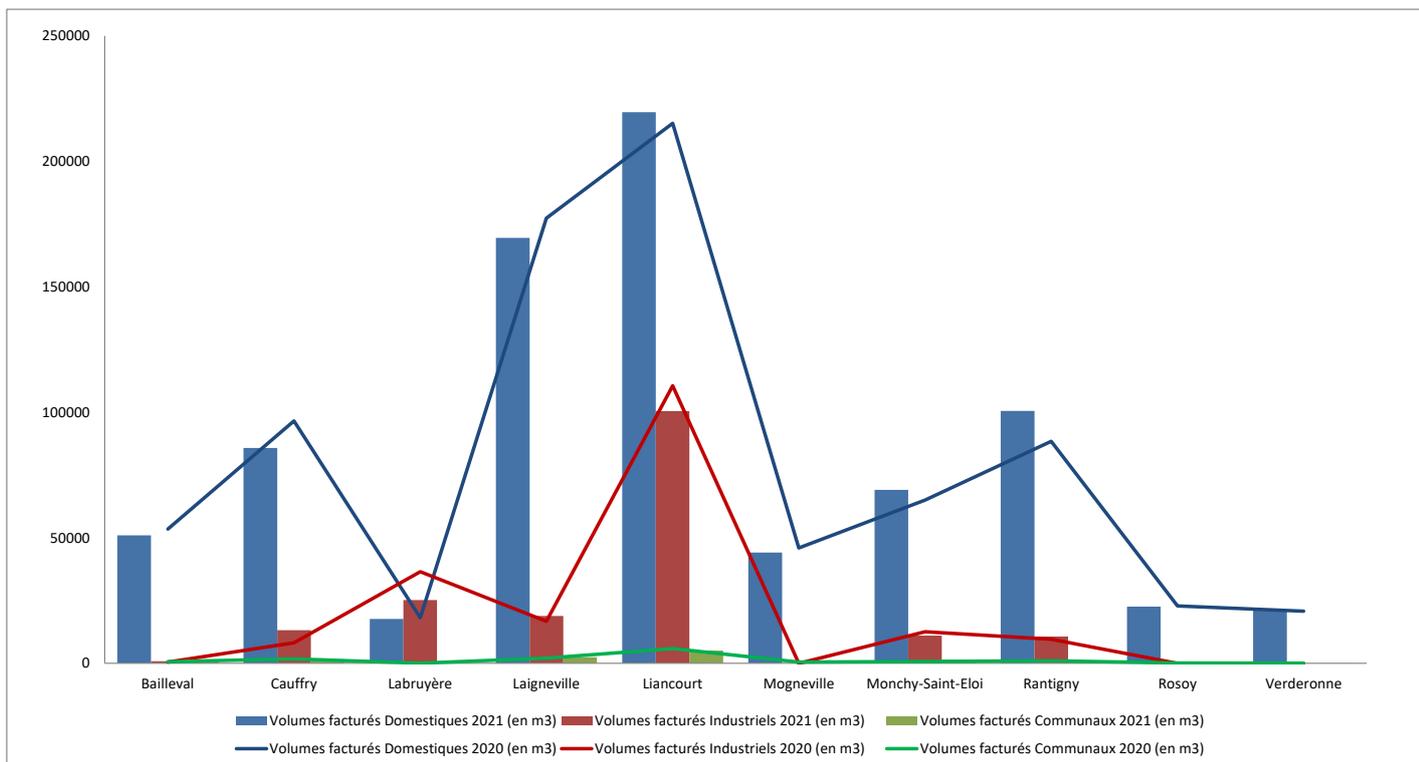


Figure 103 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2020 et 2021

La différence entre le volume assujéti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement, le camping la Faloise, la crèche vont sur Angicourt. La différence entre volumes assujétis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (157 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujétis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.

La répartition des volumes 2021 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2020 :

- 79.5 % liés aux domestiques (79.5 % en 2020),
- 18.1 % liés aux gros consommateurs (19.2 % en 2020),
- 1.3 % liés aux bâtiments communaux (1.3 % en 2020).

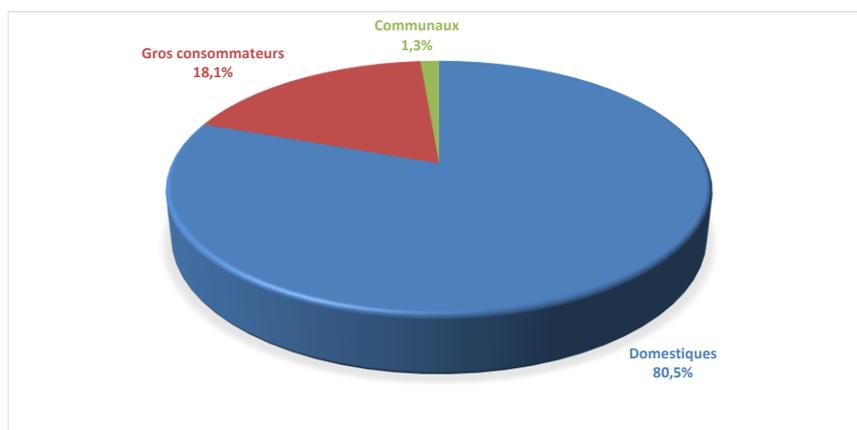


Figure 104 : Répartition des volumes d'assainissement 2021

3.1.2.2 Nombre d'abonnés

Communes	2020	2021
Bailleval	638 (+ 0 %/2019)	640 (+ 0,3 %/2020)
Cauffry	1.057 (+ 0,5 %/2019)	1.043 (- 1,3 %/2020)
Labruyère	231 (+ 3,6 %/2019)	230 (- 0,4 %/2020)
Laigneville	2.086 (+ 0,8 %/2019)	2.067 (- 0,9 %/2020)
Liancourt	2.521 (+ 0,4 %/2019)	2.544 (+ 0,9 %/2020)
Mogneville	549 (+ 1,5 %/2019)	561 (+ 2,2 %/2020)
Monchy Saint Eloi	774 (0,9 %/2019)	775 (0,1 %/2020)
Rantigny	1.191 (+ 0,2 %/2019)	1.235 (+ 3,7 %/2020)
Rosoy	255 (+ 0 %/2019)	257 (+ 0,8 %/2020)
Verderonne	257 (- 2,3 %/2019)	275 (+ 7 %/2020)
Industriels	65 (- 1,5 %/2019)	114 (+ 75,4 %/2020)
Total	9.624 (+ 0,5 %/2019)	9.741 (+ 1,2 %/2020)

Tableau 51 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2020, on observe une légère augmentation du nombre d'abonnés de 1.2 %, le nombre d'abonnés est relativement stable. Sur Verderonne, une hausse est observée liée notamment à la Résidence la Montagne qui a un nombre d'abonné variable selon les années.

3.1.2.3 Consommation / abonnés

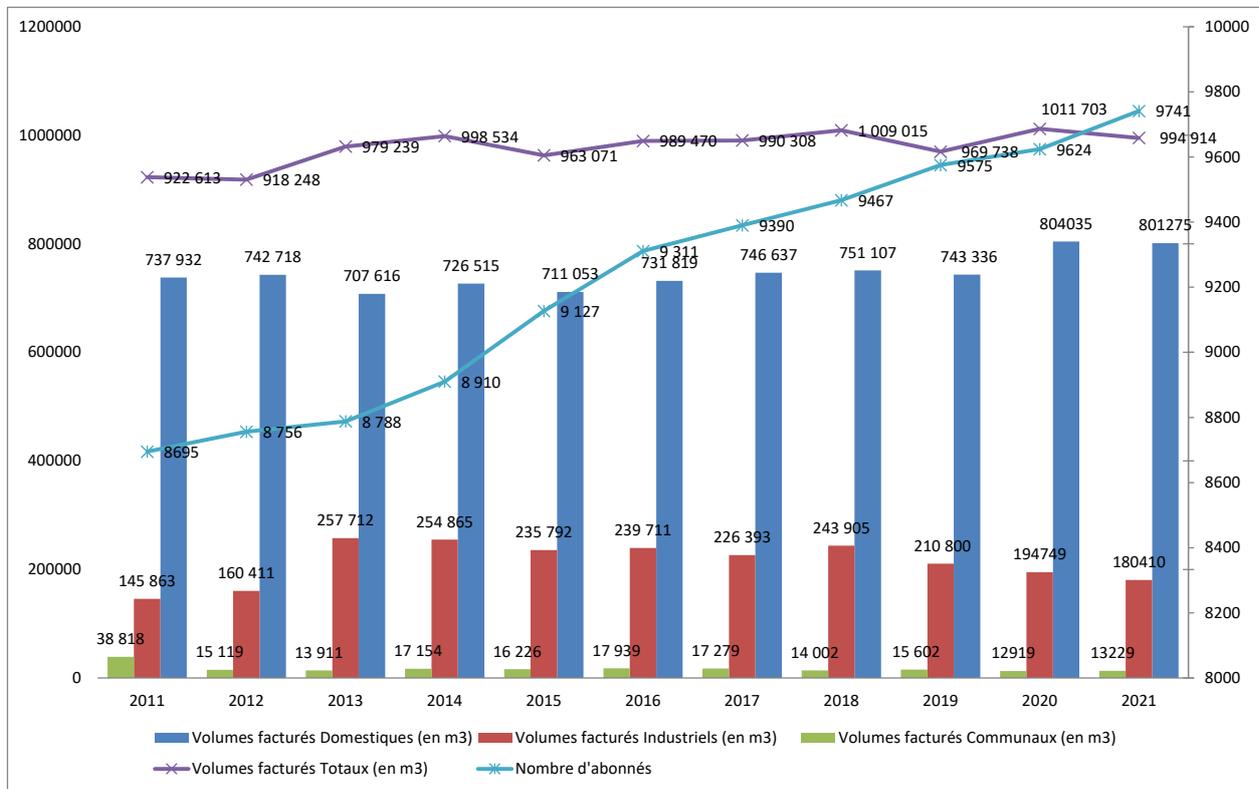


Figure 105 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2021 a baissé (- 1.66 %/2020), cette diminution vient principalement des volumes des gros consommateurs (cf. paragraphe précédent).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique, les années précédentes, une stagnation des volumes domestiques facturés étaient observés, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante. Sur 2020, le contexte étant particulier (crise sanitaire), l'année n'est pas forcément représentative.

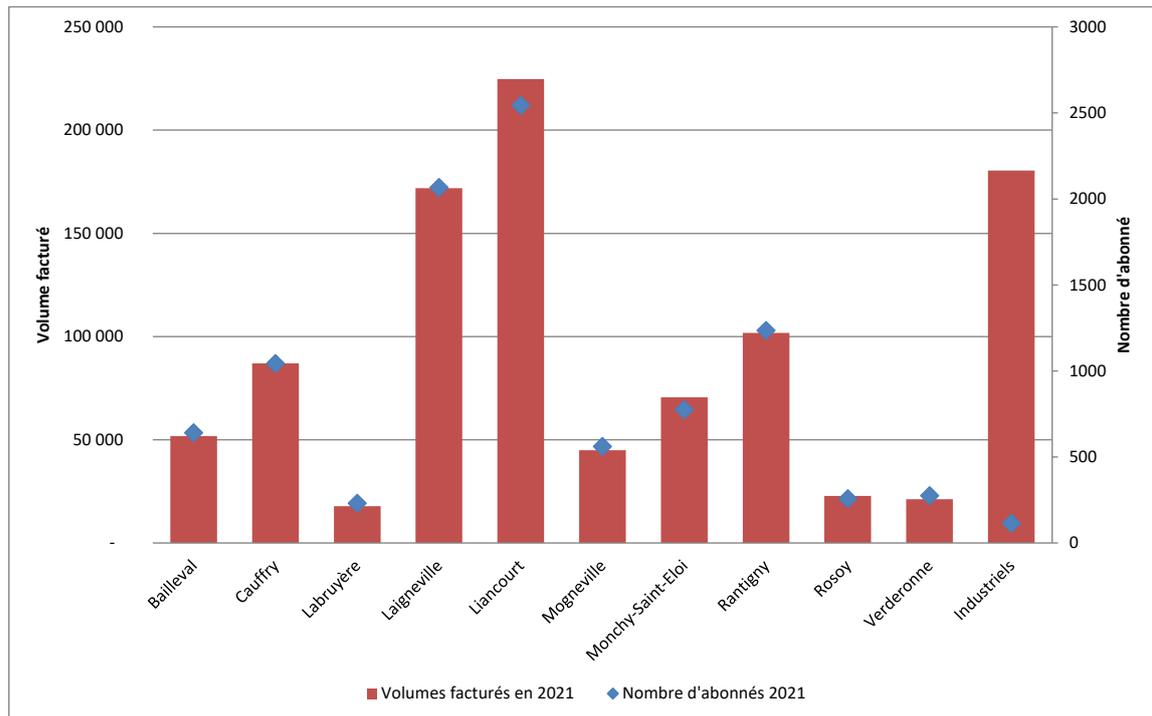


Figure 106 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2021

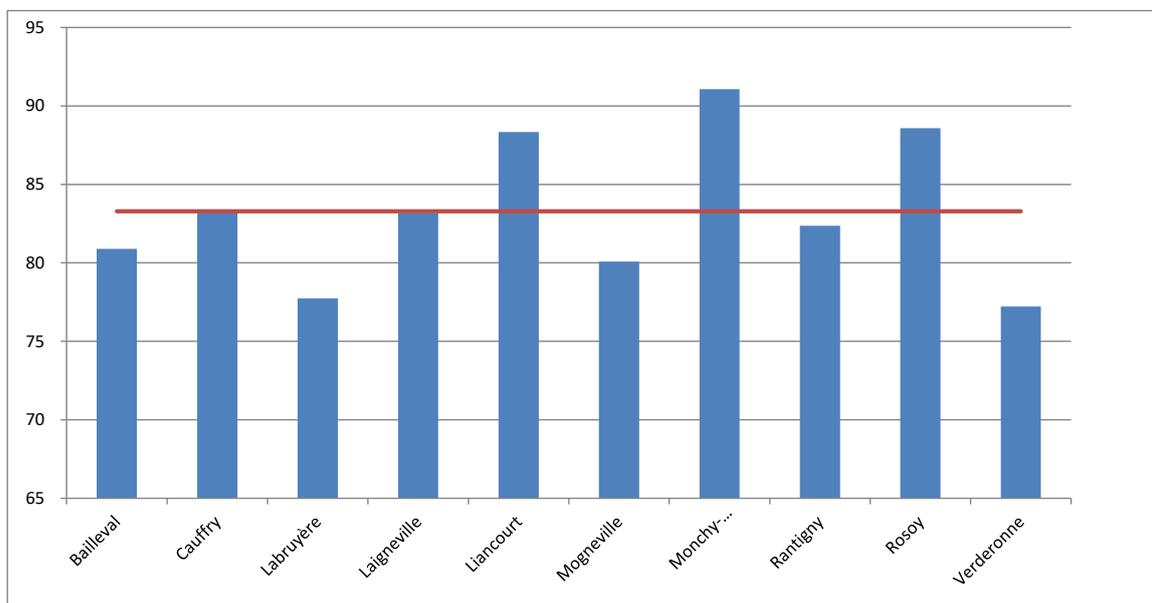


Figure 107 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, le volume moyen d'assainissement par abonné et par an s'échelonne de 78 m³/an/abonné (Labruyère) à 91 m³/an/abonné (Monchy-Saint-Eloi). La moyenne sur le territoire est de 83 m³/an/abonné.

La moyenne nationale par foyer est de l'ordre de 90 à 100 m³/an/foyer.

3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 49,8 % en 2021 contre 48.5 % en 2020.

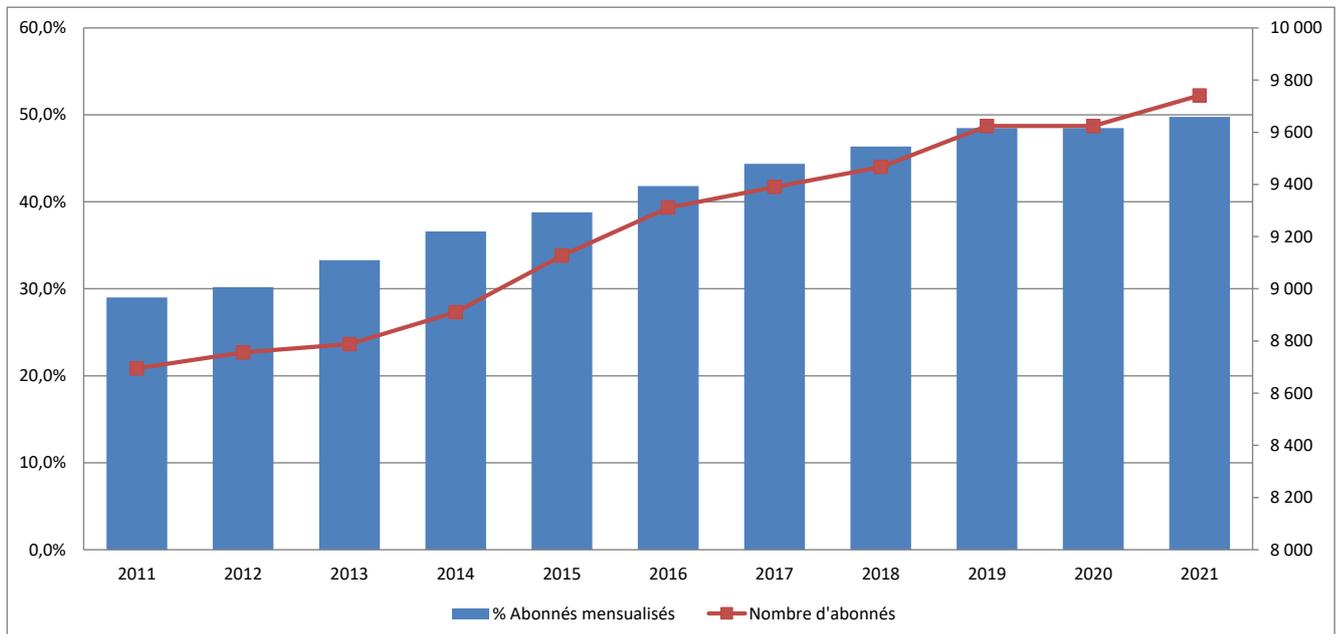


Figure 108 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 925 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à près de 60 % des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

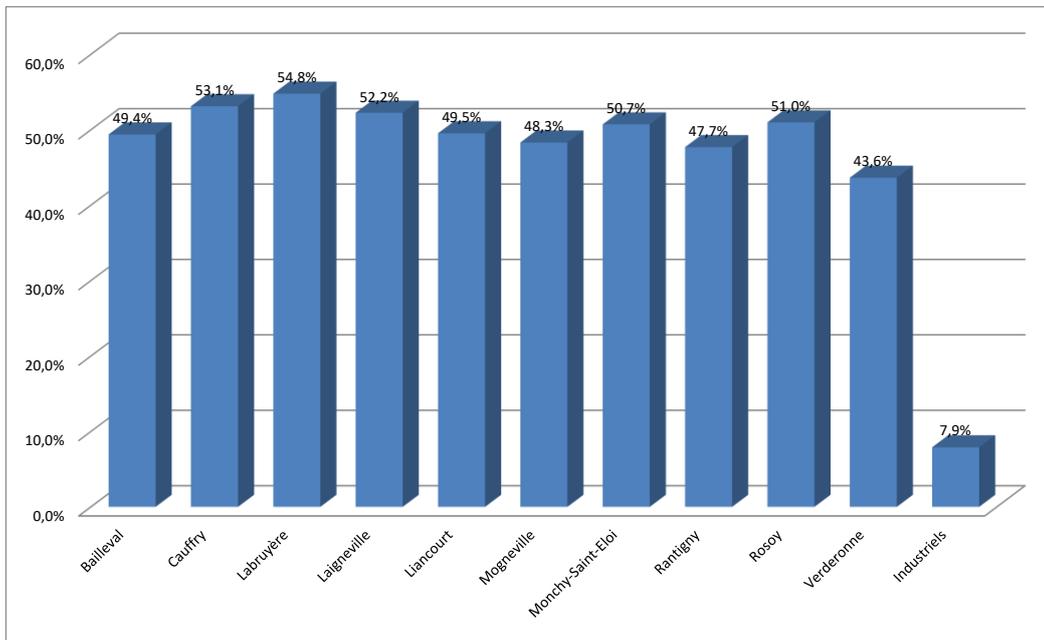


Figure 109 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2021)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels sont très peu mensualisés.

3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en **séparatif** hormis la commune de Liencourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de **7,5 communes** (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liencourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur la **station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de **Labruyère (bas)** sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de **Rosoy et Verderonne**, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

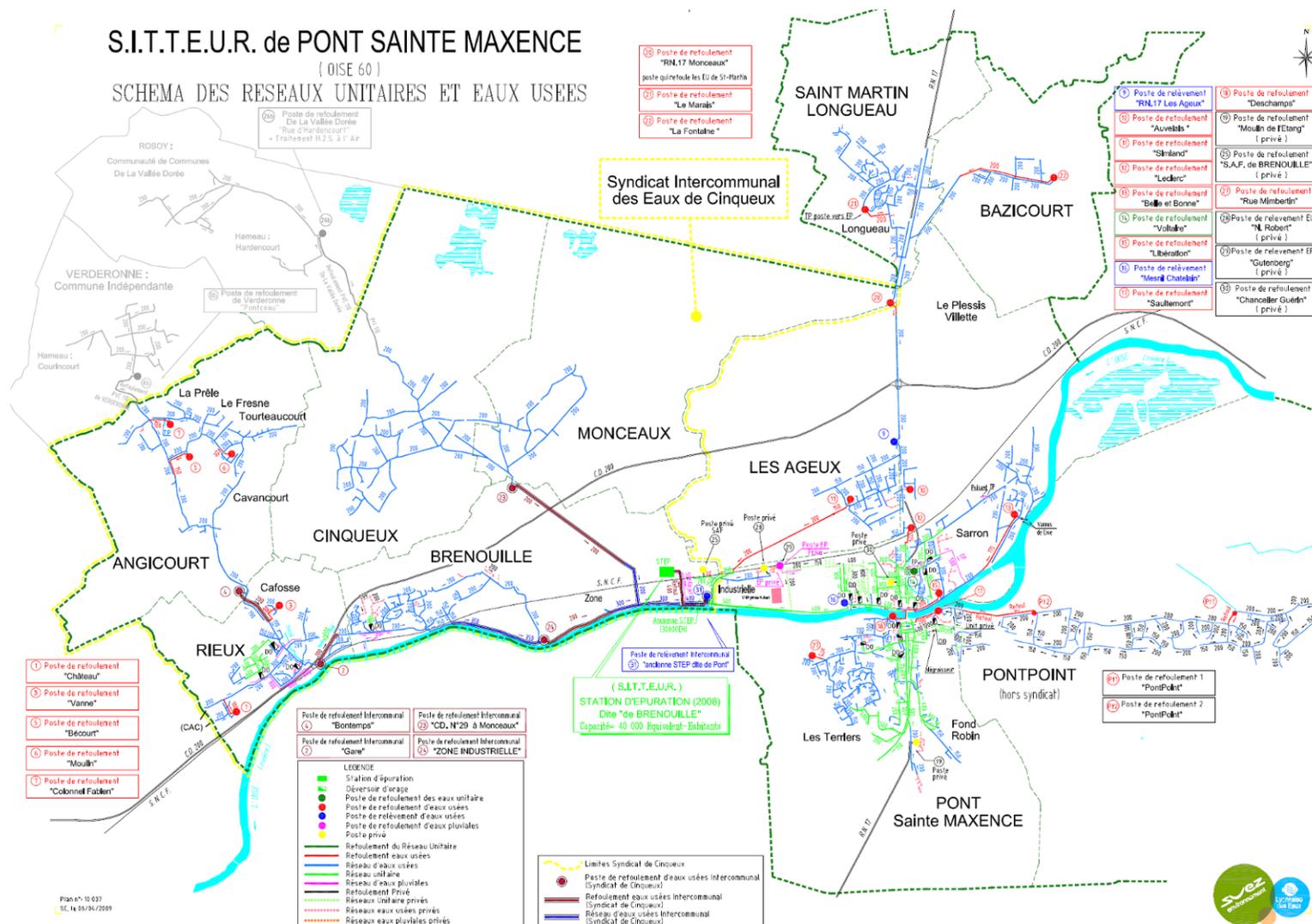


Figure 110 : Territoire SITTEUR

3.2.2 LINÉAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2020 (en ml)				Linéaire 2021 (en ml)			
	EU	EP	UNI	Refolement	EU	EP	UNI	Refolement
Bailleval	9.072	3.706	1.328	578	9.072	3.955	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.265	1.156	0	1.365	3.436	1.156	0	1.375
Laigneville	19.728	10.703	1.265	3.160	19.728	10.703	1.265	3.160
Liancourt	14.637	10.171	11.162	3.457	14.637	10.171	11.162	3.457
Mogneville	6.304	2.455	2.120	105	6.304	2.455	2.120	105
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	0	4.201	7.431	3.692	0	4.201
Rantigny	8.683	6.477	1.699	1.387	8.758	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	0	1.445	6.179	1.983	0	1.445
Verderonne	5.128	136	0	640	5.128	136	0	640
Total	91.657	45.692	18.559	17.293	91.903	45.941	18.559	17.293
	155.908				156.403			

Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement

494,81 ml de réseaux gravitaires ont été créés / rétrocedés sur le territoire en 2021 (245,81 ml de réseau d'eaux usées et 249 ml de réseau d'eaux pluviales).

3.2.3 TRAVAUX DE RENOUELEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2021

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2021	Entité	Travaux de création 2021	Entité	Linéaire 2021
Bailleval	14.106 ml	/	/	Rue du Clos de Saveuse (234 ml d'EP DN 300 en PVC) Impasse du Grand Aulnois (15 ml d'EP DN 200 en fonte)	MEDINGER DMVA	14.355 ml
Cauffry	17.429 ml	Impasse Frémion (10 ml d'EU DN 200 en PVC) Rue du 1 ^{er} septembre (224 ml d'EP DN 300 / DN 200 en Fonte / PVC)	DMVA DMVA	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.421 ml	/	/	Impasse des Genêts (rétrocession) (170,81 ml d'EU DN 160 en PVC)	EUROVIA	4.592 ml
Laigneville	31.696 ml	/	/	/	/	31.696 ml
Liancourt	35.970 ml	/	/	/	/	35.970 ml
Mogneville	10.879 ml	/	/	/	/	10.879 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.585 ml	Rue Parmentier (77,88 ml d'EU DN 200 en PVC et 65,98 ml d'EP DN 600 en PVC) Rue Emile Zola (18 ml d'EP DN 600 en tubage PRV et 45 ml d'EP DN 600 en	SADE BARRIQUAND BARRIQUAND	Rue de la Passerelle (75 ml d'EU DN 200 en PVC)	DMVA	16.933 ml

	Linéaire 2020	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2021	Entité	Travaux de création 2021	Entité	Linéaire 2021
		fonte) Avenue Pierre Curie (390 ml d'EU en chemisage DN200)				
Rosoy	8.162 ml	Rue des Vachers (261 ml d'EP DN 300 en PVC)	EUROVIA	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
Total	155.908 ml	477,88 ml EU 613,98 ml EP	/	245,81 ml EU 249,00 ml EP	/	156.403 ml

Tableau 53 : Linéaire crée ou renouvelé

En 2021, il y a eu environ 1.091,86 ml de réseau renouvelé (soit 0,70 %). Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.

494,81 ml de réseau ont été créés / rétrocedés (soit 0,32 %).

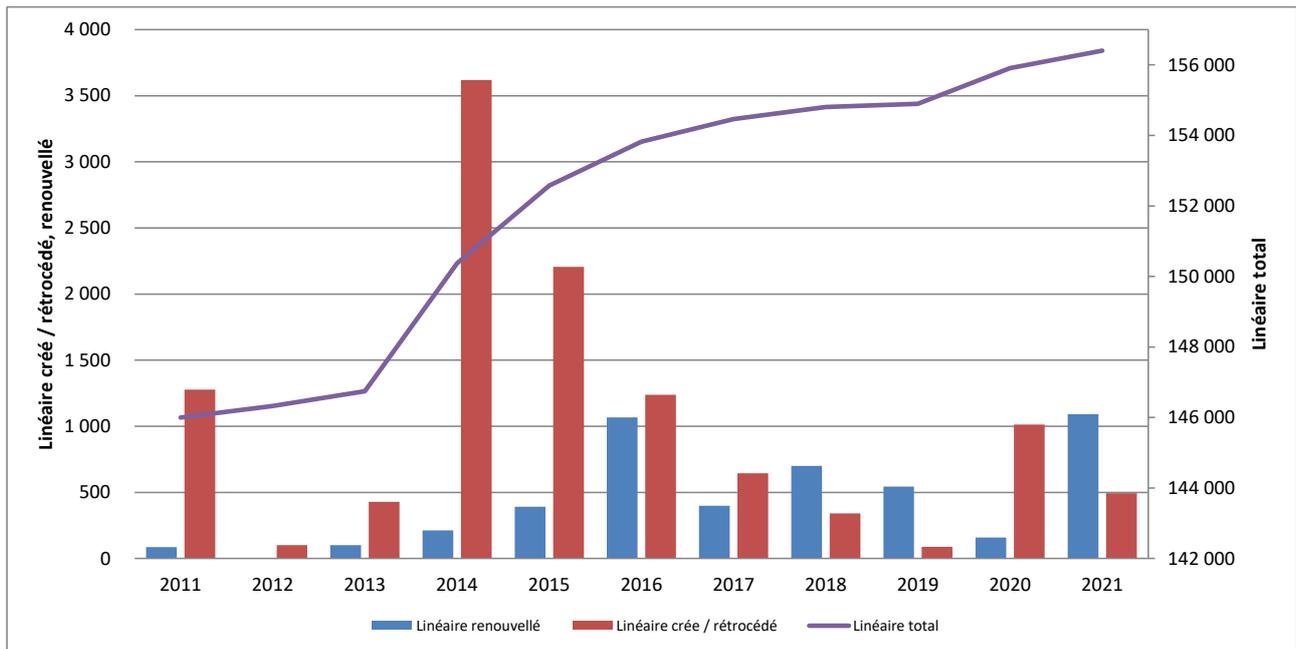


Figure 111 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011



Figure 112 : Chemisage du réseau d'eaux usées– Avenue Pierre Curie à Rantigny (BARRIQUAND)



Figure 113 : Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales – Rue Parmentier à Rantigny (SADE)



Figure 114 : Travaux ponctuels de renouvellement du réseau d'eaux pluviales – Rue du 1^{er} septembre à Cauffry (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2021 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	Rue de la Passerelle	15.042,81 € HT	DMVA
Bailleval	Impasse du Grand Aulnois	8.250,00 € HT	DMVA
Rosoy	Rue des Vachers	85.520,21 € HT	EUROVIA

Commune	Rue	Coût	Entité
Rantigny	Rue Parmentier	95.957,84 € HT	SADE
Rantigny	Avenue Pierre Curie	112.374,00 € HT	BARRIQUAND
Rantigny	Rue Emile Zola	91.619,50 € HT	BARRIQUAND
Cauffry	Impasse Frémion	4.990,20 € HT	DMVA
Cauffry	Rue du 1 ^{er} septembre	37.775,47 € HT	DMVA
Total		451.530,03 € HT	

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

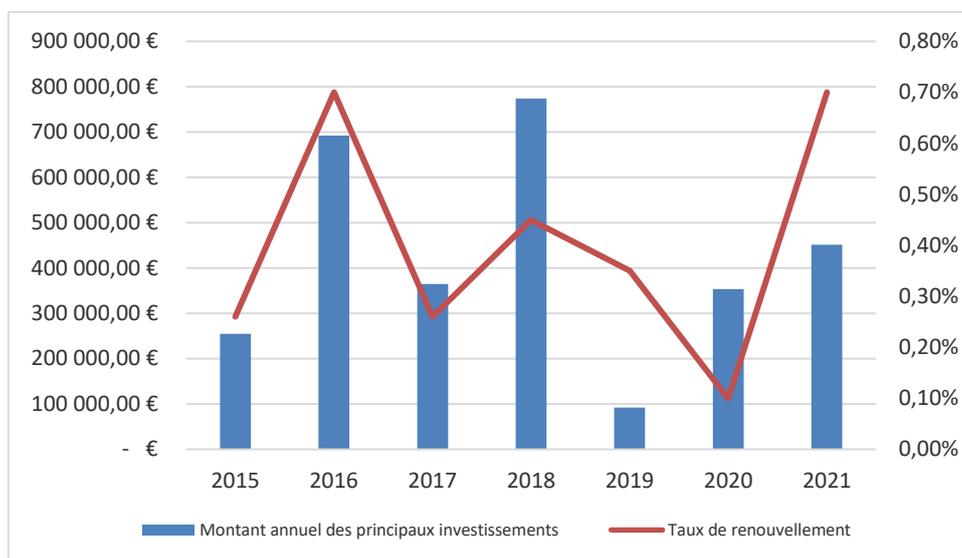


Figure 115 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Sougéhain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2nd ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, ...

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2020			2021		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	2.607	656	-	1.355	190	-
Cauffry	2.565	1.389	-	120	-	-
Labruyère	2	-	-	-	-	-
Laigneville	5.808	41	-	815	3.880	-
Liancourt	726	186	230	-	20	-
Mogneville	559	258	285	-	1.383	-
Monchy Saint Eloi	232	-	-	-	1.148	-
Rantigny	1.763	1.016	-	-	3.631	-
Rosoy	3.368	679	-	-	-	-
Verderonne	1.486	291	-	-	-	-
Total	18.388	4.515	515	2.290	10.252	0
	23.417			12.542		

Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel et sur demande de la CCLVD dans le cadre d'une ITV.

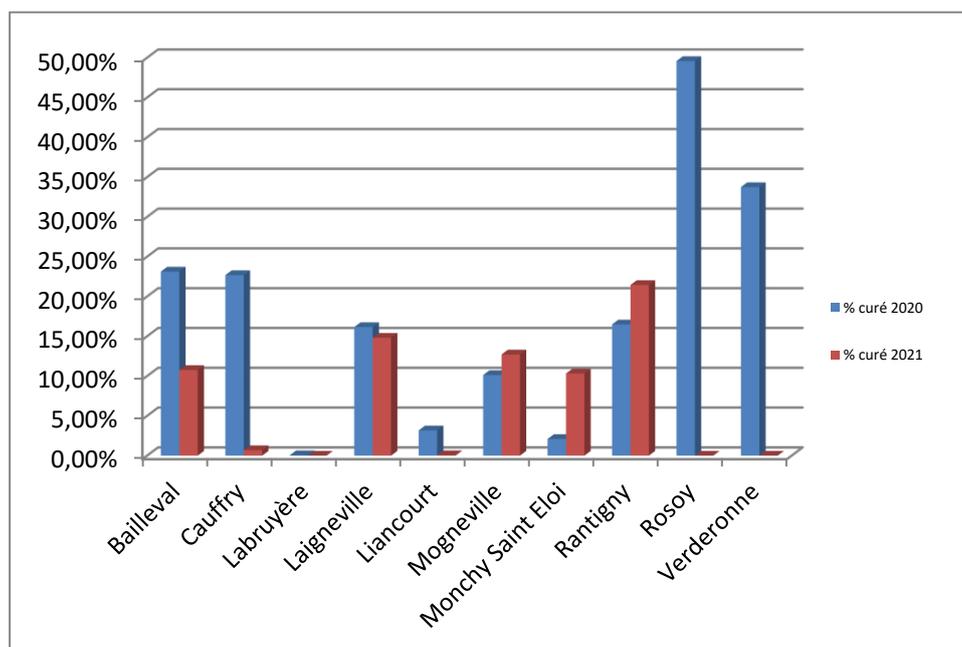


Figure 116 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021

12 km ont été curés en 2021 soit 8 % du linéaire (23 km en 2020) ce qui est en deça de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 19 km soit 12 % du patrimoine.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726,27 ml	32.255 ml	23.417 ml (*)	12.542 ml (*)
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	8 %

Tableau 56 : Linéaire annuel curé

(*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

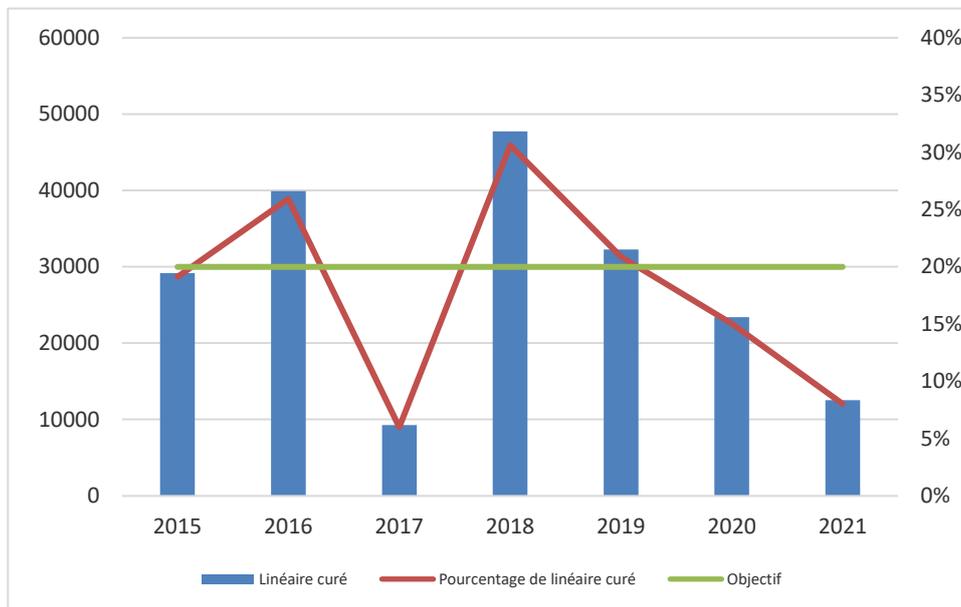


Figure 117 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

3.2.5 ITV (INSPECTIONS TELEVISEES)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2020			2021		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	614	583	-	-	289	-
Cauffry	1.414	989	-	1.117	417	-
Labruyère	-	-	-	175	-	-

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2020			2021		
Laigneville	213	-	-	-	150	-
Liancourt	1.061	179	230	231	33	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	1.138	1.387	-
Rantigny	127	353	-	720	656	-
Rosoy	1.137	682	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-
Total	4.566	2.787	230	3.381	2.932	0
		7.583		6.313		

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

6.313 ml ont été inspectés en 2021 (7.583 ml en 2020).

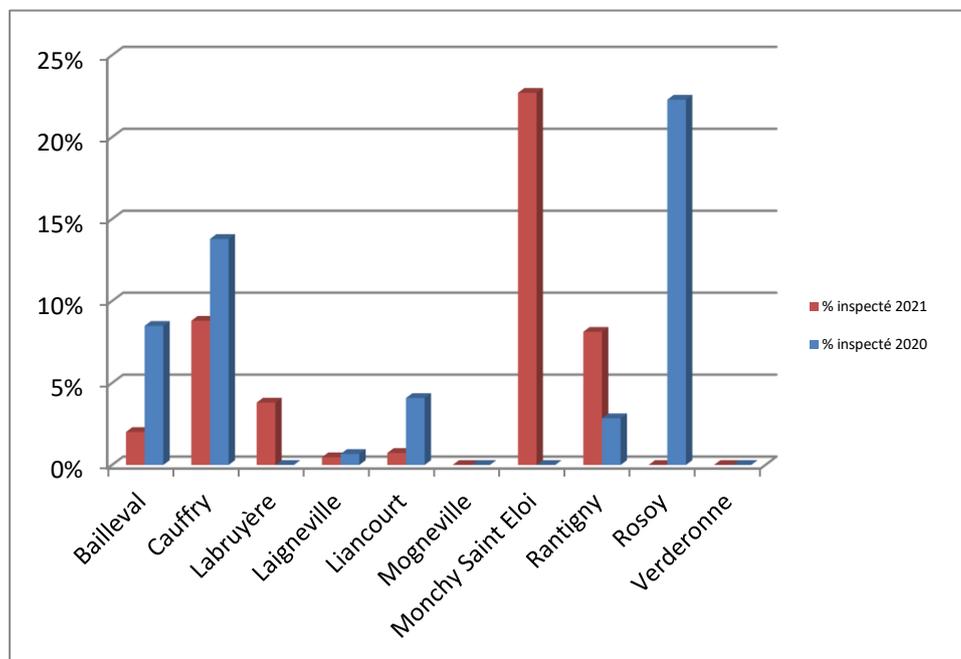


Figure 118 : Linéaire inspecté par commune en 2020 et 2021

L'année 2021 a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur la commune de Monchy Saint Eloi (rue de la République, rue Raymond Maillet) et la commune de Cauffry (impasse Frémion, rue de la folie, rue de Grésilmont).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	6.313 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	4 %

Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

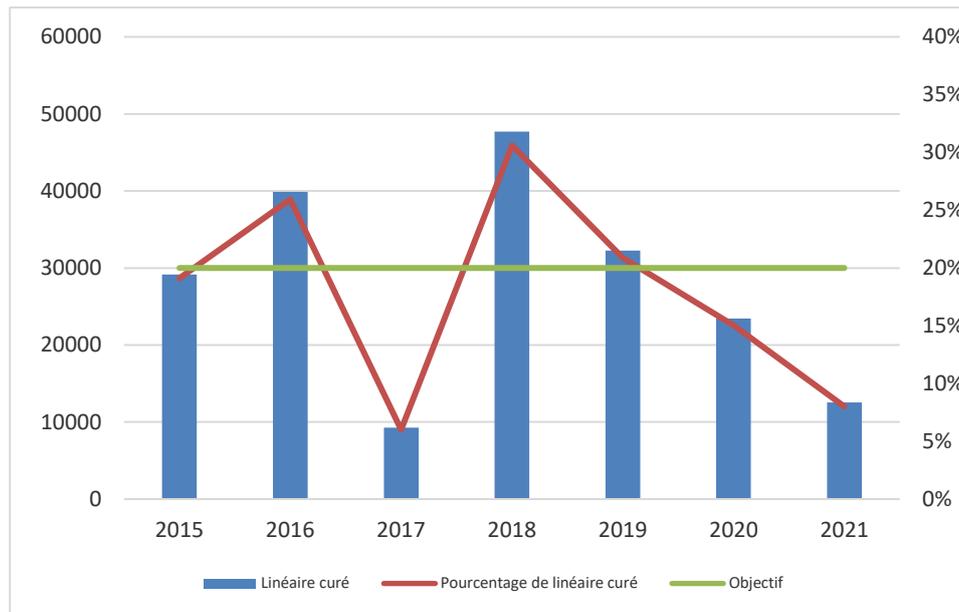


Figure 119 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

Le linéaire d'ITV 2021 est en baisse légère par rapport à 2020 (4 % du patrimoine inspecté). Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par de linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1^{er} et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, ...).

3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2020	2021		
	EU / EP / UN	EU	EP	UN
Bailleval	3	3	-	-
Cauffry	7	11	-	-
Labruyère	4	5	1	-
Laigneville	21	23	4	-
Liancourt	9	9	3	-
Mogneville	2	2	-	-

	2020	2021		
Monchy Saint Eloi	9	7	-	-
Rantigny	12	12	1	-
Rosoy	1	1	-	-
Verderonne	1	-	-	-
Total	69	9	72	-
		81		

Parmi les 81 interventions en 2021 :

- 25 ont été réalisées en astreinte.,
- 32 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales.

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, ...).

3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2020			2021		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	31	6	19 %	31	13	42 %
Cauffry	50	13	26 %	58	33	57 %
Labruyère	15	2	13 %	7	4	57 %
Laigneville	68	23	34 %	84	39	46 %
Liancourt	109	32	29 %	90	30	33 %
Mogneville	21	14	67 %	20	8	40 %
Monchy Saint Eloi	30	4	13 %	32	15	47 %
Rantigny	50	23	46 %	37	16	43 %
Rosoy	36	7	19 %	8	1	13 %
Verderonne	7	2	29 %	8	2	25 %
Total	417	126	30 %	375	161	43 %

Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune

*NC = Non Conformité

Les contrôles de conformité ayant été rendus obligatoires à partir du 1^{er} juin 2014 en cas de vente, **375 contrôles** ont été effectués en 2021 (**417 en 2020**), baisse observée suite à des mouvements de personnel

dans le service assainissement en 2021 (arrivée d'un nouvel agent contrôleur en avril 2021, novice en assainissement et départ du responsable assainissement en juillet 2021).

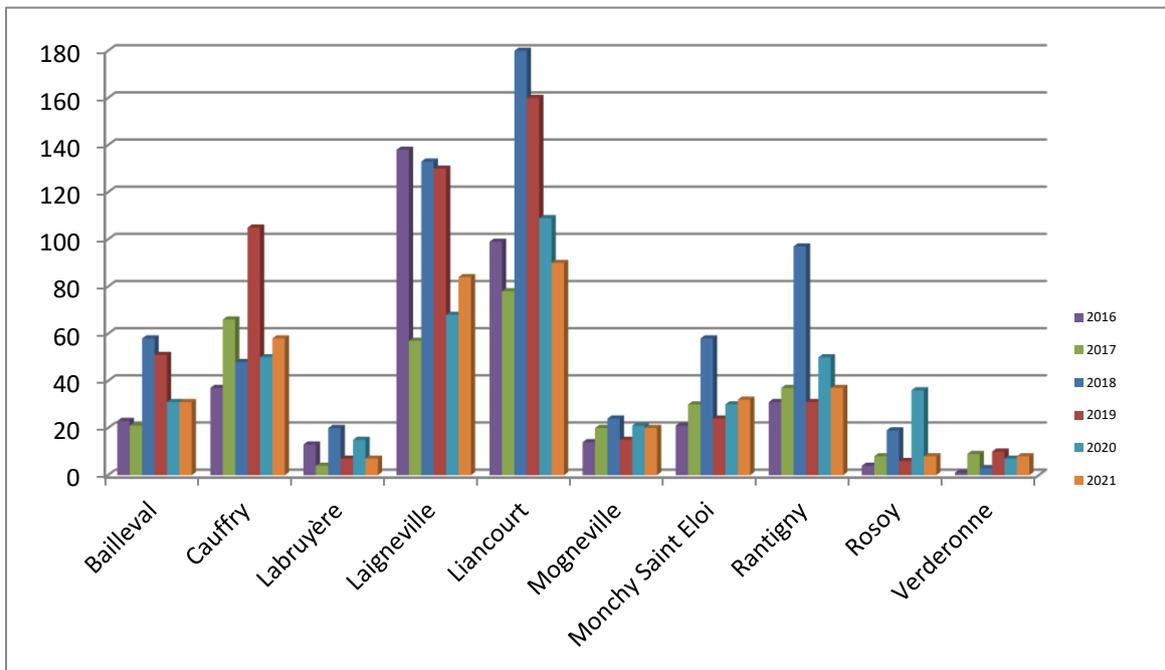


Figure 120 : Evolution du nombre de contrôle de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs.

Le nombre de contre-visites en 2021 est de **69 (78 contre-visites en 2020)**.

Par ailleurs, sur les 375 contrôles réalisés en 2021, **66 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée** (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Figure 121 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2020			2021		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	5	-	-	4	-	-
Cauffry	10	1	9 %	9	-	-
Labruyère	2	-	-	2	-	-
Laigneville	25	4	14 %	20	1	5 %
Liancourt	14	-	-	16	-	-
Mogneville	6	-	-	4	1	33 %
Monchy Saint Eloi	1	-	-	6	-	-
Rantigny	9	1	10 %	4	-	-
Rosoy	1	-	-	2	-	-
Verderonne	2	-	-	2	-	-
Total	75	6	7 %	69	2	3 %

Tableau 60 : Nombre de contre-visite par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020.

43 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes (contre 30 % en 2020).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter **des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité.

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- de contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).

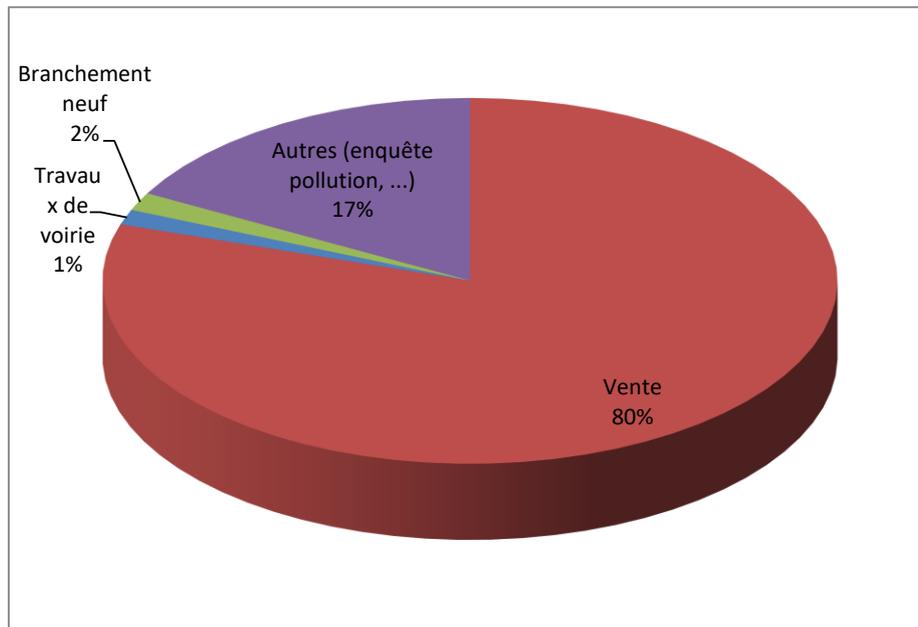


Figure 122 : Répartition du nombre des contrôles 2021

En 2021, **300 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de vente, soit **80 % des contrôles** (256 contrôles en 2020 soit 61%).

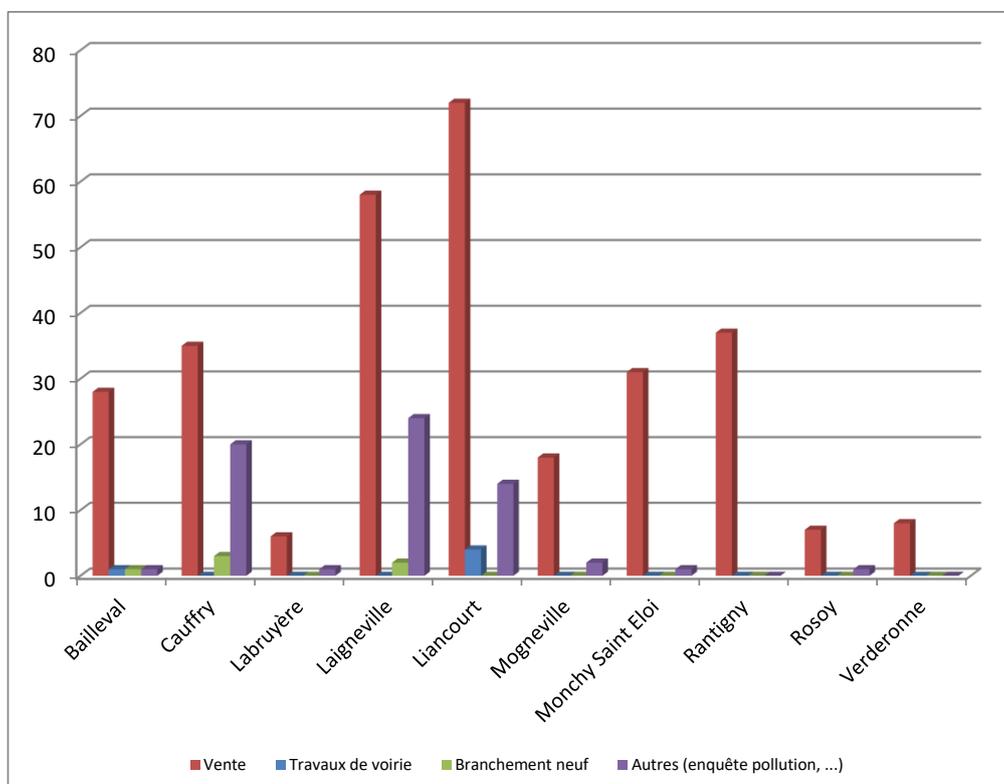


Figure 123 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2021

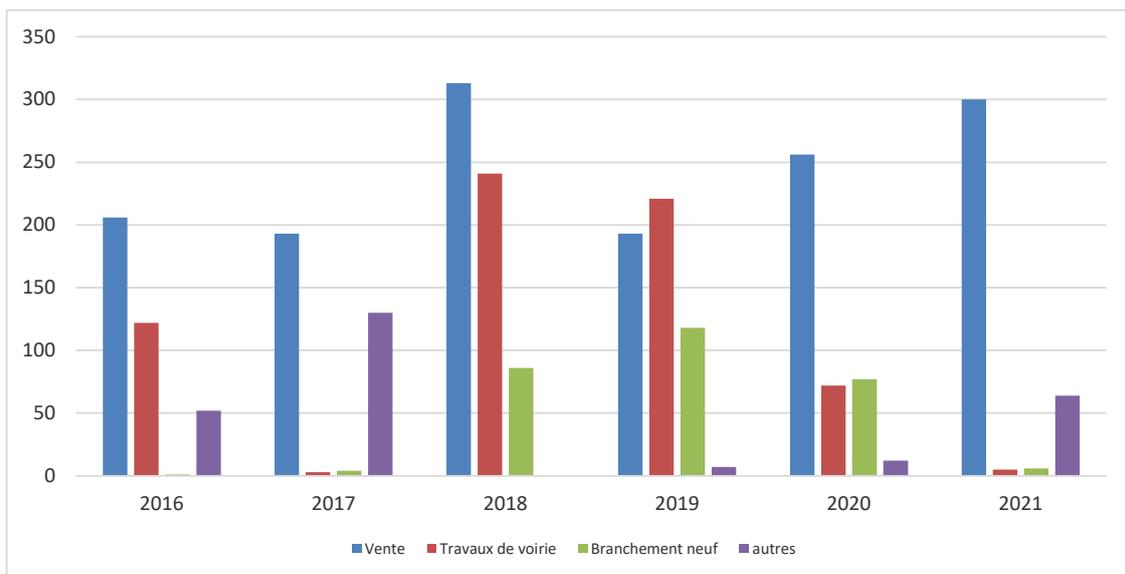


Figure 124 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2021, des contrôles spontanés ont été réalisés sur la rue Neuve et la rue Grésilmont à Cauffry.

En 2020, de nombreux contrôles (enquêtes de voirie) avaient été réalisés sur les communes de Bailleval, Cauffry, Liancourt et Rosoy en vue des futurs travaux sur ces communes (Clos de Saveuse à Bailleval, rue de la Folie et Grande rue à Cauffry, rue des Vachers à Rosoy, ...).

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 puisqu'un 2^{ème} contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard.

En 2020, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2020) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2020).

3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Actuellement, la CCLVD dispose de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labruyère, Montupet à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-services ont été ciblées avec l'élaboration de conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais n'ont pas encore abouti à ce jour.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de convention avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, ...).

3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2020	Branchements neufs 2021
Bailleval	-	3
Cauffry	6	8
Labruyère	-	1
Laigneville	3	3
Liancourt	5	7
Mogneville	3	1
Monchy Saint Eloi	2	-
Rantigny	4	5
Rosoy	-	1
Verderonne	2	3
Total	25	32

Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune

En 2021, le nombre de branchement neuf assainissement a légèrement augmenté par rapport à 2020.

En 2021, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40*40) était de **1.902,33 € HT** (1.902,33 € HT en 2020).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé au 17 juillet 2017 avec DMVA pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois, pour un montant de 267.796,35 € HT / an** (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché a été relancé en 2020.

3.2.10 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labruyère a été réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique liée aux ruissellements afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau. Il devra être soumis à enquête publique.

Ce zonage a abouti à la carte suivante :

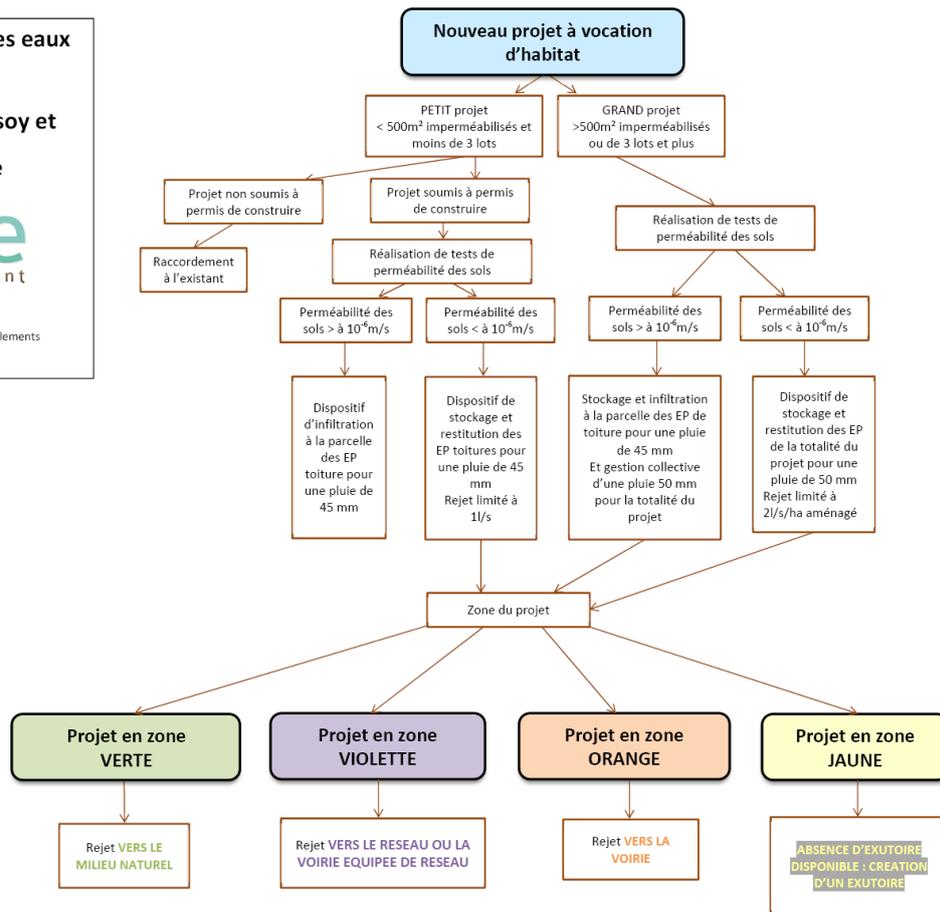
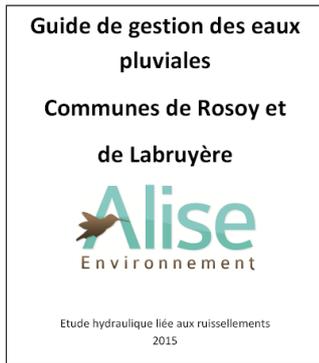


Figure 126 : Schéma de zonage

En 2017, la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision s'est poursuivie en 2018-2019 et s'est achevée en 2020 avec la mise à enquête publique. **Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes aux documents d'urbanisme.**

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux devraient démarrer en 2021 et les travaux en 2022.

3.3 POSTES

3.3.1 INVENTAIRE

	2020			2021		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	-	-	3	-	-
Laigneville	10	-	-	10	-	-
Liancourt	5	-	-	5	-	-
Mogneville	2	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	4	-	-	4	-	-
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	39	4		39	4	

Tableau 62 : Inventaire des postes par commune

3.3.2 ENERGIE

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Consommation énergétique (en kWh/an)	189.505	224.686	+ 19 %
Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)	34.244	NC	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	5,53	-	-

Tableau 63 : Consommation énergétique des postes

La consommation énergétique 2021 des postes a fortement augmenté par rapport à 2020 sur les postes de Laigneville et Liancourt, postes qui sont sensibles à la pluviométrie (pluviométrie qui a augmenté entre 2020 et 2021 : 664 mm en 2021 et 581 mm en 2020).

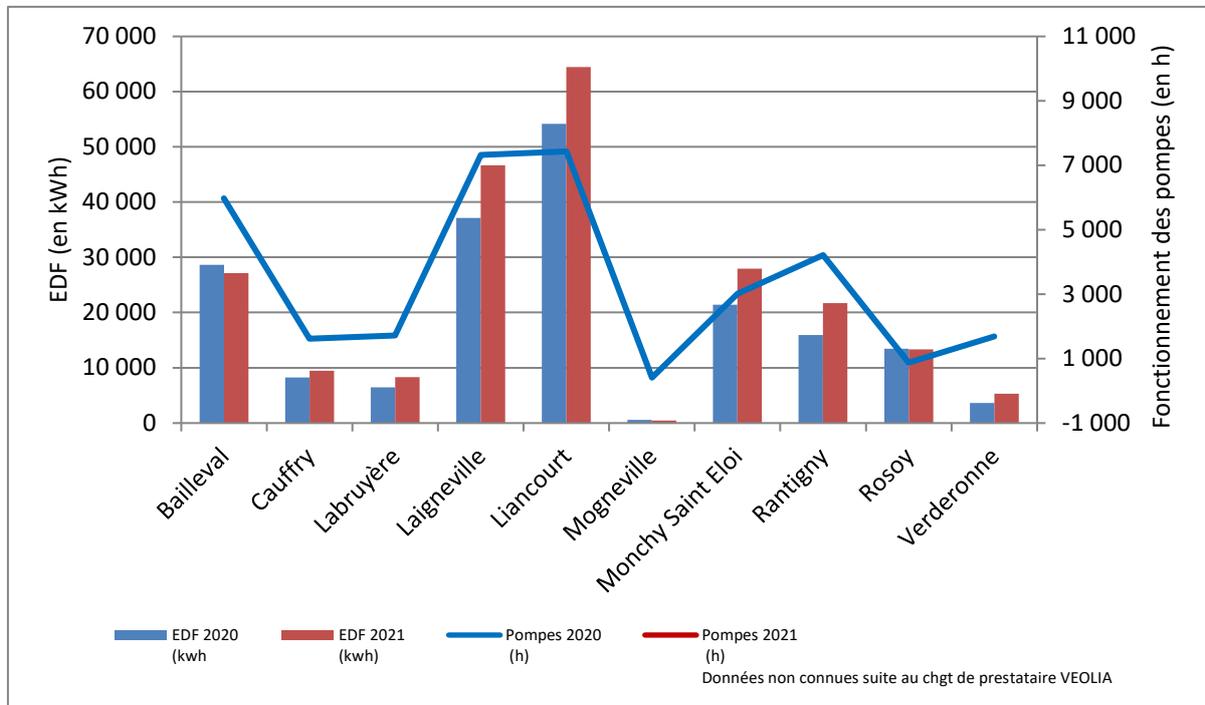


Figure 127 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2020 et 2021

3.3.3 REACTIFS

	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Chlorure ferrique	7,16 t	NC	-
Nutriox	29,38 t	NC	-

Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes

3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2020 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Installation de barreaux anti-chutes sur le PR « BOUES » à Bailleval	SUEZ	1.541 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « ZA » à Cauffry	VEOLIA	2.908,40 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR	VEOLIA	5.507,78 € HT

Opération	Société	Montant
« CURIE » à Laigneville		
Maintenance sur le dégrilleur automatique du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	VEOLIA	1.769,60 € HT
Maintenance de la sonde radar du PR « BEREGOVOY » à Liancourt	SUEZ	964,90 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « VARENNE » à Mogneville	SUEZ	2.500 € HT
Renouvellement du sofrel du PR « PONCEAU » à Verderonne	SUEZ	2.850 € HT
Déploiement de 23 Sofrels sur les PR (par anticipation de la suppression des lignes RTC)	VEOLIA	59.500 € HT (*)
	Total	77.541,68 € HT

Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2021

(*) Suite au changement de prestataire au 1^{er} avril 2021, des difficultés ont été rencontrées par le nouveau prestataire VEOLIA pour récupérer les données télésurveillées des postes équipés en automate de type WIT. Ainsi, il a été acté de faire évoluer ces postes en les basculant sur une technologie plus récente (SOFREL S4W).



Après



Figure 128 : Installation d'un sofrel S4W sur le PR (avant/après)



Figure 129 : Installation de barreaux anti-chutes sur le PR Boues à Bailleval

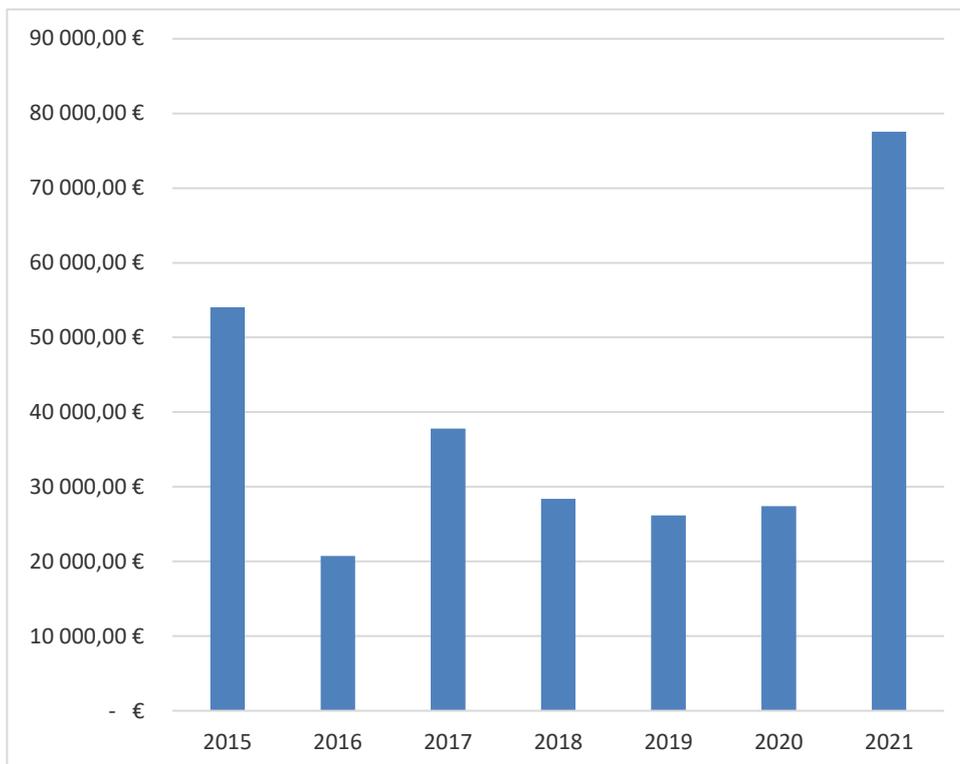


Figure 130 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H₂S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

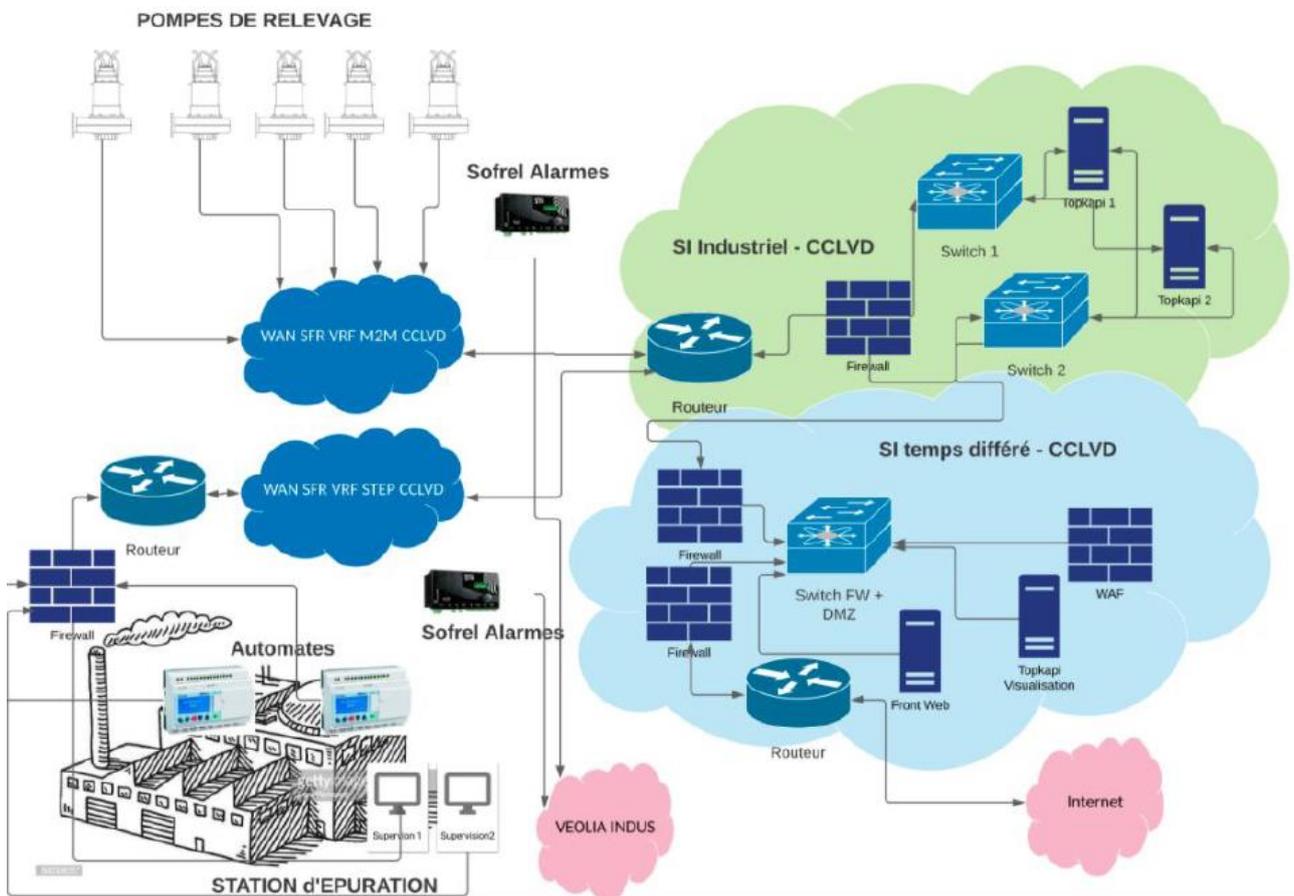


Figure 131 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

Homogénéité - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement

Cybersécurité - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions

Résilience - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service

Visualisation - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision

Réversibilité - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD

Sûreté - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 132 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit se fera en 2022.

3.3.5 ETUDE H₂S

En 2015, la CCLVD a missionné le bureau d'étude ATHEO pour la réalisation d'une étude H₂S sur le secteur de Bailleval suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

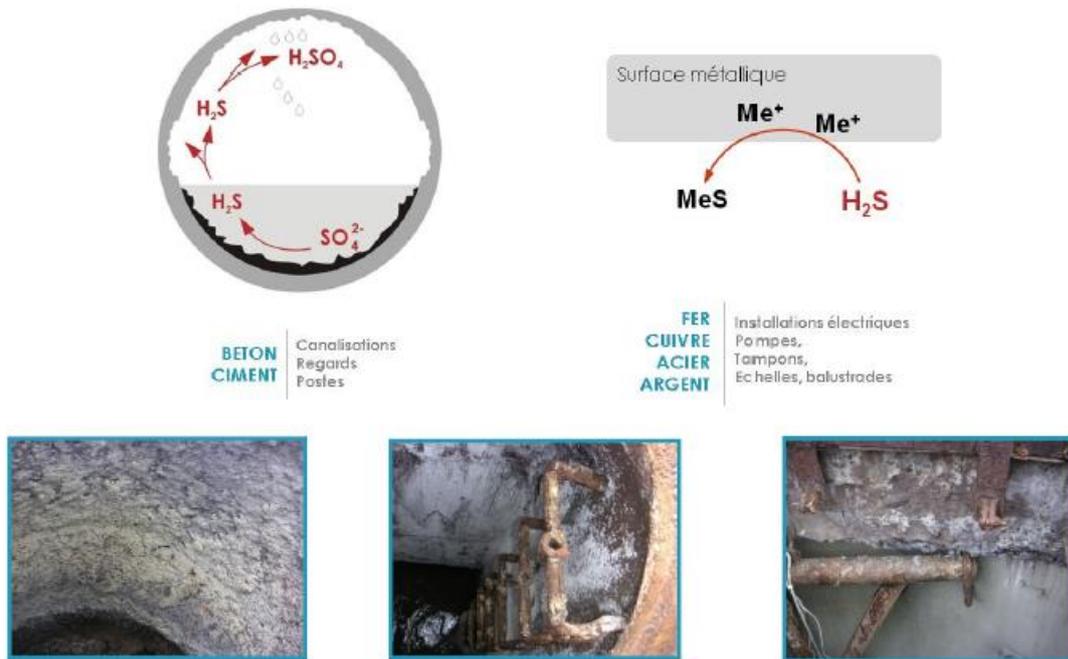


Figure 133 : Illustrations de l'H₂S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.

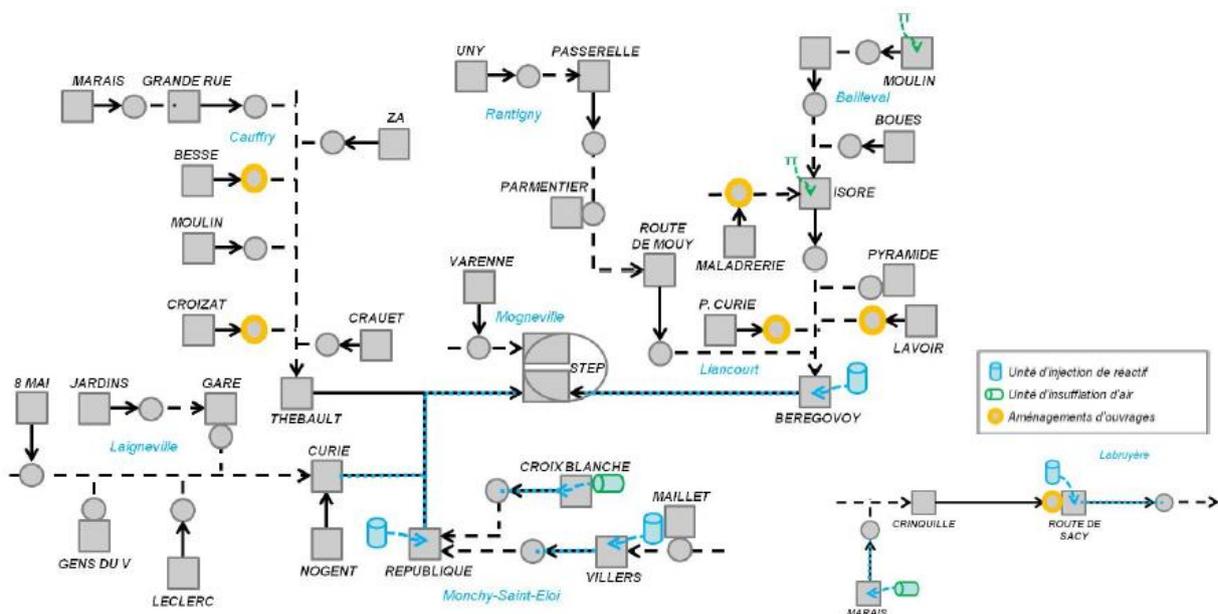


Figure 134 : Architecture des postes de la CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refoulement.
	Labryère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refoulement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labryère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au PR ROUTE DE SACY et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRERIE	Modification de la conduite de refoulement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refoulement.	Réduction du diamètre de refoulement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labryère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bache de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refoulements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un événement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Cauffry	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refoulement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refoulement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refoulement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Figure 135 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude est de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7^{ème} poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H₂S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux ont démarré en 2021 et devraient s'achever en 2022.



Figure 136 : Traitement anti H₂S du PR BEREGOVY à Liancourt



Figure 137 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville

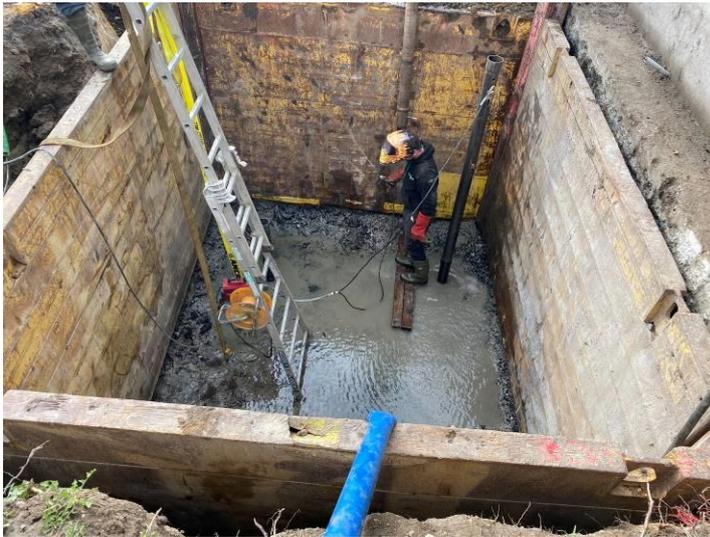


Figure 138 : Traitement anti H₂S du PR REPUBLIQUE à Monchy Saint Eloi



Figure 139 : Traitement anti H₂S du PR MARAIS à Labryère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H₂S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un **montant de 66.252,79 € HT.**



Figure 140 : Traitement anti H₂S du PR PONCEAU à Verderonne

3.4 OUVRAGES ANNEXES

3.4.1 INVENTAIRE

	2020							2021						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	116	-	4	1	3	-	-	119	-	4	1	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	9	17	-	1	-	7	406	6	17	-	1	-	6
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	2	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.390	14	27	9	7	3	9	1.393	10	27	9	9	3	8

Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes

(*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

En 2021 :

- 3 bouches avaloirs (ou grilles) ont été créés ou rétrocedés
- 2 puits d'infiltration ont été créés
- 2 DO ont été condamnés (DO Duvoir à Liancourt, DO Aulnaie à Liancourt)

A noter que 4 DO sont télésurveillés (DO MAPA, DO Victor Hugo, DO Piscine et DO COMASCO à Liancourt).

Par ailleurs, une noue d'infiltration a été créée au niveau du carrefour de l'impasse Frémion et de la rue du 1^{er} septembre à Cauffry.

3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

La sonde du DO MAPA a été renouvelée en 2021 pour un montant de **964,90 € HT**.

3.5 FOSSES / BASSINS

3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2021

Un marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins **d'une durée de 4 ans** a été attribué en **2020** à la société VISSE. Le montant du marché est de **91.534,20 € HT** (soit 22.883,55 € HT/an) pour **11,50 km de fossés et 9 bassins**.

En 2021 ont été curés les fossés suivants :

Commune	Rue	N°
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 2 - MOULIN
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 3 – FERME
Cauffry	Chemin de la petite Vallée	CAU 2 – TENDRON
Liancourt	Rue Robert Badinter	LIA 2 - BADINTER
Monchy Saint Eloi	Rue Raymond Maillet (le long du stade)	MON 1 – STADE
Monchy Saint Eloi	Rue Raymond Maillet (entre stade et étang)	MON 2 - ETANG
Rantigny	Rue des Aulnes	RAN 1 - AULNES

Commune	Rue	N°
Bailleval	Rue du Moulin	BAI 2 - MOULIN
Rosoy	Rue du grand Champ	ROS 2 – GRAND CHAMP
Rosoy	Rue de Léguillon	ROS 3 - LEGUILLON
Rosoy	Rue du Marais 1	ROS 4 – MARAIS
Rosoy	Rue du Marais 2	ROS 5 – GENETS
Rosoy	Rue du Marais 3	ROS 6 - VACHERS

En 2021 ont été curés les bassins suivants :

Commune	Rue	N°
Laigneville	Rue de Mello	LAI A - MELLO
Monchy Saint Eloi	Croix Blanche	MON B – CROIX BLANCHE

3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Il n'y a pas eu d'aménagements ou de travaux sur les fossés en 2021.

3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labryère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en **octobre 2008**. Elle présente une capacité nominale de **27.000 EH**.



Figure 141 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

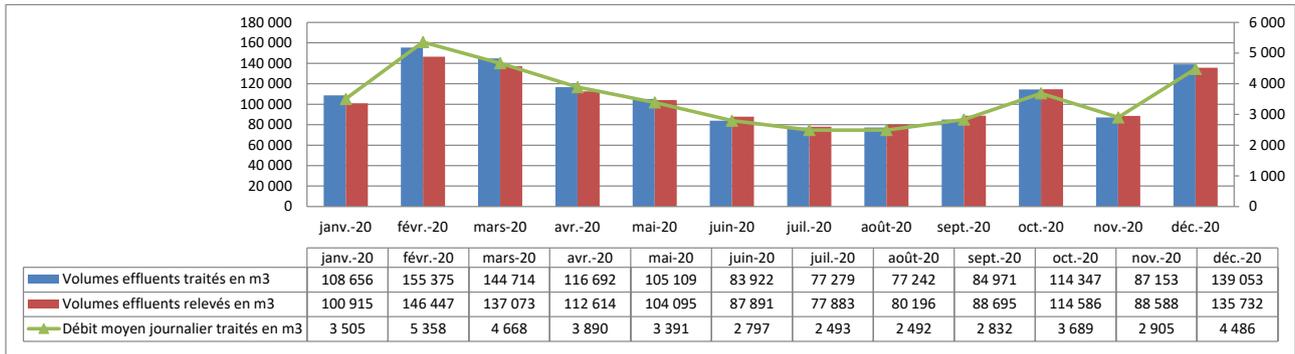


Figure 142 : Volumetric and debits in 2020

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 155.375 m³ (février 2020)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 77.242 m³ (août 2020)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 107.876 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.294.513 m³

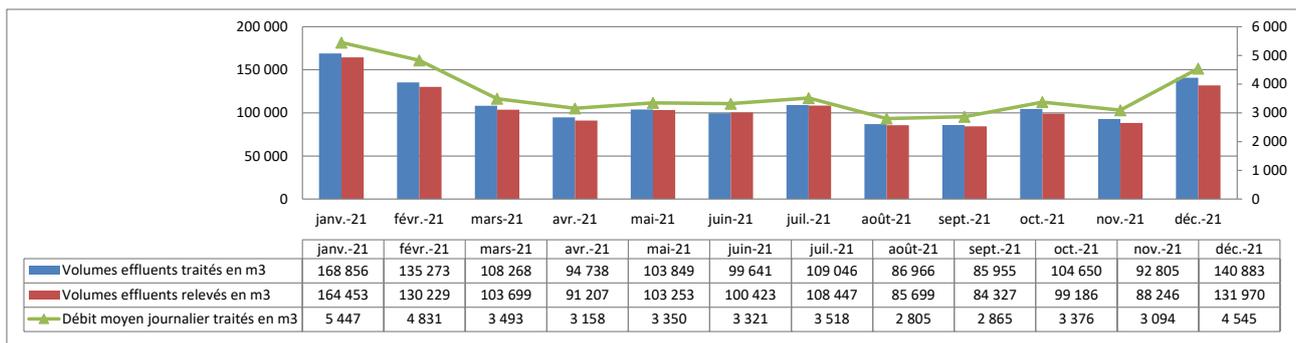


Figure 143 : Volumetric and debits in 2021

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 168.856 m³ (janvier 2021)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 85.955 m³ (septembre 2021)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 110.911 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.330.930 m³

Les volumes 2021 sont en hausse par rapport à 2020 (+ 3 %), notamment lié à une hausse de la pluviométrie.

3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

3.6.3.1 Charges entrantes

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Débit moyen (en m ³ /j)	3.534	3.650	+ 3 %
MES (en kg/j)	1.034	1.127	+ 9%
DBO ₅ (en kg/j)	817	762	- 7 %
DCO (en kg/j)	2.225	2.563	+ 15 %
NTK (en kg/j)	259	270	+ 4 %
Pt (en kg/j)	28	28	-

Tableau 67 : Charges entrantes sur la step

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

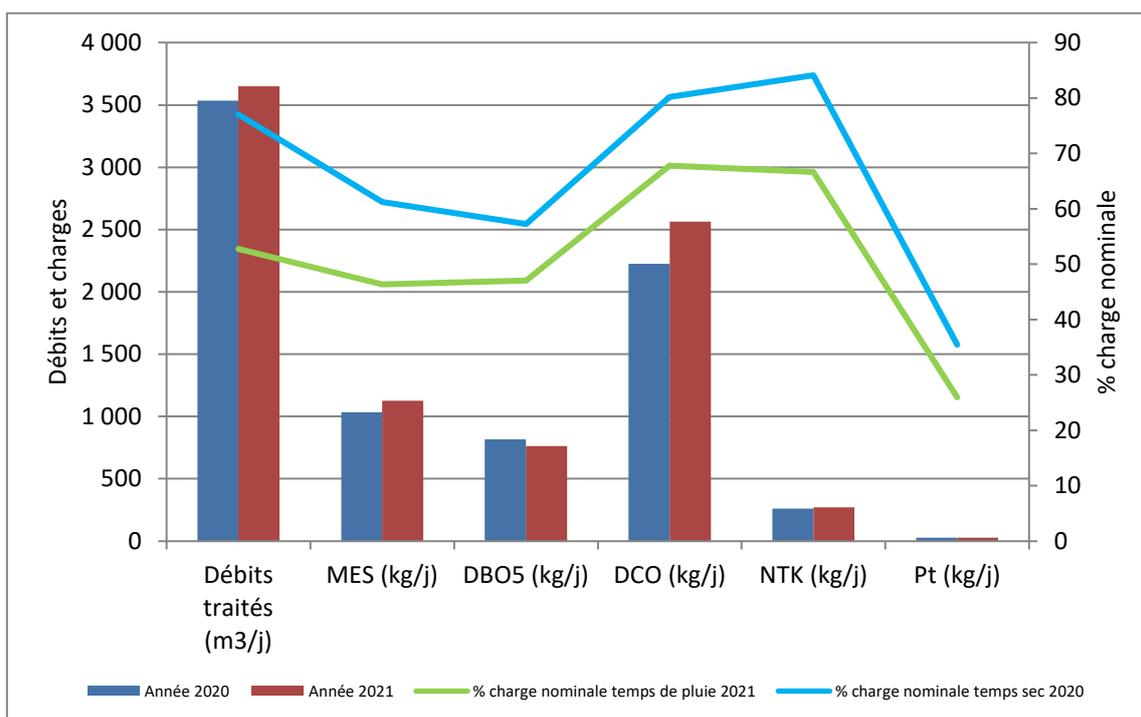


Figure 144 : Graphiques des charges entrantes

Les charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2021 sont relativement semblables à 2020.

En 2021, la station d'épuration a fonctionné à :

- 77 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 57 % de sa charge organique (paramètre DBO₅) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Pluviométrie (en mm)	581	664	+ 14 %
Volume entrant (en m ³ /an)	1.274.715	1.291.139	+ 1 %
Volume sortant (en m ³ /an)	1.294.513	1.330.930	+ 3 %
Volume by-passé (en m ³ /an)	7.630	12.458	+ 63 %
Volume d'assainissement facturé (m ³ /an)	1.011.703	994.914	- 2 %

Tableau 68 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2021 ont augmenté par rapport à 2020, ce qui est en corrélation avec la hausse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2021 (1.291.139 m³) est largement supérieur au volume d'assainissement facturé (994.914 m³) qui est assis sur la consommation d'eau potable.

La différence (environ 296.225 m³) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville).

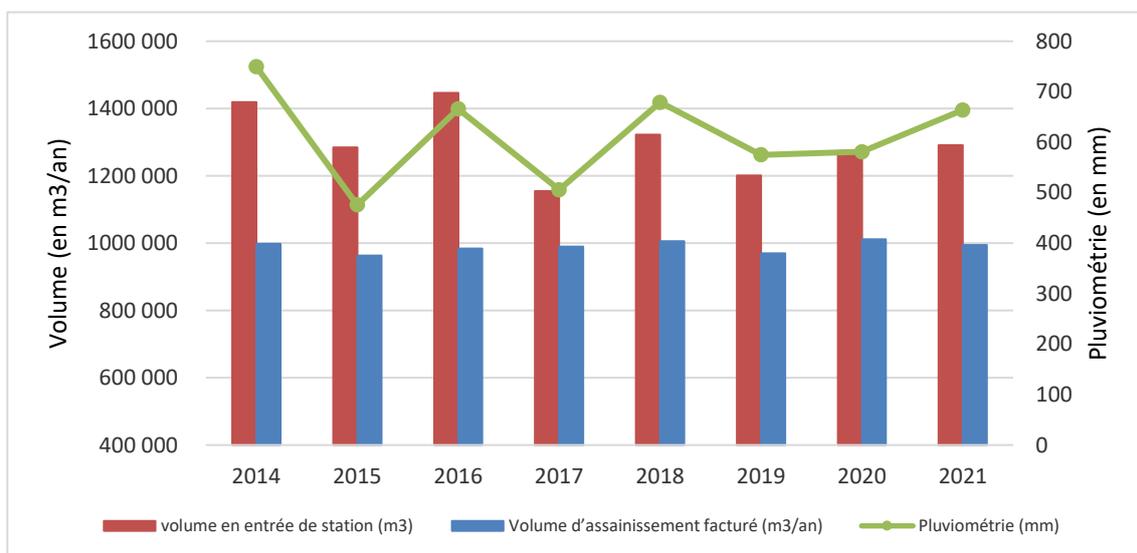


Figure 145 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de l'ancienne station (pour mémoire)	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)
MES	30 mg/l	30 mg/l	90 %
DBO₅	30 mg/l	25 mg/l	80 %
DCO	120 mg/l	90 mg/l	75 %
NTK	40 mg/l	7 mg/l	-
Pt	-	1 mg/l	80 %

Tableau 69 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100 % sur le paramètre DBO₅ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NTK (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2020			2021		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m³/j)	3.534	2.104	10.178	3.340	1.213	9.431
MES (en mg/l)	3,1	2	10	3,3	2	6
DBO₅ (en mg/l)	4,3	3	8	5,3	3	9,5
DCO (en mg/l)	24,9	16	32	24,8	16	33
NTK (en mg/l)	4,6	1,6	9,3	3,2	1,9	6,1
Pt (en mg/l)	0,4	0,1	0,8	0,4	0,1	1,1

Tableau 70 : Concentrations de rejet

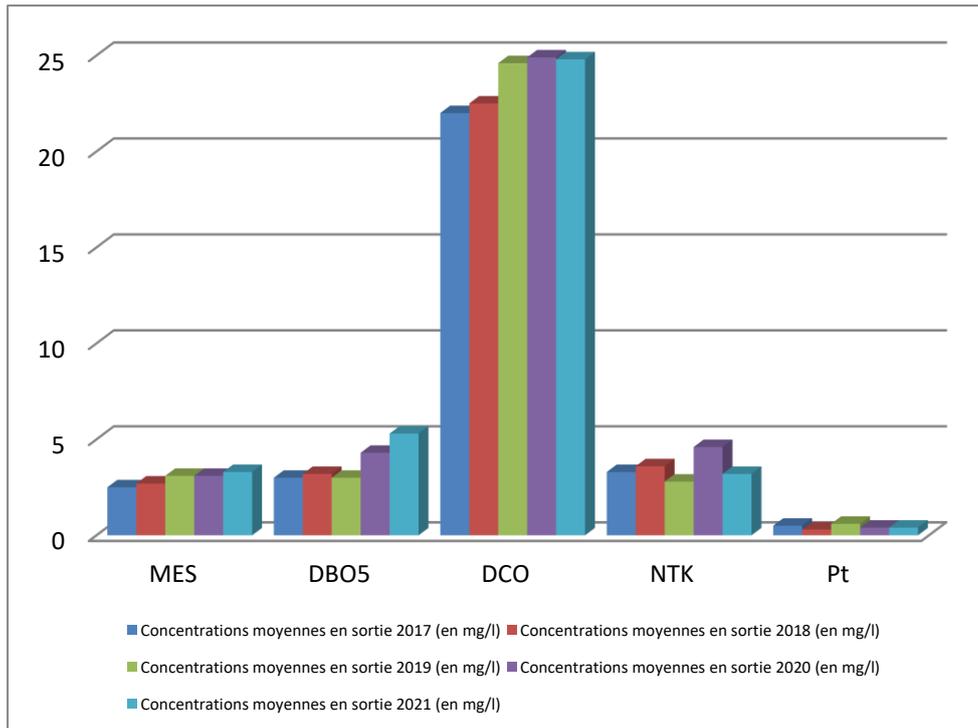


Figure 146 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2021 sont légèrement en hausse par rapport à 2020.

	2020			2021		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,7	95,7	99,8	98,5	95,6	99,5
DBO₅ (en %)	97,9	94,7	99,3	97,3	94,6	98,4
DCO (en %)	96,3	88,5	98,5	96,1	90,5	97,8
NTK (en %)	94,5	89,3	98,2	96,3	93,5	97,8
Pt (en %)	95,4	83,8	98,8	93,5	83,2	96,9

Tableau 71 : Rendement

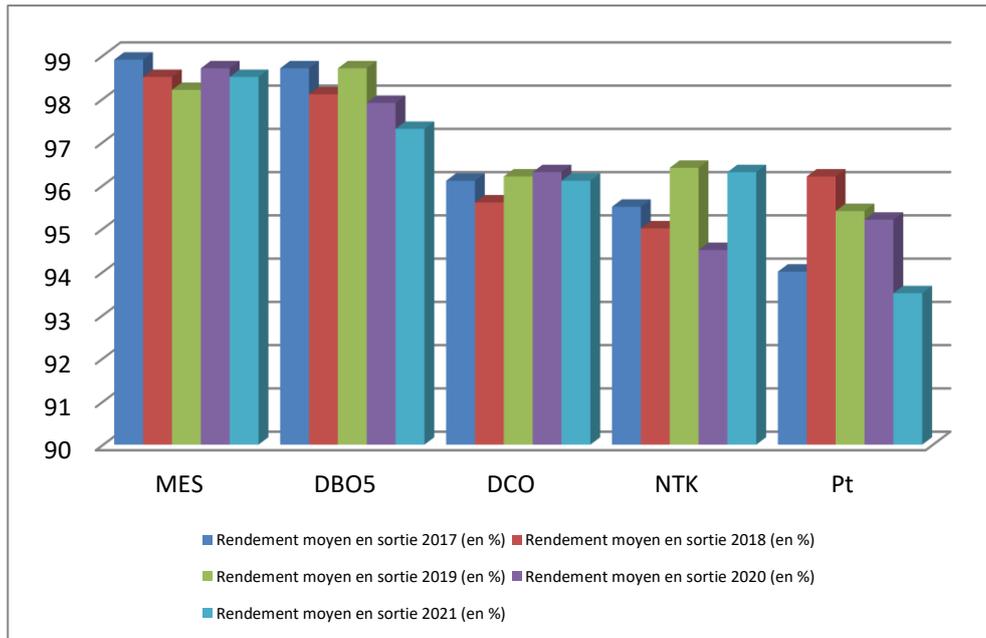


Figure 147 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et **conformes aux exigences réglementaires**.

La station présente de **très bonnes performances épuratoires**.

3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre d'Ikos (76), et/ou au centre de compostage de Bury (60) selon les volumes à évacuer.

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Tonnage de boues produites	351 t MS	484 t MS	+ 27 %

Tableau 72 : Quantité de boues produites

En 2021, la quantité de boues évacuées est forte hausse par rapport à 2020, à noter que lors de la prise en main des installations par le nouveau prestataire VEOLIA le 1^{er} avril 2021, une forte concentration de boues dans le bassin d'aération a été constatée (6 g/l). Afin de rétablir une situation plus classique d'exploitation (3-3,5 g/l), des extractions de boues en masse ont été réalisées.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

3.6.3.4 Sous-produits

	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Sables	15 t	0 t	- %
Refus de dégrillage	49 t	40,20 t	- 18 %

Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage

La quantité de sable produite en 2021 est nulle car le compresseur à sable était HS et des difficultés d'approvisionnement pour ce type de matériel ont été rencontrées, celui-ci a d'ailleurs été renouvelé fin d'année 2021.

3.6.3.5 Réactifs

	2020	2020	Evolution 2020 / 2020
Chlorure ferrique	83,86 t	88,38 t	+ 5 %
Polymère	9.650 kg	13.329 kg	+ 38 %

Tableau 74 : Consommation de réactifs

En 2021, la consommation de chlorure ferrique reste stable par rapport à 2020. En revanche, la consommation de polymère 2021 a explosé (+ 38 % par rapport à 2020), en lien avec l'augmentation de la production de boues 2021.

3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2020	2021
Janvier	74.382	83.132
Février	73.872	71.784
Mars	76.818	77.951
Avril	70.802	78.375
Mai	72.132	84.596
Juin	71.002	77.332
Juillet	75.612	71.464
Août	72.255	61.462
Septembre	69.073	61.217
Octobre	73.005	62.850
Novembre	69.023	65.492
Décembre	76.424	75.922
Total	874.400	871.577
Moyenne	72.867	72.631
Ratio (kW/m³ traité)	0,68	0,65

Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle

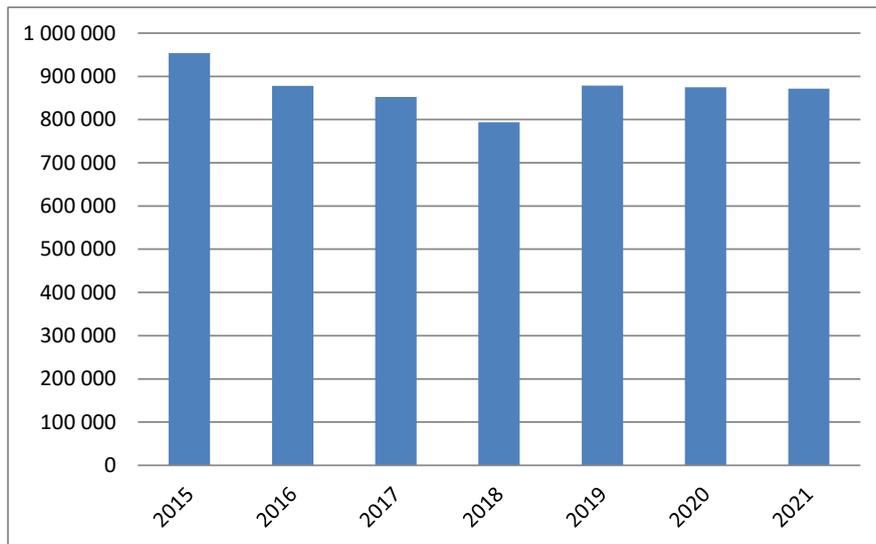


Figure 148 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

La consommation d'énergie 2021 est stable par rapport à 2020.

L'année 2018 était exceptionnellement basse en consommation énergétique (793.424 kWh).

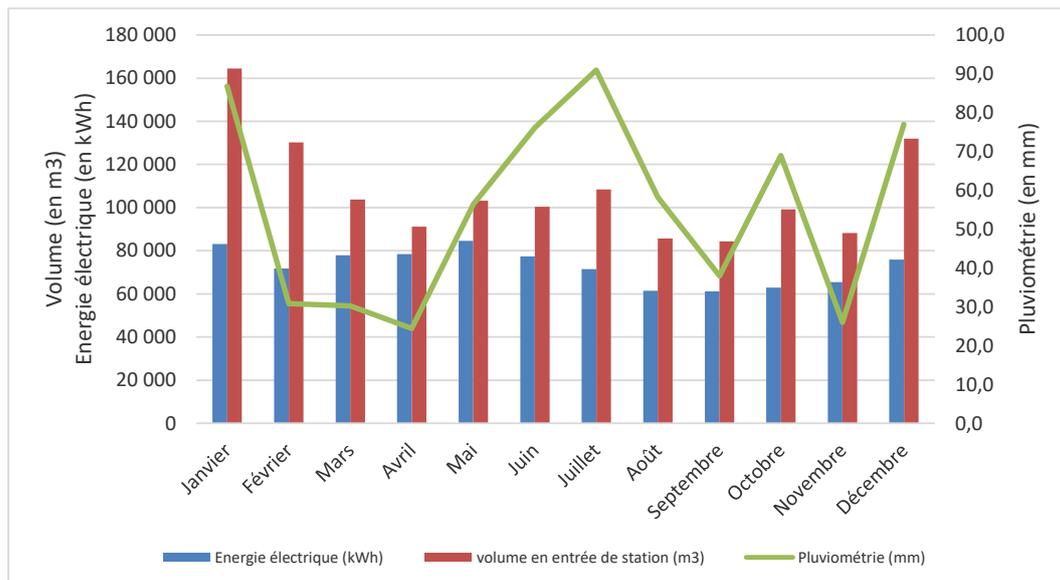


Figure 149 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2021

3.6.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2021

Les principaux aménagements et travaux sur la station d'épuration en 2021 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de la sonde de niveau dans le poste de relèvement	VEOLIA	613,82 € HT
Renouvellement des gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement	SUEZ	3.988,20 € HT
Compresseur à sables	VEOLIA	3.328,08 € HT
Analyse vibratoire des 6 ponts brosses	SUEZ	2.375,57 € HT
2 pompes d'extraction des boues du bassin d'aération	VEOLIA	7.509,20 € HT
Maintenance des 2 centrifugeuses	VEOLIA	31.655,16 € HT
Pompe à polymères	VEOLIA	873,30 € HT
Réparation des bennes d'égouttage	SUEZ	2.842,80 € HT
Sonde de niveau (radar)	VEOLIA	613,82 € HT
Fourniture d'un sofrel S550	VEOLIA	5.400 € HT
Etanchéité de la toiture du bâtiment	GECAPE	7.131,22 € HT
Total		59.199,95 € HT

Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2021

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.



Figure 150 : Gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement (SUEZ)



Figure 151 : Etanchéité de la toiture (GECAPE)



Figure 152 : Maintenance des centrifugeuses (VEOLIA)



Figure 153 : Compresseur à sables (VEOLIA)

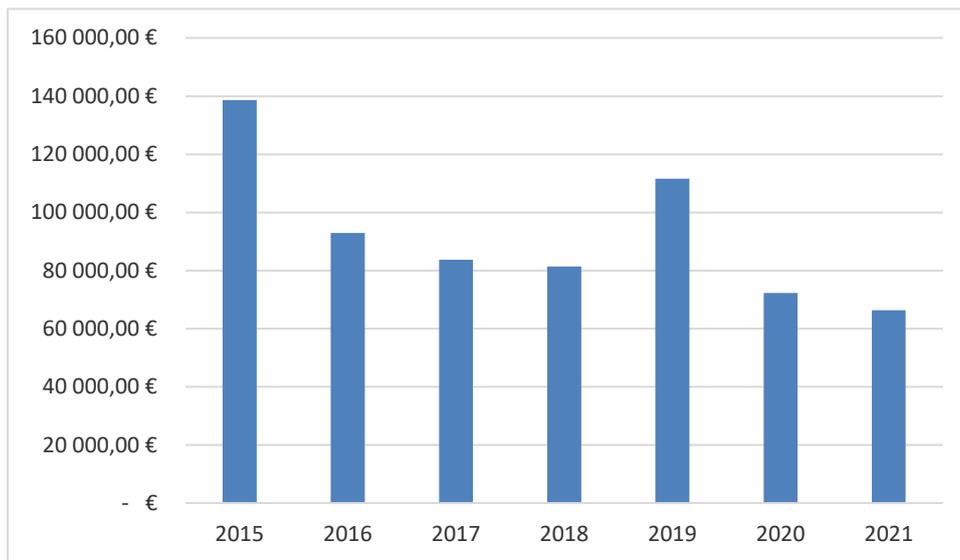


Figure 154 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

3.6.5 RSDE

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 155 : Liste des substances significatives retrouvées

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, excepté pour l'acilonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

Diagnostic amont 2019

15 substances significatives

2 Métaux

5 HAP

4 pesticides :

Cyperméthrine

(Insecticide)

Aclonifène

(Herbicide)

Dichlorvos

(Insecticide)

Diflufenicanil

(Herbicide)

Somme des heptachlore

et heptachlore epoxyde

(Nouveaux pesticides directive 2013/39/EU)

Di(2-ethylhexyl)phtalate ou DEHP

(Augmente la flexibilité des plastiques)

4-nonylphénols ramifié, nonylphénols et
éthoxylates de nonylphénols

(Détergents et engrais)

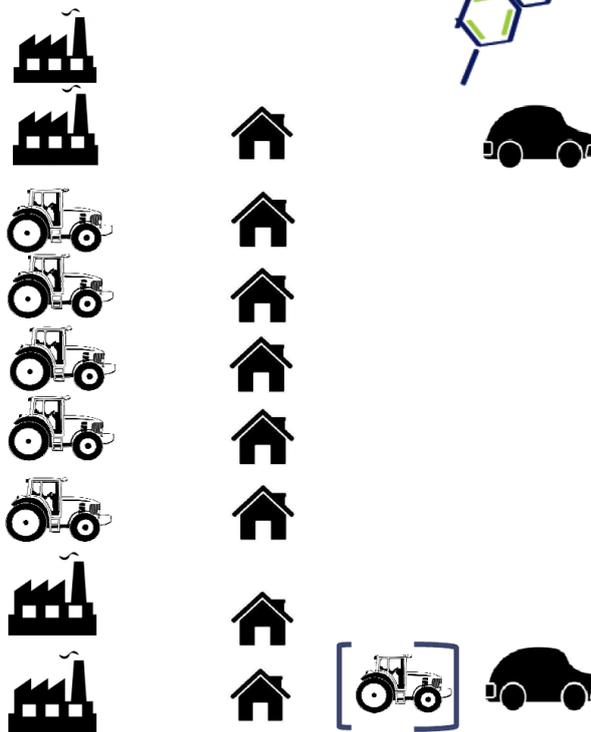


Figure 156 : Identification des domaines d'activité des substances significatives

Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants :

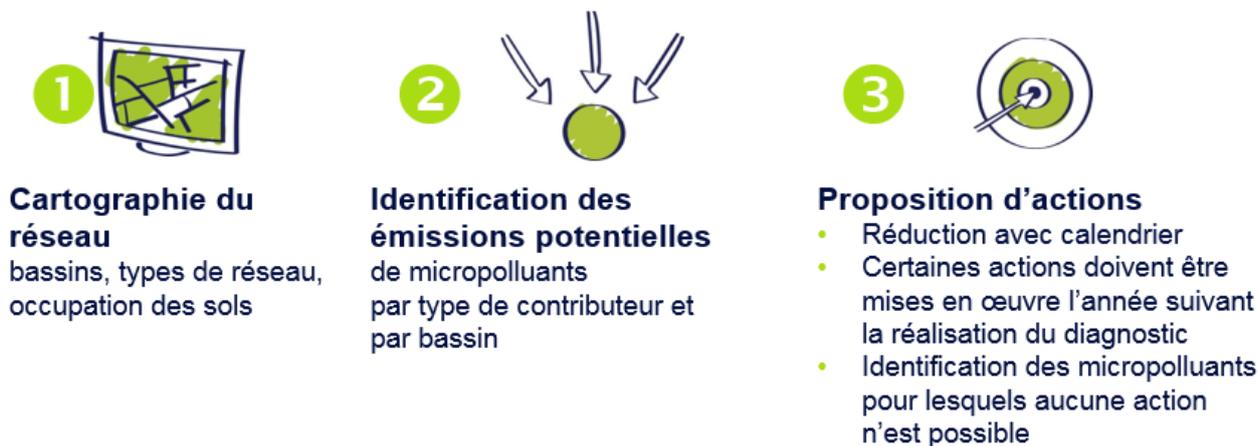


Figure 157 : Découpage des étapes du diagnostic amont

Sa restitution se déroulera en 2022.

Par ailleurs, des prochaines campagnes devront être réalisées en 2022, 2028 et 2034.

3.6.6 CONCLUSION

L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2021 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.

3.7 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Désormais, les tampons et boîtes de branchements d'assainissement sont marqués avec le logo de la CCLVD.



Figure 158 : Tampons et boît de branchement logotés CCLVD et marqués EU

En 2020, il y a eu l'acquisition d'une nouvelle caméra d'inspection des réseaux (destinée aux faibles diamètres réseaux et aux branchements) pour un **montant de 11.140,00 € HT** (société HYDROVIDEO). Elle permet d'identifier en régie les problèmes ponctuels pouvant être rencontrés sur les branchements et canalisations.



Figure 159 : Caméra

3.8 SIG

La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2021, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un **montant de 11.222 € HT**).

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), la poursuite pour la dématérialisation s'est poursuivie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés jusqu'alors à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGIS, un projet pour les CCASS. Ceci permettra notamment 2 choses :

- Réaliser les plans numériquement
- Créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite (dès 2020 ou 2022) l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- Sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- Optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

Un projet par agent de contrôle a été créé. Une formation en interne a été réalisée par la responsable SIG. Durant cette formation, étaient présents les contrôleurs assainissement, la responsable eau et assainissement, le responsable assainissement et un stagiaire, présent dans le service assainissement à cette date.

Cette formation a permis d'expliquer la manière dont la saisie devait être faite, des paramètres avaient été mis en place en amont afin de faciliter la saisie : création d'un formulaire de saisie, liste déroulante avec proposition des types... De part son aisance avec le logiciel, Vincent Gillet, stagiaire dans le service, a également fait de la saisie durant son stage. Il a d'ailleurs été recruté en CDD durant l'été 2021 afin de faire de la saisie sur QGIS, partie d'autres missions.



Figure 160 : Exemple Plan des CCASS

3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

3.9.1 BILAN 2021

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Avenue Pierre Curie à Rantigny (chemisage)
- Rue Emile Zola à Rantigny (chemisage du dalot sous la voie SNCF)
- Rue des Vachers à Rosoy
- Rue Parmentier à Rantigny
- Rue du 1^{er} septembre à Cauffry
- Impasse Frémion à Cauffry

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Impasse des genêts à Labruyère (rétrocession du lotissement HANS)
- Impasse du Grand Aulnois à Bailleval
- Rue de la passerelle à Rantigny
- Rue du clos de Saveuse à Bailleval

Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales Impasse Frémion à Cauffry

Postes :

- Travaux de traitement anti H₂S sur 7 postes du territoire de la CCLVD
- Remplacement des automates WIT par des SOFREL sur 23 postes
- Maintenance sur le dégrilleur du PR BEREGOVOY à Liancourt
- Renouvellement de diverses pompes

STEP :

- Maintenance importante sur les 2 centrifugeuses
- Fourniture d'un SOFREL
- Renouvellement du compresseur à sables
- Renouvellement des gibeaux sur les canalisations du poste de relèvement
- Etanchéité de la toiture du bâtiment
- Renouvellement de diverses pompes (pompes d'extraction des boues, ...) et sondes

Renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation de la station d'épuration, des postes et des réseaux d'assainissement

Campagne RSDE et démarrage du diagnostic amont

Démarrage de l'audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements notamment)

Finalisation de la mise à jour des 2 conventions de rejet

SIG :

- Recalage des données d'assainissement
- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

3.9.2 **PERSPECTIVES 2022**

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Ruelle Niville à Liancourt

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier de l'abbé Ferry à Liancourt
- Rue Jean Jaurès / Chemin du marais à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Pierre Curie à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Remise en état de ventouses sur la canalisation de refoulement du PR BEREGOVOY à Liancourt

STEP :

- Pont-brosses (maintenance, renouvellement de démarreur, remplacement de moteurs, intervention sur les cloches d'accouplement des réducteurs, ...)
- Entretien de différents moto-réducteurs
- Travaux de sécurisation (renouvellement de garde-corps, création de plate-forme d'accès aux pompes d'extraction des boues)
- Renouvellement des canalisations d'alimentation des centrifugeuses
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la step

Restitution du diagnostic amont

Restitution de l'audit sécurité et de l'étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement des études pour les travaux d'assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt

SIG :

- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif
- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et doit mettre en place cette démarche qualité.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de simulation de situations d'urgence ou de situation d'urgence réelle rencontrée.

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût

de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 79.260,05€ pour l'année 2021.

La taxe communautaire représente une recette de 8.521,73€ soit au total une recette globale de 87.781,78€

Pour l'année 2020 cela représentait une recette de 110.783,02 € (154.791,11 € pour 2019, 266.724,51 € HT en 2018).

6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des **réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2021, pour l'assainissement collectif, il y a eu **11 courriers, mails, fax de réclamations ou informations** ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la participation à l'assainissement collectif, les contrôles de conformité et les problèmes d'évacuation et d'odeurs.

	2020	2021
Bailleval	-	-
Cauffry	4	2
Labryère	1	-
Laigneville	4	2
Liancourt	4	3
Mogneville	-	1
Monchy Saint Eloi	1	-
Rantigny	-	3
Rosoy	-	-
Verderonne	-	-
Total	14	11

Tableau 77 : Nombre de réclamation par commune

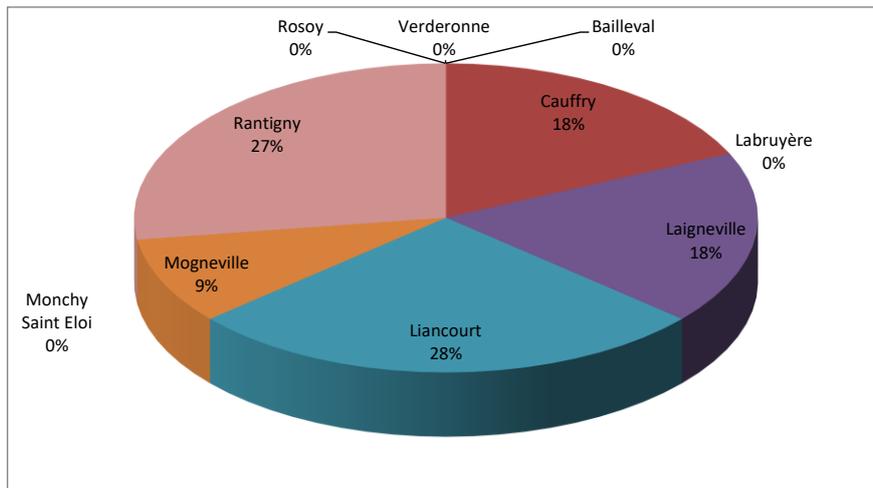


Figure 161 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2021 a baissé par rapport à 2020 (14 en 2020 - 32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2020 est de **1,1** (1,5 en 2020).

2 usagers en 2021 (2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. Un dossier est toujours en cours de traitement.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

7.1 CLASSES D'EAU

4 visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2021. En raison de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Épuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant 15 visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi ont été réalisées dans le cadre de classes d'eau en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi). En 2018, elles étaient de 5.

7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.

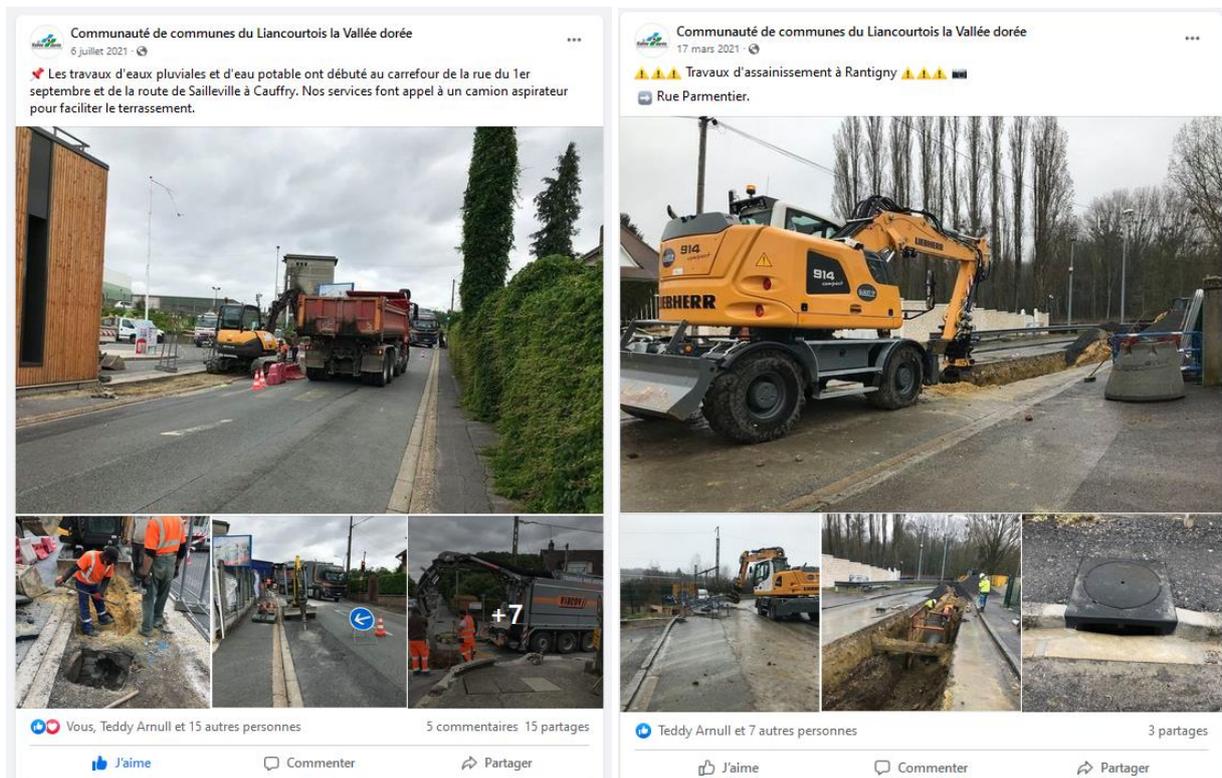


Figure 162 : Exemple de communication Facebook

8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2021 sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.

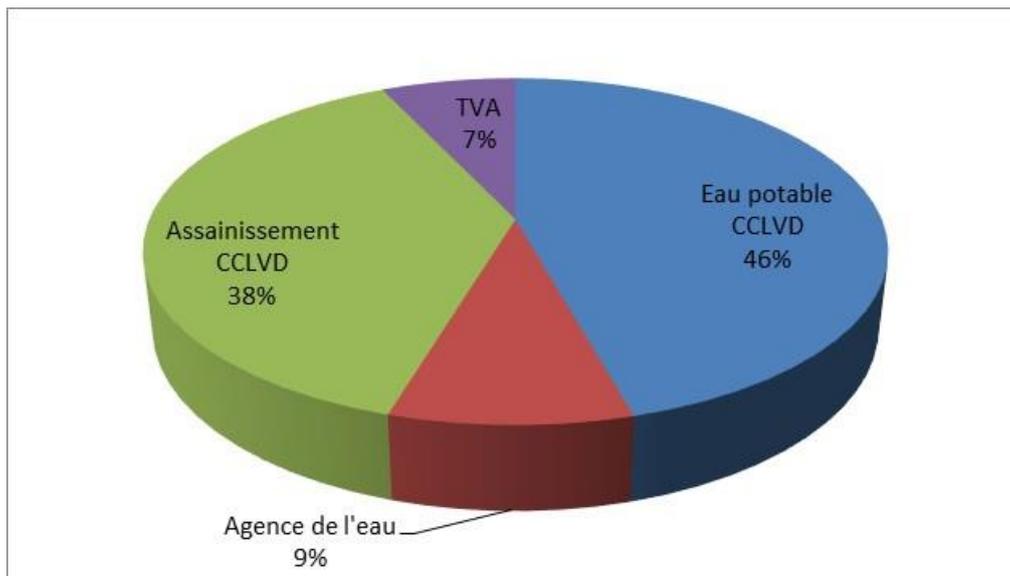


Figure 163 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour 2021, le prix est resté identique à 2020. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de **667,67 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2019 à 2020 sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

En 2021 comme en 2020, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à **5,56 € par m³ TTC** (abonnement compris).

8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. **annexe 2**.

8.2.2 ROSOY, VERDERONNE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne et une partie de Labruyère, SUEZ adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La part reversée par la Communauté de communes au délégataire gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2020	2021	Evolution
Transport	0,2441 € HT/m ³ puis 0,2572 puis 0.2708 puis 0.2718	0,2713 € HT/m ³ puis 0,2701 puis 0.2830	4.12 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,6370 € HT/m ³ puis 0,6540 puis 0.67	0,67 € HT/m ³ puis 0,66 puis 0.6960	3.88 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m ³	0,30 € HT/m ³	0 %
Total	1,1811 € HT/m³ puis 1,2418	1,2413 € HT/m³ puis 1,279	2.99 %

Tableau 78 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne

Certaines prestations sont payées directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 62.5 % du montant de la redevance assainissement de 2.0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (60.7% en 2020).

8.2.2.2 Labryère

	2020	2021	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,0568 puis 1,0964 puis 1.0760 € HT/m ³	1,0816 puis 1,1019 puis 1.1165 € HT/m ³	+ 3.76%
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m ³	0,15 € HT/m ³	0%
Total	1,2068 puis 1,226 HT/ m³	1,2316 puis 1,2665 HT/ m³	+3.3%

Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labryère

Ce prix de traitement représente 60.2 % du montant de la redevance assainissement de 2,0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (59.9 % en 2019).

8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient **5.623.118,37 € HT** (- 6,8 % /2020).

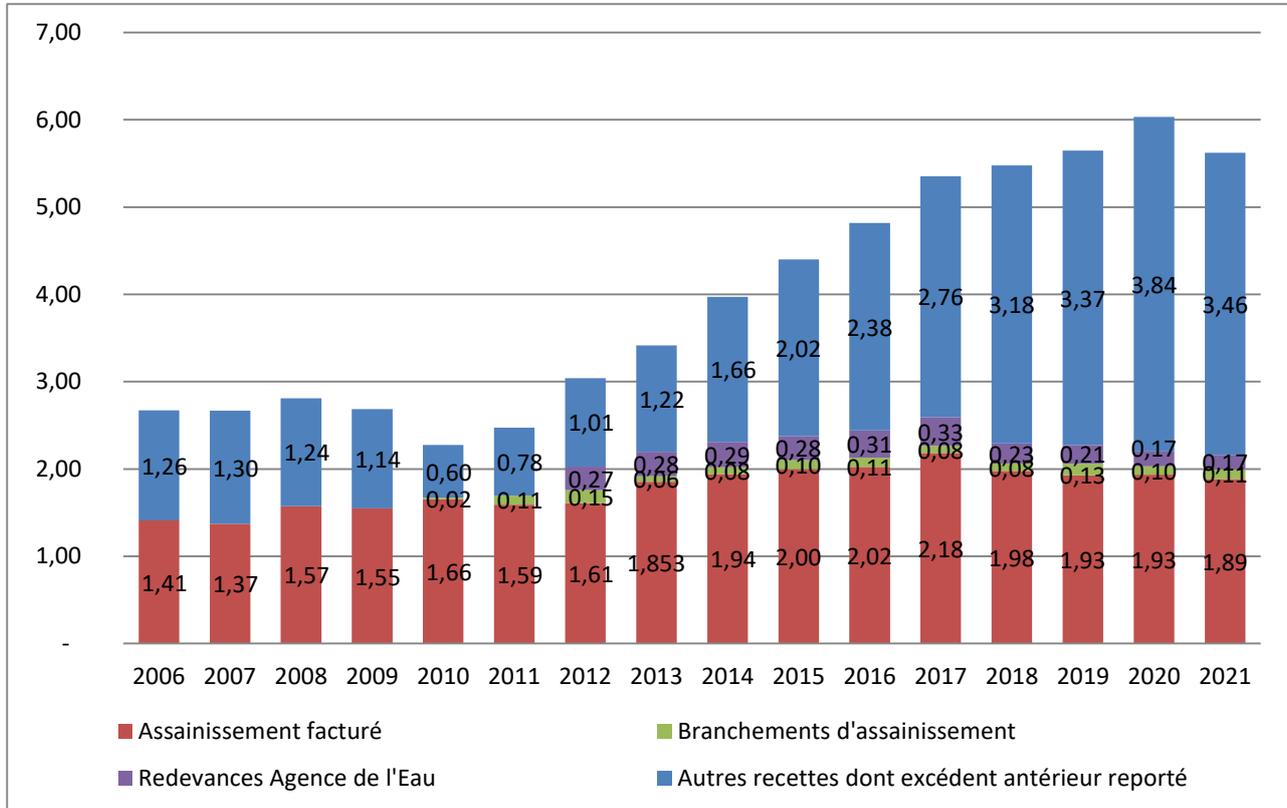


Figure 164 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	139.426,66 € HT	138.529,90 € HT	- 0,6 %
70	Produits des services du domaine	2.495.687,72 € HT	2.438.123,47 € HT	- 2,3 %
74	Dotations, subventions, participations	216.648,25 € HT	184.420,23 € HT	- 14,9 %
75	Autres produits de gestion courante	1.697,85 € HT	1.135,17 € HT	- 33,1 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	8.700,67 € HT	19.761,31 € HT	127,1 %
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	3.172.797,30 € HT	2.836.045,05 € HT	- 10,6 %

		2020	2021	Evolution
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
Total		6.034.958,30 € HT	5.623.118,37 € HT	- 6,8 %

Tableau 80 : Recettes d'exploitation

Les recettes ont baissé de -6.8 % de 2020 à 2021. Hors excédent antérieur reporté, elles ont baissé de -2.6 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables est stable.

Les produits des domaines (compte 70 : redevances assainissement) ont baissé (lié à la baisse du volume facturé).

Le compte 74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau a baissé. La prime pour épuration a légèrement augmenté. Les autres subventions de fonctionnement (liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers) ont baissé, elles dépendent du nombre de dossiers présentés. Il est à noter que la prime AQUEX n'existe plus depuis 2017.

Le compte 75 est relativement stable (montant faible).

Le compte 77 a légèrement augmenté (montant faible).

L'excédent antérieur reporté a baissé.

La répartition des recettes est la suivante :

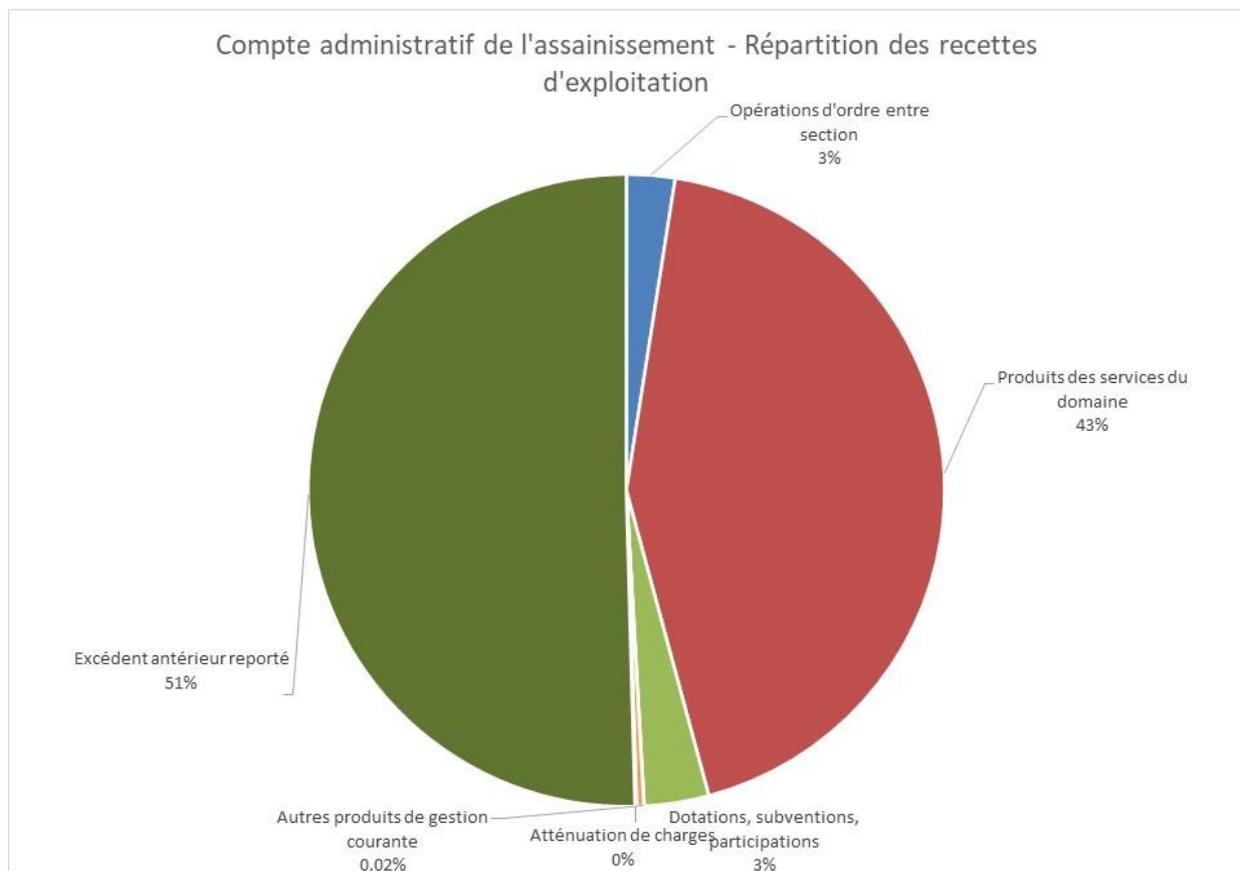


Figure 165 : Répartition des recettes d'exploitation

8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.343.100,47 € HT** (-12,8 % par rapport à 2020).

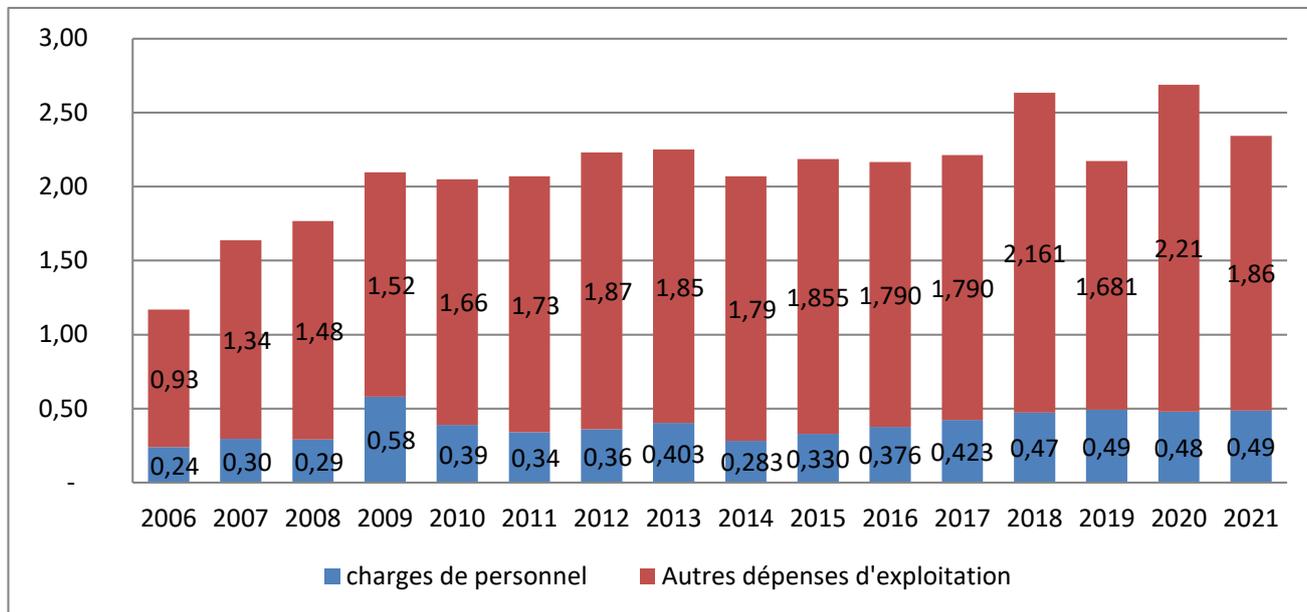


Figure 166 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	791.147,16 € HT	570.587,91 HT	- 27,9 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	480.276,36 € HT	486.081,02 € HT	1,2 %
65	Autres charges de gestion courante	111.440,04 € HT	50.300,94 € HT	- 54,9 %
66	Charges financières	232.381,36 € HT	215.735,46 € HT	- 7,2 %
67	Charges exceptionnelles	104.298,36 € HT	92.959,17 € HT	- 10,9 %
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	784.313,43 € HT	786.735,97 € HT	0,3 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	184.504,00 € HT	140.700,00 € HT	- 23,7 %
	Total	2.688.360,71 € HT	2.343.100,47 € HT	- 12,8 %

Tableau 81 : Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont baissé de -12.8 % par rapport à 2020, cette baisse est à relativiser car en 2020 au chapitre 011, l'entreprise SUEZ avait facturé en 2020 des prestations d'avril à décembre 2019.

Le chapitre 012 est stable.

Le compte 65 a baissé ce qui est lié à la baisse du nombre d'admissions en non valeurs en 2021.

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a baissé.

Le compte 67 est relativement stable (correspond aux dégrèvements (annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2021. Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le chapitre 042 lié aux amortissements a légèrement augmenté.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a baissé (c'est lié aux fréquences d'appels de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui peut varier selon les années).

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :

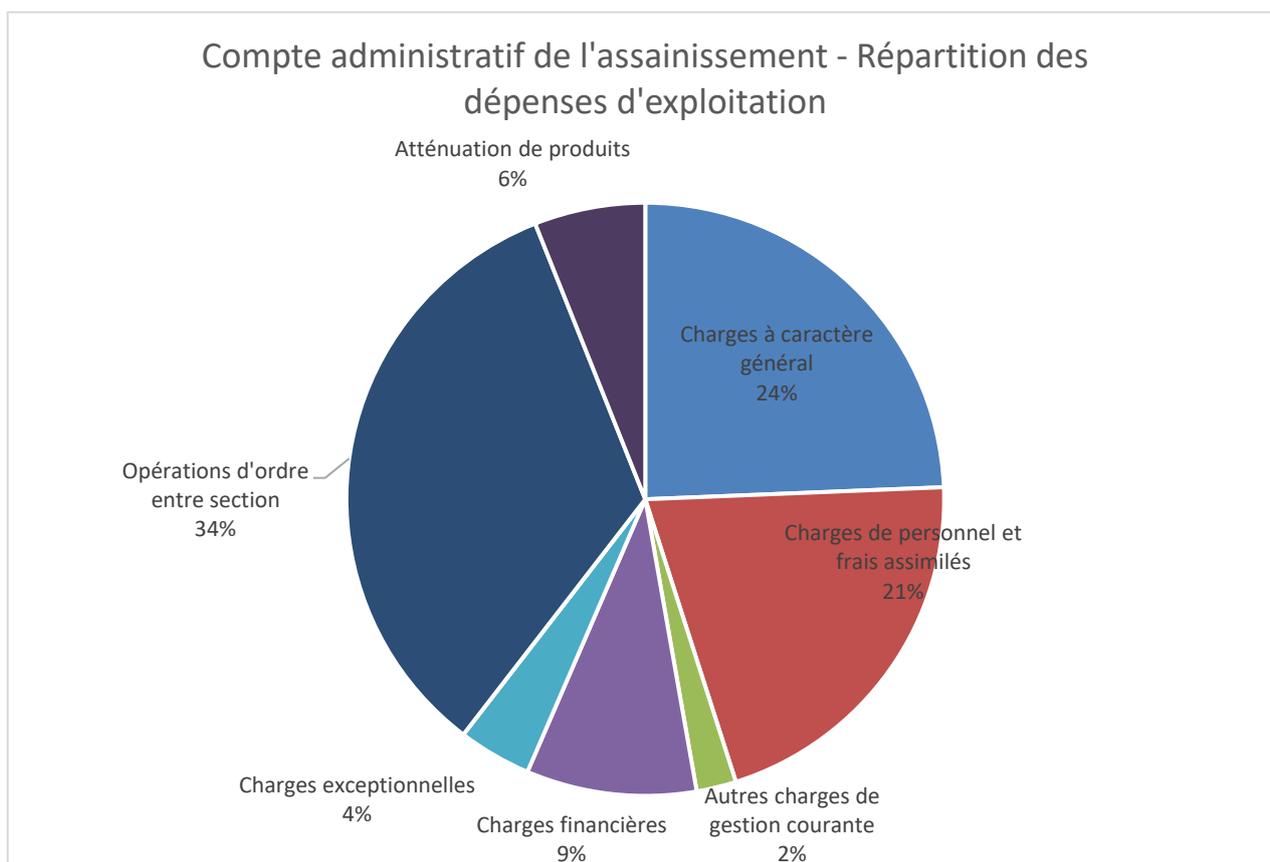


Figure 167 : Répartition des dépenses d'exploitation

L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

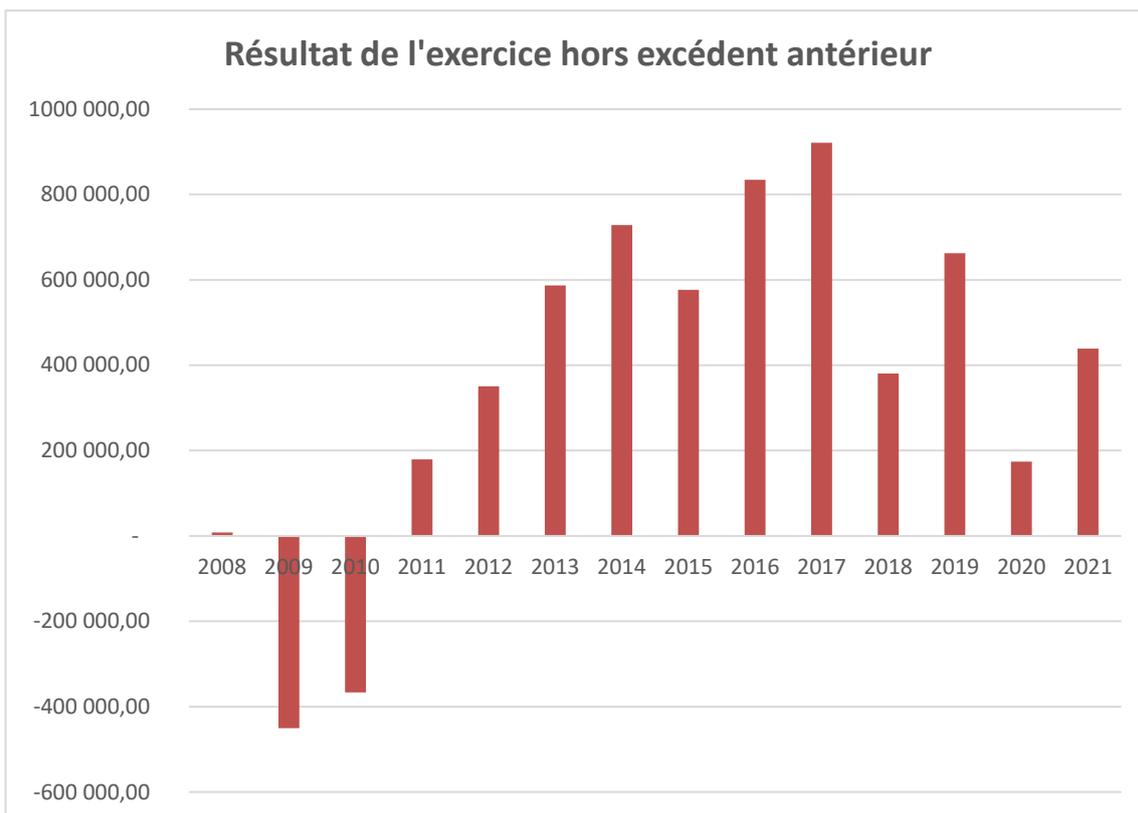


Figure 168 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur

Le résultat de l'exercice a augmenté mais l'année 2020 était une année particulière (dépenses 2020 facturées en 2021).

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 45% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.438.123,47 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.106.969,87 € HT
Annuité d'emprunt	215.735,46 € HT
	528.213,90 € HT
Epargne nette (autofinancement)	587.204,24 € HT
Poids du fonctionnement seul	45 %

Tableau 82 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2021

8.3.3 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

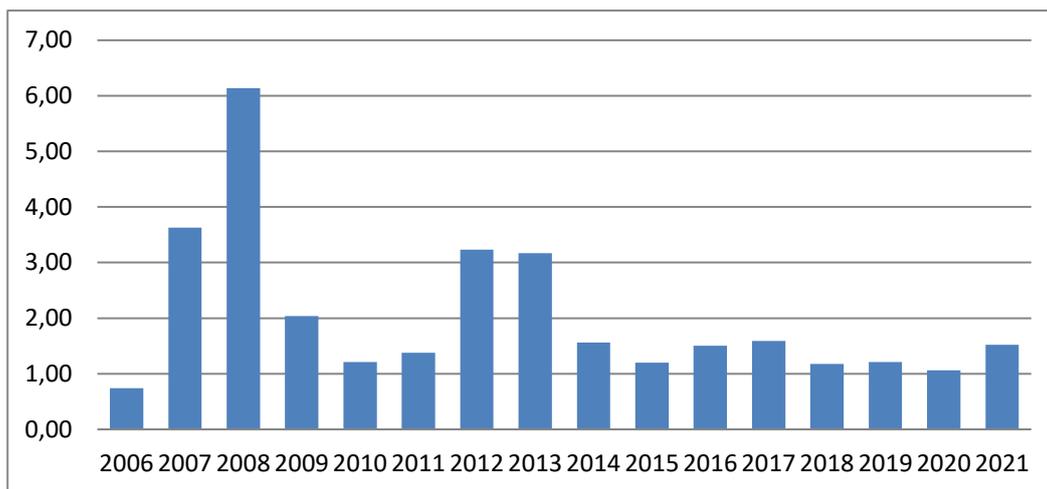


Figure 169 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les investissements en 2021 ont augmenté par rapport à 2020 (crise sanitaire).

8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 5.75 millions d'euros soit 591 € HT par abonné.

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2021) :

Amortissement	528 213,87 € HT
Intérêts	217 450,70 € HT
Annuité	745 664,57 € HT

Tableau 83 : Montant des annuités

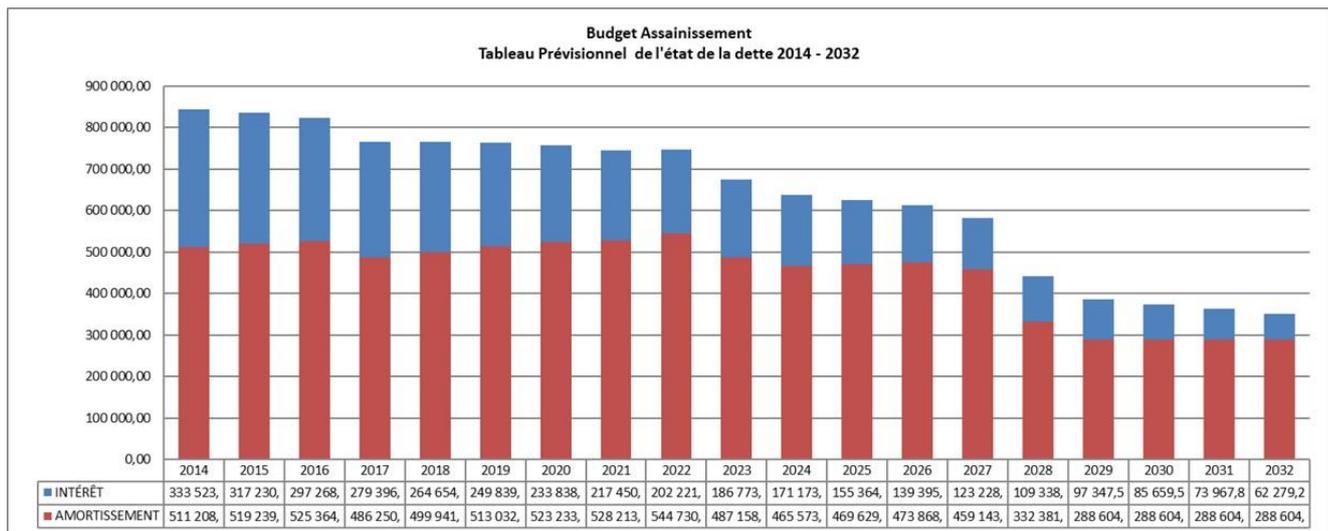
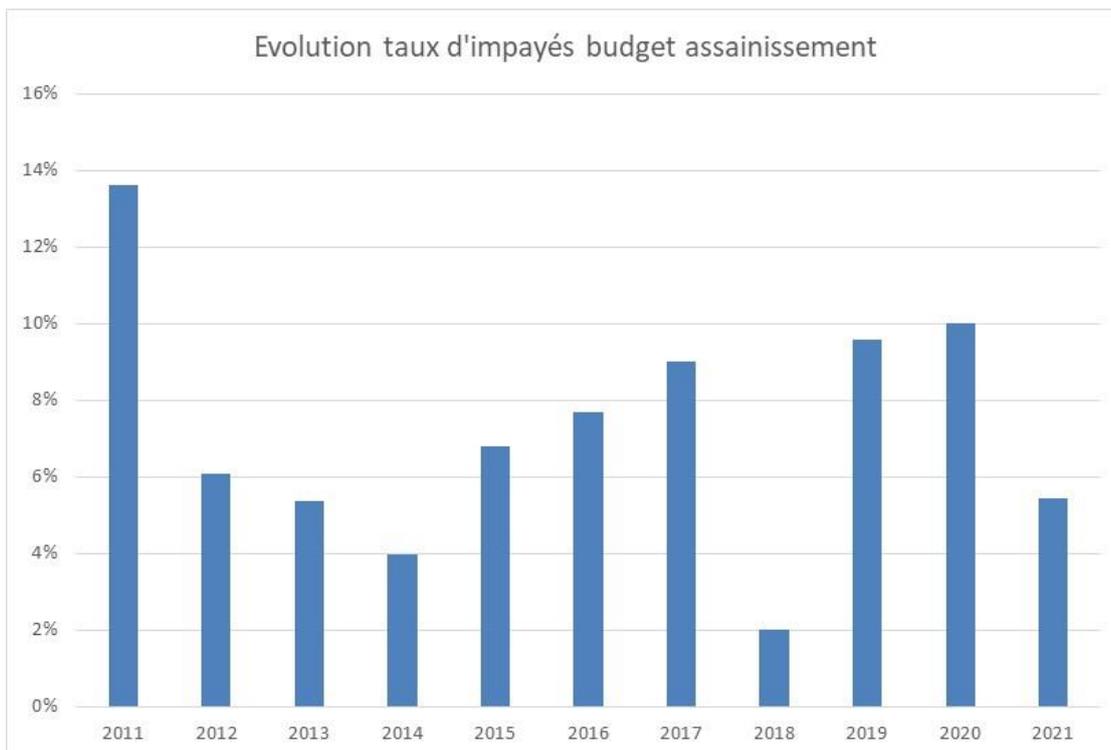


Figure 170 : Etat de la dette 2014-2032

- Durée théorique d'extinction de la dette : **13 ans**.
- Montant des Impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2021 pour les factures 2020 est de 5.45 % (soit environ 149 000 € HT), il était de 10.02% en 2020 soit environ 250 000 € HT, 9.59 % en 2019 (soit environ 293 500 € HT), (en 2018, 2% soit environ 50 000 € HT, il était de 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, 6,79 % en 2015 pour les factures 2014 soit environ 154.000 € HT, 3,98 % en 2014 pour les factures 2013 soit 93.000 € HT).

Le montant d'impayés a baissé par rapport à 2020.



L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

Au 31/12/2021, le montant total d'impayés budget assainissement de 2009 à 2019 était de 553 000 € HT. Il y a eu beaucoup d'admissions en non valeur en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il y a eu 50 298.39 € HT en 2021 (96 454.79 € HT d'admission en non-valeur sur 2020) pour le budget assainissement.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

	2020	2021
Prime pour épuration	133.282,25 € HT	140.085,23 € HT
Aide à la qualité d'exploitation	supprimée	supprimée

Tableau 84

La prime AQUEX est supprimée depuis 2017.

8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élevaient à **39.466,66 € TTC** (+ 432 % / 2020).

		2020	2021	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	7.415,76 € TTC	20.372,96 € TTC	175 %
74	Dotations, subventions, participations	-	19.093,70 € TTC	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	7.415,76 € TTC	39.466,66 € TTC	432 %

Tableau 85 : Recette de fonctionnement

Pour 2021 les recettes d'exploitation liées au pluvial correspondent à la participation de la commune de Rosoy aux travaux de la rue de Vachers, et à la participation du Département au remplacement de la buse passant au niveau de la Béronnelle au niveau du chemin d'exploitation permettant l'accès au poste de refoulement Bérégovoy. Elles ne couvrent pas les dépenses, qui sont couvertes par les autres recettes d'exploitation du budget principal.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €.

8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 114.591.01 € TTC (- 38.3 % /2020).

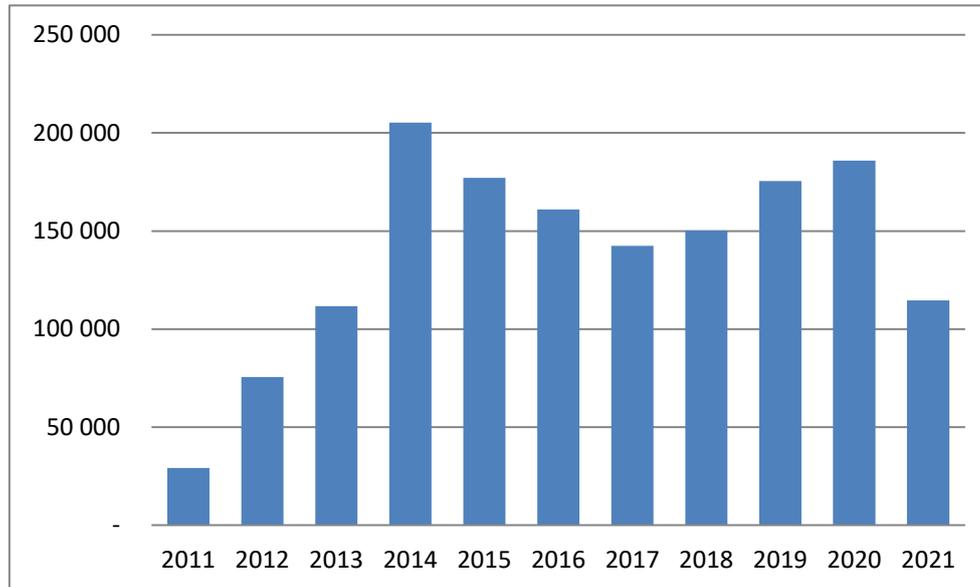


Figure 171 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2020	2021	Evolution
011	Charges à caractère général	56.536,67 € TTC	79.399,83 € TTC	+ 40,44 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	97.956,72 € TTC	-	- 100 %
65	Autres charges de gestion courante	31.399,30 € TTC	35.191,18 € TTC	+ 12,08 %
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
Total		185.892,69 € TTC	114.591,01 € TTC	- 38,36 %

Tableau 86 : Dépenses d'exploitation

Le 011 a augmenté de 40,44 % par rapport à 2020 ce qui est lié notamment à des dépenses supplémentaires sur le SIG et une campagne de curage des fossés.

En 2020, des dépenses de charges de personnel en charges réparties avaient été imputées sur le pluvial, habituellement elles sont imputées sur la fonction « Administration Générale ». C'est donc une erreur en 2020.

Le chapitre 65 a augmenté et correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde.

8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

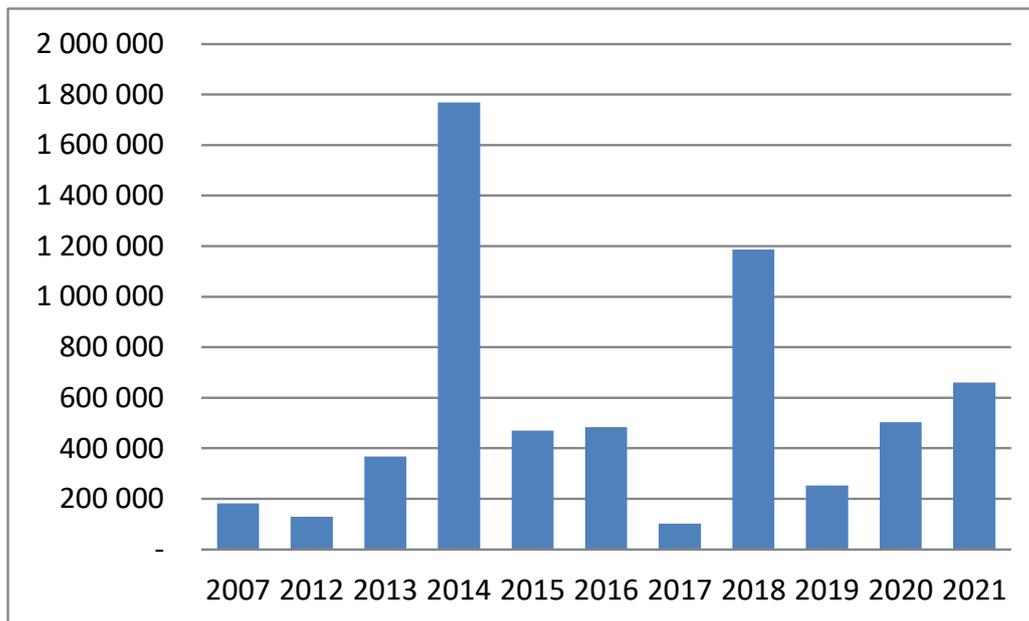


Figure 172 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)

Les dépenses d'investissement sont plus élevées qu'en 2020.

En 2014, les travaux avenue Albert 1^{er} à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif sont présentés en **annexe 5**.

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PREAMBULE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont pour objectif :

- La préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique
- L'obligation de réalisation un état des lieux de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'installations neuves de qualité et conformes à la réglementation (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La réhabilitation prioritaire les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10

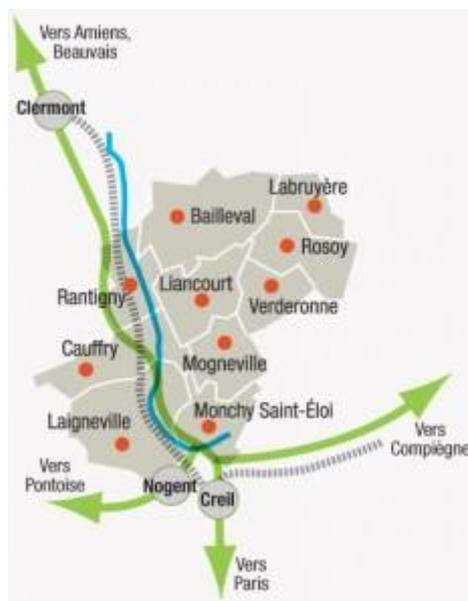


Figure 173 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2020 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Claude Persant puis Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mmes Dorothée PIERARD, Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2021, la commission « environnement » s'est réunie **1 fois** pour des thématiques liées à l'assainissement non collectif :

- Le 31/08/2021 : présentation du rapport annuel eau et assainissement 2020.

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

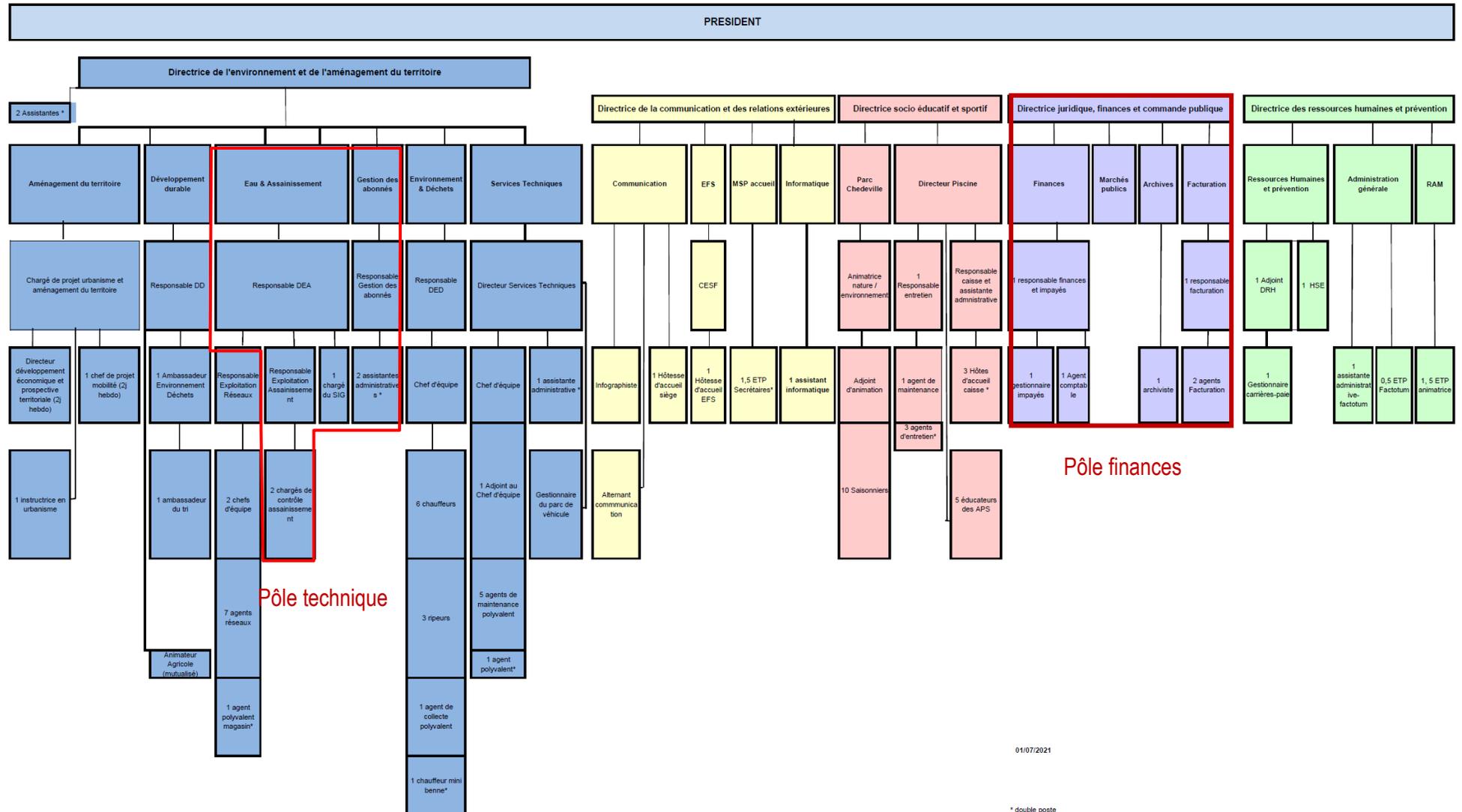
La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

2.4 ORGANIGRAMME

Suite au départ du DGS, la CCLVD a été réorganisée en 5 pôles. De plus au sein du pôle technique, un pôle développement durable et un pôle aménagement du territoire ont été créés.



01/07/2021

* double poste

En 2021, le service assainissement est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2021** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	10	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, ...
Labruyère	1	Rue Henri Ayrald
Laigneville	20	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, ...
Liancourt	11	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès...
Mogneville	50	Hameau de l'Ordibée, allée de la Planchette, ...
Monchy Saint Eloi	10	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, ...
Rantigny	8	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, ...
Rosoy	2	Rue du Marais et rue du Prieuré
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de catenoy
Total	126	-

Tableau 87 : Recensement des installations

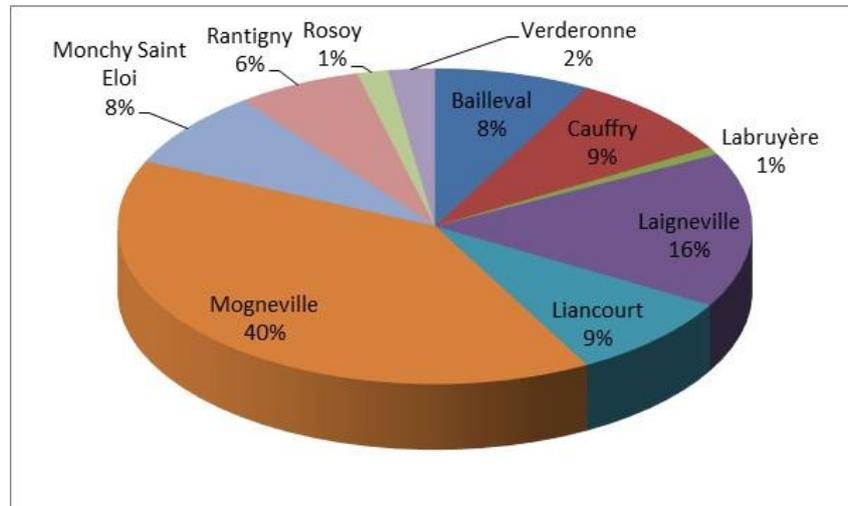


Figure 175 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

En 2022, suite à la révision du zonage d'assainissement (et notamment du zonage définitif en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée), le nombre d'installations ANC sera actualisé.

3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement **des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard** (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

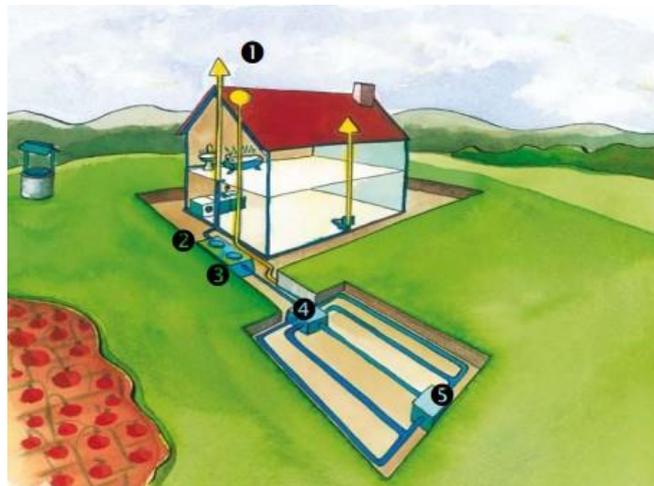


Figure 176 : Exemple d'une installation type ANC

3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et réglementaires. Cela permettait également la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.
La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- **Secteur du stade à Laigneville** zoné en assainissement collectif,
- **Secteur Saint-Gobain à Rantigny** zoné en assainissement collectif mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.
- **Habitations ponctuelles** par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2020						2021					
	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Cauffry	-	1	-	-	1	100 %	-	1	-	-	1	100 %
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	1	-	1	-	2	50 %	1	2	-	-	3	33 %
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	100 %
Total	2	1	1	-	4	50 %	2	3	1	-	6	67 %

Tableau 88 : Nombre de contrôles ANC réalisés

*NC : non conforme

6 contrôles ont été effectués en 2021 (4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016). **67 % des contrôles se sont avérés non-conformes.**

Par ailleurs, **2 contrôles de conception** ont été réalisés en 2021 sur la commune de Laigneville.

Depuis les années 2012, 79 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 86 % de NC) :

	Conforme	Non-conforme			Nombre total de contrôles	% NC
Bailleval	4	5	0	0	9	56 %
Cauffry	0	8	2	2	12	100 %
Labruyère	0	0	0	0	0	-
Laigneville	1	9	2	3	15	93 %
Liancourt	0	8	3	0	11	100 %
Mogneville	5	7	0	0	14	64 %
Monchy Saint Eloi	1	7	0	0	8	88 %
Rantigny	0	4	1	0	5	100 %
Rosoy	0	0	0	1	1	100 %
Verderonne	0	3	1	0	4	100 %
Total	11	51	11	6	79	86 %

Tableau 89 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012

Environ 63 % du parc d'ANC a été contrôlé.

Il est à noter que les installations ANC de l'Ordidée à Mogneville, environ 39 abonnés n'ont pas été sollicités dans le cadre de demande de contrôle ANC. En décomptant ce secteur, le taux de contrôle arrive à 77 %.

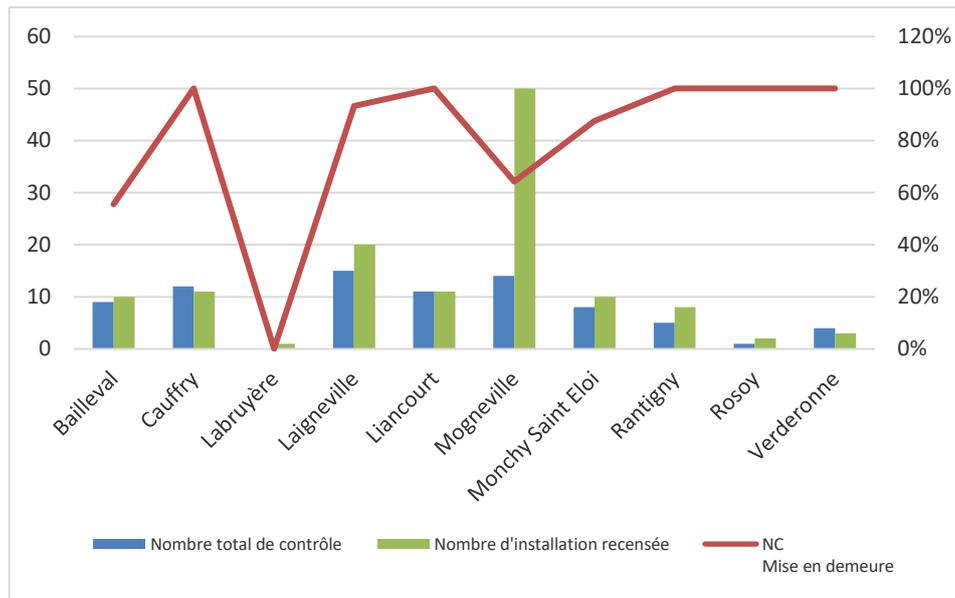


Figure 177 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN. La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard situées dans une zone à enjeux sanitaires
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	Absence de dispositif d'assainissement non collectif

Tableau 90 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017)**.

Cette aide s'est soldée en fin d'année 2018.

En 2021, le coût total est de 129,80 € TTC (129,80 € TTC en 2020).



Figure 178 : Guide ANC de la CCLVD

Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- L'obligation de travaux obligatoires lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- L'absence d'exutoire

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2020, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2021, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2021, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2020).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2021 est de 0 (0 en 2020).

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2020.

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2020 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

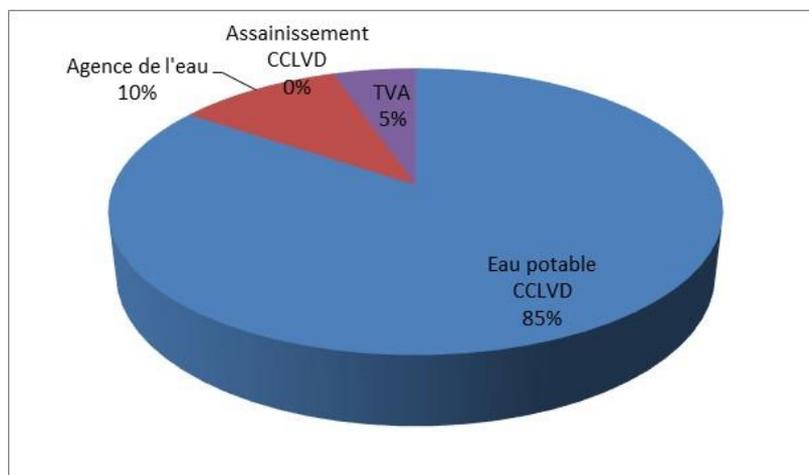


Figure 179 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2021, le montant pour une facture type d'eau de 120 m³ est de **361,301 € TTC il est identique à 2020** (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (354.717 € TTC/m³ en 2019).

Les montants des différents paramètres sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

Le prix au m³ de l'eau sur la base **d'une facture d'eau de 120 m³ s'élevait à 3,01 € par m³ TTC en 2021** (abonnement compris) (3,01 € par m³ TTC en 2020).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2021, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1181,59 € HT (+ 60.04% / 2019).

		2020	2021
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	-	443,00
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	0,30
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	738,29 € HT	738,29 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
	Total	738,29 € HT	1181,59 € HT

Tableau 91 : Recette d'exploitation

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2021 à l'excédent antérieur reporté et à quelques recettes liées aux contrôles.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2021, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 374.10 € HT.

		2020	2021
011	Charges à caractère général	-	285,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	89.10
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-

		2020	2021
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
Total		0,00 € HT	374.10 € HT

Tableau 92 : Dépense d'exploitation

Il n'y a pas eu très peu de dépenses pour l'année 2021.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 69.20 € HT hors excédent antérieur reporté.

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en **annexe 7**.

ANNEXES

8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ARS ET SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU 2021

DELEGATION TERRITORIALE
DE L'OISE

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

LIANCOURT

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

II. Situation administrative des captages

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)
 STRF : Entérocoques (n/100ml)

Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
 TURBNFU : Turbidité (NFU)
 NO3 : Nitrates (mg/l)
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
 FMG : Fluorures (mg/l)
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)
 ATRZ : Atrazine (µg/l)
 ADET : Déséthylatrazine (µg/l)
 ATRZMET : Atrazine et ses métabolites (µg/l)
 DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LABRUYERE F10

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE 10	C	C
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE 10	S	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
 S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	0,012	<0,005	0,012	0	0,394	28,2	0,409	0	45,8	4,1
15/03/2021	0,010	<0,005					0,373			

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : **CAPTAGE**
Nom de l'installation : **LABRUYERE F9**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	FORAGE F9	S	C
15/11/21	LABRUYERE	FORAGE F9	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	<0,005	<0,005					0,069			
15/11/2021	<0,005	<0,005	<0,020	0	0,554	3,4	0,065	0	42,8	6,4

Type de l'installation : **CAPTAGE**
Nom de l'installation : **LABRUYERE P1**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P1	S	C
28/06/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P1	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/03/2021	<0,005	<0,005					0,511			
28/06/2021	0,009	<0,005	0,009	0	0,457	21,1	0,875	0	42,0	0,42

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : **CAPTAGE**
Nom de l'installation : **LABRUYERE P2 BIS**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P2 BIS	S	C
24/08/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P2 BIS	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	%	NFU
15/03/2021	0,015	<0,005					0,563			
24/08/2021	0,017	0,006	0,023	0	0,368	33,5	0,736	0	42,8	<0,30

Type de l'installation : **CAPTAGE**
Nom de l'installation : **LABRUYERE P7**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
15/03/21	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P7	S	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	PESTOT
	µg/L	µg/L	µg/L
15/03/2021	0,016	<0,005	0,721

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	42,9 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/01/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
23/02/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
15/03/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
14/04/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	S	N
11/05/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
28/07/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
27/10/21	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
19/01/2021					0	0		26,8		0	42,0	0,32
23/02/2021	0,013	<10	0,005	0,018	0	0	0,446	24,7	0,350	0	42,0	<0,30
15/03/2021					0	0		25,7		0	42,8	<0,30
14/04/2021	0,010		<0,005						0,349			
11/05/2021					0	0		24,1		0	43,2	<0,30
28/07/2021	0,012	<10	<0,005	0,012	0	0	0,411	22,6	0,473	0	44,4	<0,30
27/10/2021	0,016	<10	<0,005	0,016	0	0	0,397	23,3	0,633	0	41,2	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
29/01/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
29/01/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
29/01/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
10/02/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
10/02/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
12/02/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
09/03/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
31/03/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
31/03/21	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
07/04/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	S	C
21/05/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
25/05/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
28/05/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
28/05/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
02/06/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
02/06/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
17/06/21	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
07/07/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
07/07/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
07/07/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
11/08/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
11/08/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	S	C
11/08/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/09/21	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
02/09/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
17/09/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/21	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/11/21	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
10/11/21	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
18/11/21	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	S	C
09/12/21	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
15/12/21	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C

CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU

ARS Hauts De France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

29/01/2021	0	0				0	<0,30
29/01/2021	0	0				0	<0,30
29/01/2021	0	0				0	<0,30
10/02/2021	0	0				0	<0,30
10/02/2021	0	0				0	0,39
12/02/2021	0	0				0	<0,30
09/03/2021	0	0				0	<0,30
31/03/2021	0	0				0	<0,30
31/03/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021	0	0				0	<0,30
07/04/2021			24,5		7,7		
21/05/2021	0	0				0	<0,30
25/05/2021	0	0				0	<0,30
28/05/2021	0	0				0	<0,30
28/05/2021	0	0				0	<0,30
02/06/2021	0	0				0	<0,30
02/06/2021	0	0		<1		0	<0,30
17/06/2021	0	0				0	<0,30
07/07/2021	0	0				0	<0,30
07/07/2021	0	0				0	0,47
07/07/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021	0	0				0	<0,30
11/08/2021			23,2		7,3		
02/09/2021	0	0				0	<0,30
02/09/2021	0	0				0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

17/09/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
14/10/2021	0	0				0	<0,30
02/11/2021	0	0				0	<0,30
10/11/2021	0	0				0	<0,30
18/11/2021			24,4		7,3		
09/12/2021	0	0				0	<0,30
15/12/2021	0	0				0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
AMPA	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,02	4				0,10
ATRAZINE ET SES METABOLITES	µg/L	0,01	0,02	0,02	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
BENTAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,22	2,32	2,46	6		2,00		
CHLORIDAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	µg/L	0,17	0,29	0,47	4				0,10
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPH	µg/L	0,13	0,13	0,14	4				0,10
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	6				0
ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	6				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,40	0,42	0,45	3				1,50
GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2,30	2,50	2,60	3		50,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
NITRATES (EN NO3)	mg/L	22,60	24,53	26,80	6				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6				0,50
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
OXADIXYL	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
SULFATES	mg/L	80,80	88,28	93,60	6		250,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHI	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	41,20	42,60	44,40	6				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	0,35	0,45	0,63	4				0,50
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,05	0,32	6		2,00		

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

UDI LIANCOURT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	35		0,10		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	35		0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈR	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	35				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	35				0
NITRATES (EN NO3)	mg/L	23,20	24,03	24,50	3				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
PH	unité pH	7,30	7,43	7,70	3	6,50	9,00		
TURBIDITÉ NÉPHELOMETRIQUE	NFU	0,00	0,02	0,47	35		2,00		

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2021

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :		0			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Nombre de dépassements :					

Résultats hors Exigences

La qualité de votre eau en 2021

Communauté de Communes de la Vallée Dorée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de forages situés sur la commune de **Labruyère**



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2021, **45** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les métabolites de la chloridazone. Cette limite de qualité pour les pesticides et métabolites n'est pas une norme sanitaire mais une exigence environnementale, et de ce fait, en 2021, les concentrations relevées, n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. Teneur maximale relevée : 0,47 µg/l pour la chloridazone desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur moyenne : 24 mg/l , Teneur maximale : 24,5 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f. Teneur moyenne : 43°f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/l. Teneur moyenne : 0.42 mg/l</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs individuels, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangeroux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Qualité de l'eau du robinet

Note d'information

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et à la diminution progressive et durable de toutes les substances qui pourraient l'altérer. Pour contribuer à cette amélioration, de nouvelles molécules sont contrôlées dans l'eau de consommation, parmi lesquelles la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl.

L'alimentation des abonnés de vos communes est assurée par les captages de Labruyère. Les dernières valeurs mesurées pour les deux métabolites concernés sont 0,17 µg/l de chloridazone desphényl et 0,139 µg/l de chloridazone méthyl desphényl.

L'objectif de qualité fixé par la réglementation est d'atteindre des valeurs inférieures à 0,1 µg/l. Il ne s'agit pas **d'une norme sanitaire : la finalité est d'arriver au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau.**

Pour atteindre cet objectif de qualité, gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les éliminer. Par ailleurs, à titre préventif, une surveillance renforcée de ces 2 molécules est mise en place par l'ARS Hauts-de-France, afin de suivre l'évolution de la situation.

Aucune mesure de restriction d'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet pour l'ensemble de vos usages, notamment alimentaires.

Des réponses à vos questions

Chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl, de quoi parle-t-on ?

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé jusqu'à fin 2020, principalement dans le cadre d'activités agricoles.

Comment surveille-t-on les pesticides et métabolites dans l'eau ?

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, destiné à en garantir sa sécurité sanitaire pour la population. Ce suivi sanitaire comprend à la fois :

- la surveillance exercée par la personne responsable de la production et / ou de la distribution de l'eau (la commune ou le syndicat d'alimentation en eau potable, ainsi que son éventuel délégataire de service) ;
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), en application de la réglementation, et en toute indépendance vis-à-vis des distributeurs d'eau.

La qualité de l'eau du robinet est évaluée par rapport à des exigences réglementaires fixées par l'Union européenne et le ministère chargé de la Santé, pour une soixantaine de paramètres bactériologiques et physico-chimiques ou familles de paramètres (pesticides, par exemple). En France, ce programme de contrôle se traduit, chaque année, par la réalisation de plus de 310 000 prélèvements et le recueil de plus de 17 millions de résultats analytiques.

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la surveillance de l'eau du robinet, avec, par exemple, l'intégration en 2021 de 8 nouveaux métabolites non recherchés jusqu'alors en Hauts de France. L'objectif : renforcer, encore et toujours les connaissances permettant de garantir la qualité et la sécurité de l'eau que nous consommons.

Y-a-t-il un risque pour ma santé ou celle de mes proches ?

La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité à 0,1 µg/l pour chaque molécule de pesticide ou de métabolite. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau ; elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (agence française d'expertise placée sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de

l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation) a identifié par précaution ces deux molécules comme devant faire l'objet d'une attention particulière sans toutefois fixer de valeur sanitaire, en l'absence de connaissances suffisamment robustes. Selon les données disponibles, leur présence dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. A ce jour, l'ANSES n'a par ailleurs pas identifié de métabolites de pesticides pour lesquelles une population spécifique devrait faire l'objet de préconisations différentes. Les recommandations valent donc pour l'ensemble de la population.

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, comme c'est le cas pour ces deux molécules, des actions sont en revanche mises en place pour réduire la présence des métabolites dans l'eau. L'ARS Hauts-de-France a ainsi mis en place un programme de surveillance renforcée, avec contrôle tous les 3 mois des unités de distribution d'eau concernés, pour suivre l'évolution de la situation. Par ailleurs, les pouvoirs publics et les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau travaillent tout au long de l'année à la mise en œuvre de plans d'action de protection de la ressource en eau, comprenant notamment une réduction à la source des pollutions diffuses.

Comment m'informer sur la qualité de l'eau ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- sur le site internet du ministère chargé de la Santé www.eaupotable.sante.gouv.fr, résultats commune par commune ou données disponibles pour l'ensemble des installations;
- sur le site internet du ministère chargé de l'Environnement www.adeseaudefrance.fr, résultats concernant la qualité de la ressource en eau.
- en mairie, où sont affichés les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS ;
- auprès du responsable de la distribution d'eau ;
- avec la facture d'eau, à laquelle est jointe annuellement une note de synthèse élaborée par l'ARS sur la qualité de l'eau, pour les abonnés au service des eaux ;

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée.

Des informations générales sur la qualité de l'eau du robinet sont également disponibles sur les sites internet du ministère chargé de la Santé et des ARS.

9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

	Unité	2020	2021	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,090	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	0,185	0,185	0 %
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m ³	2,0449	2,0449	0 %
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	4,891	4,891	0 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	620,983	620,983	0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	667,687	667,687	0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2020	2021	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	2,0449	2,0449	0 %
TVA	€ /m ³	0,389	0,389	0 %

10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie Étude sur le prix de l'eau - 2021

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

482,5 millions d'euros en 2021 d'aides aux collectivités pour l'eau et les milieux aquatiques

70,6 millions d'euros d'aides en 2021

Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information stable chaque année par l'agence de l'eau** sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

Ed. avril 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*

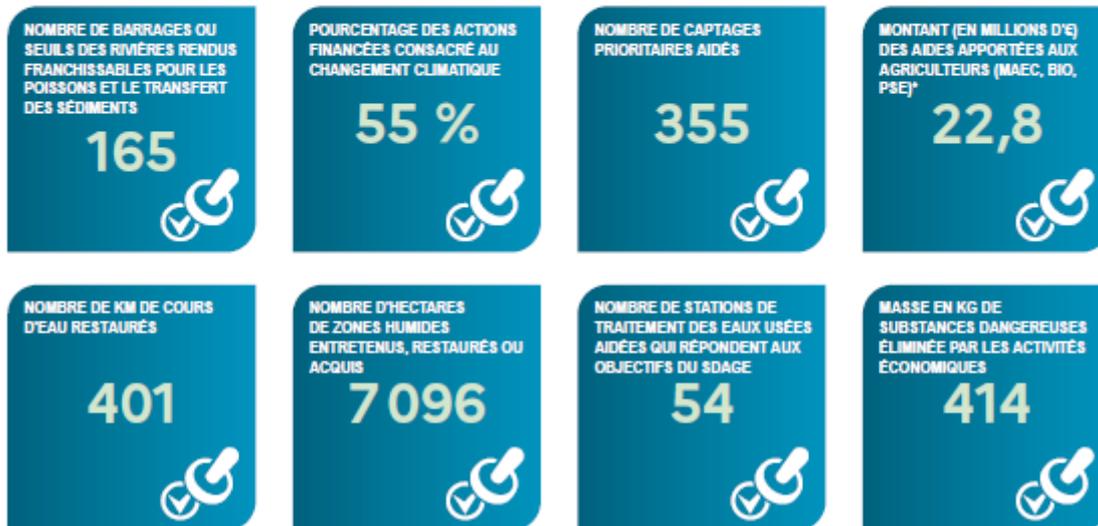


ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

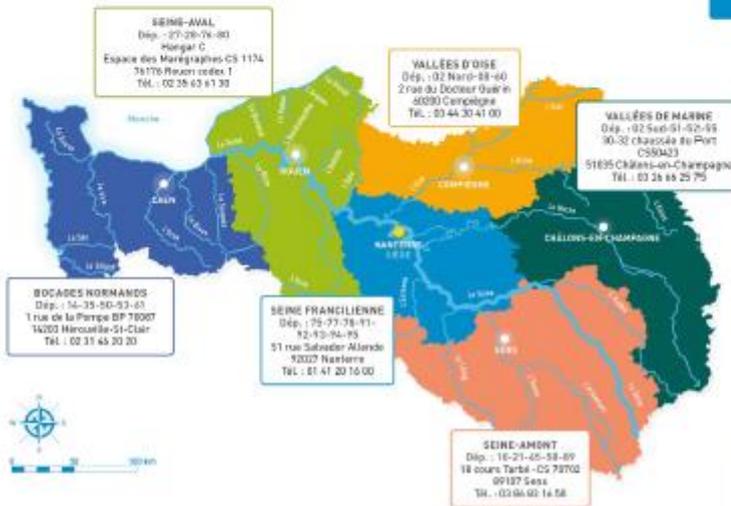
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
mis en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 202	23 202	23 676	23 781	23 773	23 817	23 895	23 934	23 981	23 981	24 168
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³ <i>Remarque :</i> il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120 m ³ /an, toutes taxes comprises.	€ / m ³	4,680	4,900	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Indicateurs de performance														
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	97,4	100	100	100	100	100	100	100
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	10	25	71	71	71	75	75	75	87	87	87
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	69,2	74	76	80,6	80,8	82,8	77,8	84,1	80,7	79,4	79
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /km/jour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /km/jour	8,4	6,67	6,3	4,85	4,6	4,14	5,59	3,73	4,52	5,09	5,11
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	*	*	*	*	*	*	0,96	0,71	0,814	1,014	0,856
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	40	40	40	40	40	40	62	62	80	80	80
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0	0,17	0,043	0,031	0,047	0,000	0,000	0,019	0,038	0,092	0,182
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	NC	41	20	7	6	4	4	7	4	6	9
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	13,62%	6,27%	4,28%	3,59%	5,44%	5,85%	8,00%	7,00%	7,41%	5,67%	4,38%
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	18	15,5	12,3	12,3	16,06	12,77	23,65	14,42	13,75	8,27	12,73

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	*	*	*	23 232	23 533	23 559	23 637	23 679	23 696	23 696	23 883
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	2	2	2	2	2	2	5	5	5	5	5
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	304,5	348,4	373,7	356	406	347	346	370	350	351	484
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m ³ <i>Remarque</i> : il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120m ³ /an, toutes taxes comprises.	€/ m ³	4,680	4,9	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
Indicateurs de performance														
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	10	30	71	71	71	71	71	71	25	25	25
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0	0,073	0,068	0,016	0,025	0,000	0,000	0,014	0,024	0,108	0,051
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	*	*	*	*	*	*	*	*	0,402	0,37	0,37
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	14	10	14	12	15	9	8	19	10	39	13
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	14%	6%	5%	4%	7%	7,7%	9%	2%	9,59%	10,02%	5,45%
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	12,99	10,39	12,2	16,7	14,9	11,5	8,4	5,9	3,3	1,5	1,1

13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN

	Unité	2020	2021	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	-	-	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m ³	-	-	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	2,661	2,661	+ 0 %
Facture annuelle HT pour 120 m³	€ HT/an	342,465	342,465	+ 0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m³	€ TTC/an	361,301	361,301	+ 0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2020	2021	Evolution
Prix TTC pour 120 m³	€ TTC/an	3,01	3,01	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	-	-	-
TVA	€ /m ³	0,157	0,157	0 %

14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Code	Intitulé	Définition	Unité							
Indicateurs descriptifs des services										
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285	285
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100	100
Indicateurs de performance										
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92	78,48

15 ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2021

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

-

ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

-

BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES- SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE



Contact : Marie GILLET, anim.agri@maillo.com, 06.25.50.80.57

1. Contexte territorial de l'animation

Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son bassin d'alimentation de captages (BAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans le BAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice BAC et la chargée de mission marais de Sacy rattachée au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1^{er} janvier 2020, et la compétence AEP au 1^{er} janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11^{ème} programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs BAC et plus axé sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs BAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 BAC.

Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau

Le territoire se situe à proximité immédiate des BAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment le BAC d'Auger-Saint-Vincent dans la vallée de l'Automne et le BAC de Méru. Ces liens plus ou moins formels permettent un échange d'expérience et d'information qui bénéficient à tous.

Du fait de la localisation du BAC de Sacy-Labruyère sur plusieurs EPCI, l'animatrice est également en contact avec la Communauté de communes du Clermontois.

2. Bilan de l'animation sur le BAC SL

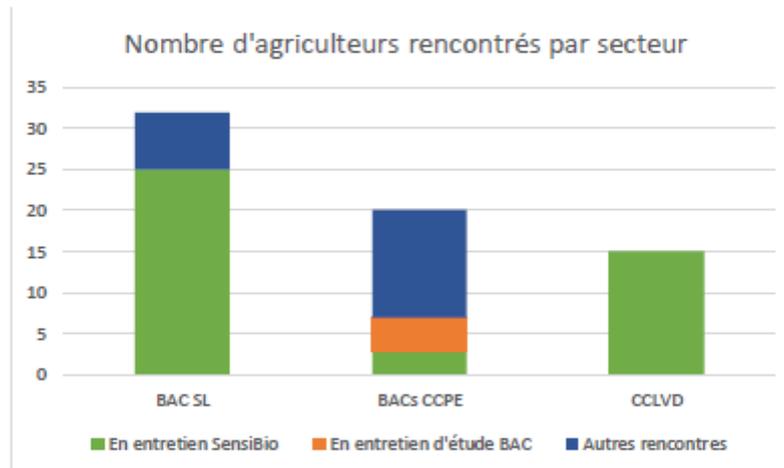
a. Réalisation de l'étude SensiBio

Une étude de sensibilité à la conversion à l'agriculture biologique, dite étude « SensiBio », a été conduite par Bio en Hauts-de-France avec la participation de l'animatrice BAC (prise de contact avec les exploitants par courrier, prise de RDV, présence lors des entretiens). Une première série d'entretien a été conduite à l'hiver 2020-2021.

Au-delà des données collectées pour l'étude SensiBio (permettant de déterminer les freins et les leviers au développement de l'agriculture biologique), les rencontres avec les agriculteurs ont aussi été l'occasion d'échanger autour de nombreux sujets et de mieux connaître les exploitations du territoire. C'est en grande partie ces échanges riches qui ont conduit la CCLVD à lancer une démarche de dialogue territorial (cf. b).

A l'hiver 2021-2022, une deuxième série d'entretiens a été menée en faisant le lien avec la démarche de dialogue territorial, et le périmètre géographique des exploitations concernées a été étendu (du seul bassin d'alimentation des captages de Sacy-Labruyère à toute la CCLVD).

Ainsi, la restitution de l'étude SensiBio a été retardée afin de pouvoir s'intégrer dans cette démarche plus large visant à produire un plan d'action partagé sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD.



Sur le BAC de Sacy-Labruyère, les entretiens SensiBio ont été l'occasion pour l'animatrice de rencontrer les agriculteurs et de relancer une dynamique sur ce territoire animé depuis déjà plusieurs années.

Sur les BAC de la CCPE, des rencontres ont pu se faire assez facilement sans le « prétexte » de l'étude SensiBio, néanmoins celle-ci permettra de rencontrer d'autres exploitants (une vingtaine d'entretiens est prévue).

Enfin sur la CCLVD, les entretiens étaient à la fois l'occasion de mener l'étude mais aussi de faire le lien avec la démarche de dialogue territorial enclenchée à l'été 2021.

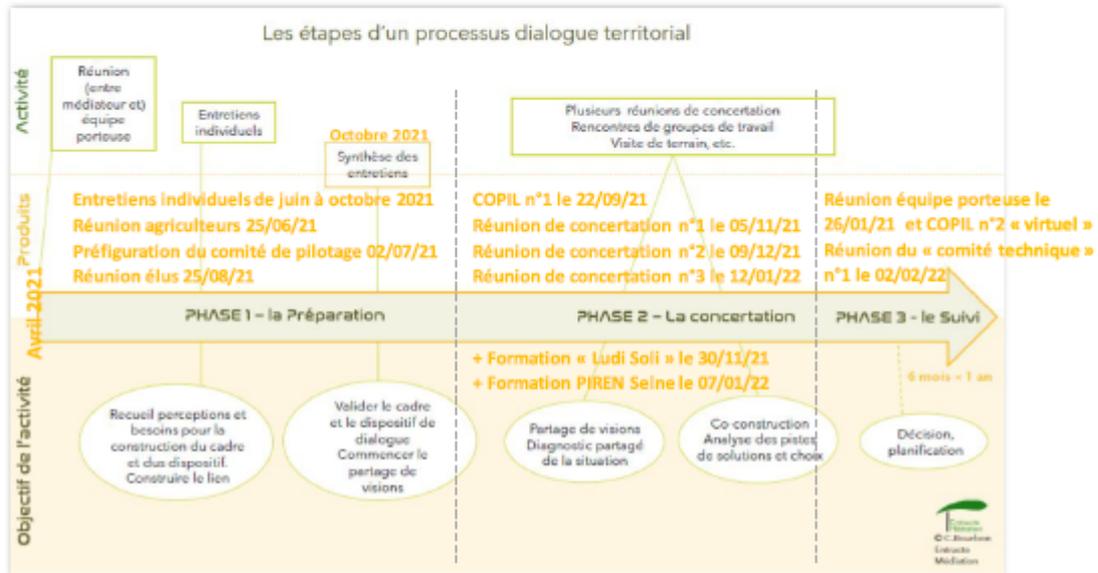
b. Mise en place d'une démarche de dialogue territorial

Afin de remobiliser les acteurs de l'eau et de l'agriculture autour d'un plan d'action partagé, une démarche de dialogue territorial a été mise en place sur le territoire du BAC de Sacy-Labruyère et de la CCLVD. L'objectif du dialogue est ainsi formulé : préserver l'eau tout en développant les capacités

d'adaptation de l'agriculture. Le livrable attendu est un plan d'action partagé en réponse à cet objectif, assorti de qui fait quoi.

Pour mettre en place cette démarche, l'animatrice a été formée dans le cadre d'un projet porté par la FNAB et l'école du dialogue territorial, comprenant 28h de formation (réparties sur 5 jours) et un accompagnement par les formateurs pour la mise en place concrète des méthodes vues en formation.

Le déroulé de la démarche a été le suivant :



Début 2022, plusieurs membres du groupe de concertation ont souhaité poursuivre le travail collectif afin d'aboutir à un plan d'action complet. Un « comité technique » a ainsi été créé dans la continuité du groupe de concertation.

La démarche de dialogue territorial, bien que n'ayant pas encore abouti à son livrable final, a déjà produit de nombreux effets positifs : une meilleure compréhension et interconnaissance des acteurs de l'eau et de l'agriculture au niveau local, et une volonté de travailler en commun.

Le comité de pilotage est l'instance décisionnaire de la démarche. Il est constitué de M. Davenne, Mme Defoly, M. Ferreira, M. Jamin, M. Lambert, Mme Perras-Jupin, et M. Robert.

c. Poursuite et approfondissement du contrat azote

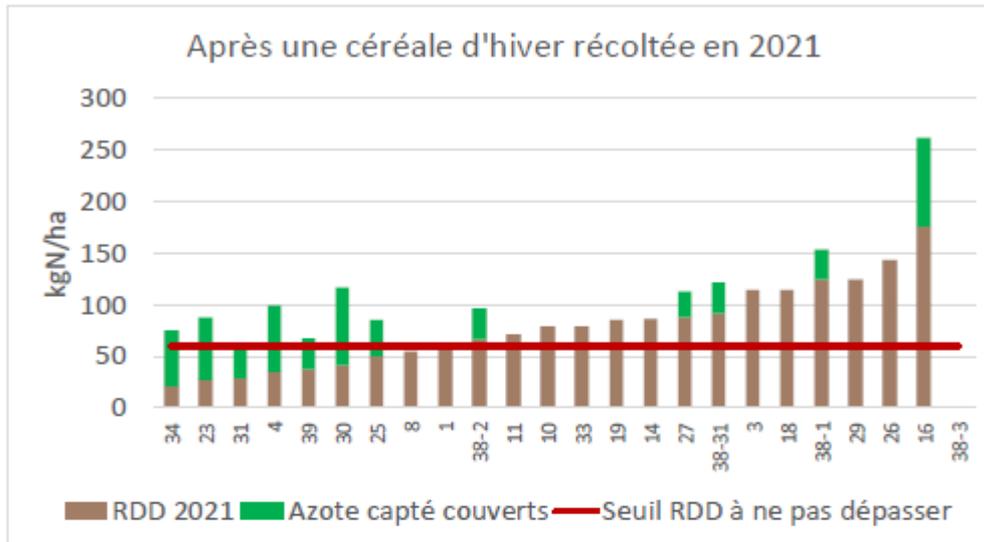
Le contrat azote est un outil visant à réduire le risque de lixiviation des nitrates sous les champs en hiver. Depuis 2019, 7 agriculteurs étaient engagés pour un total de 17 parcelles suivies. En 2021-2022, 8 nouveaux agriculteurs sont suivis, portant le nombre de parcelles suivies à 42.

Pour la première année en 2021, des pesées de couverts ont été réalisées par l'animatrice afin d'estimer, grâce à la méthode MERCI, la quantité d'azote absorbé par les couverts d'interculture. Une restitution en a été faite aux agriculteurs via :

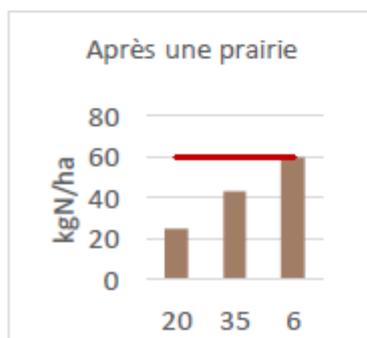
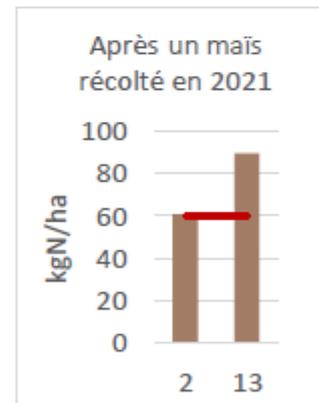
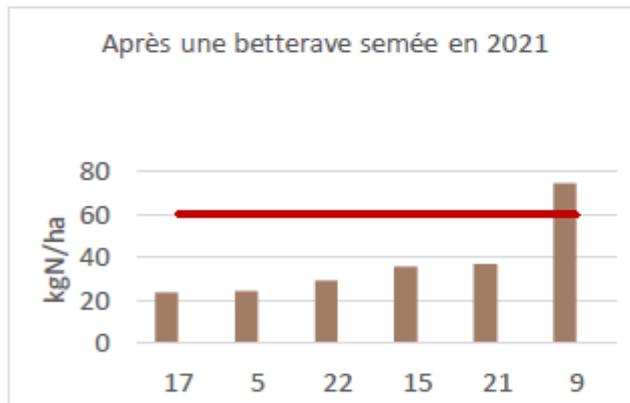
- Un tour de plaine des couverts organisé le 17/11/21 (cf. CR du tour de plaine en annexe a))
- Des RDV individuels réalisés en mairie de Sacy-le-Grand le 10/01/22.

Les résultats de la campagne de prélèvement des reliquats début drainage (RDD) 2021 sont présentés ci-dessous tels qu'ils ont été présentés individuellement aux agriculteurs, anonymisés et regroupés par

précédent cultural. Les numéros en axe des abscisses sont des numéros de parcelles. Le RDD seuil a été calculé pour la BAC de Sacy-Labruyère grâce à la méthode de Burns.

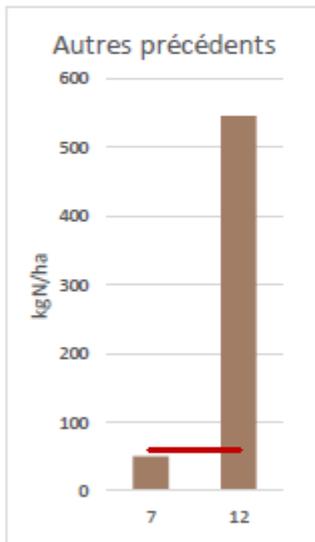
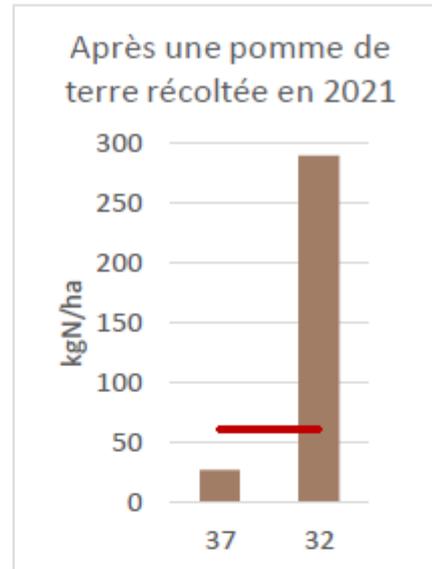
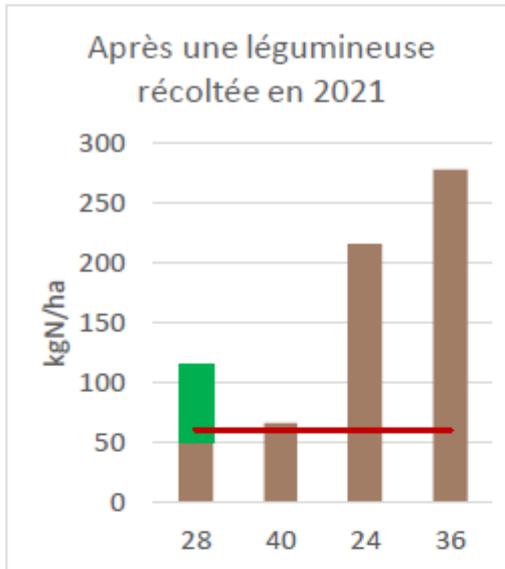


9 parcelles sur 23 après céréale d'hiver (soit à peine 40%) présentent un RDD inférieur au RDD seuil. L'écart à la valeur seuil est faible pour 8 d'entre elles ; et assez important voire très important pour 6 parcelles.



Après une betterave, le reliquat d'azote dans le sol est maîtrisé pour 5 parcelles sur 6. Après un maïs, les résultats sont plus élevés même s'il n'y avait que 2 parcelles concernées.

Sur prairie permanente, le RDD est systématiquement sous le seuil pour les 3 parcelles suivies, avec néanmoins une parcelle qui est pile à 60kgN/ha, reliquat qui semble important pour une prairie.



Les précédents légumineuses et pomme de terre sont reconnus comme précédents « à risque » vis-à-vis des pertes de nitrates en période hivernale. Les parcelles suivies sur le BAC de Sacy-Labruyère permettent néanmoins de montrer qu'il est possible de maîtriser ce risque (50% des parcelles sont proches ou sous le seuil de 60kgN/ha).

En revanche les parcelles non maîtrisées présentent des valeurs de RDD très élevés. Il y a un fort enjeu en termes de maîtrise de l'azote avant l'hiver sur ces parcelles.

NB : La parcelle n°12 présente une valeur aberrante. Les échanges avec l'exploitant ont permis de s'en assurer.

Ces données, ainsi présentées aux agriculteurs lors de rendez-vous individuels de 30 minutes, permettent d'enclencher une discussion sur les pratiques qu'ils ont mises en place ou qu'ils pourraient mettre en place l'an prochain pour réduire leur valeur de RDD. L'objectif n'est pas d'être systématiquement sous le seuil de 60kgN/ha, mais de l'être en moyenne à l'échelle de la rotation.

Une réunion collective aura lieu probablement en juin pour faire le bilan de l'année (avec la quantité d'azote réellement lixiviée selon la pluviométrie de l'hiver 2021-2022) et permettre la discussion autour des pratiques qui fonctionnent pour avoir un RDD faible et donc une faible production de nitrates sous les champs.

d. Contribution aux journées « eau et climat » du SMBVB et de la Chambre d'agriculture
L'animatrice a participé à 2 journées « eau et climat » :

- Le 28/06/21 organisée par le Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, à destination des élus ; elle a co-animé avec Charlotte DEFOLY l'atelier « Ludi Soli » sur le fonctionnement d'un sol, pour faciliter la compréhension de la visite de ferme prévue juste après.
- Le 02/11/21 organisée par la Chambre d'agriculture de l'Oise, à destination des élus agriculteurs ; elle a présenté avec Charlotte DEFOLY la démarche BAC et ses intérêts.



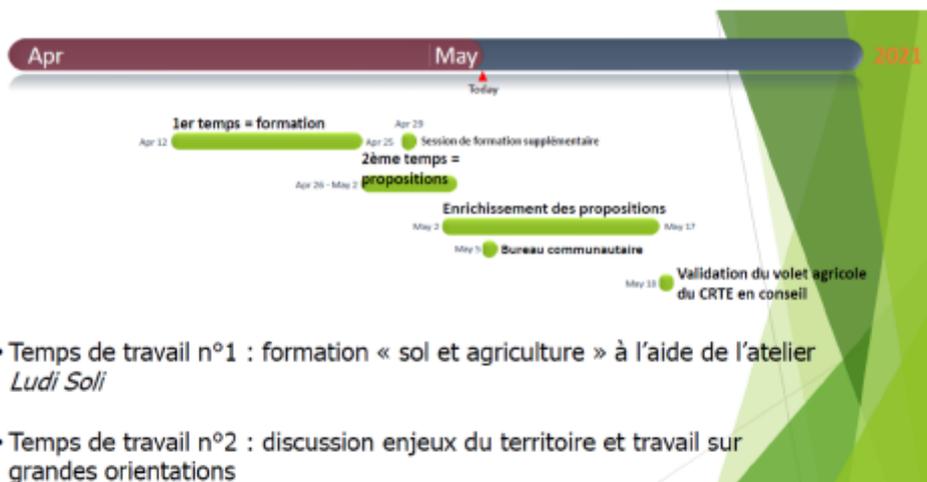
Atelier animé lors de la journée « Transition agricole » organisée par le SMBVB le 28/06/21

e. Bilan des indicateurs sur le BAC de Sacy-Labruyère
Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe b).

3. Bilan de l'animation sur les BAC de la Plaine d'Estrées

a. Animation de la réflexion des élus dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Au sein de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE), l'une des premières étapes pour l'animatrice, arrivée sur un poste nouvellement créé, a été de sensibiliser les élus et de les faire monter en compétence sur la démarche BAC et sur l'agriculture et l'alimentation durable en général. Le 18 mai 2021, les élus devaient valider en conseil communautaire la contribution de la CCPE au CRTE porté à échelle du pays compiégnois. Etant donné le caractère rural du territoire de la CCPE, il était pertinent que cette contribution soit bien fournie sur le plan agricole. Dans le cadre de la commission « agriculture, alimentation, déchets » de la CCPE, le programme de travail a donc été le suivant :



Après plusieurs enrichissements et compléments, les grandes orientations de la CCPE en matière d'agriculture ont été précisées et priorisées (voir l'extrait du CR de la réunion du 29/06/21 ci-après).

Tour de table : il en ressort que tous les axes identifiés sont importants, étant tous liés les uns aux autres. Certains sont néanmoins placés comme prioritaires (cf. axes soulignés ci-dessous) :

1. Développer la vente en circuits courts et combiner l'alimentation locale avec des pratiques agricoles respectueuses du vivant
 - 1.1. Accompagner les porteurs de projets de vente directe
 - 1.2. Approvisionner la restauration (notamment collective) en produits locaux durables
 - 1.3. Améliorer la transparence et la communication sur les modes de production et l'origine des produits
 - 1.4. Accompagner la diversification locale des cultures qui permettent de diminuer les importations
2. Mettre en place un véritable dialogue autour de l'agriculture
 - 2.1. Améliorer la communication entre agriculteurs et habitants et promouvoir des relations apaisées
 - 2.2. Multiplier les lieux de rencontre et de partage pour améliorer le vivre ensemble
 - 2.3. Systématiser la participation des divers acteurs et valoriser la complémentarité des points de vue
 - 2.4. Porter une politique qui s'adresse à la diversité des agriculteurs et des agricultures
3. Améliorer la qualité, l'attractivité et la stabilité de l'agriculture et des industries qui en dépendent
 - 3.1. Accompagner l'évolution des pratiques allant à la fois dans le sens d'une réduction de l'usage d'intrants et du maintien voire de la création d'emplois
 - 3.2. Soutenir les agriculteurs dans leurs projets de diversification (y compris non alimentaire), ou de nouvelles cultures
 - 3.3. Accompagner les projets d'installation, notamment des jeunes agriculteurs, et aider à l'intégration
 - 3.4. Réfléchir à l'opportunité de développer des débouchés non alimentaires
 - 3.5. Préserver le foncier agricole de l'urbanisation, notamment les terres à fort potentiel agronomique
 - 3.6. Poursuivre le travail collectif sur l'adaptation au changement climatique, notamment par rapport à l'eau
4. Préserver des paysages agréables, supports de bien-être et de santé à long terme
 - 4.1. Reconnaître à l'agriculture sa responsabilité en termes d'évolution du paysage et de la biodiversité
 - 4.2. Protéger la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)
 - 4.3. Accroître la diversité du paysage pour développer les services rendus gratuitement par les écosystèmes
 - 4.4. Lutter contre les incendies (feux de récoltes)
 - 4.5. Mettre en place un dialogue sur le développement des infrastructures d'énergie renouvelable

Ce document est une feuille de route complémentaire à la fiche de poste de l'animatrice et aux plans d'actions des BAC, pour travailler avec le soutien des élus sur les sujets qui les mobilisent le plus.

b. Constitution d'un groupe d'agriculteurs sur le chanvre

Lors de la réunion de présentation de la démarche BAC qui s'est tenue le 24/02/21 à Canly à destination des agriculteurs des BAC de la CCPE, un intérêt pour la mise en place de cultures à bas niveau d'intrant avait été perçu, et notamment pour la culture de chanvre. Des échanges ont donc eu lieu en mars 2021 entre l'animatrice de la CCPE et l'animatrice du BAC d'Auger-Saint-Vincent rattachée au Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux de la basse Automne (SAGEBA), cette dernière ayant déjà travaillé sur le sujet avec les membres du GIEE Is'eau qu'elle co-anime avec Peri-G.

Le groupe d'agriculteurs de la CCPE a donc pu profiter du travail et des recherches menées dans le cadre du GIEE Is'eau. Une journée de terrain a ensuite été co-organisée entre les 2 animatrices le 26/05/21, dont le programme était le suivant :

- 8h30 - 12h30 à Planète chanvre (Bellevue, D402, 77120 Aulnoy) et aux alentours, avec les membres du GIEE Is'eau : rencontre du président et du responsable commercial de Planète Chanvre, tour de plaine (deux agriculteurs en conventionnel et un en bio), explication du partenariat avec les charpentiers et visite de l'unité de préfabrication du béton de chanvre
- 14h15 - 15h : Rencontre du directeur de Gâtichanvre (45 Rue de l'Essonne, 91720 Prunay-sur-Essonne)
- 15h15 - 16h45 : Rencontre avec le PNR du Gâtinais et la Chambre d'agriculture :
 - l'accompagnement de la filière chanvre par le Parc, présenté par M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du Parc
 - l'accompagnement technique de la culture du chanvre par la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, présenté par Rémi Baudouin.

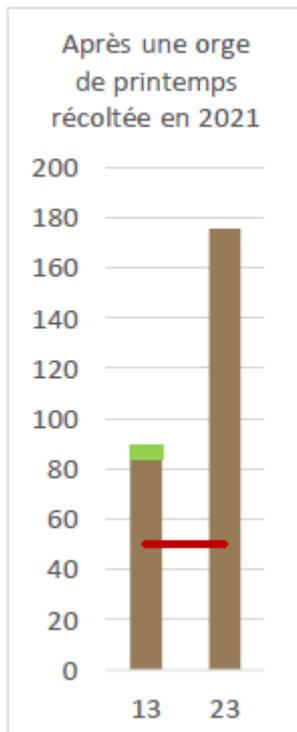
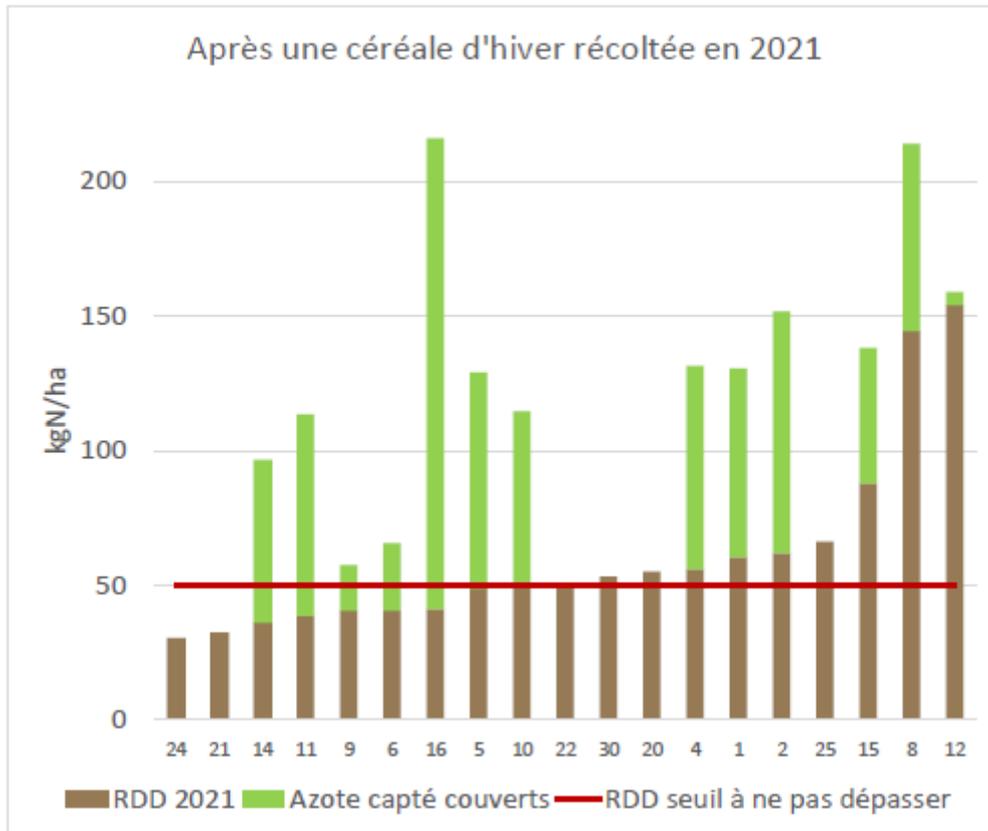
Suite à cette visite de terrain, le collectif sur la CCPE s'est réuni le 25/06/21 pour faire le point. A ce jour, les agriculteurs du GIEE Is'eau ont planté 40 ha environ et ceux de la CCPE sont toujours intéressés mais s'orienteraient plus vers la constitution d'une filière locale type <http://www.chanvre-mellois.com/> que vers un partenariat avec Planète Chanvre, même si ce dernier n'est pas exclu.

c. Démarrage d'un réseau de suivi des reliquats azotés début drainage

Les agriculteurs présents le 24/02/21 à Canly s'étant montrés intéressés par le suivi des reliquats azotés début drainage, et la teneur en nitrates étant une problématique pour les captages d'Estrées-Saint-Denis et de Longueil-Sainte-Marie, l'animatrice a proposé aux agriculteurs des BAC de la CCPE de suivre leurs reliquats azotés début drainage, à partir de ce qui avait été fait sur le BAC de Sacy-Labryère, et du guide publié par l'INRAE et l'OFB (disponible ici <https://www6.versailles-grignon.inrae.fr/agronomie/Productions/Outils-et-modeles/guide-gestion-dynamique-AAC>). Pour cette première année de « test », les prélèvements ont été financés intégralement par la CCPE.

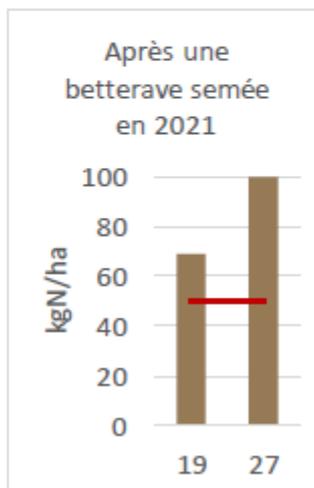
Pour la campagne 2021, 11 agriculteurs étaient engagés dans ce réseau de suivi pour un total de 30 parcelles. Comme sur le BAC de Sacy-Labryère, des pesées de couverts ont été réalisées à la période de prélèvement des reliquats. Un tour de plaine a été organisé (cf. CR en annexe a)) et les résultats ont été présentés en rendez-vous individuels de 30 minutes le 14/01/22 en mairie d'Arsy.

Les résultats obtenus sont présentés ci-après.

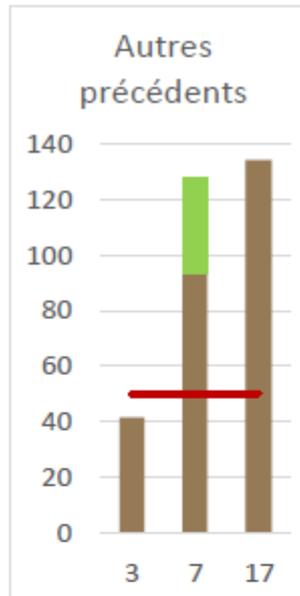
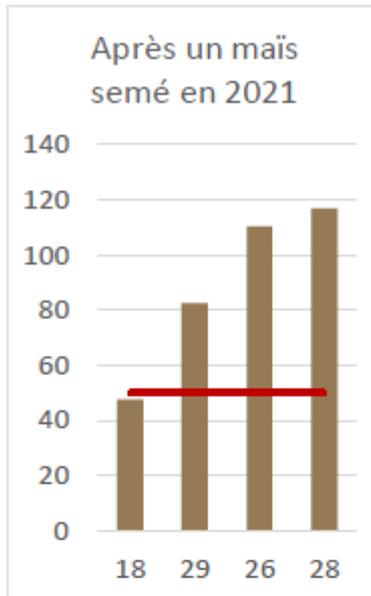


Après céréale d'hiver, 10 parcelles sur 19 (soit plus de 50%) présentent un RDD inférieur au RDD seuil de 50kgN/ha (calculé pour le BAC d'Estrées-Saint-Denis). 6 parcelles présentent un RDD légèrement supérieur au seuil, et seules 3 sont fortement supérieures.

Après cultures de printemps (orge de printemps, betterave et maïs), seule une parcelle parvient à rester sous le seuil.



Les RDD après betteraves étaient mieux maîtrisés sur le BAC de Sacy-Labruyère, un échange entre agriculteurs à ce sujet pourra être fructueux.



Après maïs, une seule parcelle reste sous le seuil de 50 kgN/ha.

Concernant les autres précédents, on retrouve une parcelle sous le seuil (la n°3 : précédent tournesol) et deux parcelles avec des valeurs de RDD élevées (la 7 en précédent pois et la 17 en précédent pomme de terre, deux précédents « à risque » pour les nitrates). A noter que l'agriculteur de la parcelle 7 est parvenu à réduire sa valeur de RDD grâce à la présence d'un couvert qui, bien que visuellement relativement peu développé, a permis de capter 35 kgN/ha.

Les échanges avec les agriculteurs, sur la base de ces résultats, se sont avérés riches et assez enthousiastes. La démarche permet selon eux de mettre en lumière un « angle mort » dans leur gestion de l'azote qui est la partie après récolte et avant hiver.

Une réunion collective sera organisée en juin, comme sur le BAC de Sacy-Labruyère, pour faire le bilan de l'année et prévoir la suite.

Il est possible qu'en 2022 le ou les groupe(s) d'agriculteurs suivis devienne(nt) groupe(s) pilote(s) dans le cadre du projet GAZELLE (Gestion de l'AZote par les rESultats, dont l'azote potentiellement Lessivable) porté par AgroTransfert (<http://www.agro-transfert-rt.org/projets/gazelle/>).

d. Suivi et contribution à l'étude sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis

Début 2021, le bureau d'étude Studéis a pris en charge la réalisation du volet agricole du diagnostic des pressions sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis, attribué à Suez (SAFEGE). L'animatrice a accompagné la prise de contact avec les exploitants et les entretiens réalisés. 4 agriculteurs représentant 87% de la surface agricole du BAC ont été rencontrés.

Une réunion de concertation avec les acteurs agricoles a été co-organisée par l'animatrice et le bureau d'étude le 08/10/21 afin d'enrichir le plan d'action proposé par le bureau d'étude et le comité de pilotage. Etaient présents à cette réunion de concertation : 3 agriculteurs, des représentants de la coopérative Agora, l'animatrice du CETA, ainsi que la chambre d'agriculture.

Le plan d'action a ensuite été finalisé en comité de pilotage et sera présenté fin février 2022 en réunion agricole.

e. Suivi et contribution à l'étude dite « circuits courts » menée par l'APC

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le développement de circuits courts et de proximité favorisant l'agriculture biologique sur le territoire du Pays Compiégnois et des BAC de Baugy-L'Hospice, dite « étude circuits courts », l'animatrice de la CCPE a rejoint à son arrivée le comité technique responsable du suivi de l'étude. Elle a fait le lien avec les agriculteurs et autres interlocuteurs

pertinents, elle s'est assurée de la bonne articulation de l'étude avec les autres démarches en cours, et elle a tenu informés les élus de la commission agriculture de la CCPE.

f. Contribution à la 1ère édition de la Fête des producteurs

En lien avec l'étude « circuits courts » et dans la suite des actions enclenchées au niveau du Pays Compiégnois en partenariat avec le pays de Sources et Vallées, pour développer l'alimentation locale, une fête des producteurs a été organisée le 18/09/21 à Coudun. L'animatrice a contribué à son organisation en invitant les agriculteurs à participer, en contribuant au programme, notamment à la partie « grandes cultures » de l'événement, en communiquant autour de l'évènement et enfin en étant sur place le jour J.

Cet événement était l'occasion de valoriser l'agriculture locale et l'alimentation saine auprès du grand public, et aussi de parler des enjeux de l'évolution des pratiques en grandes cultures. Sur le stand « grandes cultures », étaient notamment présents des membres de l'ADANE, du CETA de l'Aronde, de l'association Performances Agroécologiques. Les sujets abordés avec les visiteurs étaient variés. Ont, entre autres, été abordés : la vie du sol, le travail du sol, et l'amélioration des techniques agricoles.

L'animatrice de la CCPE y était présente pour vulgariser quelques notions d'agronomie et d'agriculture durable auprès du grand public.



La partie « grandes cultures » à la fête des producteurs à Coudun, le 18/09/2021

g. Sensibilisation des élus sur l'agriculture biologique et début de l'étude SensiBio

Une commission spécifique sur l'agriculture biologique (AB) a été organisée le 21/12/21 afin de répondre aux questions que se posaient les élus de la CCPE sur ce sujet. En effet, afin de pouvoir

éventuellement porter une politique sur le sujet, il est nécessaire de combler les lacunes et de dépasser des éventuels préjugés. Deux intervenants sont venus animer cette réunion :

- Lorène Villain, conseillère chez Bio en Hauts-de-France, pour présenter l'historique de l'AB, expliquer les grandes lignes du cahier des charges, répondre aux principales idées reçues (positives et négatives), et enfin présenter des données de consommation et de production en AB à l'heure actuelle, ainsi que des tendances.
- Florian Strube, agriculteur à Estrées-Saint-Denis ayant converti une partie de sa ferme en AB, pour expliquer les raisons de ce choix, son retour d'expérience (joies et difficultés) et ses attentes envers la collectivité en matière de soutien à l'AB.

En fin de réunion, a été évoqué le lancement de l'étude SensiBio sur la CCPE. Un élu agriculteur ayant lui-même été enquêté lors de l'étude sur le BAC de Sacy-Labruyère a souligné l'intérêt de ce questionnaire. Cela a donc permis de lancer l'étude dans de bonnes conditions vis-à-vis des attentes des élus. Ces derniers se sont dit très satisfaits de cette réunion, complète et honnête sur le sujet de l'AB.

h. Bilan des indicateurs

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe b).

4. Projets transversaux

a. Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts

Dans un contexte de revalorisation de l'alimentation locale et des circuits courts, plusieurs élus se montrent sensibles à la provenance des produits distribués en restauration collective, notamment scolaire. En effet, ils identifient ce débouché comme un levier à leur disposition pour soutenir directement les producteurs locaux, en même temps qu'ils amélioreraient les relations entre leurs administrés (élèves, parents d'élèves, agriculteurs). Si l'aspect environnemental n'est pas toujours leur première préoccupation, ils ont néanmoins à l'esprit que l'approvisionnement en circuits courts peut réduire l'impact environnemental dû au transport, et se montrent aussi sensibles à l'argument que la restauration scolaire peut être un levier pour soutenir prioritairement les producteurs qui adoptent certaines pratiques, respectueuses de l'environnement.

Cet objectif, de remettre du durable et local dans les assiettes des cantines, est en cours de réflexion afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en place :

- Sur la CCPE, notamment dans le cadre de l'étude menée à l'échelle du Pays Compiégnois (cf. e) ; mais aussi suite à des discussions en commission agriculture et alimentation (le soutien des producteurs locaux par le débouché de la restauration collective est un axe qui est ressorti comme prioritaire, et plusieurs producteurs ont directement formulé cette demande aux élus) ; et enfin dans le cadre des réflexions autour de la transformation de l'ancienne sucrerie de Francières, en lien avec l'Hermitage.
- Sur la CCLVD et le BAC de Sacy-Labruyère, dans le cadre de la démarche de dialogue territorial, en lien avec la préservation de l'eau. Une visite de la légumerie CASDI à Rousseloy (« Bio pour tous ») a également été organisée le 16/11/21 dans le cadre du mois de la bio. Elle a été l'occasion de discuter des freins et leviers à l'approvisionnement local des cantines, en présence d'agriculteurs, d'élus locaux et de professionnels de la restauration collective (avec la présence d'Elior, gestionnaire de la cuisine centrale de Liancourt).

b. Replantation de haies

Capables de remplir de nombreuses fonctions (refuge pour la biodiversité, stockage de carbone, brise-vent, maintien du sol, lutte contre le ruissellement, etc.), les haies champêtres se sont pourtant raréfiées avec les remembrements successifs, l'agrandissement des matériels agricoles en lien avec l'agrandissement des exploitations, et le déclin de l'élevage sur les plaines picardes. Néanmoins, certains agriculteurs sont intéressés par la replantation de haies et en demande d'accompagnement. Saisissant ces opportunités, l'animatrice agricole a donc proposé d'accompagner 2 projets en tant que projets « pilotes » en partenariat avec l'association Les Planteurs Volontaires :

- un projet porté par un agriculteur du BAC de Labryère/Sacy-le-Grand, souhaitant créer une délimitation physique entre sa parcelle (en conventionnel) et la parcelle voisine conduite en agriculture biologique.
- un projet porté par un agriculteur du BAC de Longueil-Sainte-Marie, souhaitant segmenter 2 de ses plus grandes parcelles pour recréer une mosaïque paysagère propice à la biodiversité et permettant de réduire la pression de maladies et ravageurs.

Les Planteurs Volontaires ont répondu à l'AMI « Plantons des haies » en 2021, en y intégrant le temps d'accompagnement nécessaire pour ces deux projets. Ils ont été retenus par la DRAAF à l'issue de cette consultation, et ont donc vocation à accompagner ces deux projets ainsi que d'autres si, à l'avenir, les collectivités décident de mettre en place des programmes de plantation pluriannuels (d'où l'aspect « pilotes » de ces projets de plantation). Une visite de terrain aura lieu le 1^{er} mars sur les deux sites de plantation potentiels, afin de définir les projets plus précisément.

c. Suivi des projets de méthanisation

Le territoire d'animation ne comporte pas actuellement de méthaniseur, mais est concerné par un projet de méthanisation à Sacy-Le-Grand, porté par plusieurs agriculteurs et la coopérative UCAC (via sa filiale AC'Energy Green). Ce projet est actuellement à l'arrêt, car le permis de construire a été refusé par la mairie qui s'y oppose fermement.

Un autre projet existe à Laigneville (commune de la CCLVD mais hors BAC), porté également par plusieurs agriculteurs et AC'Energy Green. Etant donné les interactions entre ces 2 projets (chargé de mission unique chez AC'Energy Green ; rentabilité des projets calculée de manière conjointe) et l'implication d'agriculteurs du BAC dans ce projet, l'animatrice agricole se tient informée de son développement malgré sa localisation en dehors de la zone d'animation *stricto sensu*.

La confédération paysanne a sollicité l'animatrice agricole pour la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique sur la méthanisation. Celle-ci s'est tenue le 16/09/21 dans la salle du parc Chédeville (à Mogneville), avec l'intervention de René Louail, paysan à la retraite ayant notamment suivi le développement de la méthanisation en Bretagne et ses dérivés. Sa présentation a permis de lister les écueils de la méthanisation et comment les éviter. Elle a permis de comprendre les bonnes questions à se poser dans le cadre d'un tel projet. L'animatrice agricole avait invité les agriculteurs porteurs de projets à venir à cette réunion, qui avaient demandé au chargé de mission d'AC'Energy Green de s'y rendre. Les échanges entre lui et M. Louail ont été riches et constructifs concernant les projets du territoire.

Enfin, la communauté de communes de la plaine d'Estrées a été sollicitée fin 2021 par Engie Bioz, filiale d'Engie visant à développer des unités de méthanisation. Une réunion a eu lieu à Estrées-Saint-Denis afin de présenter les projets réalisés par Engie Bioz et leur modèle. Une visite de site est prévue en 2022 à destination des élus. La méthanisation semble être une voie intéressante pour le territoire afin de développer les énergies renouvelables, beaucoup d'élus étant fortement opposés au développement de l'éolien. L'animatrice agricole se tient informée et participe aux réunions/visites,

afin de garantir que le développement de méthaniseurs ne se ferait pas au détriment de la qualité de l'eau et de l'environnement en général.

d. Développement des complémentarités entre cultures et élevage

Les complémentarités agronomiques entre cultures et élevage peuvent servir à mettre en place des systèmes plus économes en intrants et moins générateurs de pollutions. Par exemple, certains cultivateurs du territoire souhaiteraient implanter de la luzerne (pour l'apport d'azote, la structuration du sol et le caractère « étouffant/nettoyant » vis-à-vis des adventices) mais ne savent pas comment la valoriser. L'animatrice agricole a mis en relation ponctuellement un cultivateur avec un éleveur qui était à la recherche de surfaces fourragères complémentaires.

e. Organisation d'événements grand public : sortie nature et festival AlimenTerre

Dans le cadre de la Fabrique des Alternatives, la CCLVD a un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de l'Oise pour la mise en place d'animations à destination des habitants du territoire. L'une des animations prévues en 2021 était une « balade nature » pour découvrir la biodiversité du quotidien. L'animatrice agricole a proposé que cette balade passe en bordure d'une parcelle agricole ayant été semée d'un couvert multi-espèces (moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec) puis semée en colza directement dans le couvert. La balade a eu lieu le 06/11/21 à Catenoy en présence de l'agriculteur, ce qui a été l'occasion d'échanges très riches avec les participants, notamment sur les liens entre les pratiques agricoles et la qualité de l'eau. De manière générale, cela était aussi une occasion pour l'agriculteur de valoriser ses efforts et sa manière de faire son métier. Tous les participants ont été très satisfaits de cette visite, et une visite similaire est prévue en 2022 avec une éleveuse, sur une prairie permanente en bordure de bois.

Le Festival AlimenTerre est un festival de films documentaires sur l'alimentation et l'agriculture, ayant lieu tous les ans au mois de novembre. L'animatrice agricole a organisé une projection à l'ancienne sucrerie de Francières, en partenariat avec Planète Science qui est chargée de l'animation et de l'accueil sur le lieu. La projection du film « Nourrir le changement » a été suivie d'une discussion avec 2 intervenants : Matthieu Lucas de la Ferme du Metz, agriculteur vendant des fruits et légumes en vente directe (marché, boutique à la ferme, distributeur automatique et boutique à Compiègne), et Jean-Pierre Bricout, propriétaire de l'ancienne sucrerie, agriculteur et fin connaisseur de l'industrie du sucre. Il y avait 23 participants, le film a été apprécié et les échanges ont été riches.

5. Perspectives

a. Transversalité entre services

Les actions des collectivités qui concernent le monde agricole ne sont pas limitées à la qualité de l'eau. En effet, l'urbanisme, le développement économique, la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux...sont autant de politiques qui ont une influence sur l'agriculture et qui doivent être cohérentes avec ce qui est porté au niveau de la qualité de l'eau.

En ce sens, l'animatrice agricole souhaite en 2022 travailler de manière plus régulière avec les services concernés au sein de la CCPE et de la CCLVD, afin *a minima* d'échanger de l'information.

b. Festival AlimenTerre

La projection du film dans le cadre du Festival AlimenTerre ayant été un succès malgré un temps d'organisation très limité, il peut être souhaitable en 2022 d'en faire un véritable événement, avec plusieurs films proposés et une communication faite plus en amont afin de toucher un plus large public. Plus largement, il a été évoqué avec le service communication de la CCPE d'organiser un événement autour de l'alimentation et de la gastronomie...ce qui pourrait être un angle d'attaque efficace afin d'amener le grand public à s'intéresser à la manière dont est produite leur alimentation.

c. Mise en œuvre des plans d'action récents

La démarche de dialogue territorial sur le BAC de Labryère/Sacy-le-Grand et sur la CCLVD va aboutir en 2022 à la validation d'un plan d'action sur ce territoire pour répondre à l'objectif de « préserver la qualité de l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture ». L'année 2022 sera donc dédiée à la mise en œuvre et au suivi de ce plan d'action. Rappelons néanmoins que la démarche n'est pas linéaire mais bien plutôt itérative ; c'est-à-dire que des actions ont déjà été mises en œuvre, certaines sont en cours, et que le plan d'action sera amené à évoluer afin d'intégrer de nouvelles actions ou projets qui pourraient voir le jour sans avoir été prévus initialement.

Sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis, l'accompagnement du bureau d'étude Studéis s'achève avec la présentation du plan d'action aux acteurs du monde agricole le 25/02/22. L'animatrice agricole prend donc le relais pour la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action avec les partenaires concernés. Au-delà des actions déjà engagées, de nouvelles actions sont prévues et seront donc mises en œuvre à partir de 2022.

d. Co-conception de systèmes de cultures économes en intrants (Mission Ecophyt'eau)

L'animatrice agricole a suivi en 2021 une formation à l'utilisation de l'outil « Mission Ecophyt'eau », développé par le réseau CIVAM (Centre d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural). Il s'agit d'un outil de co-conception de systèmes de cultures économes en intrants. L'animatrice prévoyait de l'utiliser en 2021 avec un groupe d'agriculteur mais n'a pas pu l'utiliser du fait de problèmes de santé de l'agriculteur autour duquel le groupe devait se réunir. Elle a reprogrammé cette action pour 2022, et l'a inscrite notamment dans le plan d'action sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis.

L'achat de la mallette « Mission Ecophyt'eau » permettant de mettre en place l'animation de groupe est budgétisée par la CCLVD pour 2022.

e. Observatoire de la biodiversité agricole

Afin de multiplier les occasions de contact avec les agriculteurs du territoire, et de répondre à la volonté de certains élus de faire le lien entre qualité de l'eau et biodiversité, l'animatrice agricole a suivi une formation en ligne organisée par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). L'OAB a en effet mis au point une série de protocoles simples pour observer la biodiversité agricole. Il pourrait être pertinent de mettre en place certains de ces protocoles chez les agriculteurs intéressés. L'animatrice agricole en a parlé au sein des collectivités, et un stagiaire de BTS à la CCLVD a commencé à travailler sur le sujet afin notamment de calculer le temps et le budget nécessaire à la mise en place du projet, selon le nombre de parcelles suivies. La prochaine étape consiste à sonder les agriculteurs pour évaluer leur niveau d'intérêt et dimensionner le projet en fonction.

6. Annexes

a. Comptes-rendus des tours de plaine des couverts

TOUR DE PLAINE – COUVERTS D'INTERCULTURES LONGUES – BAC DE SACY/LABRUYERE

Objectif du tour de plaine : observer ensemble quelques parcelles de couverts, d'un point de vue qualité de l'eau (absorption d'azote par les couverts => moins d'azote dans les sols pendant la période de lessivage => moins de risque de pertes de nitrates vers les eaux en hiver). En cette matinée (très peu) pluvieuse du 17/11/21, nous sommes allés voir 4 parcelles (les photos datent des pesées faites fin octobre/début novembre) :

Parcelle 1 : Champ de bataille, François Sadet



Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : bien développé, assez haut mais peu touffu. Feuilles vert clair à jaune indiquant que l'azote commence à devenir limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : OK, mais aurait pu être mieux. Levée retardée au niveau des andains de paille → couvert réduit.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 55kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec les résultats des reliquats début drainage.



Vu d'au-dessus

Parcelle 2 : Chemin d'Avrigny, Antoine Poulain



Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : bien levé, quelques trous, bas mais assez touffu. Feuilles vert très clair à jaune indiquant que l'azote commence à devenir limitant.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 60kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'a priori il reste peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.



Une placette de pesée

Parcelle 3 : Les ruots, Olivier Vreven



Une placette de pesée →

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, avoine commune de printemps

Etat du couvert : bien développé, dense. Les 4 espèces sont présentes. Feuilles vert clair. Biomasse racinaire des radis importante.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 75kg/ha d'azote capté par le couvert. A priori d'après la couleur des feuilles il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.





Sud-Ouest parcelle

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec + colza semé directement dans le couvert.

Etat du couvert : bien présent mais assez hétérogène. Le fénugrec n'est pas présent. Entre les diverses espèces du couvert et le colza, le sol est globalement bien couvert.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne, colza bien levé, couvert a été freiné par le travail au moment du semis mais est toujours bien présent et utile pour la confusion des insectes.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 65kg/ha d'azote capté par le couvert. D'après la couleur des feuilles, a priori il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert + colza a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec les résultats de reliquats début drainage.



Nord-Est parcelle

Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, fénugrec.

Etat du couvert : bien présent mais fortes hétérogénéités entre des zones « moyennes », des zones très développées et des zones où le couvert n'a pas levé. Le fénugrec est peu présent.

Satisfaction de l'agriculteur : bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 70kg/ha d'azote capté par le couvert en moyenne sur la parcelle. On peut supposer (à la couleur des feuilles, au diamètre des tiges de moutarde et à la biomasse racinaire des radis) que les zones où il s'est fortement développé étaient plus riches en azote ; le couvert a donc permis d'en capter la plupart.

→ Prochaine étape : on se revoit pour analyser les résultats des prélèvements et voir l'azote qu'il reste réellement dans le sol en ce début de période de lessivage

TOUR DE PLAINE – COUVERTS D'INTERCULTURES LONGUES – BAC DE LA PLAINE D'ESTREES

Objectif du tour de plaine : observer ensemble quelques parcelles de couverts, d'un point de vue qualité de l'eau (absorption d'azote par les couverts => moins d'azote dans les sols pendant la période de lessivage => moins de risque de pertes de nitrates vers les eaux en hiver). En cette après-midi du 17/11/21, nous sommes allés voir 6 parcelles (les photos datent des pesées faites mi-novembre) :

Parcelle 1 : Les vauchés, Benoît Devaux



Type de couvert : moutarde blanche

Etat du couvert : fortement développé, moins dans les passages de moissonneuse-batteuse (sol tassé). Feuilles vert très clair tirant sur le jaune, ce qui indique que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : très bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 90kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.



Vu d'au-dessus

Parcelle 2 : Poirier, Landry Delaven



Type de couvert : mélange agrifaune (radis chinois, phacélie, vesce commune, trèfle d'Alexandrie)

Etat du couvert : bien développé, toutes les espèces sont présentes. Un peu hétérogène.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne, trouve que le couvert aurait pu être plus développé ou plus homogène.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 75kg/ha d'azote capté par le couvert → le couvert a bien joué son rôle de piège à nitrate. Quantité restante dans le sol sera connue avec le résultat du reliquat début drainage.



Une placette de pesée →



Type de couvert : radis chinois.

Etat du couvert : le trèfle et la vesce n'ont quasiment pas levé. Même s'il est hétérogène, le couvert de radis est bien développé. La couleur des feuilles, plutôt claire, pourrait indiquer que l'azote n'est plus trop abondant dans le sol.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne à mauvaise, levée jugée insuffisante.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 70kg/ha d'azote capté par le couvert. A priori d'après la couleur des feuilles il reste encore un peu d'azote dans le sol, mais le couvert a permis d'en capter la plupart. Sera à confirmer avec le résultat de reliquat début drainage.



Vu d'au-dessus

Parcelle 4 : Gansoive, Landry Delaven



Vu d'au-dessus →

Type de couvert : moutarde blanche, colza, repousses d'orge.

Etat du couvert : bien développé, un peu hétérogène. Les feuilles de moutarde sont vert très clair tirant sur le jaune, ce qui indique que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne, couvert jugé trop hétérogène.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 80kg/ha d'azote capté par le couvert. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → le couvert a bien joué son rôle. Sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.





Type de couvert : moutarde d'Abyssinie (chou éthiopien), phacélie, avoine brésilienne, vesce commune, lentille, trèfle d'Alexandrie.

Etat du couvert : bien développé, plutôt homogène. Toutes les espèces ont levé, certaines plus que d'autres.

Satisfaction de l'agriculteur : très bonne.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 60kg/ha d'azote capté par le couvert → le couvert a bien joué son rôle, mais il est difficile de savoir quelle quantité d'azote reste dans le sol. Sera à voir avec le résultat du reliquat début drainage.



Une placette de pesée →



Type de couvert : moutarde blanche, phacélie, vesce commune, lentille, trèfle d'Alexandrie, repousses de blé.

Etat du couvert : hétérogène (environ 1/3 de la parcelle non levée). Toutes les espèces ont levé, certaines plus que d'autres. Feuilles vert clair à jaune indiquant que l'azote devient limitant.

Satisfaction de l'agriculteur : moyenne puis bonne car le couvert était très peu développé début novembre et a finalement bien grandi en 15 jours.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 50kg/ha d'azote capté par le couvert → a bien joué son rôle malgré une croissance tardive et pourra continuer avant sa destruction. La couleur des feuilles indique qu'il reste a priori peu d'azote dans le sol → sera à confirmer avec le résultat du reliquat début drainage.

Vu d'au-dessus →



→ **Prochaine étape** : on se revoit pour analyser les résultats des prélèvements et voir l'azote qu'il restait réellement dans le sol au début de la période de lessivage

b. [Suivi des indicateurs : annexe animation](#)

Convention d'aide financière n°	1091016 (1) 2021	Année N	2020
Bénéficiaire	0660175G	COP référent:

Rappel du programme d'actions prévisionnels			
Action mise en œuvre	objectifs de l'année N et N+1	Indicateurs et livrables	Temps estimé (j)
Poste 1			
Action 1. Présenter la démarche de préservation de la ressource auprès des élus des communes du BAC et aux partenaires	Rencontre de 100% des maires du BAC et des Communautés de Communes informés des enjeux sur l'eau et agricole	Nombres de rencontres / nombre d'élus sensibilisés / nombre d'élus impliqués	30
Action 2. Former les élus aux thématiques de l'agriculture biologique et économes en intrants (notamment dans le cadre de Sensibio)	Sensibilisation individuelle de 50% des élus et participation d'une majorité au dialogue territorial	Nombre d'élus rencontrés / de participants / émergence de projets	20
Action 3. Accompagner Bio en Hauts de France dans l'étude sensibio	Diagnostics de 35% des exploitants des BAC	Nombre d'exploitants rencontrés Plan d'actions	5
Action 4. Accompagner des collectivités pour promouvoir l'alimentation biologique dans les cantines	Aborder le sujet avec l'ensemble des nouveaux Elus et Lancer des marchés publics ambitieux sur l'AB (sur 2 ans : 30% de cantines ambitieuses)	Base de données sur le cahier des Charges des cantines du territoire	10

Fiche de suivi			
Temps consacré	Etat d'avancement: livrables transmis	Explication des écarts observés (freins, blocages)	Objectifs actualisés de l'année N+2
20	Echanges mail avec 100% des communes du BAC SL et de la CCLVD Rencontre de 7 maires et 3 CM du BAC SL (soit 10 sur 16 communes) Mobilisation de 2 communes supplémentaires de la CCLVD dans la démarche de dialogue territorial Rencontre de la CC du Clermontois. Rencontre de 6 maires et 2 CM des BAC de la CCPE (soit 8 sur 10 communes) Implication de 1 maire et 12 CM supplémentaires de la CCPE dans la commission agriculture (soit 3 communes supplémentaires de la CCPE)	Pour le BAC SL, n'ont pas encore été rencontrés, pour des questions de disponibilité et d'intérêt des maires : les communes de Verderonne, Cinqueux, Fouilleuse, Maimbeville, Angicourt et Monceaux. Cette dernière est très peu concernée par le BAC. Pour les BAC de la CCPE, n'ont pas encore été rencontrés : les communes de Le Fayel et de Sacy-le-Petit. Le seul EPCI non rencontré est la CCPOH.	Envoyer une plaquette de présentation de la démarche par courrier à 100% des maires. Proposer des rencontres individuelles à toutes les communes qui n'ont pas encore été rencontrées. Prendre contact avec la CCPOH (Thibaut Leclerc).
22	8 communes mobilisées dans la démarche de dialogue territorial ; 100% des communes (BAC + CCLVD) tenues informées régulièrement Sensibilisation du président de la CCLVD à l'AB (journée SMBVB + participation à Terreau Bio + signature charte RRTB + échange individuel) Article sur l'AB dans le mag 7 élus de la CCPE (dont la présidente) formés à l'AB en commission spécifique sur le sujet	Restitution de l'étude Sensibio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Prévoir une intervention sur l'AB en commission environnement ou circuits courts - avec intervention d'un agri bio local ; organiser la restitution de l'étude Sensibio et sa valorisation
18	22 sur le BAC SL 12 sur la CCLVD 2 sur les BAC de la CCPE	Restitution de l'étude Sensibio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Prévoir une intervention sur l'AB en commission environnement ou circuits courts ; organiser la restitution de l'étude Sensibio et sa valorisation Penser à demander une prorogation de délai sur la CCPE si on dépasse mai-juin
5	Visite de la légumerie bio de Rousseloy avec présence d'élus et d'Elior (cuisine centrale de Liencourt) Sujet de la restauration collective abordée avec les élus rencontrés dans le cadre du dialogue territorial intervention du PIREN-Seine montrant les avantages d'un scénario où se développe l'AB	Sujet de l'approvisionnement local est plus mobilisateur que l'AB ; le lien entre les deux est fait progressivement. Besoin de poursuivre la sensibilisation.	Diffuser l'intervention du PIREN-Seine auprès des élus Sujet qui est ressorti dans le cadre du dialogue territorial : sera traité par la suite, lors de la mise en œuvre du plan d'action. Actions possibles : - Reprendre et compléter les démarches de recensement initiées (besoin d'accompagnement de la part des communes) - Faire intervenir une collectivité exemplaire (élu de Longueau) et/ou M. Hazan (AGORES) - Faire le lien avec l'étude Sensibio

Action 5. Sensibiliser le Grand Public et les scolaires à l'Agriculture Biologique et à une alimentation saine	Réaliser 3 événements sur le sujet (sur 2 ans : 200 personnes sensibilisées)	Nombre d'individus sensibilisés	15	10	Projection d'un film dans le cadre du festival AlimenTerre (22 personnes) Réalisation de fresques du sol "Ludi Sol" auprès de collègues de la CCLVD et de la CCPE (18 personnes) et dans le cadre de la Fête des Producteurs à Coudun (15 personnes) Intervention lors d'une table ronde sur l'agroécologie à l'Hermitage (Autréches) pour la venue de la Convention Citoyenne pour le Climat (50 personnes)	Pas d'action auprès des scolaires pour le moment, besoin de définir ce qui serait utile et pertinent (vis-à-vis également des actions menées par les autres acteurs).	Définir les événements à rejoindre/co-organiser et les événements à créer -> faire une sorte de catalogue avec les différentes animations possibles pour les écoles. Préparer le festival AlimenTerre en amont avec une programmation plus fournie
Action 6. Recenser le foncier disponible sur les BAC, et développer des projets d'agriculture durable ou BNI	Identifier les communes volontaires et les parcelles disponibles (sur 2 ans : 30% du foncier disponible) et Monter des projets sur les parcelles identifiées	Cartographie du parcellaire disponible Projets	15	1	Au moins une commune volontaire (Liancourt, probablement Baillival et Rantigny aussi) Renseignement sur des projets menés par des collectivités	Action globalement non réalisée	Faire le point sur la veille foncière existante sur la CCLVD et sur les communes - faire le point avec les services urbanisme (avant le PLU) sur la CCPE) Recenser ce qui appartient à la communauté de communes -> prévoir des réunions de travail avec service SIG ou service urbanisme. Lister les sujets à aborder avec les communes
Action 7. Aller à la rencontre des exploitants du BAC et assister aux événements du territoire	Créer du lien et une relation de confiance et répondre aux enjeux de qualité d'eau et agricole	Emergence de nouveaux projets	50	35	Suivi des projets de méthanisation Suivi et médiation autour de la délimitation des zones humides à Baillival Projet de plantation de chanvre Mise en lien du CPIE avec un exploitant pour une visite de ferme Mise en lien d'AgroTransfert avec des exploitants pour des traques à l'innovation Lien avec les agriculteurs du BAC et de la CCLVD dans le cadre du dialogue territorial		Pourquoi pas créer un GIEE autour du chanvre ?
Action 8. Lancer et suivre des projets agricoles sur le territoire : méthaniseur, chaufferie biomasse, légumerie, agroforesterie, agriculture de conservation avec réduction de phytosanitaires...	Pouvoir informer les exploitants et élus des évolutions sur le territoire (sur 2 ans : 8 projets)	Nombre de réunions	20	26	Méthanisation : 2 réunions sur la CCLVD, 1 réunion sur la CCPE Chaufferie biomasse sur la CCPE : 1 réunion Plantation de haies : 2 réunions Plantation de chanvre : 2 réunions avec les agriculteurs, 2 réunions avec les partenaires (GIEE l'eau, AESN) + 1 journée de visites Suivi des RDD : rdv individuels + 2 réunions de présentation des résultats + 2 tours de plaine des couverts Complémentarité cultures/élevage : échanges individuels		
Action 9. Initier la création de groupement agricole (GIEE, Groupe 30 000, agriculture de conservation sans herbicide...)	Présenter les dispositifs et aider au montage des groupes (sur 2 ans : 2 groupes innovants)	Engagements des exploitants	3	2	Compréhension des affinités et amosités existantes	Animation "mission ecophy'eau" repoussée par indisponibilité de l'agriculteur "hôte"	Programmer cette animation dès que possible ou chez un autre exploitant Pourquoi pas un GIEE sur le chanvre ?
Action 10. Sensibiliser/Valoriser/Communiquer aux exploitants des retours d'expériences, données sur des modes d'exploitation plus durable (économies en intrants, biologiques, agroforesterie, techniques d'hydraulique douces...)	Identifier des expériences du territoire ou reproductibles (sur 2 ans : 5 expérimentations)	Nombre d'expérimentation/projets	10	3	Relais des formations de Bio en HDF ou d'autres Plateforme d'essais de Catenoy déjà bien connue Participation aux traques à l'innovation d'AgroTransfert		Prévoir des visites d'exploitations avec analyse économique du système avant/après transformation Dans le cadre du dialogue territorial : proposition de visiter les fermes pilotes d'Agora

<p>Action 11. Animer le COPIL et le COSU pour permettre de fédérer les acteurs autour des projets de préservation de la ressource en eau / Participer au réseau d'animateurs agricoles de la CA60 et de Bio en hauts de France</p>	<p>Identifier les membres, les faire participer à 1 événement minimum (sur 2 ans : 3 COPIL, 6 COSU, 2 réunions animateurs)</p>	<p>Nombre de participants Propositions émergentes des réunions</p>	10	35	<p>Sur la CCLVD et le BAC de SacyLabuyère : réunions de dialogue territorial (COPIL et groupe de concertation) Sur la CCPE : réunions de la commission agriculture-alimentation-déchets, réunions dans le cadre de l'étude sur l'AAC d'Estrées-Saint-Denis Réunions animateurs : 2 avec la chambre d'agriculture, 3 avec Bio en HDF.</p>	<p>Envoyer le rapport d'activité aux partenaires et les solliciter au besoin Maintenir les dynamiques enclenchées</p>	
<p>Action 12. Suivre la qualité et les niveaux d'eau</p>	<p>Avoir des données actuelles pour mieux connaître les enjeux Objectifs qualitatifs : 35mg/L de nitrates aux captages et moins de 0,1µg/L de molécules phytosanitaires Objectif quantitatif : 0 épisode critique</p>	<p>Graphiques de qualité et de niveaux</p>	2	3	<p>Frein : réception indirecte des données. Mauvaise compréhension de la fréquence des analyses. Pas d'infos sur le quantitatif --> compétence des SAGE</p>	<p>Organiser un suivi/recueil plus régulier des données sur la qualité de l'eau et les niveaux Demander annuellement les dernières analyses en format excel à l'ARS</p>	
<p>Action 13. Expérimenter la méthode de Burns pour la gestion de l'azote avec un collectif agricole</p>	<p>Réaliser 60 reliquats et réajuster les moyens pour respecter l'objectif : 35mg/L dans la nappe et 0 azote sous racinaire</p>	<p>Reliquats et analyses de sols Tableau de bord et de Burns</p>	20	33	<p>Sur le BAC SL : 15 exploitants, 43 parcelles suivies Sur les BAC de la CCPE : 11 exploitants, 30 parcelles suivies Pas de tableau de bord Calcul de Burns fait sur SL, ESD, en cours sur LSM</p>	<p>Tableau de bord pourra être mis en place à partir de la réunion bilan prévue en juin Questionnement : quelle mutualisation entre les BAC ?</p>	<p>Finir les calculs Déterminer les modalités de mise en œuvre sur les BAC de la CCPE Organiser le bilan annuel (juin) et la suite</p>
<p>Action 14. Sécuriser les installations de stockage et les aires de manipulation des produits</p>	<p>Réaliser un courrier informatif sur la réglementation en place et échanger avec les services de l'Etat en charge de ces sujets. 100% des exploitations aux normes</p>	<p>Courrier, échanges mails</p>	2	1	<p>Echanges avec les services de l'Etat concernés Information d'un agriculteur sur le PhytoBac</p>		
<p>Action 15. Animer et aider à monter les dispositifs d'aides agricoles tels que les PCAE, MAEC, PSE...</p>	<p>Ouvrir les BACs aux aides de la PAC, réaliser une réunion de présentation. Sur 2 ans : 20% des surfaces engagées</p>	<p>Courrier</p>	10	10	<p>4 BACs ouverts aux MAEC Réunions d'information faites fin février 2021 Information sur les PSE, participation à un colloque et suivi de l'association Performances Agroécologiques visant à développer les PSE</p>	<p>Frein : 2021-2022 sont des années de transition avant nouvelle PAC. Mesures réduction phyto sont difficilement accessibles. La chambre manque de moyens humains pour instruire les dossiers et a volontairement restreint la promotion des MAEC.</p>	<p>Echanges individuels avec les exploitants intéressés ; communication et envoi d'un mail ou d'une plaquette annuellement. Réflexion au nouveau PAEC dans le cadre de la PAC 2023-2027 (nouvelles mesures, élargissement du territoire ?)</p>
<p>Action 16. Accompagner les gestionnaires d'infrastructures et d'énergie (SANEF, SNCF, DIR,...) pour la mise en place de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires</p>	<p>Mise en place de conventions d'accord sur la non-utilisation ou la réduction de produits phytosanitaires au droit de l'AAC</p>	<p>Nombre de conventions signées</p>	5				
<p>Action 17. Partenariats : - Faire le point sur les micropolluants avec les communes et les industriels - Mettre en place un partenariat avec les services assainissements pour suivre la mise aux normes des raccordement en collectif et mises aux normes de fosses</p>	<p>10 réunions de travail</p>	<p>Rapport annuel et nombres de réunions</p>	15	10	<p>Cf. bilan du CTEC sur le BV de la Brèche Relations ponctuelles avec les services communication et environnement Réunions avec les partenaires (coopératives, syndicats de bassins...)</p>		
<p>Action 18. Identifier et prévenir de l'existence des forages non déclarés</p>	<p>0 forage non déclaré</p>	<p>Echanges avec la DDT et les mairies responsables</p>	1	1	<p>Echanges avec la DDT</p>	<p>Réunion à programmer suite à prise de contact dans le cadre du dialogue territorial</p>	

Action 19 Rédiger le rapport annuel d'animation des captages, compléter les indicateurs de suivi inclus et planifier les activités à n+1. Se former et s'informer. Actualiser les cartes. Rédiger les demandes de subvention pour le poste animateur	Rapport annuel et indicateurs. Suivre au moins 1 formation/an	Rapport annuel et indicateurs de suivi, demande de subvention poste animateur.	5
Action 20. Estrées : Suivre le DTPEA sur IAAC définie et participer à la définition du programme d'actions à mettre en œuvre	Plan d'actions adapté au territoire	Rapport du DTPEA et du PA	10
Action 21. Grandfresnoy : Suivre le DTPEA sur IAAC définie et participer à la définition du programme d'actions à mettre en œuvre	Plan d'actions adapté au territoire	Rapport du DTPEA et du PA	10
Action 22. Labruyère-Sacy : Mettre à jour le programme d'actions suite aux conclusions du nouveau diagnostic	Nouveau plan d'actions adapté au territoire	Rapport annuel et indicateurs de suivi	2
Action 23. Longueil : Mettre en œuvre le plan d'actions	Mise en œuvre du Plan d'action	Rapport annuel et indicateurs de suivi	
Sous total			270

10	Rapport annuel 2021 Formation Mission Ecophyteau Formation Dialogue territorial Colloques et webinaires Formation OAB		
12	PA en cours de finalisation		Mise en œuvre du PA
3	Analyse rapide réalisée Prise de contact et travail avec les agriculteurs du BAC de Grandfresnoy	AAC sans gros enjeux et fortement recoupée par l'AAC de LSM et ESD ; animation étendue à cette AAC sans étude supplémentaire	Faire une étude simplifiée : recenser les industries, croiser les secteurs agricoles avec la vulnérabilité pour avoir le risque.
10	Programme en cours de mise à jour via la démarche de dialogue territorial	Restitution de l'étude Sensibio retardée pour pouvoir être élargie à la CCLVD et mieux intégrée à la démarche de dialogue territorial	Mise en œuvre du PA
	Reprise de contact avec les acteurs du monde agricole ayant été mobilisés et impliqués dans l'étude DTMP. Echanges sur la pertinence des actions à l'heure actuelle, mise à jour du plan d'action.		Mise en œuvre du PA
270			

**DEL 19-09-2022/16 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

La Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des administrés. Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est donc réalisé dans cet objectif.

Le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 modifié le 14 mai 2000 en définit le contenu et précise qu'il doit être présenté par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale et adopté par le Conseil Communautaire.

Le rapport 2021 a été présenté à la Commission Environnement le 07/09/2022.

Celui-ci sera adressé, après adoption, à chaque commune membre, qui doit l'adopter avant le 31 décembre 2022 et le transmettre à Madame la Préfète pour information.

L'ADEME n'a pas pu passer le projet de la CCL en commission en raison d'un manque de moyens humains. La CCL n'a donc pas pu obtenir la subvention dans les délais. La conséquence est financière puisque la subvention sera de 50 %, au lieu de 80%.

Monsieur Ferreira indique que c'est un service qui fonctionne bien et qui a bien évolué.

Aussi, Monsieur le Président demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

2021

RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

I : Présentation Générale	P. 3
Le Territoire desservi	3
La Compétence	3
Les Tournées	4
Les Equipements à notre disposition	5
La politique de gestion et de prévention des déchets	6
Les partenaires	8
II : Indicateurs techniques	P.10
Les collectes sélectives	10
Le monoflux	
Le Verre	
Les Déchets verts	21
La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	25
Les Encombrants	27
La Déchetterie	29
La Recyclerie	30
La Gestion du Parc des contenants	39
Les relations avec les usagers	40
Communication en porte à porte	
N° SVP	
III : Indicateurs financiers	P.43
Les dépenses de fonctionnement	43
Les dépenses d'investissement	45
Les recettes de fonctionnement	46
IV : Synthèse	P.47
La synthèse technique	47
La synthèse financière	48
Perspectives 2022	51

PARTIE I PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE DESSERVI

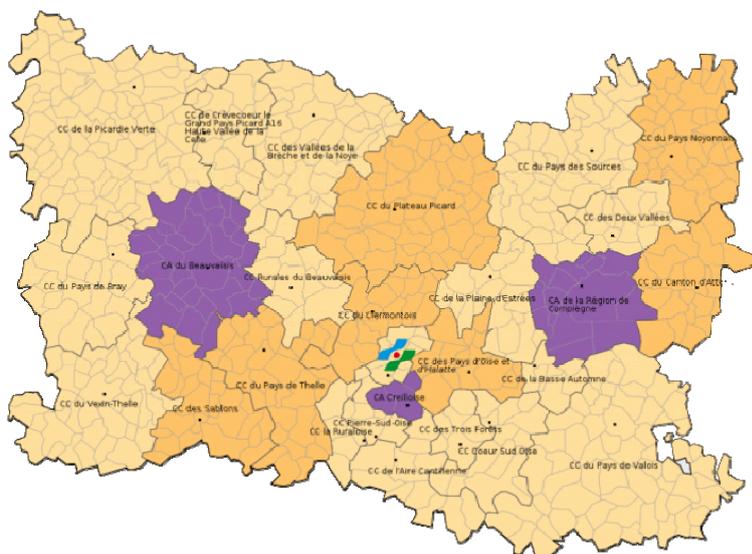
	Population au 01/01/2010	Population au 01/01/2021	Evolution
Bailleval	1 500	1 513	0,87%
Cauffry	2 350	2 605	10,85%
Labruyère	662	709	7,10%
Laigneville	3 906	4 763	21,94%
Liancourt	7 283	7 014	-3,69%
Mogneville	1 519	1 531	0,79%
Monchy St Eloi	2 034	2 236	9,93%
Rantigny	2 595	2 549	-1,77%
Rosoy	628	646	2,87%
Verderonne	515	500	-2,91%
TOTAL	22 992 habitants	24 066 habitants	4,67%

En 2021 la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 10 communes, 24 066 habitants (en 2020 : 23 981 habitants).

24 066 HABITANTS ⇒ + DE 9800 FOYERS



10 COMMUNES ⇒ 48,7KM²



LA COMPÉTENCE

- ↪ 2 équipes de collecte de 3 personnes (4 chauffeurs/ripeurs et 2 ripeurs)
- ↪ 1 équipe de collecte de 2 personnes (1 chauffeur et 1 ripeur) à 3.5 jours/semaine
- ↪ 2 chauffeurs de collecte sur bennes à préhension latérale
- ↪ 1 chef d'équipe : agent polyvalent assurant le SVP collecte et le suivi qualité
- ↪ 1 responsable de services
- ↪ 1 agent polyvalent (chauffeurs, ripeurs, SVP collecte,...)
- ↪ 2 agents assurant le suivi de la qualité (ambassadrices en lien avec le service)

Pour exercer sa compétence, la Communauté de communes du Liancourtois dispose des équipements suivants :

- ↪ 2 bennes à préhension latérales pour la collecte des OM et du tri sélectif
- ↪ 2 bennes mono-compartmentées pour la collecte des végétaux, des OM et du tri
- ↪ 1 benne mono-compartmentée en mulet, utilisée pour la collecte des encombrants
- ↪ 1 mini benne mono-compartmentée pour la collecte des végétaux, des OM et du tri sélectif des rues et impasses difficiles d'accès
- ↪ 1 camion plateau pour la collecte des encombrants
- ↪ 1 Jumper pour le SVP collecte (entretien du parc des conteneurs, ...)

LES TOURNÉES

Les Ordures Ménagères		Le Tri	Les Végétaux
Lundi	A - Cauffry / Laigneville / Mogneville B - Laigneville (BPL) C - Cauffry (BPL)		DV1 - Liancourt / Rosoy / Verderonne
Mardi	D - Liancourt / Rantigny collectifs E - Liancourt / Verderonne (BPL) Q - Cauffry / Laigneville / Liancourt (Mini benne)	I - Bailleval / Labruyère / Rosoy (BPL)	DV2 - Cauffry / Rantigny
Mercredi	F - Bailleval / Labruyère / Rosoy (BPL) R - Bailleval / Labruyère / Mogneville / Monchy St Eloi / Verderonne (Mini benne)	J - Monchy St Eloi / Rantigny +encombrants K - Monchy St Eloi / Rantigny (BPL) R - Bailleval / Labruyère / Mogneville / Monchy St Eloi / Verderonne (Mini benne)	DV3 – Laigneville / Mogneville
Jeudi		L - Cauffry / Laigneville / Mogneville M - Laigneville (BPL) N - Cauffry (BPL) S - Cauffry/ Laigneville / Liancourt (Mini benne)	DV4 - Bailleval / Labruyère / Monchy St Eloi
Vendredi	O - Collectifs Liancourt et Laigneville G - Monchy St Eloi / Rantigny H - Monchy St Eloi / Rantigny (BPL)	O - Liancourt P - Liancourt / Verderonne (BPL)	

* BPL : Benne à préhension latérale

Les Encombrants sont collectés le mercredi (1/2 journée en complément de la collecte du secteur J) et le vendredi 1 fois par mois.

En 2021, la collecte des déchets représente :

- Ordures Ménagères / Tri sélectif : **988** tournées (2020 : 961 tournées)
- Végétaux : **134.5** tournées (2020 : 125.5 tournées)
- Encombrants : **42** tournées (2020 : 33 tournées)

Déchets pris en charge par le service

Type de déchets →	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 	Déchets végétaux 	Encombrants 	Textile 
Mode de collecte ↓						
Collecte séparée en porte à porte	√	√		√	√	
Collecte en Point d'apport volontaire			√			√
Fréquences de collecte	C1 (sauf collectifs et RS)	C1	AV*	C1	sur RDV	AV*
Déchetterie (gérée par le SMDO)		√	√	√	√	√

* Apport Volontaire

LES ÉQUIPEMENTS À NOTRE DISPOSITION

Né de la fusion des deux grands syndicats de traitement de déchets de l'Oise, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le SYMOVE, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé le 1er décembre 2016. Il regroupe à la fois des structures de coopération intercommunale et des communes : 18 EPCI soit au total, représentant une population de 767 337 habitants en 2021.



Les installations du SMDO (source SMDO)

☞ Un centre de traitement principal des déchets à VILLERS SAINT PAUL

- Un centre de tri de grande capacité
- Un centre de valorisation énergétique,
- Une plateforme ferroviaire des déchets

Un nouveau centre de tri : Après une année de travaux, le nouveau centre de tri d'une capacité maximale de 72 000 tonnes de traitement par an a ouvert ses portes (30 000 tonnes avant travaux). Ce centre de tri reçoit les déchets de près de 650 communes présentes sur les territoires du SMDO et du SMITOM (77) avec une performance de 20 tonnes de déchets triés par heure pour 20 matières triées.

L'Exploitation-Maintenance du centre de tri est assurée par NCI Environnement – groupe PAPREC en partenariat avec L'Atelier du Compiégnois et de la Vallée de l'Oise (ACVO) pour garantir un volet insertion majeur et remarquable du projet.

Un centre de valorisation énergétique : Grâce à la valorisation énergétique, nos déchets produisent de l'énergie pour un réseau de chauffage urbain : électricité, vapeur et eau chaude. Concernant les résidus de l'incinération, ces derniers sont utilisés pour la construction des routes.

☞ **Un réseau de 49 déchetteries**

Le SMDO dispose d'un réseau de 49 déchetteries sur son territoire. 37 de ces déchetteries sont gérées entièrement par le SMDO, les autres par les collectivités adhérentes.

Le transport et le traitement des déchets déposés restent à la charge du SMDO.



Source SMDO

☞ Un réseau de 5 quais de transfert route / rail et une plateforme ferroviaire à Villers St Paul pour limiter la circulation des camions sur les routes : Quai de Saint-Leu-d'Esserent, Quai de Compiègne, Quai de Noyon, Quai de Ormoy-Villers et Quai d'Estrées-Saint-Denis.

Au centre de traitement principal, un train circule quotidiennement sur le territoire et apporte les caissons de déchets. Ils sont ensuite vidés vers les installations dédiées. Les déchets sont acheminés par le train jusqu'à la plateforme ferroviaire du Centre de traitement Principal pour être dirigés par la suite vers la filière dédiée : la collecte sélective (hors verre) au centre de tri, les ordures ménagères et les encombrants valorisables au centre de valorisation énergétique.

LA POLITIQUE DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La politique déchets : Les objectifs de la Communauté de communes du Liancourtois fait émerger différents objectifs stratégiques. Pour le Département environnement déchets, ceux-ci visent à :

- 🗑 Favoriser l'économie circulaire,
- 🗑 Offrir un service adapté et de qualité à un coût maîtrisé. Pour y parvenir, le Département environnement déchets organise, avec les services de la collectivité, des missions de

communication et des plans d'action, met en œuvre les moyens techniques, assure le suivi et la maîtrise des dépenses...

Directive-cadre sur les déchets 2008 :

La loi Grenelle II (article 204) de 2010 en France et la Directive-Cadre européenne sur les déchets (article 22) du 19 novembre 2008, ont amorcé la mise en place du tri à la source des déchets organiques.

Dans un premier temps, une distinction a été faite entre les ménages et les gros producteurs de biodéchets : les restaurants, hypermarchés, établissements scolaires, etc. Depuis 2016, les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de les trier séparément et d'assurer leur retour au sol.

Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015

La loi NOTRe étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : LOI n° 2015-992 du 17 août 2015

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

La loi fixe notamment les objectifs suivants à l'échelle nationale :

- 🗑️ 10% de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant INSEE entre 2010 et 2020,
- 🗑️ 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025,
- 🗑️ 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025.

Pour **tous les autres producteurs de biodéchets**, la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. L'objectif fixé par la LTECV est de « *progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation (...) avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles* ».

La loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- **sortir du plastique jetable** (la loi prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, remplacer la vaisselle jetable des fast-food par de la vaisselle réutilisable, favoriser le vrac...)
- **mieux informer les consommateurs** (rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles, ...)

- **lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** (interdire l'élimination des invendus non-alimentaires, créer des fonds pour le réemploi, vendre les médicaments à l'unité, mettre l'économie circulaire au cœur de la commande publique, ...)
- **agir contre l'obsolescence programmée** (faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire, ...)
- **mieux produire** (étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, optimiser la gestion des déchets du bâtiment, encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus, ...)

LES PARTENAIRES

CITEO (Septembre 2017 : Fusion entre *Eco-Emballages* et *Ecofolio*)



Ecofolio et Eco-Emballages se sont unies pour offrir de nouveaux services aux entreprises, moderniser le tri et le recyclage, et mobiliser les citoyens. Cette fusion crée un pôle d'expertise, de conseil et d'innovation unique en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire.

CITEO organise, pilote et développe le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

L'ADEME



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une de ses missions essentielles est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières premières et d'énergie.

Concrètement, cet organisme conseille et soutient financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et la mise en place de la communication destinée à promouvoir la collecte sélective.

LE CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE et LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE



LES CHAMBRES CONSULAIRES DE L'OISE

- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise

AUTRES ECO-ORGANISMES :

- EcoDDS : filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS), déchets chimiques
- Éco-mobilier : filière mobilier, meubles usagés
- Ecologic : filière D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- ECOSYSTEM : né de la fusion d'ECO-SYSTEMES et de RECYLUM (filiale lampes)
- Refashion (anciennement Eco TLC) : filière textiles usagés, chaussures, ...
- SCRELEC : filière piles et cartouches professionnelles

PARTIE II

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages collectés et indicateurs techniques par commune

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2010 correspond à l'indice 100 (= l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010).

L'année 2010 sera donc la référence pour calculer l'évolution et le respect de la réglementation en vigueur.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 propose un renforcement des objectifs du programme national de prévention : le taux de réduction des DMA par habitant entre 2010 et 2020 passe de 7 % à 10 %.

Pour rappel, les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

LES COLLECTES SÉLECTIVES

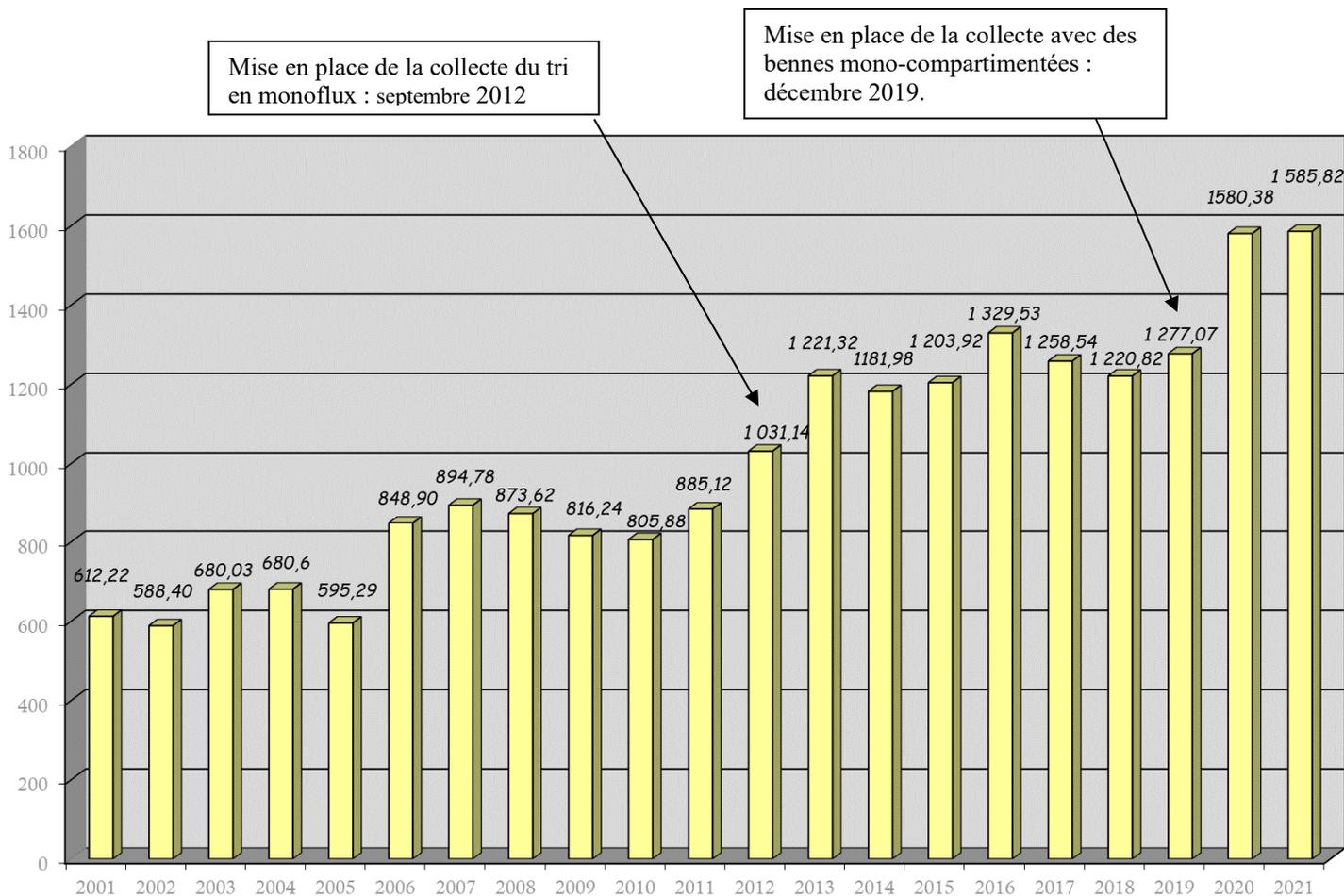
LE MONOFLUX ou COLLECTE SELECTIVE (hors verre)

Le tri est collecté une fois par semaine et vidé par les équipages au Centre de tri situé à Villers Saint Paul.

Au Centre de Tri, ces déchets collectés subissent un nouveau tri optique, mécanique puis manuel sur une chaîne de tri. Les agents vont ensuite séparer de façon manuelle les différentes matières. Ces emballages et ces journaux/magazines, une fois triés par matière (20 au total), seront mis en balles pour être transportés jusqu'aux usines de valorisation et de recyclage par transport ferroviaire principalement.

ÉVOLUTION DES TONNAGES JOURNAUX MAGAZINES ET EMBALLAGES 2001 – 2021

En ce qui concerne la collecte sélective comprenant uniquement les emballages et les journaux magazines, la moyenne collectée est de 65,89 kg/an/habitant (65,90 kg/an/habitant en 2020) sur la communauté de communes pour 68,72 kg/an/habitant sur le territoire du SMDO (chiffres 2021).

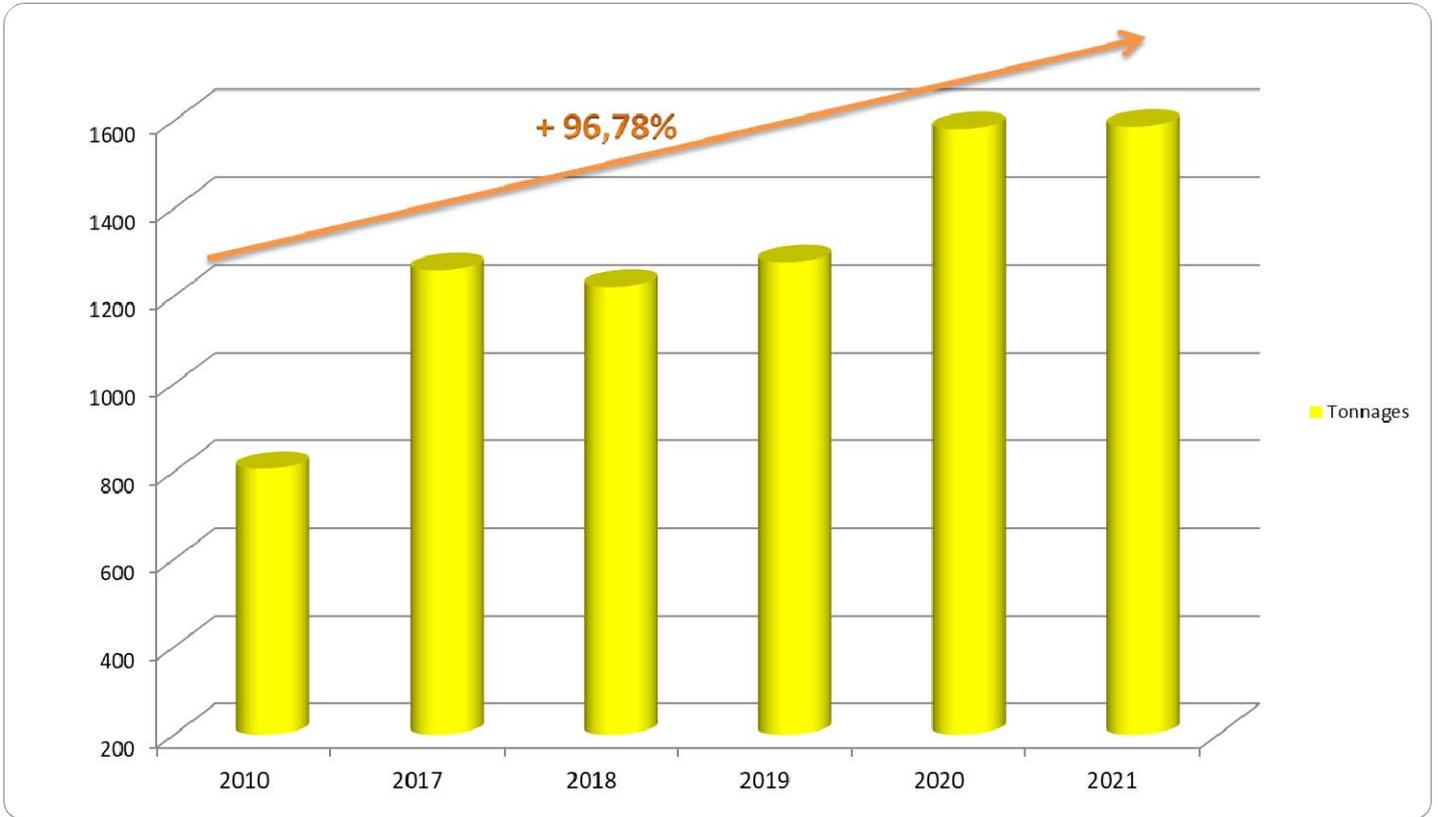


En 2021, les tonnages sélectifs (1 585,82 tonnes) ont évolué de +5,44 tonnes soit 0,34 % de plus qu'en 2020 (1 580,38 tonnes).

TONNAGES et EVOLUTIONS

					Evolution		
	2010	2019	2020	2021	N-1 en tonnes	N-1 en %	2010 en %
Janvier	67,92	113,34	150,10	127,70	-22,40	-14,92	88,02
Février	57,68	101,30	113,70	122,28	8,58	7,55	112,00
Mars	73,42	104,37	123,96	131,48	7,52	6,07	79,08
Avril	74,28	110,52	134,80	146,82	12,02	8,92	97,66
Mai	71,00	117,04	114,76	117,54	2,78	2,42	65,55
Juin	72,16	99,26	128,26	139,36	11,10	8,65	93,13
Juillet	71,22	99,94	139,28	140,70	1,42	1,02	97,56
Août	59,16	89,02	109,74	114,68	4,94	4,50	93,85
Septembre	70,22	103,78	132,44	144,40	11,96	9,03	105,64
Octobre	72,58	113,64	144,98	128,34	-16,64	-11,48	76,83
Novembre	67,48	96,56	124,00	120,68	-3,32	-2,68	78,84
Décembre	48,76	128,30	164,36	151,84	-12,52	-7,62	211,40
TOTAL	805,88	1277,07	1580,38	1585,82	+5,44	+0,34	+96,78

Par rapport à 2010, le tonnage global d'emballages et de journaux magazines a augmenté de 96,78 %.



Pour mémoire, en 2020, sur l'ensemble du territoire du SMDO, 51 234 tonnes d'emballages et de journaux magazines avaient été collectées soit 66,97 Kg/hab/an, augmentation de l'ordre de 5,74 Kg/hab.

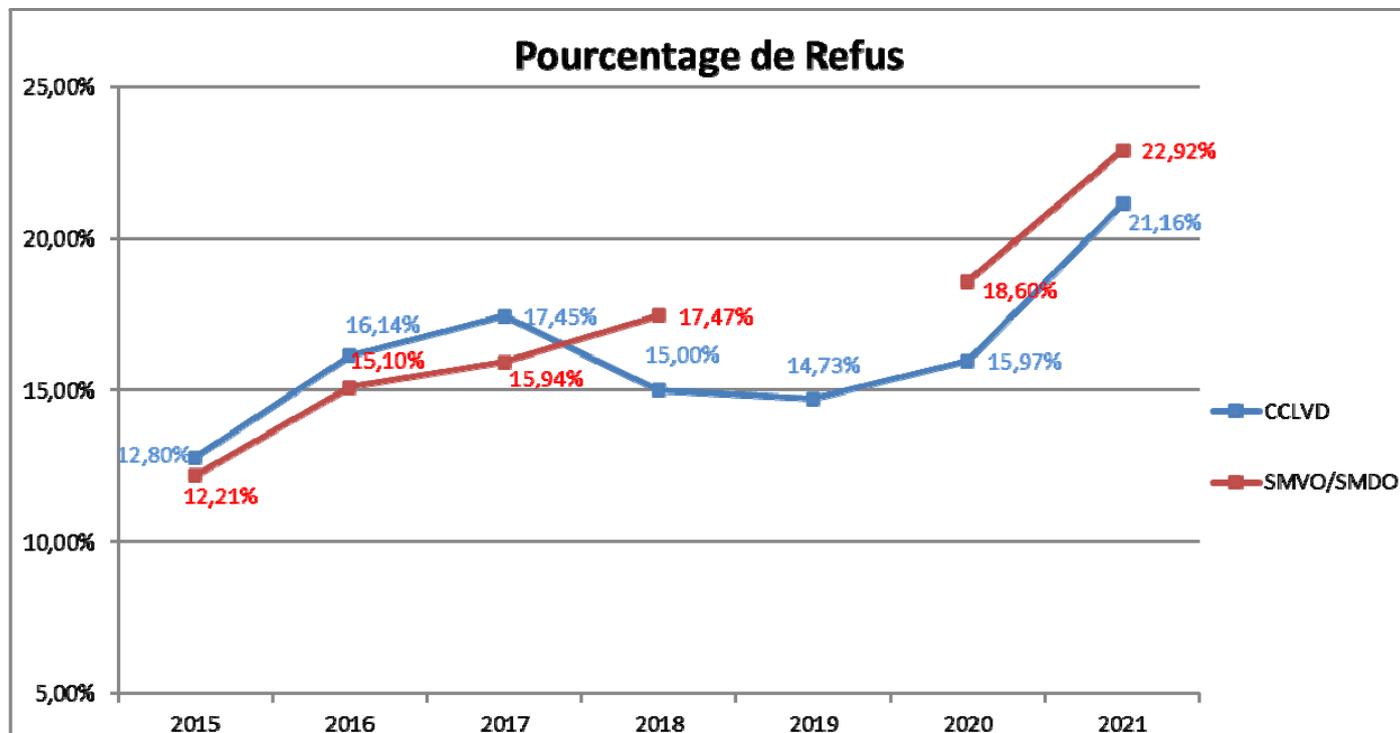
L'augmentation de la collectivité était de 12,54 Kg/hab.

En 2021 nous constatons une légère augmentation 0,23 Kg/hab alors qu'à l'échelle du SMDO une progression de 1,75 Kg/hab est observée.

QUALITÉ DU TRI

CARACTERISATIONS réalisées par le SMDO : Refus de tri

Refus		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
		CCLVD	SMVO	CCLVD	SMVO	CCLVD	SMDO	CCLVD	SMDO	CCLVD	SMDO	CCLVD	SMDO	CCLVD	SMDO
Refus		12,80%	12,21%	16,14%	15,10%	17,45%	15,94%	15,00%	17,47%	14,73%		15,97%	18,60%	21,16%	22,92%
Elément fin non triable		2,20%	2,11%	2,46%	2,46%	2,50%	2,64%	2,31%	3,21%	3,55%		3,99%	4,24%	5,61%	6,02%
Indésirable vrai	Plastique divers	2,36%	1,56%	2,86%	2,66%	1,73%	1,85%	1,83%	1,89%	1,67%		1,93%	2,20%	2,28%	2,49%
	DEEE									0,12%		0,06%	0,23%	0,34%	0,24%
	Verre	0,34%	0,34%	0,92%	0,48%		0,24%		0,29%	0,28%		0,67%	0,58%	0,65%	0,77%
	Non Vides					7,44%		7,51%		0,12%		0,86%	0,56%	0,35%	0,71%
	Textile								0,89%		0,38%	0,70%	0,90%	0,98%	
	Ordures Ménagères			0,24%	0,17%				0,40%		0,52%	3,39%		1,97%	2,71%
	Autres Indésirable	5,67%	6,79%	7,85%	7,02%		7,27%		8,71%	2,46%		1,91%	2,40%	2,14%	1,71%
Recyclable imbriqué		2,22%	1,41%	1,82%	2,30%	5,79%	3,54%	3,36%	2,85%	2,25%		4,20%	4,98%	4,59%	5,81%



Pour 2019, le SMDO n'est pas en mesure de nous fournir les données avec l'arrivée de toutes les collectes (Est + Ouest)

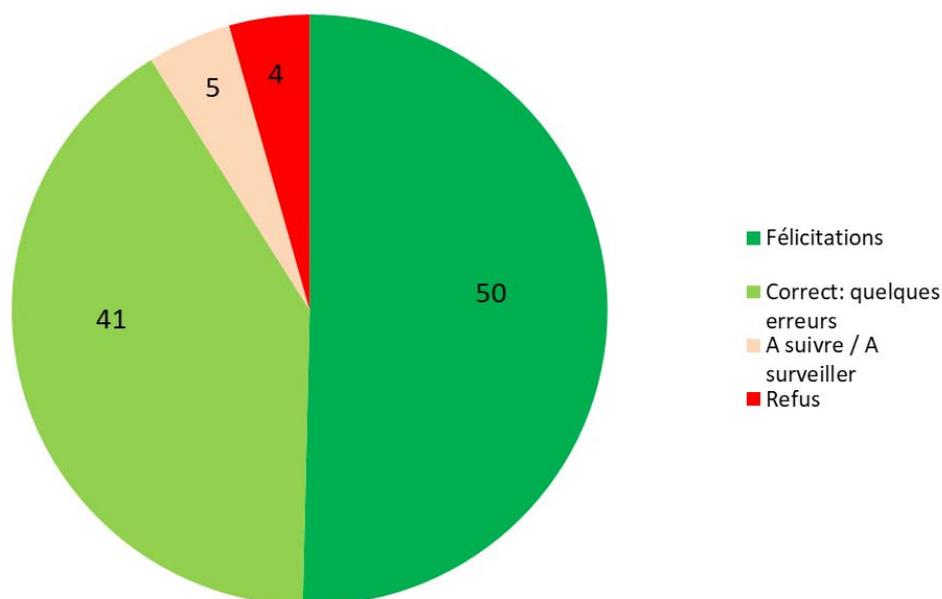
Contrôles de la qualité du tri réalisés par les ambassadeurs de la CCLVD

CARACTERISATIONS 2021

	Nombre de contrôles	Félicitations		Correct: quelques erreurs/ PV / PT *		A suivre / A surveiller		Refus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bailleval	344	167	48,55	158	45,93	12	3,49	7	2,03
Cauffry	260	118	45,38	115	44,23	20	7,69	7	2,69
Labruyère	149	72	48,32	60	40,27	6	4,03	11	7,38
Laigneville	622	328	52,73	233	37,46	27	4,34	34	5,47
Liancourt	837	441	52,69	328	39,19	34	4,06	34	4,06
Mogneville	256	107	41,80	125	48,83	14	5,47	10	3,91
Monchy St Eloi	650	299	46,00	287	44,15	36	5,54	28	4,31
Rantigny	216	119	55,09	74	34,26	9	4,17	14	6,48
Rosoy	182	129	70,88	42	23,08	5	2,75	6	3,30
Verderonne	107	45	42,06	52	48,60	3	2,80	7	6,54
TOTAL 2021	3623	1825	50,37	1474	40,68	166	4,58	158	4,36
TOTAL 2020	1429	791	55,35	442	30,93	117	8,19	79	5,53

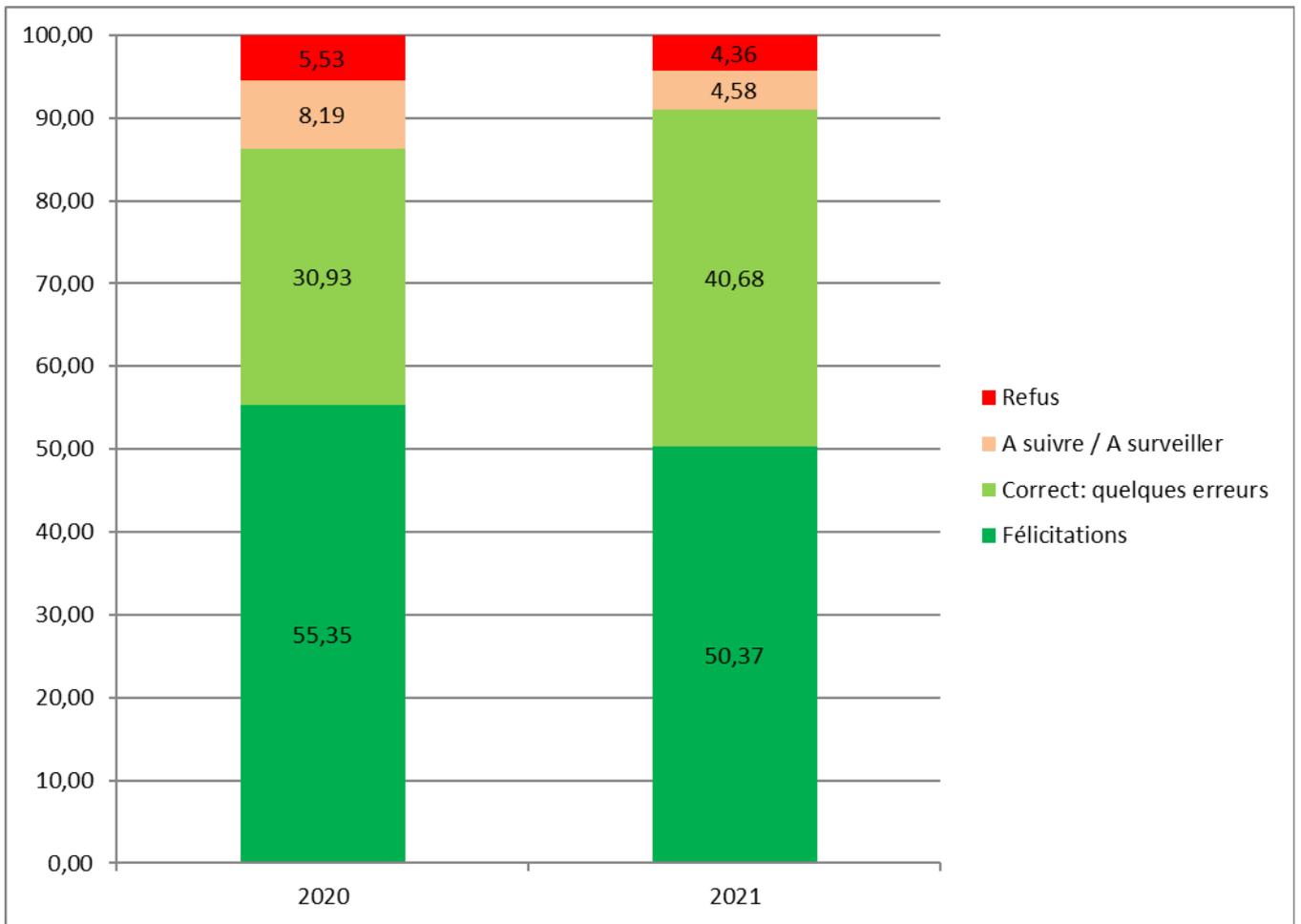
* « Correct PV ou TP » : bacs dans lesquels il n'y avait pas d'erreur mais qui étaient soit Presque Vide, soit Trop Plein pour aller au fond.

Contrôles de la qualité du tri en %



Pour rappel, les « refus » n'ont pas été collectés dans le tri.

EVOLUTION 2020 / 2021



Les ambassadrices ont contrôlé 3 623 conteneurs jaunes en 2021 contre 1 429 en 2020.
Nous constatons une baisse du taux de refus des bacs de l'ordre de 1,17%.

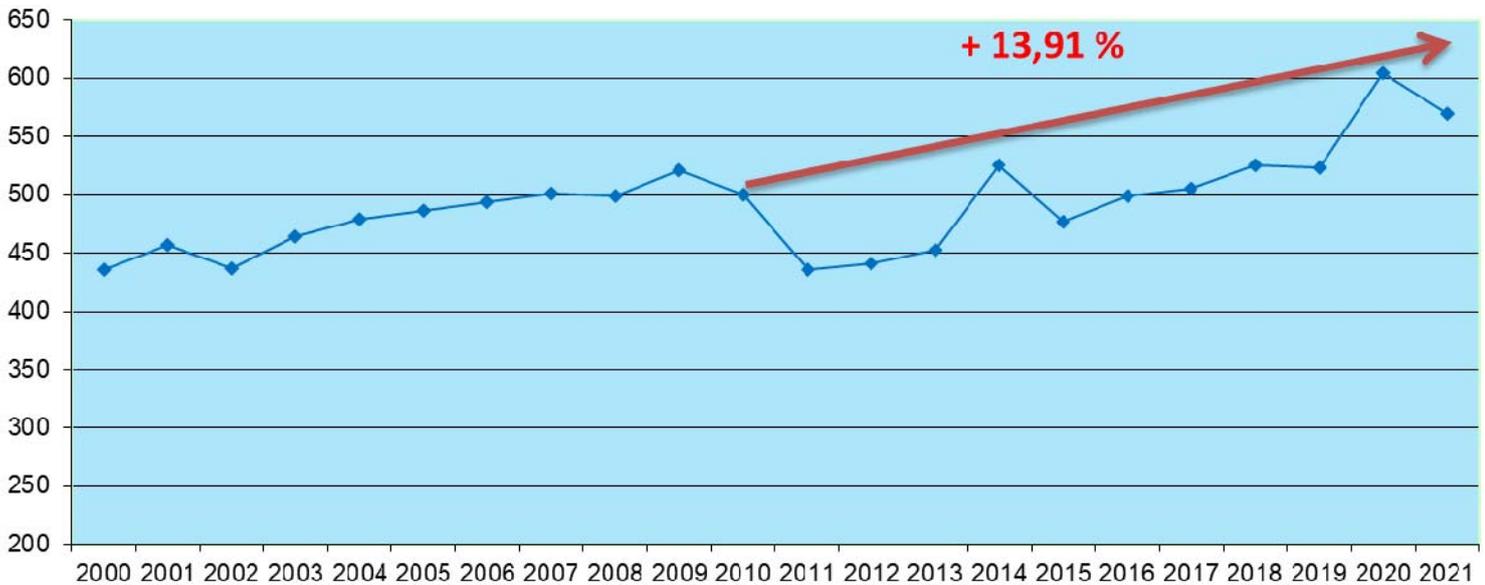
Dans ces contrôles de bacs, les ambassadrices retrouvent principalement :

↳ du sopalin, des emballages imbriqués mais aussi, des objets divers en plastique (bâches, jouets, ...), des OM, des masques, du textile, du verre, des végétaux, ...

LE VERRE

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE 2008 – 2021

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
499,64	521,32	499,92	436,11	441,57	452,24	525,30	477,23	498,70	505,20	525,52	523,69	604,29	569,47

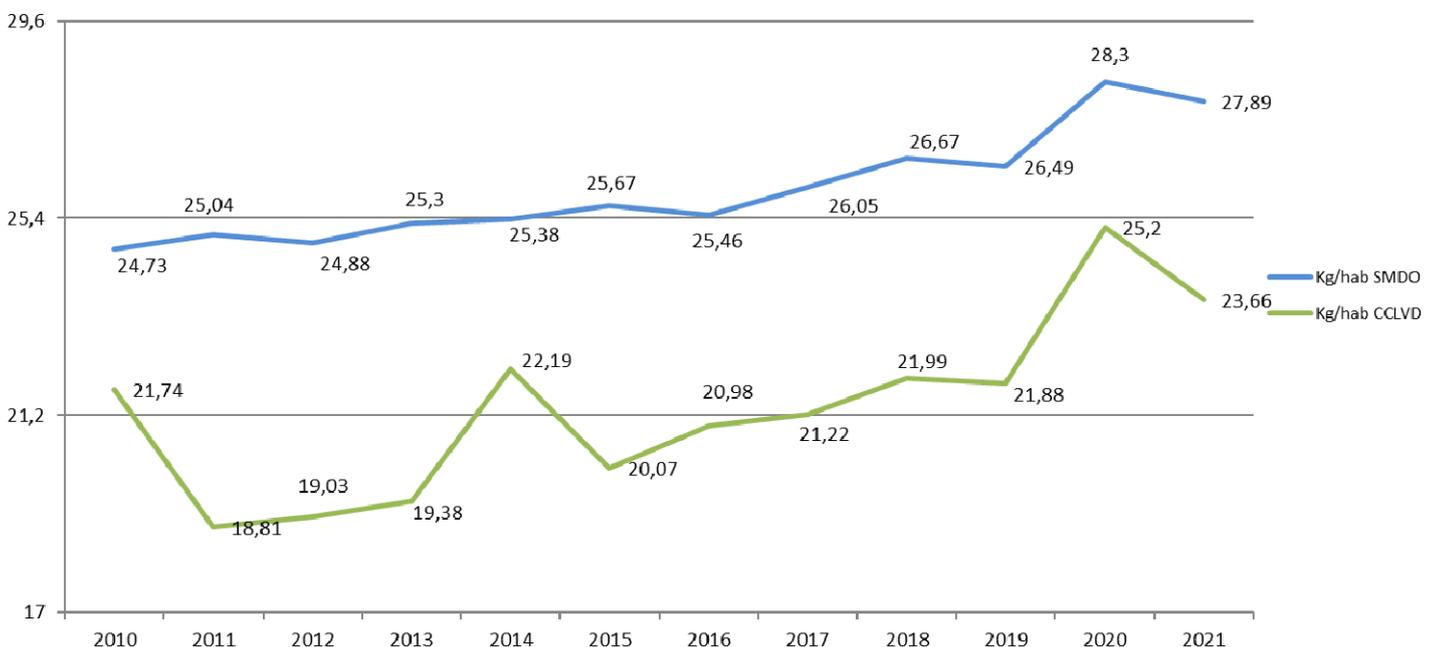


En 2021, nous constatons une baisse des tonnages verre de 34,82 tonnes soit 5,76 %. On peut supposer que la crise sanitaire de 2020 expliquait la hausse de 15,39% cette même année (cf. rapport 2020).

Par rapport à 2010, année de référence, le tonnage global verre a augmenté de 13,91 %.

Avec 23,66 kg/hab., le ratio du verre collecté reste très faible en comparaison des ratios suivants :

- 27,89 kg/an/habitant pour le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (Chiffres 2021)
- 33,3 kg/an/habitant pour la France (Source CITEO données 2020)



SITUATION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

BAILLEVAL

N°	SITUATION	Enterrées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Salle polyvalente		1	2,059	6,059	↗	53,566 (49,710 en 2020)	35,40 (32,64 en 2020)
2	Rue du cimetière		2	33,683	33,796	↗		
3	Les Etalons	1		1,339	2,063	↗		
4	Chemin des Etangs		1	12,629	11,648	↘	7,76%	↗

CAUFFRY

N°	SITUATION	Enterrée	Aérienne	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue J. Rival	1		15,909	14,557	↘	164,564 (182,526 en 2020) -9,84%	63,17 (71,16 en 2020) ↘
2	Rue du Clos St Germain	1		9,522	9,452	↘		
3	Allée des Fougères	1		3,429	4,379	↗		
4	Route de Mouy		1	11,736	11,540	↘		
5	Impasse route de Mouy / 2		1	5,266	5,412	↗		
6	Grande Rue	1		7,866	8,253	↗		
7	Rue des Cytises	1		11,400	10,031	↘		
8	Intermarché		2	59,492	52,545	↘		
9	Centre Leclerc		2	57,906	49,395	↘		

LABRUYERE

N°	SITUATION	Enterrées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	La Demi-Lune	1		5,217	4,524	↗	12,855 (15,469 en 2020) -16,90%	18,13 (22,07 en 2020) ↘
2	Impasse du Marais		1	10,252	8,331	↗		

Laigneville

N°	SITUATION	Enterrées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Place de la gare		1	26,897	26,223	↘	92,330 (94,975 en 2020) -2,78%	19,38 (19,90 en 2020) ↘
2	Rue de la République	1		7,367	6,216	↘		
3	Rue des Robiniers	1		8,305	8,088	↘		
4	HLM Sailleville	1		2,442	2,766	↗		
5	Rue Gauguin	1		11,130	9,519	↘		
6	Rue du Vieux Fort	1		8,177	7,329	↘		
7	Rue des Jardins/ rue G. Sand		1	3,902	4,957	↗		
8	Salle Raymond Devos		1		1,137	↗		
9	Déchetterie		1	10,605	11,383	↗		
10	Leader Price		1	16,150	14,712	↘		

Liancourt

N°	SITUATION	Enterrées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue du 8 Mai	1		4,392	4,280	↘	97,902 (103,546 en 2020) -5,45%	13,96 (14,92 en 2020) ↘
2	HLM du 11 Novembre	1		7,814	7,019	↘		
3	Place Charton	1		7,375	7,070	↘		
4	Gendarmerie		1	0,750	1,123	↗		
6	Rue de l'Abattoir	1		9,125	8,670	↘		
7	Leclerc, av. du Général de Gaulle		2	50,722	44,509	↘		
8	HLM Les Aulnaies et Le Parterre Anglais	1		4,058	3,009	↘		
9	Parking de la poste	1		9,686	9,021	↘		
10	Rue de Rieux		1	6,643	7,450	↗		
11	Services Techniques		1		1,270	↗		

Mogneville

N°	SITUATION	Enterrées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Place Jean Jaurès (Salle des Fêtes)	1		16,178	15,915	↘	16,314 (16,909 en 2020) -3,52%	10,66 (10,89 en 2020) ↘
2	Chedeville		1	0,731	0,399	↘		

MONCHY SAINT ELOI

N°	SITUATION	Enterées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue Louis Vauthier	1		10,229	8,961	↘	43,628 (46,097 en 2020)	19,51 (20,45 en 2020)
2	Place de la République	1		9,005	6,846	↘		
3	Rue Menuel/ Champs des Moutons	1		15,386	17,581	↗		
4	Rue Raymond Maillet	1		10,668	10,240	↘		
5	Maison de retraite « La Grande Prairie »		1	0,363		↘	-5,36%	↘
6	A.FT		1	0,446		↘		

RANTIGNY

N°	SITUATION	Enterées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue d'Uny	1		6,830	6,960	↗	55,415 (55,583 en 2020)	21,74 (21,99 en 2020)
2	Avenue Pierre Curie	1		10,281	10,361	↗		
3	Impasse route de Mouy / 2		1	5,266	5,412	↗		
4	Gare/ HLM Relais de la Poste	1		6,792	6,658	↘	-0,30%	↘
5	Place de la République		1	26,414	26,024	↘		

ROSOY

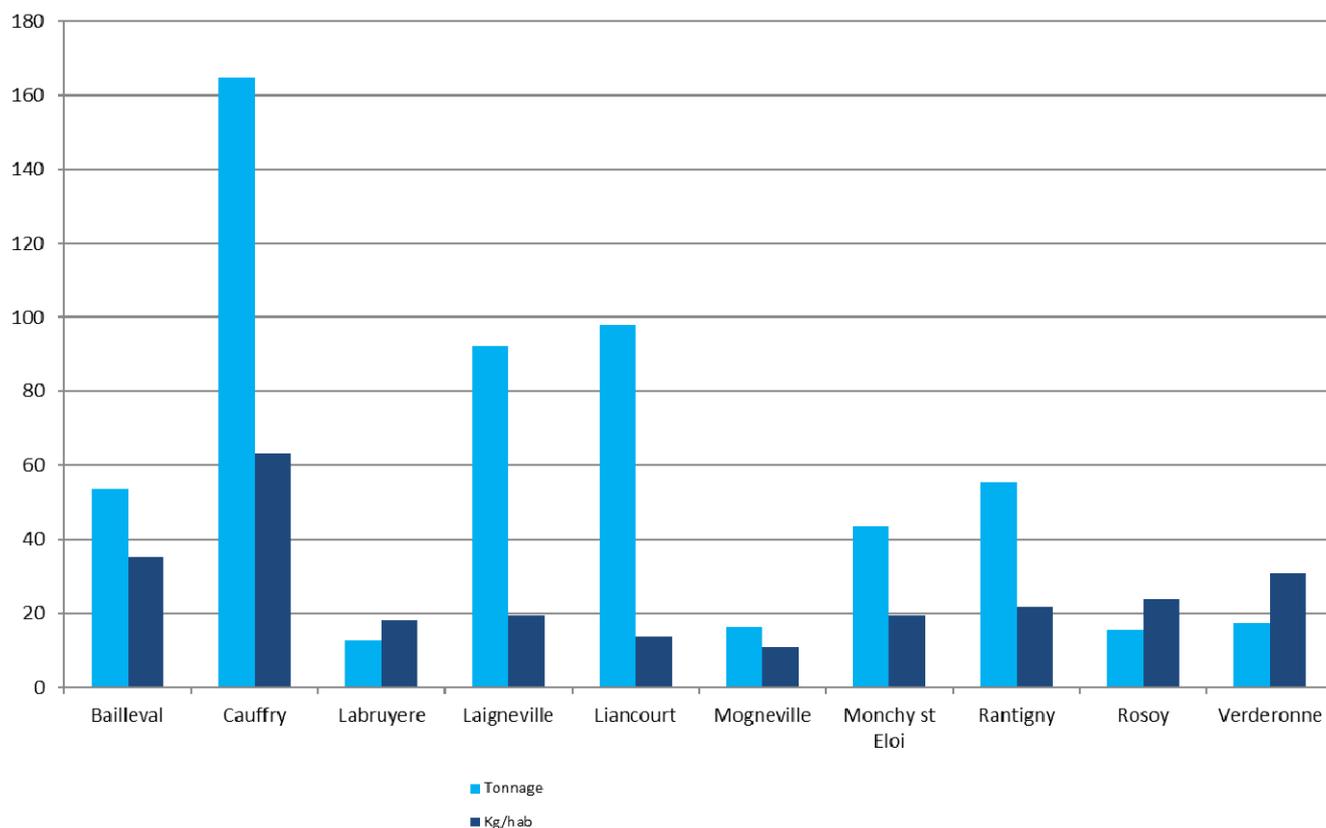
N°	SITUATION	Enterées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue du Grand Champ		1	17,248	15,428	↘	15,428 (17,248 en 2020)	23,88 (26,74 en 2020)
							-10,55%	↘

VERDERONNE

N°	SITUATION	Enterées	Aériennes	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2020	TONNAGE ANNUEL/ BORNE 2021	EVOLUTION	TONNAGE TOTAL/ AN	KG/ HAB/ AN SUR LA COMMUNE
1	Rue du Plantin		1	22,226	17,465	↘	17,465 (22,226 en 2020)	30,86 (34,50 en 2020)
							-21,42%	↘

TONNAGES PAR COMMUNE 2021

	BAILLEVAL	CAUFFRY	LABRUYERE	LAIGNEVILLE	LIANCOURT	MOGNEVILLE	MONCHY ST ELOI	RANTIGNY	ROSOY	VERDERONNE
TONNES	53,566	164,564	12,855	92,330	97,902	16,314	43,628	55,415	15,428	17,465
KG/HAB	35,40	63,17	18,13	19,38	13,96	10,66	19,51	21,74	23,88	30,86



Comme pour les années précédentes, le tonnage le plus élevé sur la commune de Cauffry se justifie par la présence de deux supermarchés.

Une borne située sur la commune de Cauffry mais en limite de la commune de Rantigny, a eu ses tonnages partagés en deux, la moitié comptabilisée sur chacune des communes. Il s'agit de la borne située route de Mouy.

Aujourd'hui, il manque toujours sur l'ensemble du territoire une dizaine d'emplacements pour de futures bornes dont environ 7 sur Liancourt.

Le transport à destination du centre de traitement SAMIN de Rozet Saint Albin (02), est réalisé par le prestataire MINERIS située à Villeparisis (77) à destination du centre de traitement SAMIN à Rozet Saint Albin.

921 conteneurs ont été vidés pour 30 passages.

LES DÉCHETS VERTS

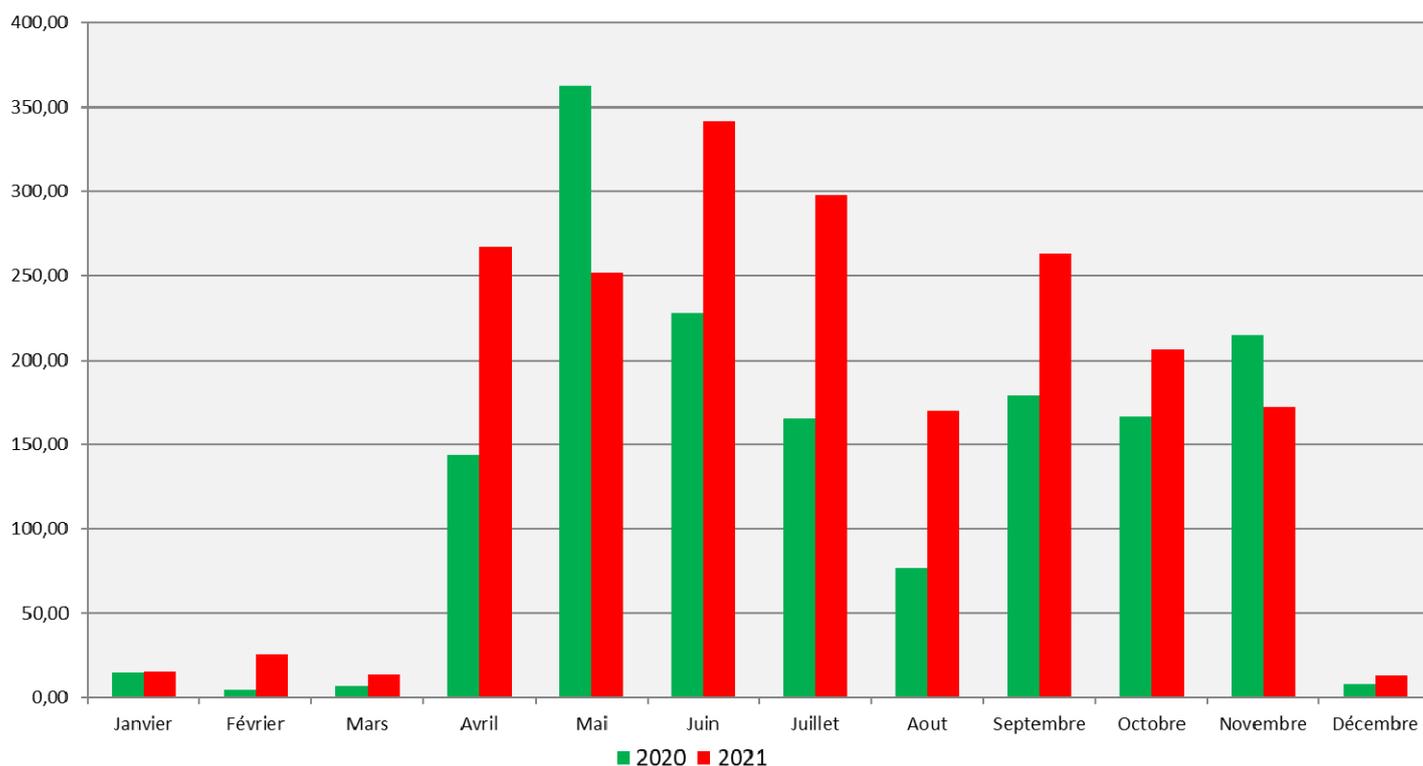
*La collecte des déchets verts a débuté le 05 avril pour s'achever le 26 novembre 2021
La collecte a été interrompue du 02 au 20 août 2021*

TONNAGES 2021

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
15,24	25,76	13,38	266,72	251,62	341,80	297,60	169,72	263,22	206,36	172,10	12,94

Les tonnages incluent :

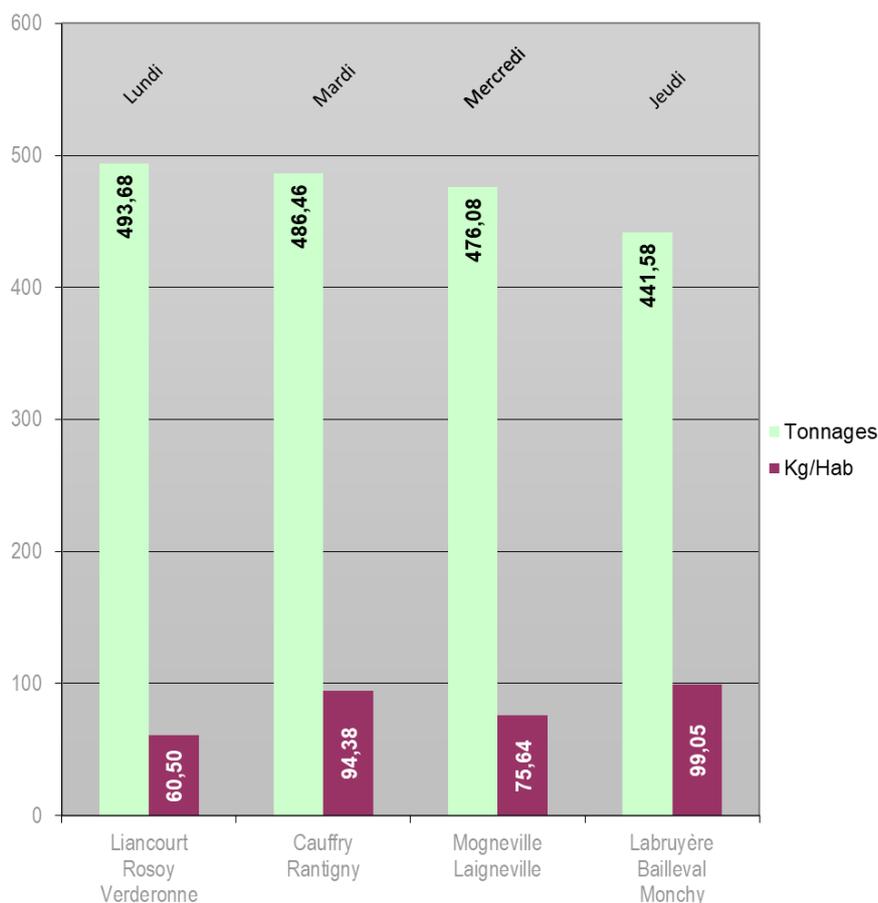
- la collecte des sapins de Noël qui s'est déroulée du 11 au 15 janvier 2021 : 2021 : 9,280 tonnes (2020 : 8,940 tonnes).
- la collecte en porte à porte (sapins de Noël inclus): 2021 : 2 036,46 tonnes (2020 : 1 570,58 tonnes)
- la tonte des espaces verts des sites de la Communauté de communes du Liancourtois : 2021 : 138,66 tonnes (2020 : 76,60 tonnes)



COLLECTE PAR SECTEUR (EN TONNES)

		JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Lundi	Liancourt Rosoy Verderonne	9,28			66,68	80,98	68,64	71,30	49,84	58,88	51,60	43,44		491,36
Mardi	Bailleval Labruyère Monchy St Eloi				64,46	56,26	96,28	71,36	45,22	59,82	50,56	40,18		484,14
Mercredi	Cauffry Rantigny				64,58	52,76	89,22	67,24	31,72	76,44	48,84	42,96		473,76
Jeudi	Laigneville Mogneville				59,56	51,38	68,78	80,24	28,74	64,38	46,88	39,30		439,26
Tonnage total collecté		9,28			255,28	241,38	322,92	290,14	155,52	259,52	197,88	165,88		1897,80
Dépôt par le service Technique Polyvalent		5,96	25,76	13,38	11,44	10,24	18,88	7,46	14,20	3,70	8,48	6,22	12,94	138,66
Tonnage total		15,24	25,76	13,38	266,72	251,62	341,80	297,60	169,72	263,22	206,36	172,10	12,94	2036,46
Tonnages de végétaux municipaux		9,76	84,84	5,16	25,62	15,16	37,16	13,84	26,50	15,68	18,32	40,68	38,96	331,68

Pour le mois de janvier, les sapins ont été collectés les jours de collecte des OM/tri du lundi au vendredi.

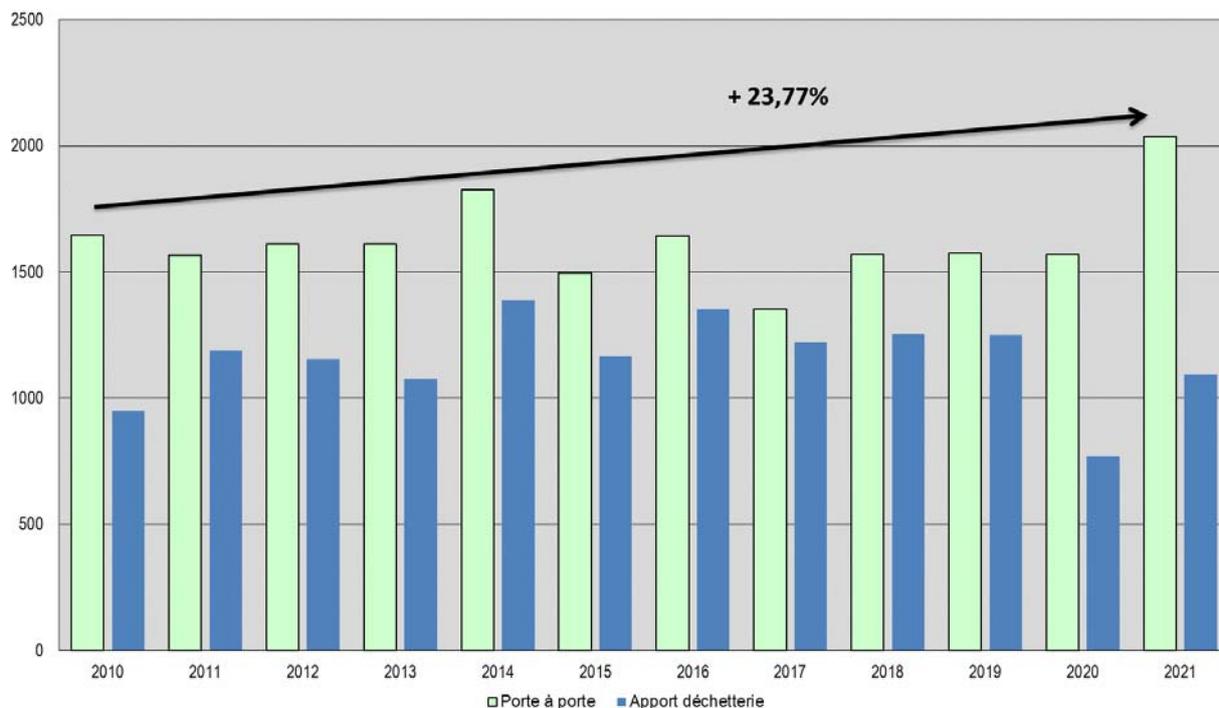


Aux 2 036,46 tonnes de végétaux collectés, il faut ajouter 331,68 tonnes de végétaux municipaux (2020 : 359,50 tonnes) déposées directement à la plate-forme de compostage par leurs services techniques soit un tonnage total de déchets verts de 2 368,14 tonnes.

Les déchets verts, sont traités par le prestataire NATURECO situé à Nogent Sur Oise et feront l'objet d'une valorisation organique sous forme de compostage.

ÉVOLUTION DES TONNAGES 2010 – 2021

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Apport déchetterie	949,28	1189,44	1156,45	1074,36	1389,47	1166,23	1353,58	1223,93	1254,90	1252,44	769,11	1090,68
TOTAL PàP et déchetterie	2594,68	2755,62	2769,33	2685,52	3216,23	2757,61	2711,74	2793,67	2824,64	2827,00	2339,69	3127,14
Part de la déchetterie	36,59	43,16	41,76	40,01	43,20	42,29	49,92	43,81	44,43	44,30	32,87	34,88
Part porte à porte	63,41	56,84	58,24	59,99	56,80	57,71	50,08	56,19	55,57	55,70	67,13	65,12



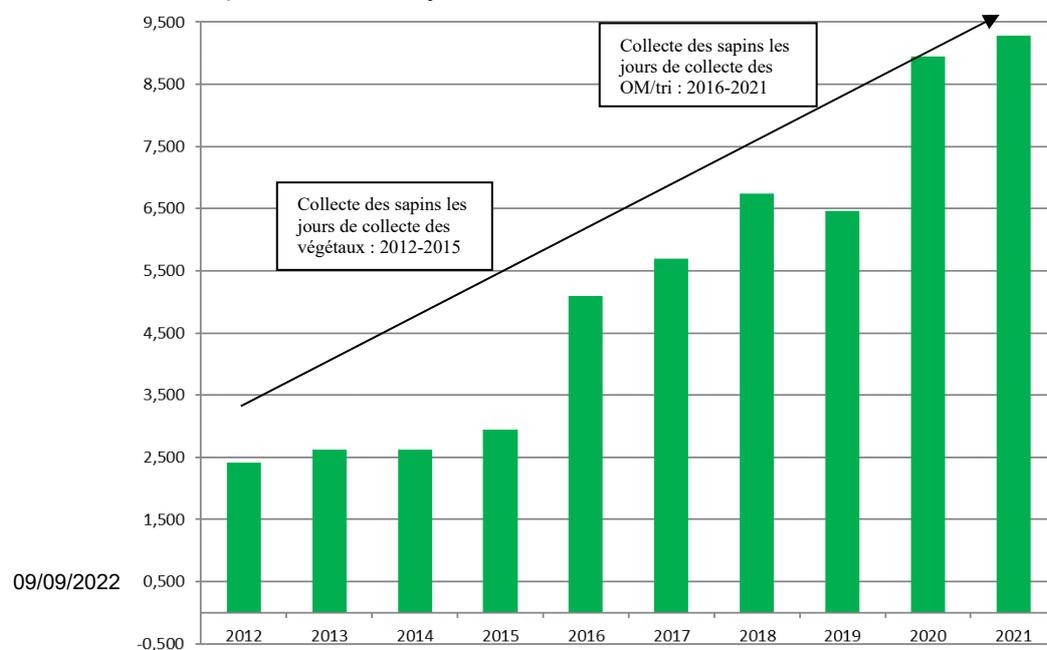
Les tonnages des déchets verts collectés en porte à porte ont beaucoup évolué en 2021 : +465,88tonnes (+29,66%) entre 2020 et 2021, passant d'un ratio de 65,49 kg/an/habitant à 84,62 kg/an/habitant.

Concernant la déchetterie de Laigneville les tonnages ont augmenté de 321,57 tonnes soit +41,81%.

Depuis 2010, les tonnages ont augmenté de 23,77%.

COLLECTE DES SAPINS

La collecte des sapins s'effectue le jour de collectes OM / TRI.



OPÉRATION COMPOSTEURS À PRIX RÉDUIT

En 2012 a été lancée l'opération « Composteurs à prix réduit » en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Général de l'Oise. Des subventions avaient été attribuées par ces deux organismes. Cette opération, d'une durée de 3 ans, avait pour objectif le détournement de 332 tonnes de déchets ménagers et la distribution de 1 700 composteurs, soit 19 % de foyers sur le territoire communautaire.

Depuis la fin des subventions, la collectivité a poursuivi cette opération en maintenant un prix du composteur de 20€ TTC pour un modèle plastique ou bois, accompagné d'un bio-seau et d'une tige aérateur.

Les tarifs sont :

	2012	2021	Evolution
<i>Composteur plastique 400 L</i>	33,51 € HT	37,25 € HT	+ 11,16%
<i>Composteur bois 400 L</i>	44,28 € HT	49,77 € HT	+ 12,40%
<i>Bioseau 10 L</i>	4,50 € HT	2,43 € HT	+16,67%
<i>Tige aérateur</i>	Gratuit	2,82 € HT	
<i>Guide composteur</i>		Gratuit	

Si nous reprenons les statistiques depuis 2012, nous pouvons constater une diminution des tonnages ordures ménagères de plus de 1 062,78 tonnes (-17,05% entre 2012 et 2021).

Nous pouvons penser qu'une partie des déchets fermentescibles est compostée, justifiant ainsi une diminution des tonnages OM.

Concernant des tonnages végétaux collectés en porte à porte, ils fluctuent en fonction de la météo. Il n'est pas possible de connaître la part compostée par le particulier.

Le nombre de composteurs distribués en 2021 est de 73 contre 68 en 2020, 41 composteurs en bois et 32 en plastique.

Depuis le début de la campagne de compostage individuel, la collectivité a distribué 1288 composteurs soit un peu plus de 18% des foyers (7096 foyers hors habitats collectifs).

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont déposées au Centre de Valorisation Énergétique à Villers Saint Paul. Le SMDO a confié l'exploitation de cette unité à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public qui prend fin en 2022.

La valorisation énergétique est un mode de traitement pleinement intégré à la filière des déchets ménagers qui marque ainsi la fin de l'enfouissement de tous les déchets ménagers.

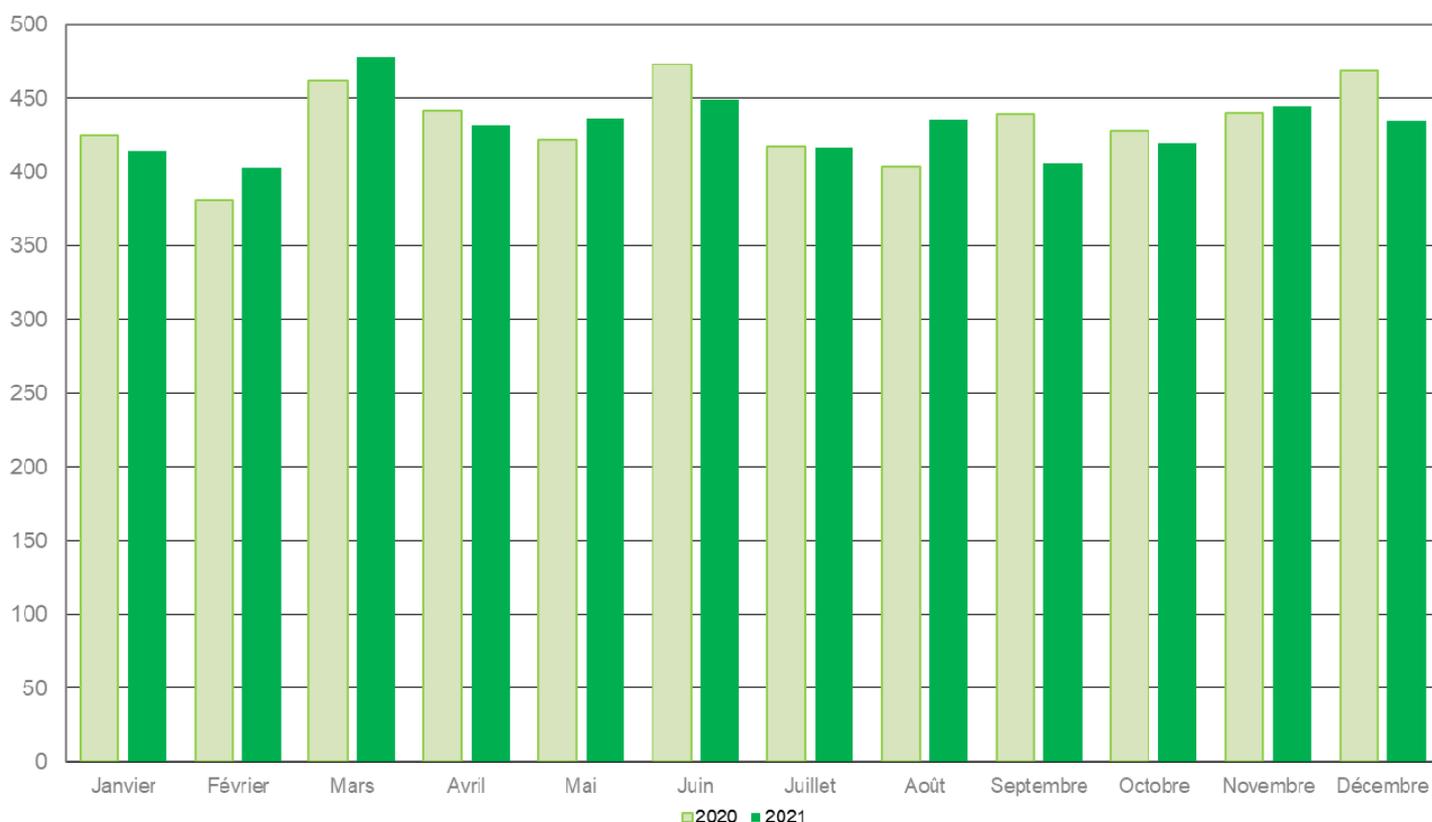
TONNAGES 2021

<i>JAN</i>	<i>FEV</i>	<i>MARS</i>	<i>AVRIL</i>	<i>MAI</i>	<i>JUIN</i>	<i>JUILLET</i>	<i>AOÛT</i>	<i>SEPT</i>	<i>OCT</i>	<i>NOV</i>	<i>DEC</i>
413,94	402,88	477,86	432,00	436,28	449,44	416,94	435,48	406,28	419,66	444,66	434,80

Nous constatons comme pour les années précédentes, une diminution des tonnages ordures ménagères résiduelles (OMR), 5 170,22 tonnes en 2021 contre 5 198,90 en 2020 (-28,68 tonnes soit - 0,55%).

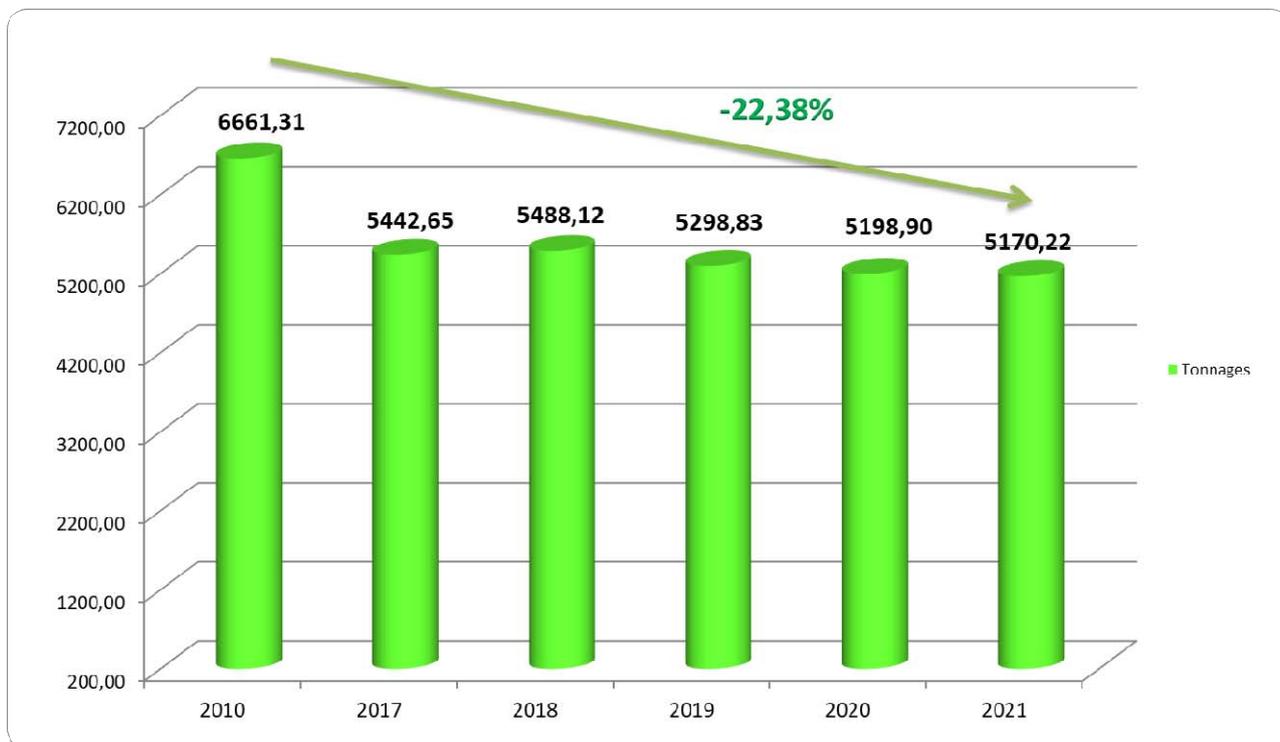
Le ratio diminue également, passant de 216,79 kg/an/habitant en 2020 à 214,84 kg/an/habitant en 2021.

- 229,30 kg/an/hab. pour le SMDO (Chiffre 2021)
- 254 kg/hab. en France (Source ADEME – 2017)

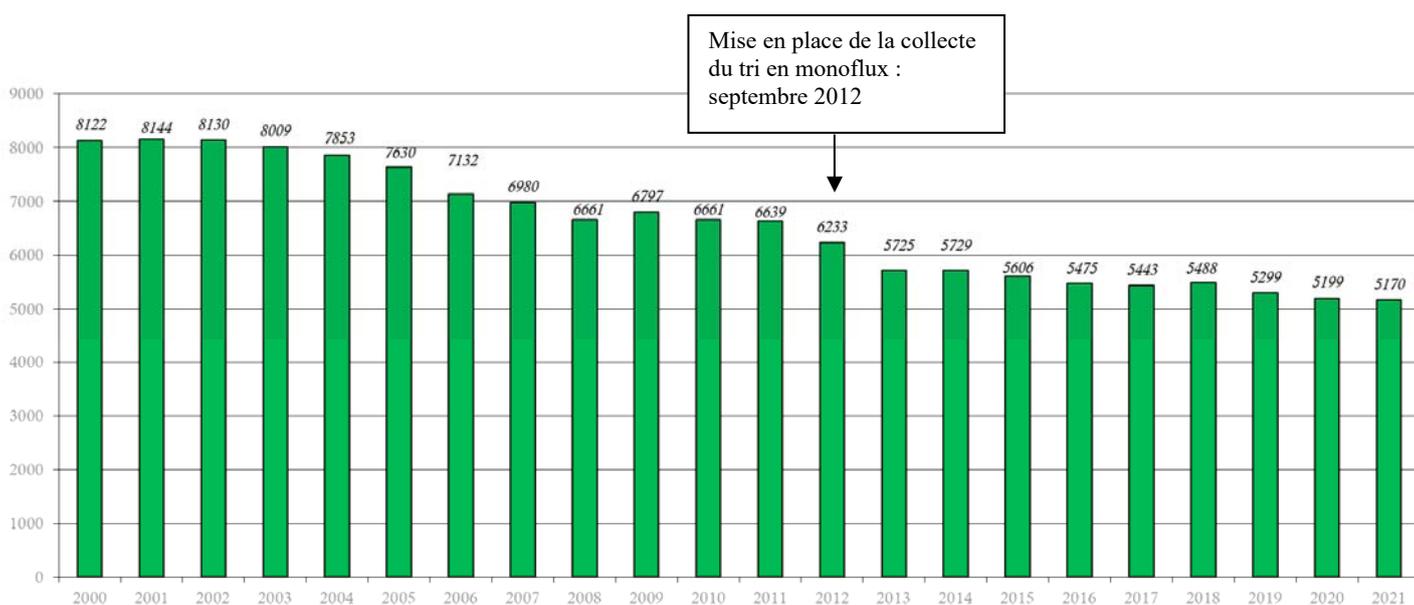


ÉVOLUTION DES TONNAGES 2010 – 2021

Une baisse constante est observée depuis maintenant plusieurs années malgré une évolution de +4,67% de la population par rapport à l'année 2010, passant de 289,71kg/hab/an à 214,84kg/hab/an soit une baisse de 74,87kg/hab/an.



Depuis 2000, ...



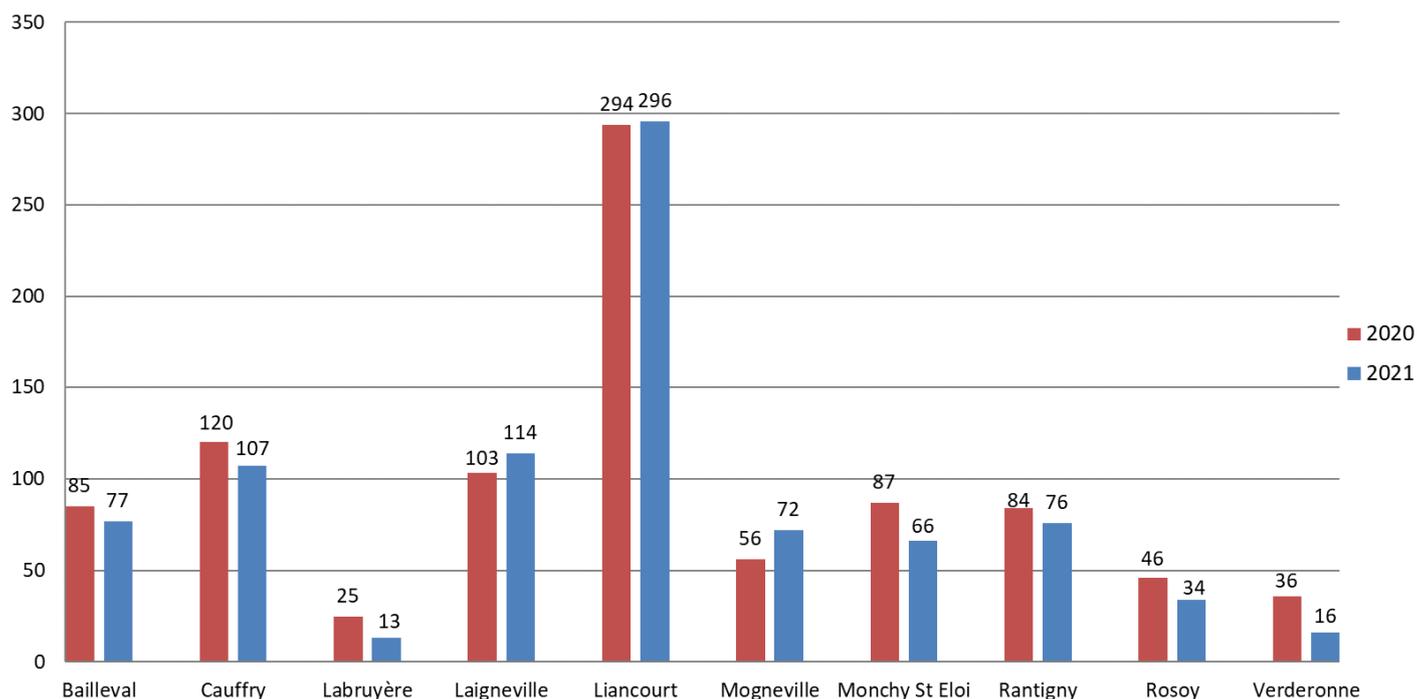
LES ENCOMBRANTS

INTERVENTIONS

La collecte, gérée en régie, s'effectue les mercredis après la collecte du tri du secteur J et une fois par mois le vendredi matin, sur rendez-vous pris par le "SVP collecte".

En 2021, 871 interventions ont été effectuées contre 936 en 2020 soit une diminution du nombre de rendez-vous (-6,94 %).

Nombre de rendez-vous par commune



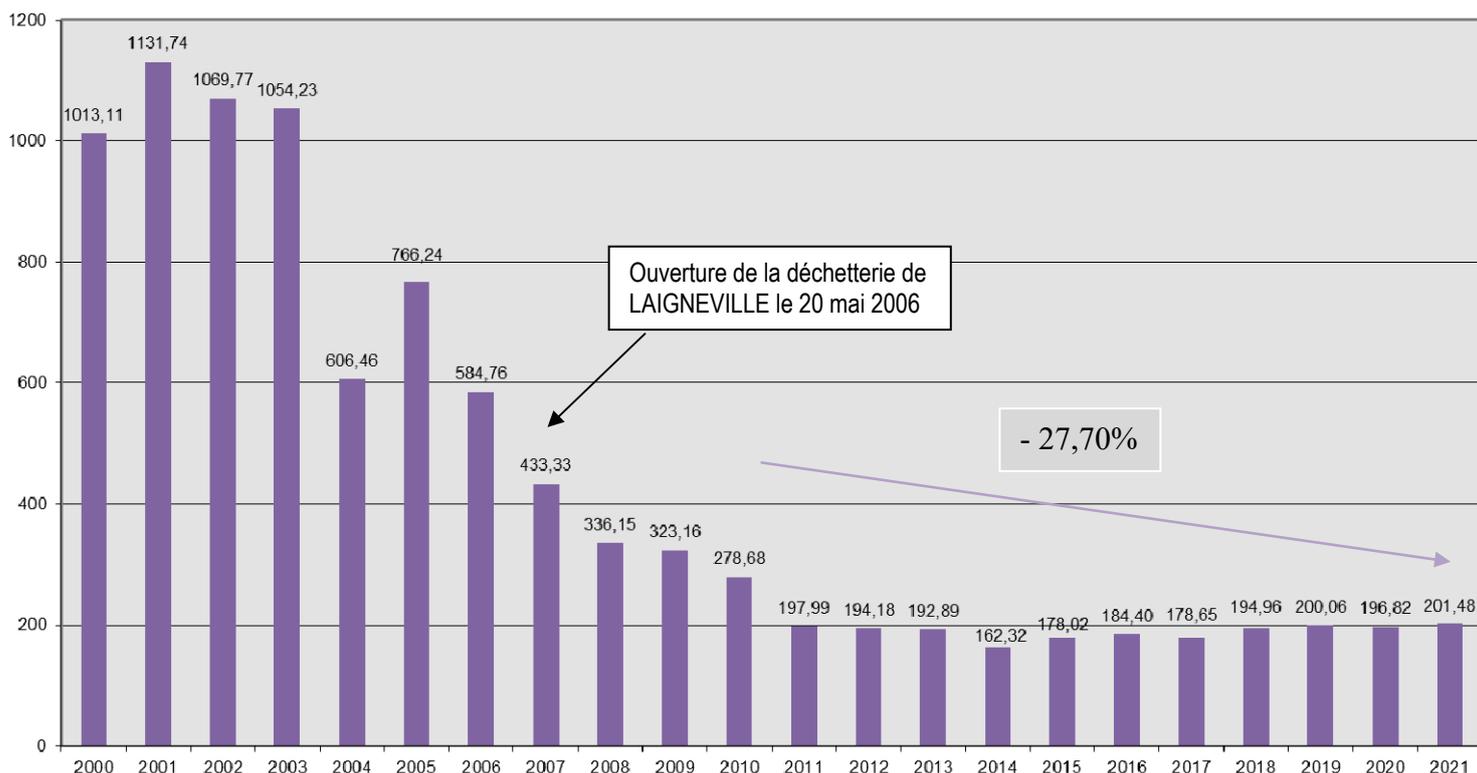
Les objets ramassés se divisent en 3 familles :

- Les **appareils électroménagers – D3E** (valorisables), sont déposés en direct à la déchèterie ou récupérés par la recyclerie (selon l'état).
- La **ferraille** (valorisable), stockée sur le site de la Communauté de Communes et récupérée pour la revente par l'entreprise FEREC à Breuil le Sec.
- La **fraction tout venant**, déposée par les équipes de collecte chez VEOLIA à Nogent sur Oise pour valorisation (bois, ferraille,...)

TONNAGES 2021

	Encombrants		Ferraille	
	Tonnages	Kg/hab.	Tonnages	Kg/hab.
Janvier	21,62	0,90	0,00	0,00
Février	14,10	0,59	1,82	0,08
Mars	18,10	0,75	1,48	0,06
Avril	17,46	0,73	1,34	0,06
Mai	14,12	0,59	0,00	0,00
Juin	20,64	0,86	1,10	0,05
Juillet	11,78	0,49	0,00	0,00
Août	15,64	0,65	0,00	0,00
Septembre	14,10	0,59	1,54	0,06
Octobre	14,16	0,59	0,00	0,00
Novembre	15,72	0,65	0,00	0,00
Décembre	16,76	0,70	0,00	0,00
Total	194,20	8,07	7,28	0,30

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE 2000 A 2021

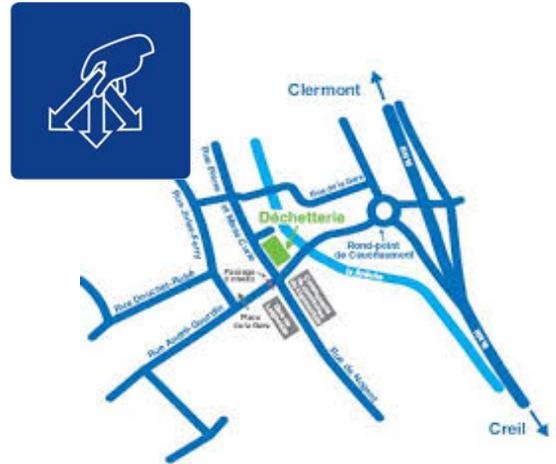


Les tonnages collectés en porte à porte sur RDV ont augmenté pour l'année 2021 de 2,37% et diminué de -27,70% par rapport à 2010.

Le service a collecté 8,327 kg/an/habitant.

LA DÉCHETTERIE

PLAN D'ACCÈS



LA FRÉQUENTATION ET LES TONNAGES 2020-2021

La déchetterie de LAIGNEVILLE est ouverte depuis le 20 mai 2006. Elle est gérée par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise avec ses propres agents.

FREQUENTATION		
Mois	2020	2021
Janvier	2 614	2 323
Février	2 964	2 816
Mars	1 601	3 812
Avril	-	2 762
Mai	-	3 095
Juin	1 387	3 511
Juillet	4 128	3 857
Août	3 375	4 667
Septembre	3 627	3 564
Octobre	3 283	3 206
Novembre	2 383	2 575
Décembre	2 503	2 215

Total	27 865	38 403
--------------	---------------	---------------

*TVIE : Tout venant incinérable traité par enfouissement (manque de capacité, pannes ponctuelles de l'incinération, ...)

** sont inclus les D3E collectés lors des rendez-vous encombrants

TONNAGES			
Filières	2020	2021	
Déchets verts	769,11	1 090,68	
Terres et gravats	1 195,40	977,58	
Tout venant enfouissable (TVE)	1 596,10	2 746,56	
Monoflux	0,42		
Eco-mobilier	213,16	345,68	
TVIE*	581,04	861,28	
Extincteurs et bouteilles de gaz			
Ferrailles	197,64	231,40	
Déchets dangereux (hors batteries)	31,30	35,58	
Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	29,67	39,01	
Batteries	0,78	0,36	
D3E**	172,87	195,24	
Piles usagées	0,58	1,00	
Huiles moteur	11,34	9,54	
Pneus	6,93	12,92	
Pneus coupés hors filière ALIAPUR			
Textiles	8,88	11,22	
Tout venant incinérable (TVI)	842,62	985,88	

Total	5 657,83	7 543,92	
--------------	-----------------	-----------------	--

En 2021, 1 844 enlèvements ont été effectués pour 38 403 visites. Les tonnages ont augmenté de 33,34%.

LA RECYCLERIE

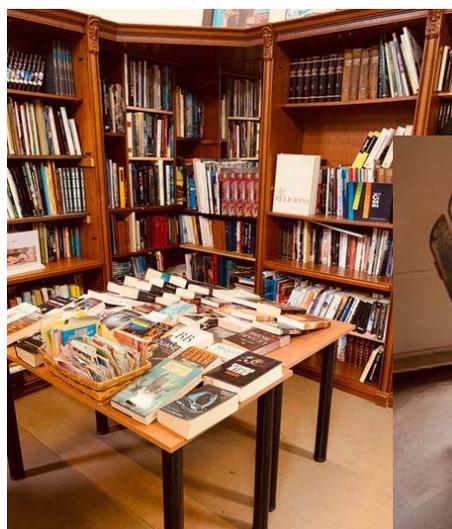
Depuis le 2 mars 2011, la recyclerie, Sud Oise Recyclerie (SOR), lieu de 1200m², est ouverte au public. Elle répond à deux objectifs : favoriser le recyclage des objets et matériels électroménagers (un anti-gaspillage bon pour la planète) et contribuer également aux politiques d'insertion par l'emploi.

Les jours et horaires d'ouverture du magasin sont les suivants : du mardi au samedi de 10 h à 17 h, fermé le jeudi matin

Les dépôts sont possibles du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les 5 missions essentielles de la SOR sont :

- la collecte
- la revalorisation et la vente
- l'insertion des publics en chantier d'insertion
- la sensibilisation à l'environnement auprès du grand public
- le ramassage chez les particuliers



Des ateliers ouverts au public sont aussi créés : Atelier bricolage, atelier couture, ...

DES PARTENAIRES, FINANCIERS, SOCIAUX ET COMMERCIAUX

L'ACSO
La CCPOH
La CCLVD
Le SMDO
L'État
Le Conseil Départemental de l'Oise
Le FSE
Le Pôle Emploi
La Mission locale
Cap emploi
La SANEF
DEFITH 60
CGET



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

LE PERSONNEL PERMANENT :

- ☞ 6 personnes en CDI: la directrice, le coordinateur technique, l'encadrant technique, l'accompagnateur socioprofessionnel, l'assistante administrative et la vendeuse;
- ☞ 1 personne en CDD depuis le 10 mars 2021 pour une durée de 12 mois : l'encadrante technique adjointe ;
- ☞ 1 personne en PEC depuis le 16 mai 2020 pour une durée de 24 mois : le réparateur en gros électroménager ;
- ☞ 1 personne en CDD depuis le 1er octobre 2021 pour une durée de 18 mois : la deuxième vendeuse ;
- ☞ 1 personne en CDD depuis le 22 novembre 2021 pour une durée de 12 mois : la chargée de mission.

L'INSERTION :

En 2021, 51 personnes ont intégré le chantier d'insertion : 40 personnes du territoire de l'ACSO (22 en quartiers prioritaires), 5 personnes de la CCPOH, 2 personnes de la CCLVD et 4 personnes de quatre autres territoires (1 en quartier prioritaire)..

☞ Les statuts :

- ☞ 22 bénéficiaires du RSA ;
- ☞ 8 jeunes de moins de 26 ans ;
- ☞ 10 ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) ;
- ☞ 1 AAH (Allocation Adultes Handicapés) ;
- ☞ 5 DELD (Demandeur d'Emploi de Longue Durée) ;
- ☞ 1 ASS/TH (Travailleur Handicapé) ;
- ☞ 2 DELD /TH ;
- ☞ 1 DETLD /TH ;
- ☞ 1 DELTD.

En 2021, 29 sorties, 12 salariés ont retrouvé un emploi :

☞ Les sorties vers l'emploi durable / formation qualifiante :

- 1 femme Jeune : Contrat de professionnalisation de 9 mois chez Cora ;
- 1 femme DELD/TH : Contrat à durée déterminé de plus de 6 mois à l'ESAT de St Just en Chaussée ;
- 1 homme ASS : Contrat à durée déterminé de plus de 6 mois au sein des Compagnons du Marais ;
- 1 femme RSA : Formation qualifiante DEAVS pour une durée de 18 mois au GRETA de Creil ;
- 1 homme jeune : Contrat à durée indéterminé chez Cash Converters ;
- 1 homme DELD : Mission d'intérim longue durée ;
- 1 homme RSA : CDI au sein d'une société de nettoyage ;
- 1 homme jeune : Formation « transport de voyageurs » à l'AFTRAL ;
- 1 homme jeune : Formation « Installateur, dépanneur informatique » à l'AFPA de Villers Saint Paul.

↳ Les emplois de transition :

- 1 homme ASS/TH : CDD de 12 mois en PEC à la Mairie de Pont Ste Maxence ;
- 1 homme DELD : CDD de 3 mois garage Bissan à Laigneville ;
- 1 homme ASS : CDD de 3 mois à la base aérienne de Creil ;

↳ Les immersions :

- 1 homme DELD : 2 semaines en mars au sein du garage Bissan à Laigneville en tant que mécanicien
- 1 homme ASS : 1 semaine en mars chez Elan CES à Senlis en tant qu'encadrant technique ;
- 1 femme RSA : 7 jours en juillet au sein du restaurant « La Terrasse » à Villers Saint Paul ;
- 1 femme RSA : 2 semaines chez Auchan à Nogent sur Oise.

↳ Missions complémentaires :

- 1 homme RSA a effectué entre juillet et octobre des missions complémentaires au sein du service déchets ménagers de l'ACSO.

↳ Les formations :

- Une salariée a obtenu son permis B ;
- L'ensemble des salariés a été formé à la manipulation des différents extincteurs ;
- Un salarié a été positionné sur la formation « conducteur de machines de plasturgie » via l'AFPA de Villers et le pôle emploi, début prévu en 2022.

↳ Les actions d'insertion :

- Démarches auprès du pôle emploi pour une formation d'AMP avec APRADIS à Beauvais pour une salariée ;
- Démarches auprès de l'AFPA d'Amiens pour une formation d'encadrant pédagogique en chantier d'insertion pour un salarié ;
- Démarches auprès d'Humando pour un salarié ;
- Prise de rdv avec BGE 60 pour une création de micro-entreprise pour deux salariés ainsi qu'auprès de l'AGEFIPH ;
- Mise en place d'une MISP (prestation de la MDPH pour une orientation en ESAT) pour une salariée ;
- Mise en place de deux PAS (prestation de la MDPH pour un bilan avant la mise en place d'une reconnaissance TH) pour deux salariés ;
- Information collective en février avec l'UREPADA d'Amiens pour la sensibilisation de l'ensemble des salariés sur la surdité ;
- Inscription pour le permis B social avec SJT Creil pour 4 salariés et inscription au code de la route pour deux salariés dans une auto-école privée ;
- Démarches pour un contrat de professionnalisation avec CORA pour une salariée ;
- Suivi social et familial avec l'ASE, le CCAS de Villers Saint Paul et les Compagnons du Marais pour une salariée ;

- Participation aux portes ouvertes de la CCI de Nogent pour 2 salariés, suivie de deux inscriptions pour une entrée en formation sécurité et peintre carrossier ;
- Démarches pour une immersion en tant qu'agent de déchetterie au SDMO pour un salarié ;
- Démarches pour une immersion en tant qu'encadrant technique chez Elan CES pour un salarié ;
- Démarches pour une immersion en tant qu'ASP chez REB pour une salariée ;
- Gros suivi santé pour un salarié sur le plan dentaire qui sera suivi de rendez-vous avec un orthophoniste ;
- Mise en place d'un partenariat avec la maison de la justice de Creil (SPIP) pour un salarié ;
- Mise en place de suivis au SATO et au CASA pour deux salariés ;
- Mise en place d'une aide alimentaire à l'épicerie sociale de Villers pour deux salariés ;
- Démarches auprès du CCAS de Creil, de l'épicerie sociale de Creil et de la MDS de Creil pour une salariée ;
- Mise en place des tests en ligne pour le recrutement LIDL pour une salariée ;
- Démarches retraite pour deux salariés ;
- Démarches pour une prise d'autonomie pour l'ensemble des salariés pour accéder aux espaces personnels des différents sites internet : pôle emploi, CAF, impôts, AMELI, CPF, CNI...
- Démarches MDPH pour deux salariées ;
- Démarches santé pour plusieurs salariés : ophtalmologue, dentiste, CMP de Creil ;
- Démarches pour obtenir une aide juridictionnelle pour une salariée ;
- Démarches pour un contrat de professionnalisation aux compagnons du marais pour un salarié ;
- Information collective le 08 avril de l'association « Vacances et Familles » ;
- Forum de l'emploi à Creil le 09 septembre avec un salarié, pour lequel nous sommes en attente d'une réponse pour un poste d'agent de fabrication à la clouterie de Creil ;
- Démarches auprès du Greta de Creil pour une salariée ;
- Démarches auprès du Greta de Beauvais pour un salarié ;
- Démarches auprès de l'AFPA de Compiègne pour une salariée ;
- Démarches auprès de l'AFPA de Stains pour une formation de facteur avec Formaposte ;
- Simulations d'entretiens d'embauche et préparation aux tests psychotechniques ;
- Démarches administratives : renouvellement de CMU ; Bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie ; mutuelle ; pôle emploi ; bailleurs sociaux ; ANTS ; trésor public ;
- Orientations vers les MDS ou CCAS : dossier FSL ; mise en place de suivis psychologiques, garde d'enfants ;
- Orientation vers la médecine du travail de deux salariés pour une prise en charge psychologique ;
- Prise de contact avec l'office de tourisme de Creil pour la mise en place d'une immersion ;
- Information collective organisée par l'INFREP pour une formation « agent de commerce » pour une salariée ;
- Prise de contact auprès d'une agence immobilière pour une immersion ;
- Démarches auprès du service développeur apprentissage de la CCI de l'Oise pour trouver un employeur prêt à recruter un salarié en contrat pro peintre carrossier ;
- Visite et entretiens individuels à la clouterie de Creil pour deux salariés : immersions à mettre en place début 2022 ;
- Entretien d'embauche au centre Leclerc de Cauffry pour une salariée ;

- Entretien d'embauche à Auchan pour contrat de professionnalisation pour quatre salariées : une salariée retenue mais fin de période d'essai ;
- Positionnement pour une formation FLE avec l'organisme AFEC pour deux salariés ;
- Démarches auprès des bailleurs sociaux pour un poste de gardien d'immeuble pour un salarié ;
- Entretien d'embauche via Randstadd à Senlis pour un recrutement de chauffeurs livreurs pour deux salariés ;
- Entretien d'embauche à Tiers sur Thève, société IERSIMS pour un poste de chauffeur livreur pour un salarié ;
- Entretien à la boulangerie Ange de Montataire pour une salariée ;
- Utilisation du Compte Formation Professionnel d'une salariée pour inscription au permis B ;
- Forum de l'emploi dans la galerie marchande de Cora le 17 novembre 2021 : 5 salariés positionnés pour le recrutement Cora et 7 salariés pour participer au forum (différents stands) ;

L'ECONOMIQUE :

↳ Les ventes du magasin :

Total des ventes du magasin en 2021 : **330 572,67 € pour 38 053** ventes réalisées soit un panier moyen à 8.68€.

Le chiffre d'affaire du magasin est en régression de 65 111,86€ par rapport à 2020.

↳ Les débarras / Les enlèvements :

Total des débarras et enlèvements en 2021 : **68 115€.**

Le chiffre d'affaire des débarras et enlèvements est en progression de 25 447€ par rapport à 2020.

↳ L'aérogommage :

Le chiffre d'affaire de l'aérogommage en 2021 s'élève à **2 285€.** Le chiffre d'affaire de l'aérogommage est en régression de 979€ par rapport à 2020.

En 2021, le chiffre d'affaire de la recyclerie (magasin, débarras et aérogommage) est donc de **400 972,67€** soit une progression de 91 537,86€ par rapport à 2020 (+29,58%).

L'ENVIRONNEMENTAL

	Collectes et dépôts				Ventes		Filières écologiques ou déchetterie	
	2020	2021			2020	2021	2020	2021
		Collecte Domicile	Dépôts recyclerie	Collecte Déchetterie				
La Ferraille	NE	NE	NE	NE	NE	10t140 (Ferec)	9t76 (Ferec)	
Le mobilier	91t550	59t795	71t009	4t064	122t300	181t750	57t020 (Eco-Mobilier)	58t860 (Eco-Mobilier)
Le mobilier professionnel		39t172	0	0		39t172		
Les D3E	67t220	9t610	51t750	2t465	38t885	38t965	31t325 (Véolia)	32t725 (Ecologic)
Les textiles	63t072	8t631	78t464	1t848	36t453	NE	26t319 (Le Relais)	27t816 (Le Relais)
Les livres	44t039	8t830	52t246	1t577	NE	NE	NE	19t326 (Véolia)
La vaisselle/ les Bibelots	46t109	10t074	50t343	2t647	44t326	NE	Enfouissable : 11t440	Gravats : 8t480 (rejets déchetterie)
Jouets/ Vélos/ Puériculture	21t679	1t643	22t352	1t289				TVV : 12t140 (Rejets déchetterie)
Outils/ Jardinage	2t638	1t887	5t993	0t613				Tout à brûler : 13t600
Déchetterie	Dont 6t525 récupérés en déchetterie							
Total	336t307	139t642	332t157	14t503	242t964	259t887	124t804 en filière écologique Et 25t040 en déchetterie	148t487 en filière écologique Et 20t620 en déchetterie

* NE : Non évalué / TVV : Tout Venant Valorisable

En 2021, 9 099 dépôts ont été enregistrés soit 2346 de plus qu'en 2020 :

- 3 943 de l'ACSO pour 134t903 ;
- 1 851 de la CCPOH pour 65t524 ;
- 1 143 de la CCLVD pour 40t477 ;
- 2 162 d'autres territoires pour 89t470.

En 2021, 498 enlèvements à domicile ont été réalisés soit 160 de plus qu'en 2020

LES AUTRES ACTIONS DE LA RECYCLERIE :

↳ La recyclerie reçoit des stagiaires des lycées, des collèges, des jeunes en réparation pénale ainsi que des adultes en stage dans le cadre de la formation professionnelle. En 2021, nous avons accueilli 12 stagiaires sur plusieurs semaines.

Une convention a été signée avec le Collège Emile Lambert de Villers St Paul dans le cadre de la mesure de responsabilisation ainsi qu'avec le Collège Berthelot de Nogent.

Une convention a également été signée avec l'ITEP de St Maximin : la recyclerie accueille plusieurs jeunes une demi-journée par semaine (le jeudi après-midi) au sein des ateliers.

↳ Les bénévoles sont au nombre de 8 :

- 1 personne pour le tri du linge ;
- 7 personnes polyvalentes ;

↳ Des classes citoyenneté sont accueillies à la recyclerie. Les enfants participent à des animations sur la fabrication d'objets à partir de ce qui peut être collecté à la recyclerie. Ils participent également au tri du linge. En 2021, 9 classes ont été accueillies soit 218 enfants.

↳ La recyclerie travaille en partenariat avec le CCAS de Villers St Paul, les compagnons du marais et la CAF afin d'équiper les familles les plus modestes à moindre coût.

↳ « Poubeau » a fait don de sept palettes de décorations à la recyclerie.

↳ La « recyclerie mobile » était présente :

- le 1er avril sur la place St Médard à Creil, pour le lancement des semaines creilloises ;
- le 19 juin au parc de la brèche à Villers Saint Paul pour la fête de la ville et des associations ;
- le 24 juillet au sein du quartier « Les Terriers » de Pont Ste Maxence pour une animation sur le réemploi en collaboration avec le service environnement de la CCPOH ;

La recyclerie mobile a été inaugurée le samedi 16 octobre 2021 et une chargée de mission a été recrutée le 22 novembre 2021.

↳ Animations autour du réemploi :

- Le 16 juin, la recyclerie a animé un atelier autour du réemploi avec les enfants du « mercredi loisir » de Villers Saint Paul, 22 enfants ont participé à cette animation.
- Le 10 juillet, la recyclerie a animé un atelier autour du réemploi au sein du quartier « Parc Soltémon » de Pont Ste Maxence en collaboration avec le service environnement de la CCPOH
- Le 08 juillet, la recyclerie a animé un atelier autour du réemploi au sein du quartier Bellevue, Bellevisée de Villers Saint Paul, en collaboration avec le centre socioculturel de Villers Saint Paul ;
- Le 24 novembre, la recyclerie a animé un atelier autour du réemploi et la fabrication d'objets avec les familles du quartier Belle Vue de Villers Saint Paul.

↳ En janvier, la recyclerie a fait don de tout le matériel médical qui était stocké dans les ateliers : une vingtaine de personnes ont pu bénéficier de ces dons. Cette action est renouvelée dès que le stock le permet.

↳ La recyclerie fait don, régulièrement, de couvertures et de matelas à l'association « animaux sans toit ».

↳ La recyclerie a fait don de meubles à une famille de Bailleval dont la maison a brûlé en janvier.

↳ La recyclerie a fait don de 6 ordinateurs à l'association « Les compagnons du marais ».

↳ La recyclerie a fait don de tee-shirts à l'Ecole de la 2ème chance de Creil pour la fête du développement durable à Montataire.

↳ Une convention a été signée en avril 2020 avec Valdélia, éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des déchets de mobilier professionnel. Cette convention est une nouvelle source de collecte et de ressources pour la recyclerie. En 2021, la recyclerie a effectué 31 collectes chez des professionnels soit 39t172 de mobilier.

↳ L'ACSO a souhaité installer un portique de sécurité au niveau de la chaudière afin d'éviter que des objets tombent sur cette dernière.

↳ Tout le système de caméras a été revu. Ce système est en place depuis fin 2020 début 2021.

↳ Un escalier a été posé afin de pouvoir stocker en toute sécurité en hauteur des petits meubles.

↳ La recyclerie a obtenu un financement de l'Etat à hauteur de 11 000€ ainsi que le soutien de la SANEF à hauteur de 1 500€ pour l'aménagement d'un algéco devenu l'atelier aérogommage (avec filtration de l'air).

↳ Une action « fin de brocante » a été menée à Brenouille, le dimanche 20 juin. Malgré le mauvais temps, la recyclerie a tout de même collecté 590 kilos d'objets divers.

↳ Un carport a été installé à l'avant du bâtiment afin d'y installer la « zone gratuite ». Cette zone est appréciée de la clientèle et permet de limiter les rejets en déchetterie.

↳ Afin d'être conforme aux normes en vigueur, la recyclerie a fait installer deux conteneurs maritimes à l'arrière du bâtiment pour le stockage des DEEE.

↳ Depuis le mois d'avril, la recyclerie travaille avec la CARSAT et la médecine du travail sur la mise en place du document unique. Le marquage au sol a été réalisé afin d'être aux normes en matière de sécurité (zone d'évacuation en cas d'incendie, zones piétonnes à l'extérieur...).

Un architecte a été sollicité afin d'épauler la recyclerie pour la mise aux normes des locaux.

↳ Un gros travail a été réalisé pour trier et recenser tous les produits de type peintures, aérosols, vernis, huiles... qui étaient stockés depuis plusieurs années. Tous ces produits ont été pris en charge par la société BUTIN. Le coût pour la recyclerie en 2021 est de 3 109€.

↳ Les agents du service communication de la mairie de St Leu d'Esserent sont venus filmer les salariés en insertion dont l'atelier création. Ce type d'action est très valorisant pour les salariés. En août, un agent du service communication de l'ACSO est venu filmer la recyclerie dans le but de faire un « spot publicitaire » qui remplace celui que nous avons depuis plus de 10 ans.

↳ La nouvelle convention SMDO/SOR a été validée et signée et un container réemploi doit être installé en février 2022 à la déchetterie de St Leu d'Esserent.

↳ La recyclerie poursuit ses actions « meubles à 1€ » ou « meubles gratuits » afin de rejeter un minimum dans les filières écologiques ou en déchetterie. Une opération « tables à 2€ et chaises à 1€ d'un ancien collègue » a eu lieu en avril. Ainsi, la mairie de Hermes a pu homogénéiser son restaurant scolaire avec 30 tables et 100 chaises pour un coût financier de 160 euros. En septembre, la mairie de Fournival est également venue s'équiper en tables et chaises d'école pour un coût financier de 225 euros. La mairie de Verneuil en Halatte est venue s'équiper en décorations de Noël pour un coût financier de 100 euros. La mairie de Chevrières est également venue acheter du mobilier d'école pour un coût financier de 156 euros.

↳ Des agents de l'OPAC de l'Oise, Oise Habitat, 1001vies habitat, sont venus visiter la recyclerie dans le but de créer un partenariat notamment sur le sujet des encombrants revalorisables. La SA HLM est également intéressée, une rencontre est prévue prochainement.

Une convention de partenariat CCPOH/Bailleurs/SOR est en place depuis début 2022 pour la collecte des D3E et des encombrants revalorisables. Ce même type de partenariat est à l'étude sur le territoire de l'ACSO et le parc locatif Oise Habitat.

↳ La recyclerie a accueilli sur une matinée en octobre, 5 compagnons de la communauté d'Emmaüs d'Erquery afin de leur expliquer la mise en place de la traçabilité dans les ateliers et la gestion des bennes éco-mobilier et ferraille. Cette visite a été très valorisante pour les salariés en insertion chargés de la gestion de stock ainsi que pour le salarié qui gère le rangement des bennes.

↳ Tous les salariés ont participé à la formation « manipulation des extincteurs » le 07 octobre 2021.

↳ La recyclerie a été retenue pour mettre en place le projet « Premières Heures en Chantier ». Il s'agit d'un projet expérimental, deux structures ont été retenues dans l'Oise : Emmaüs Beauvais et SOR. Ce projet vise à intégrer sur le chantier d'insertion un public dit de « grands marginaux ». Une vingtaine de personnes pourront intégrer le chantier sur l'année 2022. Un Educateur Socioprofessionnel doit être recruté par la recyclerie à temps plein. Cette personne sera chargée d'encadrer et d'accompagner les salariés sur le chantier d'insertion. Sur le plan social, le suivi sera assuré par la structure « orienteur » à savoir les compagnons du marais ou le Samu Social.

LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

PARC DE CONTENEURS EN PLACE au 05/09/2022

	Déchets végétaux	JAUNE			VERT			Bornes à verre		Bornes à Textile public
	240L	120L	240L	340L	120L	240L	340L	Enterrées	Aériennes	
BAILLEVAL	531	232	308	16	122	220	33	1	4	1
CAUFFRY	835	352	546	41	198	360	59	5	6	2
LABRUYERE	183	79	117	3	46	87	7	1	1	1
LAIGNEVILLE	1176	571	707	111	302	572	128	5	5	2
LIANCOURT	1177	693	679	132	406	524	212	6	5	1
MOGNEVILLE	473	191	298	31	116	194	45	1	1	1
MONCHY SAINT ELOI	651	279	399	34	132	262	85	4	2	1
RANTIGNY	548	282	307	44	164	238	63	3	2	1
ROSOY	216	102	136	8	76	119	10	-	1	1
VERDERONNE	182	81	109	3	73	69	13	-	1	-
TOTAL	5972	2862	3606	423	1635	2645	655	26	28	11

CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE - VERRE

La Communauté de Communes dispose sur son territoire pour la collecte du verre de 26 colonnes enterrées de marque CONTENUR et de 28 bornes aériennes de marque CITEC et COMPOECO

L'entretien et la réparation de ces bornes à verre sont effectués par nos services. En ce qui concerne le vidage des corbeilles situées à proximité de celles-ci, les services techniques des communes en ont la charge.

Une borne aérienne a été ajoutée aux services techniques de Liancourt en septembre 2021.

CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE – TEXTILE

Rappel : Par délibération du 16 novembre 2011, le comité syndical du SMVO avait décidé de conclure une convention de partenariat avec ECO-TLC, éco-organisme dont la mission était de sensibiliser au réemploi et au recyclage des textiles, du linge et des chaussures.

La Communauté de Communes a donc conventionné avec deux prestataires de collecte et recyclage de textiles :

La communauté de communes a collecté au total **66,054 tonnes de TLC en 2021** (2,74 Kh/hab) contre **53,342 tonnes de TLC en 2020** (2,22 Kh/hab) soit une augmentation de 12,712 tonnes (23,83%).

LE RELAIS :

Grâce aux dons, le Relais récupère chaque année près de 90 000 tonnes de textiles (chiffre 2012), pour une valorisation à 90%. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :

- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 93 boutiques Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.

- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

En 30 ans, le Relais a créé plus de 2 200 emplois. Il travaille par ailleurs en étroite collaboration avec les associations locales, qui œuvrent comme lui dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Collecte des TLC (données en Kg)

Points de collecte		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Bailleval															
Cimetière	Public	452	345	458	426	470	319	401	458	515	401	341	152	4738	4922
Nbre de passages		2	2	5	4	5	4	4	5	3	4	5	3	46	42
Ss Total		452	345	458	426	470	319	401	458	515	401	341	152	4738	4922
Cauffry															
Adresse privée	Privé											171		171	
Nbre de passages												1		1	
E. Leclerc	Privé											570	176	746	
Nbre de passages												3	4	7	
Clos Germain	Public	400	539	655	625	643	759	588	839	671	598	760	590	7667	6391
Nbre de passages		4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	7	6	56	73
Grande Rue	Public	6	83	275	121	187	131	320	236	122	166	257	67	1971	1620
Nbre de passages		1	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3	1	23	22
Ss Total		406	622	930	746	830	890	908	1075	793	764	1587	833	10555	8011
Labruyère															
Hospital Doumer	Privé		144									256		400	296
Nbre de passages			1									1		2	2
Rue du Marais	Public	151	158	114	90	215	266	32	79	86	101	73	5	1370	1296
Nbre de passages		2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3	1	25	23
Ss Total		151	302	114	90	215	266	32	79	86	101	329	5	1770	1592
Laigneville															
Adresse privée	Privé														
Nbre de passages															
Déchetterie	Public	1254	659	1169	817	609	1079	1023	1450	872	951	737	596	11 216	8 880
Nbre de passages		5	2	4	4	4	5	4	5	4	4	5	3	49	53
Place de la Gare	Public	339	457	473	573	728	910	937	1086	639	686	842	486	8 156	5884
Nbre de passages		2	2	2	2	5	4	4	5	4	4	5	3	42	26
Ss Total		1593	1116	1642	1390	1337	1989	1960	2536	1511	1637	1579	1082	19 372	14 764
Liancourt															
E. Leclerc	Privé											685	512	1197	
Nbre de passages												3	4	7	
Le Petit Bonheur	Privé		605				630					504		1739	1749
Nbre de passages			1				1					1		3	3
Maison de retraite	Privé														
Nbre de passages															
rue du 11 novembre	Public	184	82	123	186	266	451	453	373	133	275	232	165	2923	1960
Nbre de passages		2	2	2	2	3	2	2	4	3	4	4	2	32	22
Ss Total		184	687	123	186	266	1081	453	373	133	275	736	165	5859	3709
Mogneville															
Mairie	Public	357	133	276	228	468	250	241	323	635	536	435	84	3966	3064
Nbre de passages		2	2	2	2	3	2	1	2	2	2	3	1	24	25
Ss Total		357	133	276	228	468	250	241	323	635	536	435	84	3 966	3064
Monchy															
Adresse	Privé														
Nbre de passages															
Mairie	Public	374	490	430	573	953	585	572	950	719	786	595	420	7 447	4809
Nbre de passages		2	2	2	2	5	4	4	5	4	4	5	4	43	24
Ss Total		318	324	160	475	0	514	473	569	453	527	733	262	7 447	4809
Rantigny															
Adresse	Privé														
Nbre de passages															
Place de la République	Public	426	672	862	793	1054	1025	977	1231	553	926	863	786	10168	9760
Nbre de passages		4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	7	7	57	64
Ss Total		748	611	291	480	313	795	968	1170	1139	1390	916	939	10168	9760
Rosoy															
Rue du Grand Champ	Public	212	168	88	273	169	290	231	170	260	199	80	39	2179	2711
Nbre de passages		2	2	2	2	3	2	2	2	2	1	3	1	24	33
Ss Total		337	134	72	245	289	259	158	305	185	307	359	61	2178,5	2711
Verderonne															
Adresse	Privé														
Nbre de passages															
Ss Total															
TOTAL		4 546	4 274	4 066	4 266	4 188	6 363	5 594	6 888	5 450	5 938	7 015	3 583	66 054	53 342

LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

COMMUNICATION EN PORTE A PORTE

En 2021, plusieurs documents du Département Environnement Déchets, distribués par nos services en collaboration avec une partie des communes, ont permis d'informer les habitants :

↳ Le Mag de décembre 2020/2021 : 2 pages

4
5

LE DÉCHET : UNE RESSOURCE UTILE ... S'IL EST DE QUALITÉ

« LE DÉCHET, UNE RESSOURCE UTILE »

Aujourd'hui le déchet prend un tout autre enjeu. Il doit être perçu comme une ressource. Il se composte, se recycle, parfois à l'infini comme le verre. Pour tirer tous les bénéfices du recyclage, il est nécessaire de trier. Car un déchet mis en vrac et mélangé, ne connaîtra jamais de seconde vie. A l'échelle nationale, les déchets de nos poubelles sont composés de :

- 25% de matières biodégradables (planches, argenterie...)
- 21% de papiers carton,
- 20% de déchets ménagers non recyclables,
- 11% de verre,
- 8% d'emballages plastiques,
- 8% de textiles,
- 4% de métaux.

CHIFFRES CLEFS 2019-2020

Depuis la reorganisation des tournées il y a un an, les tonnages des déchets triés collectés sont en augmentation. Mais qu'en est-il de la qualité ? Une bonne qualité évite les refus et la mise à l'incinération.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS/AN

Déchets	2019	2020
Déchets ménagers	4855	4725
Verre	1140	1412
Aluminium	1027	1520
Bois	485	542

Pour optimiser le recyclage, il est nécessaire d'adopter les bonnes pratiques. Celles-ci sont facilitées par la mise à disposition de bacs par type de déchets collectés en porte à porte ou de bornes en apport volontaire dans les communes.

- les emballages en verre, tout comme les textiles sont à déposer dans les bornes en apport volontaire
- les emballages et les papiers sont à déposer ensemble dans le bac au couvercle jaune
- les déchets alimentaires (notamment les épluchures) peuvent être compostés
- les déchets végétaux sont à déposer dans le bac marron ou à composer
- le reste (peu de déchets au final) sont à déposer dans le bac au couvercle vert

Quels objectifs pour ces contrôles préventifs ?

- Réduire les risques encourus par les ripeurs qui peuvent collecter, lors d'erreurs de tri, des déchets dangereux : animaux, filtres amples d'huile, onguents...
- Développer l'attitude responsable de chacun des habitants du territoire dans la gestion de leurs déchets domestiques, en les incitant à choisir la bonne filière de dépôt : bac vert, bac jaune, bornes de tri (verre, textile), compost, déchetterie...
- Diminuer le taux de refus de déchets recyclables en centre tri pour lesquels la Vallée doree est pénalisée,
- Réduire les casses matérielles et l'usure des bornes lors de la collecte de déchets non adaptés tels que le verre, la ferraille, les pots de peintures.

Sur le terrain...

- Une poubelle non triée entraîne la non-collecte du bac lors du passage de la benne,
- Un scotch bloque alors l'ouverture du bac avant le passage du camion de collecte,
- Un flyer est déposé dans la boîte à lettres indiquant la qualité du tri (voir ci-dessous).

CALENDRIERS DE COLLECTE 2021

Les nouveaux calendriers de collecte ont été distribués, ils sont également disponibles en ligne sur notre site internet www.ccl-valleedoree.fr. En cas de non-réception dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas à en faire la demande auprès du SVP Collecte au 03 44 73 84 02 ou par mail : contactccl-valleedoree.fr

A noter que pour cette année 2021, les déchets seront collectés normalement tous les jours fériés.

↳ Les calendriers 2021 + Comment bien trier (au verso)

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

LAIGNEVILLE - LIANCOURT

	LUNDI	MARSE	JEUDI	VENDEDI
LAIGNEVILLE	Sac à ordures ménagères			
LIANCOURT	Sac à ordures ménagères			

DÉCHETS VÉGÉTAUX 2021
du lundi 3 avril au vendredi 28 novembre

Un doute, une question
Service Gestion des déchets
SVP COLLECTE 03 44 73 84 02
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
contactccl-valleedoree.fr

CITEO
POUR ALLER PLUS LOIN
Téléchargez l'application Le G

www.ccl-valleedoree.fr

COMMENT BIEN TRIER

Ordures ménagères
Sont refusés:
Cendres & déchets toxiques
Déchets végétaux
Gravats
Tubes fluorescents

Bottes et emballages en carton
Emballages métalliques
Emballages plastiques
Briques en carton
Papiers
Bouteilles et flacons en plastique
Capsules et petits contenants

Aujourd'hui, tous les emballages et tous les papiers se trient.

Je mets les déchets végétaux dans le bac marron...
Attention à ne pas mettre de sac possible ni de sac de protection
... ou dans mon composteur

Je dépose dans les bornes d'apport volontaire.

Informations utiles
SVP COLLECTE - 03 44 73 84 02
DÉCHETÈRE - 03 44 46 80 08
RECYCLER - 0 800 80 20 02

Vallee d'oree SMDO CITEO

"SVP COLLECTE"

La population dispose d'un numéro (03.44.73.84.02) et d'une adresse électronique (contact@ccl-valleedoree.fr) afin de :

- ↪ Signaler tout type d'anomalie constatée (collecte non faite, accrochage...)
- ↪ Prendre un rendez-vous encombrants
- ↪ Demander une intervention sur les conteneurs ou pour la livraison de sacs végétaux
- ↪ Poser une question sur l'environnement, le tri, la déchetterie...

Le nombre d'interventions s'élève à 1 163 contre 1 434 en 2020

Changements de bacs	Complément de bacs	Maintenance des bacs	1 ^{ère} dotation	Retrait
385 : 175 : capacité, 94 : détruits, 102 : vol, 3 : brûlés, 11 : autres	33	392 : 376 couvercles, 16 roues	352	1

PARTIE III LES INDICATEURS FINANCIERS

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET TRI SÉLECTIF

LE PERSONNEL		2020	2021
Masse Salariale du personnel	MS CCL	405 269 €	370 271 €
	MS auxiliaires (189 personnes en 2021 / 117 en 2020)	20 655 €	48 999 €
	MS administration + Responsable	39 780 €	42 016 €
	MS SVP	30 322 €	24 268 €
	MS garage	28 970 €	30 069 €
	Total MS affecté à la collecte	425 924 €	419 270 €
	Total MS affecté indirectement (administration+SVP+garage)	99 071 €	96 353 €
	MS total exploitation	524 996 €	515 623 €
Fournitures (vêtements, entretien des vêtements)		10 275 €	9 288 €
Total personnel		535 271 €	524 911 €

LE MATERIEL (BENNES + MASTER)		2020	2021
Entretien du matériel roulant	Fournitures de petit équipement + autres	10 257 €	6 057 €
	Fournitures d'entretien	119 €	----- €
	Entretien matériel roulant	48 977 €	51 481 €
	Contrat maintenance	15 909 €	5 595 €
	Total entretien	75 260 €	63 134 €
	Carburant	86 822 €	92 790 €
	Total véhicules	162 082 €	155 924 €
Autres frais divers	Assurances	15 988 €	14 912 €
	Téléphone, Etude optimisation du service, Stage, divers, annonces, carte grise, impôts, fournitures administratives...	17 725 €	44 357 €

COLLECTE VERRE

LE PERSONNEL		2020	2021
Masse Salariale du personnel	MS CCL	----- €	----- €
	MS administration + Responsable	----- €	----- €
	MS SVP	----- €	----- €
	Total MS affecté à la collecte	----- €	----- €
	Total MS affecté indirectement (administration+SVP)	----- €	----- €
	MS total exploitation	----- €	----- €
Fournitures (vêtements, entretien des vêtements)		----- €	----- €
Total personnel		----- €	----- €

LE MATERIEL		2020	2021
Entretien du matériel roulant	Fournitures de petit équipement + autres	46 €	----- €
	Entretien matériel roulant	----- €	----- €
	Total entretien	----- €	----- €
	Carburant	----- €	----- €
	Total véhicules	----- €	----- €
Autres frais divers	Assurances	285 €	308 €
	Téléphone, Etude optimisation du service, Stage, divers, annonces, carte grise, impôts, fournitures administratives...	----- €	----- €

LA PRESTATION		2020	2021
Collecte par la société MINERIS		23 308 €	25 111 €
Total Prestation		23 308 €	25 111 €

COLLECTE DÉCHETS VERTS

LE PERSONNEL		2020	2021
Masse Salariale du personnel	MS CCL	49 768 €	47 316 €
	MS auxiliaires (66,5 personnes en 2021 / 46 en 2020)	8 121 €	17 241 €
	MS administration + Responsable	5 195 €	5 720 €
	MS SVP	----- €	----- €
	MS Garage	3 783 €	4 093 €
	Total MS affecté à la collecte	57 889 €	64 557 €
	Total MS affecté indirectement (administration+SVP+garage)	8 978 €	9 813 €
	MS total exploitation	66 867 €	74 370 €
Fournitures (vêtements, entretien des vêtements)		1 453 €	1 291 €
Total personnel		68 320 €	75 661 €

LE MATERIEL		2020	2021
Entretien du matériel roulant	Fournitures de petit équipement + autres	1 209 €	382 €
	Fournitures d'entretien	15 €	----- €
	Entretien matériel roulant	1 859 €	4 696 €
	Contrat de maintenance + Location de benne	2 068 €	762 €
	Total entretien	5 152 €	5 839 €
	Carburant	4 296 €	6 952 €
	Total véhicules	9 448 €	12 791 €
Autres frais divers	Assurances	1 654 €	2 227 €
	Téléphone, Etude optimisation du service, Stage, divers, annonces, carte grise, impôts, fournitures administratives...	1 803 €	659 €

COLLECTE ENCOMBRANTS

LE PERSONNEL		2020	2021
Masse Salariale du personnel	MS CCL	13 086 €	14 775 €
	MS auxiliaires (13 personnes en 2020 / 4,5 en 2020)	794 €	3 370 €
	MS administration + Responsable	1 366 €	1 786 €
	MS garage	995 €	1 278 €
	Total MS affecté à la collecte	13 881 €	18 146 €
	Total MS affecté indirectement (administration+garage)	2 361 €	3 064 €
	MS total exploitation	16 242 €	21 210 €
Fournitures (vêtements, entretien des vêtements)		309 €	354 €
Total personnel		16 551 €	21 565 €

LE MATERIEL (BENNE ET MASCOTT)		2020	2021
Entretien du matériel roulant	Fournitures de petit équipement + autres	1 144 €	1 175 €
	Fournitures d'entretien	4 €	----- €
	Entretien matériel roulant	6 266 €	5 943 €
	Contrat maintenance + location benne	64 €	80 €
	Total entretien	7 479 €	7 198 €
	Carburant	4 046 €	5 885 €
	Total véhicules	11 525 €	13 083 €
Autres frais divers	Assurances	2 468 €	3 389 €
	Téléphone, Etude optimisation du service, Stage, divers, annonces, carte grise, impôts, fournitures administratives... + <i>Subvention recyclerie</i>	<i>21 514 €</i>	22 567 €

CHARGES COMMUNES AUX FLUX

	2020	2021
Communication	1 898 €	2 302 €
Sensibilisation à l'environnement	26 766 €	63 792 €
Nettoyage des locaux	5 941 €	3 207 €

TRAITEMENT DES FLUX

	2020	2021
Ordures ménagères	411 601 €	608 748 €
Végétaux / Déchetterie (cotisation SMDO)	784 011 €	708 351 €
	<i>22 158 €</i>	<i>24 355 €</i>
	<i>31 919 €</i>	<i>31 991 €</i>
	<i>49 880 €</i>	<i>----- €</i>
Encombrants brocantes ou DDS	36 €	515 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COLLECTE MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET TRI SÉLECTIF

	2020	2021
Amortissement conteneurs	38 534 €	38 534 €
Amortissement véhicules	208 479 €	167 124 €
Investissement et amortissements divers (matériel informatique et technique)	----- €	2 079 €

COLLECTE VERRE

	2020	2021
Amortissement signalétique + bornes à verre	15 386 €	15 267 €
Amortissement véhicules	----- €	727 €
Investissement et amortissements divers (matériel informatique et technique)	----- €	----- €

COLLECTE DÉCHETS VERTS

	2020	2021
Amortissement véhicules	15 079 €	11 010 €
Amortissement composteurs et bacs	40 399 €	40 399 €
Investissement et amortissements divers (matériel informatique et technique)	----- €	2 079 €

COLLECTE ENCOMBRANTS

	2020	2021
Amortissement véhicules	86 €	727 €
Investissement et amortissements divers (matériel informatique et technique)	----- €	2 079 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021
Revente de matériaux	342 €	1 318 €
Subvention	39 561 €	23 651 €
Collecte spéciale	----- €	----- €
Remboursement de sinistre, remboursement options bennes, vente BOM ...	29 644 €	12 064 €
Vente composteurs, 2 ^{ème} bac déchets verts	1 583 €	2 180 €
Subventions	----- €	----- €
Décision de justice : incendie de conteneurs	----- €	----- €
Pénalités de retard BOM	----- €	----- €
Subventions et aides Sensibilisation Développement Durable	22 365 €	35 016 €
Recettes emploi d'avenir	2 474 €	----- €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 180 794 €	1 356 322 €
Redevance Spéciale	148 706 €	161 449 €

Concernant la Redevance Spéciale, les impayés pour l'année 2021 s'élèvent à **1 245,07 €** soit 0,77% (Montant arrêté au 02/05/22). Il reste également à percevoir **3 064,12 €** pour les années antérieures, répartis de la façon suivante :

- Année 2018 : 99,55 €
- Année 2019 : 513,26 €
- Année 2020 : 2 451,36 €

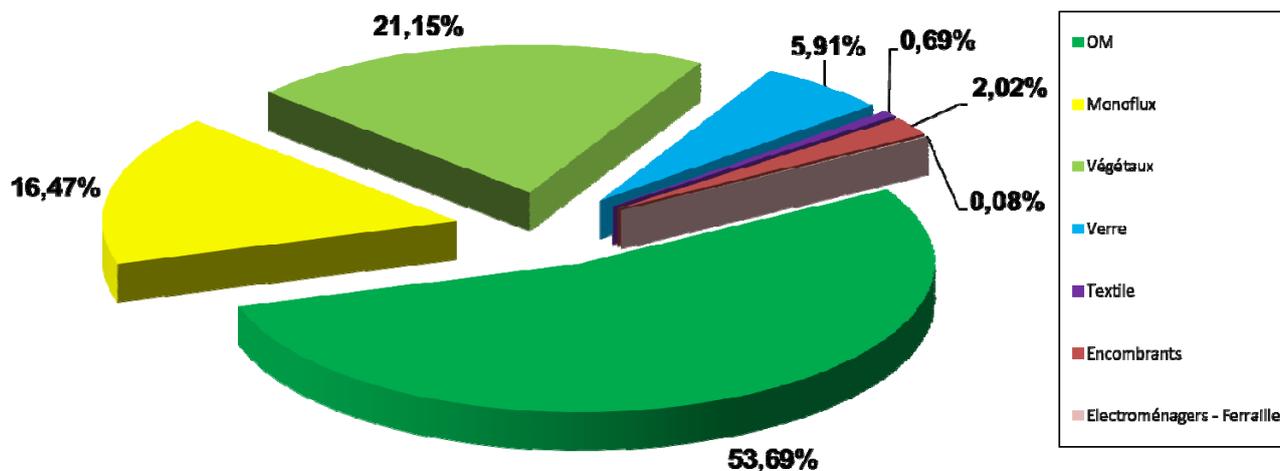
PARTIE IV SYNTHÈSE

CONCLUSION DE L'ANNÉE 2021

SYNTHÈSE TECHNIQUE

	2020			2021			Diff. Kg/hab 2021/2020		Filière de traitement
	Tonnages CCL	Kg/hab. CCL	Kg/hab. SMDO	Tonnages CCL	Kg/hab. CCL	Kg/hab. SMDO	CCL	SMDO	
Monoflux	1 580,38	65,67	66,97	1 585,82	65,89	68,72	0,23	1,75	Recyclage
Verre	604,29	25,11	28,3	569,47	23,66	27,89	-1,45	-0,41	Recyclage Calcin
Déchets Verts	1 570,58	65,26	62,78	2 036,86	84,64	71,31	19,38	8,53	Compostage
Ordures Ménagères Résiduelles	5 198,90	216,03	227,4	5 170,22	214,84	229,3	-1,19	1,9	Valorisation énergétique
Encombrants	182,54	7,58		194,20	8,07		0,48		Enfouissement / Valorisation
Ferraille	14,28	0,59		7,28	0,30		-0,29		Recyclage
Textile	53,34	2,22		66,05	2,74		0,52		Le RELAIS
Déchetterie	5 657,83	Accès aux particuliers hors territoire communautaire et aux		7 543,92	Accès aux particuliers hors territoire communautaire et aux				Traitement et recyclage (amiante : stockage, huile de vidange : régénération)
TOTAL déchetterie incluse	14 862,14			17 173,82					
TOTAL hors déchetterie	9 204,31	383,82		9 629,90	400,15		16,33		

Répartition de la collecte des déchets 2021



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée dorée
Récapitulatif des coûts de collecte et de traitement des déchets 2020 et 2021 (en € TTC)

	2020	2021	Différence	Evolution
OM / Tri Sélectif				
Personnel de collecte	436 199	428 558	- 7 641	-1,75%
<i>Dont auxiliaires</i>	20 655	48 999	28 344	137,22%
Personnel administratif + SVP+garage	99 071	96 353	- 2 719	-2,74%
Autre frais divers	17 725	44 357	26 632	150,26%
Véhicules : fonctionnement	178 070	170 836	- 7 234	-4,06%
Véhicules : Amortissement	208 479	167 124	- 41 355	-19,84%
Investissement : conteneurs	38 534	38 534	-	0,00%
Investissement : divers	-	2 079	2 079	
Coût résiduel du tri	-	-	-	-
Traitement OM (dont part fixe valorisation énergétique)	411 601	608 748	197 148	47,90%
Recettes : remboursement de sinistres, Pénalité de retard BOM & conteneurs, aides SMDO + cession benne rachat bacs	29 644	12 064	- 17 580	-59,30%
Total OM / Tri sélectif	1 389 678	1 556 589	166 911	12,01%
Encombrants				
Personnel de collecte	14 190	18 500	4 310	30,37%
<i>Dont auxiliaires</i>	794	3 370	2 576	
Personnel administratif + SVP+garage	2 361	3 064	704	29,80%
Autre frais divers + Recyclerie	21 514	22 567	1 053	4,89%
Véhicules : fonctionnement	13 992	16 472	2 480	17,72%
Véhicules : Amortissement	86	727	641	748,09%
Investissement : divers	-	2 079	2 079	
Traitement encombrants Brocantes ou DDS	36	515	479	1320,00%
Recette : remboursement de sinistre ou Collecte	-	-	-	-
Recette Ferraille	342	1 318	976	285,62%
Total Encombrant	52 974	63 925	10 952	20,67%
Verre				
Personnel de collecte	-	-	-	
Personnel administratif + SVP+garage	-	-	-	
Autre frais divers	-	-	-	
Véhicules : fonctionnement	285	308	23	
Véhicules : Amortissement	-	727	727	
Investissement bornes à verre+sacs précollectés	15 386	15 267	- 119	
Investissement : divers	-	-	-	
Collecte Verre	23 308	25 111	1 803	7,73%
Recette verre + sinistre borne à verre	39 561	23 651	- 15 910	-40,22%
Total Verre	38 979	41 413	2 434	6,24%
Végétaux				
Personnel de collecte	59 342	65 848	6 506	10,96%
<i>Dont auxiliaires</i>	8 121	17 241	9 120	112,30%
Personnel administratif + SVP+garage	8 978	9 813	835	9,30%
Autre frais divers	1 803	659	- 1 144	-63,44%
Véhicules : fonctionnement	11 102	15 018	3 916	35,27%
Véhicules : Amortissement	15 079	11 010	- 4 069	-26,99%
Investissement : divers	-	2 079	2 079	
Acquisition composteurs+ bacs	40 399	40 399	-	0,00%
Recette : remboursement de sinistre	-	-	-	-
Recette : Vente de composteurs, bacs	1 583	2 180	597	37,72%
Recette : Subvention (composteurs) 2012	-	-	-	-
Total Végétaux	136 704	144 827	8 123	5,94%
Cotisation SMDO à l'habitant	784 011	708 351	- 75 659	-9,65%
<i>dont traitement encombrants</i>	22 158	24 355	2 196	9,91%
<i>dont traitement Végétaux</i>	31 919	31 991	72	0,23%
<i>dont participation dette VEOLIA</i>	49 880	-	- 49 880	-100,00%
Nettoyage des locaux	5 941	3 207	- 2 733	0
Sensibilisation à l'environnement	26 766	63 792	37 026	138,33%
Communication	1 898	2 302	403	21,25%
SOMME TOTALE	2 414 933	2 584 406	169 472	7,02%
TEOM	1 180 794	1 356 322	175 528	14,87%
Redevance Spéciale	146 706	161 449	14 743	10,05%
Subv / aides Sensibilisation Développement Durable/ interressement tri	22 365	35 016	12 650	
Recettes Emploi d'avenir	2 474	-	- 2 474	-100,00%
Recettes Totales	1 423 469	1 592 000	168 531	11,84%
SOMME TOTALE déduction des recettes	991 464	992 406	942	0,09%

EXPLICATIONS DE LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE

↳ **Les frais divers** correspondent aux frais téléphoniques, à l'abonnement de géolocalisation Masternaut, à une étude sur la réorganisation du service, à la location de copieurs, fontaine à eau et machines à café, aux fournitures administratives, la consommation d'eau, ... A été rajoutée la subvention versée à la SOR (imputée aux dépenses du flux encombrants).

↳ **Rappel des tarifs par prestations SMDO (TTC) :**

	Déchetterie à l'habitant	Déchets verts en porte à porte à l'habitant	Encombrants en porte à porte à l'habitant	Dettes Veolia à l'habitant	Valorisation énergétique à la tonne	Valorisation énergétique à l'habitant
2020	28.36	1.33	0.92	2.08	67.28	5.21
2021	28.24	1.33	1.01	-	73.76	9.61

↳ **La cotisation SMDO (déchetterie/végétaux/encombrants)** a diminué de 75 669€. Cette diminution est principalement due à la dette Veolia qui s'est terminée en 2020 (49 880€).

↳ De manière générale, **l'augmentation du coût du service** concerne principalement le flux OM/Tri avec l'augmentation du traitement des OM (+197 148€).

La hausse du montant du traitement à la tonne et à l'habitants des ordures ménagères s'explique principalement par

- l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale d'Activités Polluantes) : +5€HT par tonne,
- une augmentation du coût de la délégation de service public : +6€HT par tonne,
- un moindre excédent de tri lié à la chute des recettes industrielles.

↳ **Les recettes TEOM** : En 2021 la TEOM recouvre 52.48% du service Environnement Déchets contre 48.90% en 2020.

Dans le rapport annuel de 2020, le pourcentage indiqué de recouvrement était de 44.96%. Ce pourcentage était erroné car le montant de la TEOM perçu était incomplet.

Afin d'avoir une progression constante de la TEOM et couvrir ainsi un peu plus le coût du service qui augmente, une hausse du taux a été réalisée passant de 6,41% à 7,27%. Cette hausse de la TEOM compense également en partie la hausse du coût du traitement.

↳ **La masse salariale** du service (personnel de collecte titulaire et auxiliaire) a légèrement augmenté de 0,86%.

2020	OM/ TRI : 961 jours	Végétaux : 125,5 jours	Encombrants : 33 jours	TOTAL : 1119,5 jours
2021	OM/ TRI : 988 jours	Végétaux : 134,5 jours	Encombrants : 42 jours	TOTAL : 1164,5 jours

Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée dorée
Récapitulatif des tonnages, des recettes, des coûts de collecte et de traitement des déchets 2021 (en € TTC)

		Déchets ménagers	Monoflux	Verre	Encombrants		Végétaux	Déchetterie**	Total	
					Encombrants	Ferraille				
Fréquence de collecte		1 x par semaine	1 x par semaine	Apport volontaire	Sur RDV		1 x par semaine	Apport volontaire		
Tonnages 2021		5 170	1 586	569	194	7	2 037	7 544	17 107,77 tonnes	
Kg / Habitant*		215	66	24	8	0,30	85	313	710,87 kg / hab.	
Dépenses de Fonctionnement	Masse Salariale du personnel affecté à la collecte (chauffeur, rippeur)	419 270 €		0 €	18 146 €		64 557 €		501 973 €	
	Masse Salariale du personnel affecté indirectement (administratif, responsable,...)	96 353 €		0 €	3 064 €		9 813 €		109 230 €	
	Fournitures (vêtements de travail et entretien)	9 288 €		0 €	354 €		1 291 €		10 934 €	
	Carburants	92 790 €		0 €	5 885 €		6 952 €		105 627 €	
	Assurances (flotte automobile)	14 912 €		308 €	3 389 €		2 227 €		20 836 €	
	Entretien matériels roulants	63 134 €		0 €	7 198 €		5 839 €		76 171 €	
	Autres frais divers + Recyclerie	44 357 €		0 €	22 567 €		659 €		67 583 €	
	Communication (Dépliants, étiquette,...)	2 302 €								2 302 €
	Acquisition de sacs végétaux						40 399 €		40 399 €	
	Traitement	608 748 €	0 €		515 €				609 264 €	
	Collecte par prestataire			25 111 €					25 111 €	
	Cotisation SMDO (Déchetterie - Traitements encombrants et végétaux)				708 351 €				708 351 €	
	Nettoyage des locaux	3 207 €								3 207 €
	Sensibilisation à l'environnement	63 792 €								63 792 €
Dépenses d'investissement	Acquisition de véhicules (amortie sur 7 ans sauf véhicule léger sur 5 ans)	167 124 €		727 €	727 €		11 010 €		179 588 €	
	Acquisition de conteneurs (amortie sur 5 ans)	38 534 €							38 534 €	
	Entretien des points d'apports volontaires			15 267 €					15 267 €	
	Infrastructures (voirie, parking)									
	Bâtiments (hangar, bureaux,...)	6 238 €								6 238 €
Coût global de collecte et de traitement des déchets 2021									2 584 406 €	
Recettes	Vente des matériaux issus de la collecte & collecte spécifique	0 €		23 651 €		1 318 €			24 969 €	
	Recettes diverses (pénalités de retard, remboursement de sinistre)	12 064 €			0 €		0 €		12 064 €	
	Subventions et aides Sensibilisation, citeo Développement Durable, vente composteurs		35 016 €				2 180 €		37 196 €	
	Recettes emploi D'avenir	0 €							0 €	
	Redevance spéciale	161 449 €							161 449 €	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	1 356 322 €								1 356 322 €
	Budget principal	992 406 €								992 406 €
Recette globale de collecte et de traitement des déchets 2021									2 584 406 €	
Coût de collecte en € / hab.		40,16 €		2,48 €	3,31 €		6,69 €		107,39 € / hab.	
Coût de traitement en € / hab.		25,29 €		0,00 €	0,02 €				(Rappel 2020: 100,70 € / hab.)	
Coût " Déchetterie Végétaux " en € / hab.		29,43 €								
Coût de collecte en € / tonne		143,04 €		104,87 €	395,27 €		79,07 €		151,07 € / tonne	
Coût de traitement en € / tonne		117,74 €		0,00 €	2,65 €				(Rappel 2020: 163,07 € / tonne)	
Coût " Déchetterie Végétaux " en € / tonne		73,93 €								

* 24066 habitants

** Accès autorisé aux particuliers hors territoire communautaire et aux professionnels

PERSPECTIVES 2022

AMÉLIORATION DU TRI

Via les contrôles des ambassadrices du tri et de la remontée d'informations des agents de collecte.

APPEL A PROJET – AMELIORATION DU CAPTAGE DES PAPIERS DIFFUS

Ce projet a abouti avec la dotation de contenants spécifiques dans 31 établissements du territoire (écoles, mairies, collèges, ...).

D'autres structures seront probablement dotées courant 2022 afin de poursuivre cette dynamique de dotation, l'objectif étant d'améliorer les performances du tri et tant que le stock nous le permet.



APPEL A CANDIDATURE – Expérimentation du tri à la source des Biodéchets

En 2019, le SMDO a lancé une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets.

La phase 1 de cette étude portait sur l'état des lieux et l'analyse du territoire.

La phase 2 qui consistait en l'analyse des scénarii techniques envisageables pour la gestion des biodéchets est terminée et a abouti à une expérimentation du projet à l'échelle de quelques collectivités volontaires dont la Communauté de communes fait partie. Pour la Communauté de communes, l'expérimentation consiste en la poursuite du développement du compostage.

Dans le cadre de cette étude, la collectivité s'engagera dans un renforcement de la prévention et la gestion de proximité avec le compostage individuel. Une réflexion se fera sur le compostage partagé en milieu dense et collectifs.

L'opération « Composteur à prix réduit » va se poursuivre sur l'année 2022 avec une nouvelle commande.

Réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et du tri à la source des biodéchets

La collectivité déposera une demande auprès de l'ADEME afin d'obtenir une aide financière à cette étude préalable.

Appel à Manifestation d'Intérêts – AMI CITEO

Un appel à Manifestation d'Intérêts était lancé par CITEO début 2021. Cet AMI portait sur la collecte du recyclage des emballages hors-foyers, issus de lieux de consommation nomade tels que les espaces publics ouverts ou les établissements recevant du public.

La communauté de communes avait proposé un certain nombre de sites mais seulement 4 sites avaient été retenus pour ce projet : 4 city stades situés sur Bailleval, Laigneville, Liancourt et Rantigny. Le projet sera finalisé en 2022 avec l'achat et l'installation des corbeilles pour les communes concernées.

Appel à Manifestation d'Intérêts – AMI ADEME

Un appel à Manifestation d'Intérêts était lancé par l'ADEME en 2021. Cet AMI portait sur la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers dits « Hors Foyer ».

Dans la continuité des actions de l'AMI CITEO, un nouvel AMI (porté par le SMDO) permettra de financer des équipements pour des stades, centre culturels, musées, théâtres, cinéma, salles de spectacles....

Une réponse sera apportée en début d'année 2022.

Tri des déchets dans les cimetières

La collectivité a accompagné les communes qui le souhaitent pour instaurer le tri dans les cimetières avec la mise en place de contenants et de panneaux de communication. 4 flux sont retenus : les ordures ménagères, le tri sélectif, les déchets verts (compostage) et les objets à récupérer.

Pour 2022, d'autres panneaux seront proposés afin de faciliter la compréhension de la démarche du tri.

Renforcement des points d'apport volontaire (PAV) du verre

Une réflexion sur la densification des PAV est toujours en cours avec dans un premier temps la pose de bornes aériennes si un lieu est validé.

Programme Local de Prévention et des Déchets Ménagers et Assimilés

Mise en place d'un Programme Local de Prévention et des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Appel à Manifestation d'Intérêts – Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers

La Communauté de communes a répondu à cet AMI via le service développement durable puisque cet AMI est très transversal (thématique des déchets associée aux milieux naturels).

Le projet a été retenu et fera l'objet de différentes actions de sensibilisation en 2022 et 2023.

DEL 19-09-2022/17 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE A LAIGNEVILLE

La Communauté de communes du Liancourtois a mis en service depuis avril 2016 une aire d'accueil des gens du voyage intercommunale à Laigneville.

Dans ce cadre, un règlement intérieur régit les obligations de chacun et les conditions de séjour sur l'aire.

Le précédent règlement datant de 2016, certaines mises à jour devaient être réalisées notamment pour donner suite au changement du gestionnaire.

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter le règlement de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Laigneville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte le règlement de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Laigneville.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

REGLEMENT INTÉRIEUR AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LAIGNEVILLE

CONDITIONS GENERALES :

1. La Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée a réalisé une aire d'accueil de 10 emplacements délimités pour les gens du voyage, située sur la commune de Laigneville. Toutes les règles et tous les arrêtés en vigueur dans la Collectivité s'appliquent à l'aire d'accueil. Le stationnement des gens du voyage est interdit sur toutes parties du territoire de la Collectivité autres que l'aire d'accueil faisant l'objet du présent règlement.
2. Pour être admis sur l'aire, les voyageurs doivent:
 - Etre à jour du paiement des redevances correspondant à des séjours précédents sur l'aire d'accueil de Laigneville
 - Avoir des véhicules et caravanes en état de marche (conformément à l'article 1^{er} du décret 72-37 du 11 janvier 1972) et sur roues permettant le départ immédiat.
3. L'admission sur l'aire d'accueil pourra être refusée par le gestionnaire lorsque le chef de famille ou l'un des membres de sa famille ou toute personne placée sous sa responsabilité aura, lors d'un précédent séjour :
 - Provoqué des troubles sur l'aire d'accueil ou à ses abords.
 - Détérioré les biens mis à leur disposition ou nécessaires au fonctionnement de l'aire d'accueil.
4. La durée de stationnement est fixée à 3 mois. Le délai minimum entre 2 séjours est de 1 mois. Toutefois pour encourager les familles dans leurs efforts de scolarisation des enfants, la durée de stationnement pourra être prolongée sur justificatif. Nous rappelons que la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans est obligatoire.

La demande de prolongation de la durée de stationnement doit être faite auprès du prestataire qui en avisera la collectivité. Celle-ci décidera de la conduite à tenir.

5. Chaque emplacement mis à disposition est occupé par une famille et peut accueillir deux caravanes au maximum (la caravane principale d'habitation et la caravane des enfants), avec éventuellement, une petite caravane pour la « cuisine » et le véhicule tracteur.
6. Chaque emplacement est doté de conteneurs : un conteneur destiné aux ordures ménagères et un conteneur destiné au tri. Ils devront être mis, par les occupants de l'emplacement, à l'entrée de l'aire suivant le rythme de relevage habituel de la commune. Les consignes de tri en vigueur devront être respectées.

ARRIVEES - DEPARTS - TARIFS :

7. L'accès à l'aire d'accueil est effectué par le gestionnaire dans la limite des places disponibles sur présentation de la carte d'identité valide et des documents d'identification des véhicules et après paiement de la caution et acceptation du règlement intérieur (signature du Chef de famille). Le montant de la caution est de 150,00 €.

L'admission et le départ de l'aire s'effectuent uniquement en présence du gestionnaire. A l'entrée de l'aire d'accueil sont affichés le numéro de téléphone, le lieu et les horaires où les voyageurs pourront joindre la personne chargée de l'accueil et de l'ouverture de l'aire d'accueil. Les entrées, les sorties et l'ouverture des fluides ne pourront pas se faire le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et la nuit (présence obligatoire du personnel d'accueil).

8. L'accès à l'aire d'accueil nécessite l'intervention d'un personnel de gestion pour les formalités suivantes :
- Prise de connaissance et acceptation du règlement intérieur par les familles.
 - Etablissement d'une convention d'occupation, d'une fiche d'état des lieux, relative à l'emplacement attribué qui sera contresignée par le chef de famille au moment de l'installation.
 - Versement de la caution au moment de l'arrivée. Cette caution sera restituée à la fin du séjour lorsque les occupants libèreront leur emplacement en parfait état de propreté, sans dégradation ni dette de leur part.
 - Paiement d'avance d'une semaine de stationnement.
 - Paiement d'avance pour ouverture des fluides, correspondant à environ une semaine de consommation.
9. Le départ de l'aire d'accueil nécessite l'établissement d'un état des lieux, en présence du chef de famille.
S'il est constaté que l'emplacement attribué n'est pas laissé en parfait état de propreté ou qu'il a été endommagé, il sera demandé une indemnisation (retenue sur la caution) couvrant le coût prévisionnel de la remise en état (nettoyage ou réparation).
10. Les occupants devront verser un droit de stationnement. Ce droit est payable d'avance par emplacement et par jour, compté de midi à midi. Le droit de stationnement sur l'emplacement payé à l'avance, comprend notamment :
- La gestion locative,
 - L'occupation de l'emplacement,
 - La mise à disposition et les frais de maintenance technique des équipements de l'aire d'accueil,
 - L'entretien des parties communes de l'aire d'accueil,
 - Le ramassage des ordures ménagères, du tri.

Le montant du droit de stationnement fait l'objet, chaque année, d'une délibération de la Collectivité.

La consommation d'eau issue des différentes utilisations de la famille (douche, point d'eau, machine à laver, etc.), sera directement payée à l'avance par les familles, chaque emplacement étant équipé d'un compteur d'eau individuel.

La consommation d'électricité comprenant les consommations de la famille (éclairage des WC, de la douche etc.), le courant issu des branchements sur prise (chauffage et éclairage des caravanes, alimentation de tous les appareils électriques : lave-linge, sèche-linge, téléviseur, outils etc.) et la production d'eau chaude (douche etc.) seront directement payées à l'avance par les familles, chaque emplacement étant équipé d'un compteur individuel.

Les usagers devront s'acquitter de leurs redevances selon les tarifs en vigueur.

FONCTIONNEMENT COURANT

11. Chaque famille admise sur l'aire devra uniquement occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.
Aucun changement d'emplacement ne pourra intervenir sans autorisation préalable et expresse du gestionnaire.

Chaque emplacement (aire individuelle, bloc sanitaire, accessoires, mobilier urbain et plantations) devra être maintenu propre et en état de fonctionner par ses occupants.

Tout équipement ne doit être utilisé que pour sa fonction d'origine.

Toute dégradation fera l'objet d'un procès-verbal et sera facturée aux occupants dès la dégradation constatée et si nécessaire par réserve sur la caution.

Il est expressément rappelé que le nettoyage des équipements et de la surface de l'emplacement mis à leur disposition est uniquement du ressort des occupants pendant leur séjour.

12. Les installations sur l'aire d'accueil et les espaces verts sont sous la responsabilité des voyageurs. Ceux-ci doivent veiller individuellement et collectivement au respect de tous les espaces de l'aire d'accueil.

La responsabilité civile et pénale des usagers sera engagée en cas de détérioration de matériel, bâtiments, végétaux.

Les parents sont civilement et pénalement responsables de leurs enfants.

Les voyageurs sont pénalement responsables des animaux qu'ils introduisent sur l'aire d'accueil et qui ne devront en aucun cas errer sur l'aire d'accueil.

Les usagers doivent se respecter mutuellement et observer une parfaite correction à l'égard du voisinage et du personnel intervenant sur l'aire d'accueil. Ils ne doivent pas troubler l'ordre public.

13. Aucun objet ou linge ne devra être posé sur les clôtures, portes d'accès, végétaux ou bâtiments constituant l'aire de stationnement. Le gestionnaire veillera au respect de cette disposition.

Sur chaque emplacement, les supports de fils à linge sont prévus.

14. Toute installation fixe ou toute construction, toute fixation de pieux, de piquets ou objets similaires dans le sol sont interdites sur l'aire.

Les béquilles de caravane devront reposer sur des cales.

Tout changement de distribution, percement des murs ou modification de canalisations est interdit.

15. Les usagers doivent :

- respecter les règles d'hygiène et de salubrité,
- entretenir la propreté de leur emplacement et de ses abords, qu'ils doivent laisser propres à leur départ,
- utiliser les conteneurs prévus pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif,
- se conformer aux règles de sécurité et aux règles établies.

L'introduction d'armes à feu sur l'aire est interdite et sera cause de renvoi immédiat.

16. Les travaux de ferrailage sont interdits sur l'aire d'accueil.

Toute entrée et / ou dépôt d'objet de ferraille, d'épave, etc. ... sont également interdits.

Tout brûlage (pneus, fils, plastique ou autre, feu de camp) y est interdit.

VOIE D'ACCES ET ABORDS IMMEDIATS

17. Pour la circulation des véhicules sur l'aire d'accueil, les usagers devront respecter la législation édictée par le code de la route et limiter la vitesse à 10 km/h.

Les véhicules ne devront pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Ils ne pourront pas stationner dans la zone de circulation, sur les espaces communs et sur les espaces verts.

L'accès à l'aire d'accueil est réservé aux véhicules appartenant aux occupants des emplacements.

Les accès, les allées et les espaces communs sont considérés comme des voies publiques, les services de police ou de gendarmerie pourront intervenir immédiatement pour y faire respecter la législation.

FONCTIONNEMENTS DIVERS

18. L'aire d'accueil est ouverte à minima 11 mois par an. Une fermeture de 1 mois maximum pourra être programmée pour des raisons d'hygiène ou nécessités d'entretien.
19. La collectivité ne peut être tenue pour responsable en cas de vols et de dégradations quelconques des biens appartenant aux utilisateurs des lieux.
20. Le gestionnaire vérifie l'ordre, la bonne tenue et le bon fonctionnement de l'aire d'accueil. Tout manquement au présent règlement (dégradations, impayés, troubles de voisinage...) par le chef de famille et / ou les membres de sa famille sera sanctionné par un retrait de l'autorisation de stationnement et l'obligation de quitter l'aire d'accueil dès notification de ce retrait ; l'expulsion pourra être poursuivie par voie judiciaire y compris en la forme d'un simple référé.

L'exclusion définitive de l'aire d'accueil de la Communauté de Communes du Liancourtois pourra être prononcée.
21. Le présent règlement intérieur est transmis à Madame la Préfète de l'Oise et à Madame La Présidente du Conseil Départemental de l'Oise cosignataires du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Fait à Laigneville, le.....

Pour la Communauté
de Communes
du Liancourtois

Le gestionnaire
ACGV Services

L'utilisateur

Le Président
Olivier FERREIRA

Le régisseur

Nom
N° place

DEL 19-09-2022/18 - DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET « GAZELLE » ET « CONTRAT AZOTE » SUR LE BAC DE LABRUYERE - SACY-LE-GRAND

La Communauté de communes s'est engagée depuis plusieurs années dans la préservation de la ressource du champ captant de Labruyère qu'elle exploite pour des besoins en eau potable.

La teneur en nitrates dans l'eau est un paramètre réglementé ; ainsi, la pollution aux nitrates est l'une des causes les plus fréquentes de fermeture de captage. D'origine agricole principalement, la présence de nitrates dans l'eau indique également qu'une partie de l'engrais azoté mis dans les champs a été perdue. Il est donc dans l'intérêt de tous de réduire ces fuites de nitrates vers la nappe : pour la collectivité, il s'agit de sécuriser la qualité de sa ressource en eau, et pour les agriculteurs, il s'agit de garder les éléments nutritifs dans les sols.

Dans le but de réduire les fuites de nitrates vers la nappe, une animation agricole basée sur des mesures dans les champs a été mise en place de 2019 à 2022, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Depuis 2021, avec le recrutement d'une animatrice agricole, le dispositif a été étendu à de nouvelles parcelles et l'intérêt pour la démarche s'est accru. Dans le cadre de la démarche de dialogue territorial eau et agriculture, la volonté de poursuivre ce suivi a été réaffirmée et actée. Vient s'y ajouter un projet pilote dit GAZELLE (Gestion de l'azote potentiellement lessivable par les résultats), piloté par AgroTransfert, qui permettra à un groupe de 5 agriculteurs du BAC de Sacy-Labruyère d'aller plus loin dans l'amélioration de leurs pratiques, en modélisant notamment les flux d'azote (dont les pertes) dans leurs parcelles.

Le projet est estimé à 32 945.25 € HT pour le suivi de 87 parcelles pendant 3 ans. Le suivi de ces parcelles permettra de mobiliser dans la démarche 30 agriculteurs du bassin d'alimentation de captage, représentant ainsi la quasi-totalité des surfaces cultivées sur le BAC. Les subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie sur ce type de projets peuvent s'élever jusqu'à 80%, ce qui représenterait un reste à charge pour la collectivité de 6 589.05€ HT sur 3 ans.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir l'autoriser à :

- solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les demandes de subventions les plus élevées possible pour ce projet ;
- rémunérer les prestations qui seront réalisées par le prestataire choisi pour les analyses ;
- financer des éventuels frais annexes ;
- signer tous les documents afférents à ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président à :

- solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les demandes de subventions les plus élevées possible pour ce projet ;
- rémunérer les prestations qui seront réalisées par le prestataire choisi pour les analyses ;
- financer des éventuels frais annexes ;
- signer tous les documents afférents à ce projet.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Mémoire explicatif – Projet « Gazelle » et contrat azote sur le BAC de Sacy/Labruyère

➤ Contexte et principaux problèmes rencontrés, motivation de la démarche

Les captages de Labruyère et de Sacy-le-Grand puisent une eau dont la qualité est altérée par les nitrates. Ainsi, dans le cadre de l'animation captage, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont mis en place depuis 2019, avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un réseau de suivi de parcelles agricoles dans le but de réduire les pertes de nitrates par lixiviation hivernale.

17 parcelles ont été suivies en 2019 et 2020, nombre porté à 42 en 2021 avec l'arrivée d'une animatrice agricole dédiée. Parmi les 15 agriculteurs impliqués à ce jour dans ce réseau, la grande majorité trouve la démarche intéressante et utile. Dans le cadre de la révision du plan d'action sur le BAC de Sacy/Labruyère, via une démarche de dialogue territorial, la poursuite de ce réseau de suivi a donc été actée par le comité de pilotage (dans lequel l'AESN est représentée).

➤ Caractéristiques techniques du projet et objectifs chiffrés de l'opération (moyens et résultats)

L'objectif de la CCLVD est de garantir une eau captée dont la teneur en nitrates est inférieure ou égale à 35mg/L. Pour cela, il convient à la fois de mobiliser l'ensemble des agriculteurs du BAC et aussi de permettre aux plus motivés d'aller plus loin dans l'analyse technique de leur système de culture, et de les accompagner concrètement à faire évoluer leurs pratiques. C'est pourquoi, de 2022 à 2024, la démarche « contrat azote » sur le BAC de Sacy/Labruyère (et sur les BAC de la Plaine d'Estrées) sera articulée avec la mise en place d'un groupe pilote du projet GAZELLE porté par AgroTransfert.

Concrètement, l'objectif est de maintenir dans le réseau de suivi les 15 agriculteurs actuels (sauf départ à la retraite) et d'en engager 15 nouveaux, portant le nombre d'agriculteurs mobilisés dans la démarche à 30 agriculteurs, et représentant alors la quasi-totalité du BAC. Parmi ces 30 agriculteurs, 5 seront « détachés » pour constituer le groupe pilote GAZELLE : ils iront plus loin dans l'analyse de leurs pertes azotées, via des simulations notamment, et ces connaissances acquises seront diffusées aux 25 autres agriculteurs du réseau. Les analyses de sol et les mesures de RDD pour ces 5 agriculteurs étant déjà prises en charge par AgroTransfert dans le cadre du projet GAZELLE, les montants associés n'ont pas été comptés dans le cadre de cette demande de subvention.

Il est prévu d'engager jusqu'à 3 parcelles par agriculteur. Pour les nouvelles parcelles (y compris les parcelles ayant rejoint le réseau en 2021), une analyse du type de sol sera réalisée (sauf si l'agriculteur en dispose d'une), afin de pouvoir calculer le pourcentage d'azote potentiellement lixivié (via la méthode de Burns). Dans toutes les parcelles, pour chaque campagne culturale pendant 3 ans, seront réalisés un prélèvement en entrée d'hiver (reliquat début drainage ou RDD) et un en sortie d'hiver (RSH). Des pesées de couverts seront également réalisées par l'animatrice avec la méthode MERCI.

➤ Territoires et enjeux concernés

Le Bassin d'Alimentation des Captages de Labruyère / Sacy-le-Grand dont l'enjeu est la lutte contre les pollutions diffuses, notamment nitrates et pesticides, à cheval sur les SAGE Brèche et Oise aronde.

➤ **Effets attendus sur le territoire**

Poursuivre la dynamique agricole initiée autour de la gestion de l'azote, l'élargir à de nouveaux agriculteurs, faire émerger un groupe d'agriculteurs.

➤ **Etapas et délais de réalisation**

La mobilisation des 15 nouveaux agriculteurs devra se faire autant que possible avant fin octobre 2022, afin de lancer la campagne de prélèvement des RDD 2022 sur un maximum de parcelles.

➤ **Budget prévisionnel du projet en détaillant le cas échéant par type d'action**

Le budget prévisionnel total du projet est de 32 945,25€ HT. Il se décompose comme expliqué ci-après.

- Le budget prévu pour les analyses de sol (toutes les nouvelles parcelles sauf celles prises en charge via le projet GAZELLE) est de 5 040,75 € HT.
- Le budget prévu pour les mesures de reliquats début drainage RDD (toutes les parcelles sauf celles prises en charge via le projet GAZELLE) est de 12 636,00 € HT.
- Le budget prévu pour les mesures de reliquats sortie hiver RSH est de 15 268,50 € HT.

➤ **Temps passé par l'animateur**

Un poste d'animatrice agricole est mutualisé sur le BAC de Labruyère / Sacy-le-Grand et sur les 3 BACs de la CCPE.

L'animatrice s'occupera de commander les reliquats au prestataire.

Elle se chargera de mobiliser les agriculteurs, susciter leur intérêt pour la démarche, choisir les parcelles suivies avec eux, leur restituer annuellement les résultats en RDV individuel et en réunion-bilan collective. Au moins un tour de plaine par an sera également organisé.

Elle réalisera également des pesées de couverts et récoltera les données nécessaires à la valorisation des résultats des mesures faites dans les champs.

Le temps passé pour l'animation de la démarche sur les 4 BACs pour l'année 2021 était d'environ 30 jours, y compris le temps d'appropriation de la démarche. En retirant le temps d'appropriation de la démarche (qui n'est plus nécessaire) et en prenant en compte l'augmentation du nombre d'agriculteurs suivis (de 15+11=26 à 30+26=56), le temps nécessaire est estimé à 33 jours.

DEL 19-09-2022/19 - ADHESION A L'ATMO

En France, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par 19 AASQA (Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air), appelées également Observatoires de l'air. Chaque région française dispose d'un observatoire, regroupés, depuis 2000, au sein de la Fédération nationale Atmo France.

Les missions de l'Atmo Hauts-de-France sont de :

- Surveiller en temps réel l'air que nous respirons
- Informer au quotidien et alerter en cas de pollution atmosphérique
- Accompagner nos partenaires dans leurs projets Air, en lien avec les thématiques Santé, Climat et Energie
- Innover et anticiper, avec l'appui du Lab'Aireka

La dégradation de la qualité de l'air sur notre territoire mis en évidence par le Plan Climat Air et Energie du Territoire (PCAET), nous pousse à mener des actions sur le long terme visant à retrouver un air plus sain. De plus, étant tenu de réaliser un plan air et dans le cadre du schéma des modes actifs, il nous apparaît essentiel de bénéficier de l'expertise d'Atmo Hauts-de-France pour mener ces projets.

En adhérant à Atmo Hauts-de-France, nous bénéficions des services inscrits dans le pacte associatif :

- D'une information privilégiée « adhérent », veille scientifique et réglementaire, actualités Air Santé Climat Energie dans les territoires (newsletter) ;
- D'une à deux interventions annuelles en réunion d'élus ou une participation à une journée scientifique (thématique environnement) ;
- D'un bilan territorial annuel ;
- Des invitations aux formations ;
- De la réalisation d'études ;
- D'une mise à disposition par Atmo Hauts-de-France des techniques de surveillance et d'évaluation ainsi que des outils d'aide à la décision (étude et modélisation) pour nous accompagner dans la mise en œuvre de nos projets et leurs planifications territoriales (aménagement du territoire, transports, développement d'activités économiques, etc.) ainsi que pour informer nos partenaires et publics locaux ;
- De services et/ou d'accompagnements répondant à l'intérêt général pour la qualité de l'air en fonction du territoire dont nos 10 communes peuvent également bénéficier.

Et nous contribuons à :

- La surveillance régionale ;
- L'information et à la sensibilisation du public ;

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Participer aux réunions de comités territoriaux afin que nos idées et attentes puissent contribuer à la définition des programmes d'actions qui seront validés par le Bureau et le Conseil d'Administration ;
- Participer aux réunions de notre collège et échanger avec les autres acteurs locaux et régionaux sur notre plan d'actions Air, Santé, Climat, Energie.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir l'autoriser à :

- Signer la convention d'adhésion auprès de l'Atmo Hauts-de-France pour 2022 ;
- Financer à hauteur de 5000€ l'ATMO en 2022 pour bénéficier de l'accompagnement de l'Atmo Hauts-de-France sur nos projets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le président à :

- Signer la convention d'adhésion auprès de l'Atmo Hauts-de-France pour 2022 ;
- Financer à hauteur de 5000€ l'ATMO en 2022 pour bénéficier de l'accompagnement de l'Atmo Hauts-de-France sur nos projets.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/20 - REPONSE A L'APPEL A PROJETS – RESEAUX DE CHALEUR RENOUELABLES DE L'ADEME ET LANCEMENT D'UNE COMMANDE PUBLIQUE : PRESTATIONS D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) CHALEUR RENOUELABLE POUR DES ÉTUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID

La chaleur représente aujourd'hui près de la moitié des consommations d'énergie et elle reste majoritairement produite par des énergies fossiles, importées et carbonées ce qui contribue à l'accélération du changement climatique.

En parallèle, la production d'électricité est mise à mal à la suite des problèmes de corrosion qui ont poussé la France à fermer la moitié de ses réacteurs nucléaires, augmentant les besoins en gaz pour la production d'électricité. De plus, la sécheresse de cette année, amenée à se reproduire de plus en plus fréquemment a fait baisser les rivières et les lacs européens à des niveaux extrêmement bas, compromettant non seulement la production d'hydroélectricité, mais aussi les centrales thermiques, qui ont un besoin de refroidissement, ainsi que les centrales au charbon, qui dépendent des voies navigables pour acheminer le charbon.

Enfin, la conjoncture actuelle avec la guerre en Ukraine et les différents conflits politiques font que la Russie n'envoie actuellement plus qu'un tiers des volumes de gaz prévus.

Ces différents facteurs amènent à une crise de l'énergie et une augmentation conséquente des tarifs de ces énergies sur les années à venir.

En 2019, les réseaux de chaleur, permettaient de chauffer l'équivalent de 2,4 millions de logements, avec un mix énergétique de près de 60% d'énergie renouvelable ou de récupération et constituent de ce fait une réponse et un levier efficaces pour mobiliser massivement les énergies renouvelables thermiques locales, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à la transition énergétique durable des territoires.

Création d'emplois pérennes, développement d'une économie circulaire, amélioration de la qualité de l'air liée au remplacement des énergies fossiles, maîtrise des coûts et sécurisation de l'accès à l'énergie pour tous figurent également parmi les bénéfices apportés par les réseaux de chaleur.

Enfin, le développement d'énergies renouvelables est un des objectifs majeurs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et du projet de territoire de la Communauté de communes. Ainsi, cet objectif s'inscrit dans le PCAET dans l'action 7 de l'axe 1 : « Étudier les potentiels de production d'énergies renouvelables résidentielles sur le territoire »

La CCLVD propose de saisir l'opportunité de l'appel à projet de l'ADEME permettant l'étude de l'opportunité de déploiement de réseaux de chaleur et de froid sur l'ensemble du territoire.

La CCL souhaite étudier la possibilité de créer un réseau de chaleur. Si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à projet, nous pourrions faire une étude. Ca concernerait principalement Liancourt.

Monsieur Ferreira : je pense que c'est une bonne idée de faire l'étude. L'idée est intéressante pour savoir si c'est viable, en plus la CCL à la piscine à chauffer.

Monsieur Menn : Il a été possible de faire des puits comme à la MSP, il est possible d'en faire sur des sites particuliers. Le terrain est propice à la géothermie mais ce n'est pas un réseau de chaleur.

Monsieur Delion : La surface n'est peut-être pas importante. Nous avons eu de la chance que la MSP soit située sur une zone propice, mais il est possible qu'un peu plus loin un tel projet soit impossible.

Monsieur Boucher : ce sera l'opportunité de l'étude qui nous amènera à prendre une décision. Il faut faire une étude pour tout le territoire. Il faut enlever les focus mentionnés sur la délibération qui indiquent des zones. Il faut avoir toutes les opportunités sur tout le territoire. S'il faut définir, il faut parler exclusivement d'équipements existants.

Monsieur Ferreira demande que les zones mentionnées soit retirées de la délibération et que l'étude soit faite sur tout le territoire de la CCL.

Aussi, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à répondre à l'appel à projet auprès de l'ADEME pour obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 90% et à poursuivre le lancement de la commande publique si le projet était retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président à répondre à l'appel à projet auprès de l'ADEME pour obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 90% et à poursuivre le lancement de la commande publique si le projet était retenu.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOICHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/21 - APPROBATION DE LA LISTE DES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS EXONÉRÉS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2023

La Communauté de communes du liancourtois a institué et perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au regard des dispositions de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Les administrations et professionnels exonérés de cette taxe seront soumis à la Redevance Spéciale.

Monsieur le Président demande :

1. de bien vouloir l'autoriser à exonérer les propriétaires des locaux loués aux entreprises et administrations figurant dans la liste ci-jointe,
2. de bien vouloir l'autoriser à appliquer en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la redevance spéciale pour les professionnels et administrations exonérés de la TEOM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la liste des professionnels et administrations exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2023.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOICHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOICHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Liste des exonérés de la TEOM: année 2023

<i>Nom de l'établissement</i>	<i>Activité</i>	<i>N°</i>	<i>Adresse</i>	<i>Commune</i>	Nom propriétaire Foncier bâti	complément d'adresse	<i>N°</i>	<i>rue / voie</i>	<i>C.P.</i>	<i>Ville</i>
POUDMET SAS	Industrie	26/28	Moulin	BAILLEVAL	POUDMET SAS		3	avenue Bertie Albrecht	75008	PARIS
BV Froid		27	rue du Moulin	BAILLEVAL	SCI Le Tremplin		27	rue du Moulin	60140	BAILLEVAL
STERIGENICS	laboratoire	8	Parmentier	RANTIGNY	SA LABORATOIRE PEROUSE		8	rue parmentier	60290	RANTIGNY
POINT P		7	Parmentier	RANTIGNY	SA SAS BROCARD HOLDING		33	rue de la Mairie	60000	ALLONNE
Labalette Loisirs (Caravane)	Com. Divers	1	L'aulette	CAUFFRY	SA Le Parc des Loisirs			route Nationale 16	60290	CAUFFRY
P.M.U.: Le Fontenoy	Bar	7	Jean Jaurès(Av.)	RANTIGNY	Mme Demuynck Palmyre Sylvie		10	chemin de Doullens	80600	BEAUQUESNE
Lusitalia (pizzeria)	Restaurant	14	Victor Hugo	LIANCOURT	SCI ANDREAS		50	rue des Heilles	60250	MOUY
Autoclave France & Maxitechnologies	entreprise	17	Parmentier	RANTIGNY	Exonéré de fait					
La Coupole	Brasserie	2	Rochefoucault(Pl.)	LIANCOURT	SCI GAJ	VAUX	620	rue de Neuilly	60290	CAMBRONNE LES CLERMONT
MCF Auto Services - F. Clerc	Garage	5013 F	ZA la Petite Vallée	CAUFFRY	SCI le Marais de Soutraine	M. CLERC Marcel	2350	chemin du train des Pignes Ouest	83510	LORGUES
SARL Entreprise Vigreux	Chauffagiste	106	Albert 1er(Av.)	LIANCOURT	Mme VIGREUX EVELYNE Françoise		106	avenue Albert 1er	60140	LIANCOURT
STIRN + SAR		2	rue Parmentier	RANTIGNY	SCI MAJALOU		2	rue Parmentier	60290	RANTIGNY
Garage Peugeot Lejeune			ruelle Colin	LIANCOURT	SCI CELIA - GERANT MR LEJEUNE PHILIPPE			Ruelle Monhomme	60140	LIANCOURT
Lafarge platres	entreprise		Fresnes (allée)	RANTIGNY	SA LAFARGE PLATRES	zone du pôle agroparc	500	rue Marcel Demonque	84915	AVIGNON cedex 9
Ecophon France		19	E. Zola	RANTIGNY	SA ST GOBAIN ECOPHON	Bat les miroirs	18	avenue d'alsace	92400	COURBEVOIE
Leclerc	Supermarché	47	rue du 1er septembre	CAUFFRY	SCI FRALU CENTRE LECLERC			rue du 1er septembre	60290	CAUFFRY
Lidl	Supermarché	23	parmentier	RANTIGNY	SA HSBC CCF REAL ESTATE LEASING		15	rue Vernet	75419	PARIS CEDEX 08
Station Service intermarché		35b	route de Mouy	CAUFFRY	SA STE LAURALEX	DEPT 137		route de Mouy	60290	CAUFFRY
Intermarché		35b	route de Mouy	CAUFFRY	SA STE LAURALEX	DEPT 137		route de Mouy	60290	CAUFFRY
La Passerelle Secours Populaire Français	Association	84b	République	LAIGNEVILLE	COMMUNE DE LAIGNEVILLE		390	rue de la république	60290	LAIGNEVILLE
District Oise de foot	association	1	Rue de la Petite Vallée	CAUFFRY	ASS DISTRICT OISE DE FOOTBALL		30	Che de la Petite Vallée	60290	CAUFFRY

Liste des exonérés de la TEOM: année 2023

Nom de l'établissement	Activité	N°	Adresse	Commune	Nom propriétaire Foncier bâti	complément d'adresse	N°	rue / voie	C.P.	Ville
GRIGAULT (pompe funèbre)	Com. Divers	2 5	rue de Rieux	LIANCOURT	SA OGF-POMPES FUNEBRES GENERALES		31	Rue de Cambrai	75019	PARIS
Cerballiance	Laboratoire	4	place Chanoine Snedjareck	LIANCOURT	LABM MBALOULA-MODESTE SELARL Labo Team		4	place Chanoine Snedjareck	60140	LIANCOURT
JYDE Agencements	Entrepot	11	Marais de Soutraine	CAUFFRY	SA JYDE Agencements		195	rue Ambroise Croizat	60290	LAIGNEVILLE
Maison de retraite		1	rue Marcel Cachin	LIANCOURT	SA HLM PICARDIE HABITAT	BP 40451 Zac Mercière	9	rue Clément Ader	60200	COMPIEGNE
Maison de retraite "La Grande Prairie"		2	rue de la Croix Blanche	MONCHY ST ELOI						
Foyer d'accueil Médicalisé Léopold Bellan		3	rue de la Croix Blanche	MONCHY ST ELOI	Fond Fondation LEOPOLD BELLAN		64	rue du Rocher	75008	PARIS
A.S.D.A.P.A		6	rue de la Croix Blanche	MONCHY ST ELOI	SCI LOCAUX POUR AIDE A DOMICILE OISE		23	rue Jean Monnet	60000	BEAUVAIS
LIM MENUISERIE	Menuiserie	16	rue Clos Germain	CAUFFRY	SCI IMMOGENE		8	rue des Bergeries	60290	NEUILLY SOUS CLERMONT
PKM LOGISITIQUE			Route de Neuilly sous Clermont	RANTIGNY	SCI ALYSSA		6	avenue de la Gare	60400	NOYON
Boucherie Les Gourmets	Boucherie	2 ter	rue Roger Duplessis	LIANCOURT	SCI JACARANDAS					
EURO CRISTAL		66B	rue du 1er Septembre	CAUFFRY	SCI CHRISTAL		66 B	rue du 1er Septembre	60290	CAUFFRY
MONTUPET		3	rue de Nogent	LAIGNEVILLE	Syndicat Mixte du Parc d'activités multisites de la Vallée de la Brèche	CS 80203	105	rue Louis Blanc	60762	MONTATAIRE CEDEX
CLC		4	rue des Acacias	RANTIGNY	SCI LES 10 MINES		44 B	RUE DE BOIS LE DUC	54500	VANDOEUVRE LES NANCY
ALDI			Rue du 8 mai 1945	LAIGNEVILLE	SCI BISER	Bat B / 6ème étage	66	Av des Champs-Elysées	75008	PARIS
SKY FOOD			route de Mouy CD 137	CAUFFRY						
UME SUSHI		26	Avenue Jean Jaurès	RANTIGNY	ATEM		4	rue Pasteur	59700	MARCO-EN-BAROEUL
EUROPE TOITURE		4	route de la Montagne	VERDERONNE	SCI FLOHE Mme JARNIAC Mireille		4	route de la Montagne	60140	VERDERONNE

DEL 19-09-2022/22 - APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.) DE LA PISCINE LA VALLEE DOREE

L'Arrêté du 16 juin 1998 a rendu obligatoire la mise en place d'un plan d'organisation de sécurité et de secours (POSS) dans les établissements de natation et d'activités aquatiques et d'accès payant.

Les travaux de modernisation de la piscine entraînent une modification de ce POSS.

La piscine ouvrira officiellement le mercredi 4 janvier 2023.

La semaine avant les vacances de Noël, la piscine sera ouverte partiellement pour des enfants.

L'inauguration aura lieu le mardi 13 décembre 2022 pour les élus.

En tant qu'élu, nous avons une position claire, il est hors de question que l'on étudie, quel que soit l'augmentation du coût de l'énergie de fermer la piscine. Le coût du gaz reste cadré car nous avons adhéré à un groupement de commandes régulé. Monsieur Ferreira précise qu'il n'indique pas que la piscine ne fermera pas si le coût est multiplié par mille mais eu égard à cette période de fermeture et aux travaux faits, et puisque la piscine est un service public, elle restera ouverte.

D'autres solutions devront être trouvées pour limiter la hausse des coûts.

Pour électricité, le gouvernement précise qu'il va protéger les communes mais c'est déjà le cas, il aurait du indiquer que toutes les CT sont protégées avec le tarif réglementé.

Monsieur Delion : Nous sommes à plus de 30 % d'augmentation mais la situation est mieux maîtrisée que chez nos voisins européens.

Monsieur Dietrich : il faut être très prudent car ça peut nous échapper.

Monsieur Ferreira : des coupures sont possibles.

Monsieur Dietrich : toutes les matières premières vont augmenter, ce n'est pas régulé.

Par conséquent, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver le plan d'organisation de sécurité et de secours réactualisé de la piscine de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve le plan d'organisation de sécurité et de secours réactualisé de la piscine de la Communauté de communes ;

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOCHÉ, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOCHÉ), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Av. du Général de Gaulle – 60140 LIANCOURT
☎ : 03 44 73 86 35 ✉ : piscine@ccl-valeedoree.fr



Propriétaire et exploitant : Communauté de Communes du Liancourtois

Table des matières

I.	Numéros d'urgence	4
II.	Présentation de l'établissement	5
1.	Organigramme de la piscine.....	5
III.	Installation des équipements et du matériel de secours	6
1.	Plans de l'ensemble des installations.....	6
a.	Plan de situation général.....	6
b.	Plan de situation de l'étage	7
c.	Plan de situation du Rez-de-Chaussée	8
d.	Plan de situation du sous-sol.....	9
2.	Identification du matériel de secours disponible	10
3.	Identification des moyens de communication	10
IV.	Fonctionnement générale de la piscine	11
1.	Période d'ouverture de la piscine au public.....	11
2.	Fréquentation (FMI)	11
3.	Fréquentation prévisible selon la période	11
V.	Organisation de la surveillance de la sécurité.....	12
1.	Personnel présent aux horaires d'ouverture au public.....	12
2.	Missions de surveillance.....	12
a.	QUALIFICATION DES EDUCATEURS SPORTIFS	12
b.	Les missions du chef de poste	12
c.	Les missions des éducateurs sportifs	14
3.	Postes de surveillance	16
a.	Surveillance des scolaires.....	16
b.	Surveillance du public à 2 surveillants.....	18
c.	Surveillance du public à 3 surveillants.....	19
VI.	Organisation interne en cas d'accident.....	20
1.	Moyens de détection des risques et moyens de prévention	20
2.	Processus d'évacuation « Public » Hors zone bassins.....	20
a.	Rôle des surveillants et du chef de poste.....	20
b.	Rôle des autres membres du personnel.....	20
Après réception du message "« EVACUATION BASSINS »		20
c.	Rôle des agents de sécurité.....	21
3.	Processus d'intervention « Scolaires ».....	21
4.	Processus d'évacuation général	22
5.	Appel des secours et bonnes pratiques	23

6. Prévention des conflits.....	23
VII. Procédure d'ouverture et de fermeture du toit.....	28
VIII. Sécurité selon la météo.....	28
IX. PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT.....	29X. Erreur ! Signet non défini.

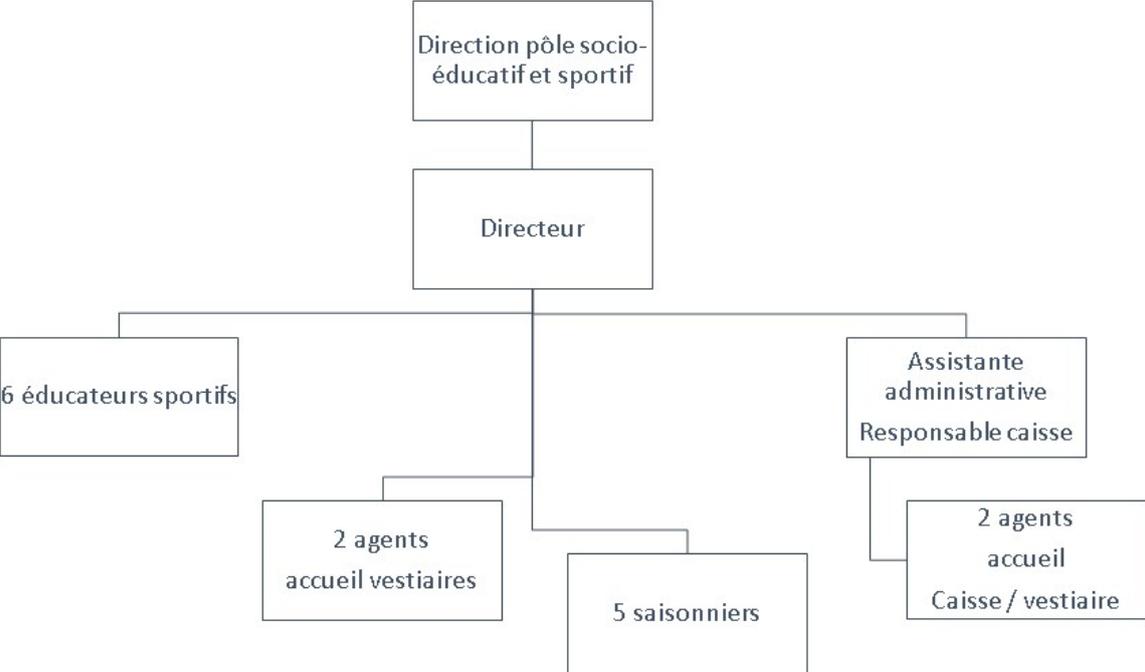
I. Numéros d'urgence

Service		Dans quel cas ?
Pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
SAMU	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police/Gendarmerie	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police
Centre Antipoison		Pour obtenir des informations sur des risques toxiques de tous les produits médicamenteux, industriels et naturels.
Ascenseurs (Maintenance et dépannage)	0800240020	Pour toutes interventions d'ouverture d'urgence ou de dépannage.
EDF		Pour tous incidents électriques
GDF	0969324324	Pour tous incidents de GAZ
DALKIA		Pour toutes interventions nécessaires dans en sous-station et traitement de l'eau.

Contacts		Fonction
Christophe MOUCHON	06.61.77.92.95	Directeur de la piscine
Florence HADFIELD	03 44 24 90 88 06 21 18 36 29	Directrice socio-éducatif et sportif
Lisa VINCENT	03 44 73 82 10 06 20 51 38 24	Directrice de l'environnement et de l'aménagement du territoire
Yannick LECLERCQ	03 44 73 82 14 06 14 68 74 42	Directeur des services techniques
Philippe LEPORI	06 07 08 16 61	Vice-Président de la Commission Piscine
Olivier FERREIRA	06 75 20 36 73	Président de la Communauté de Communes du Liancourtois
Malika SEDDIK	03 44 73 89 10	Responsable Santé Sécurité

II. Présentation de l'établissement

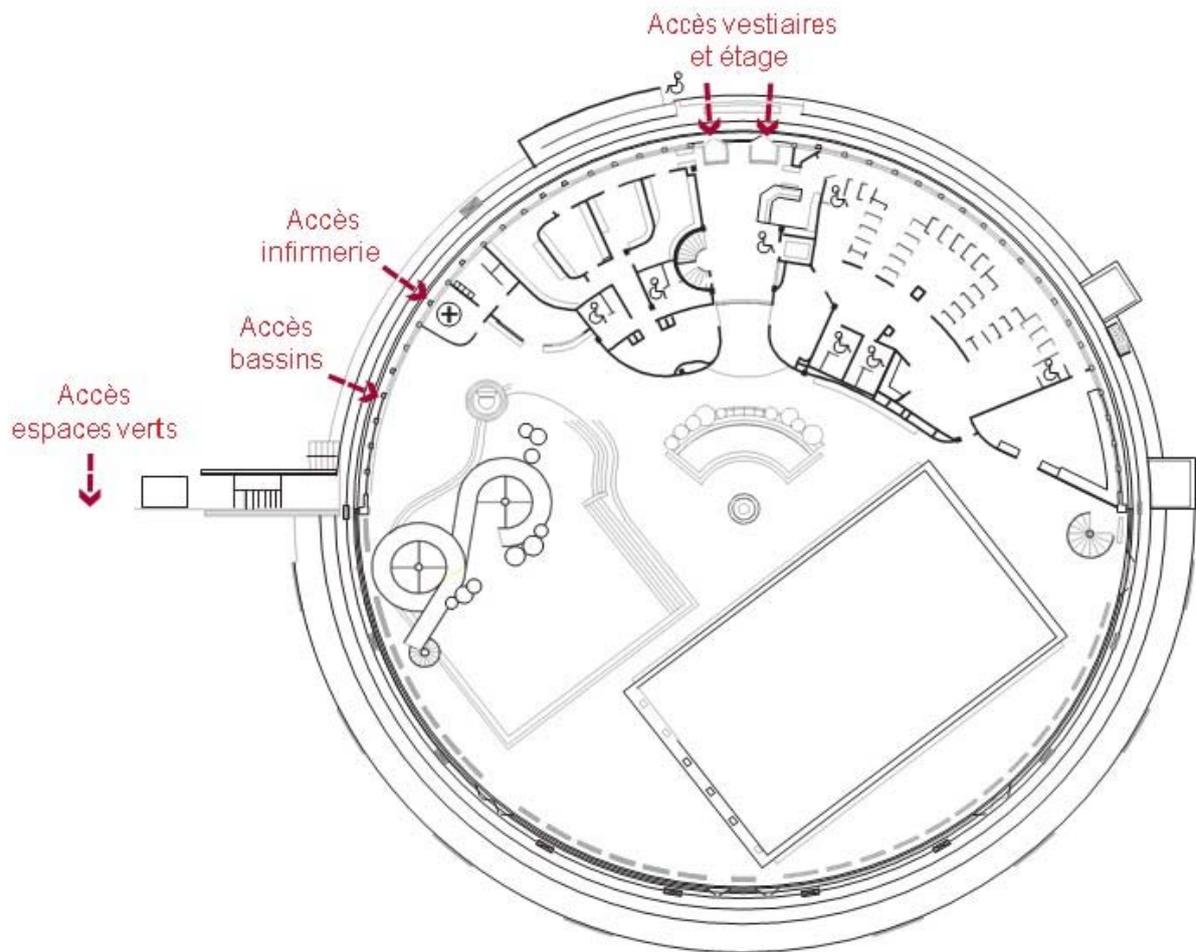
1. Organigramme de la piscine



III. Installation des équipements et du matériel de secours

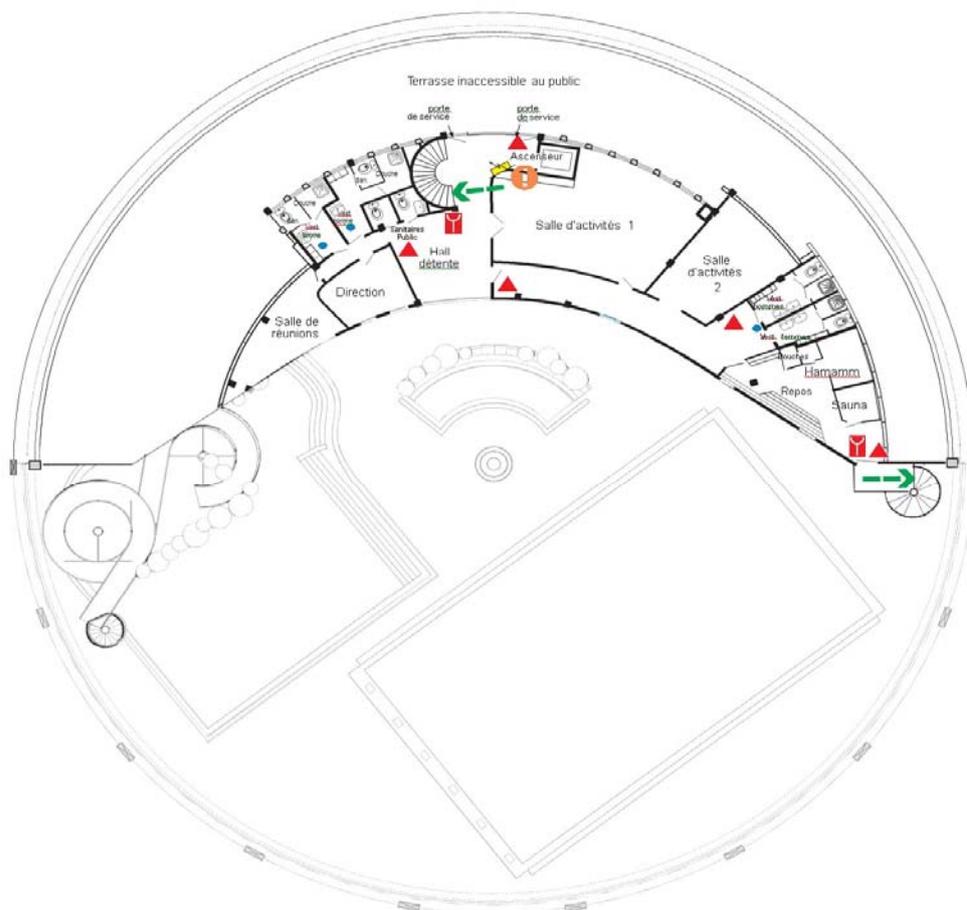
1. Plans de l'ensemble des installations

a. Plan de situation général



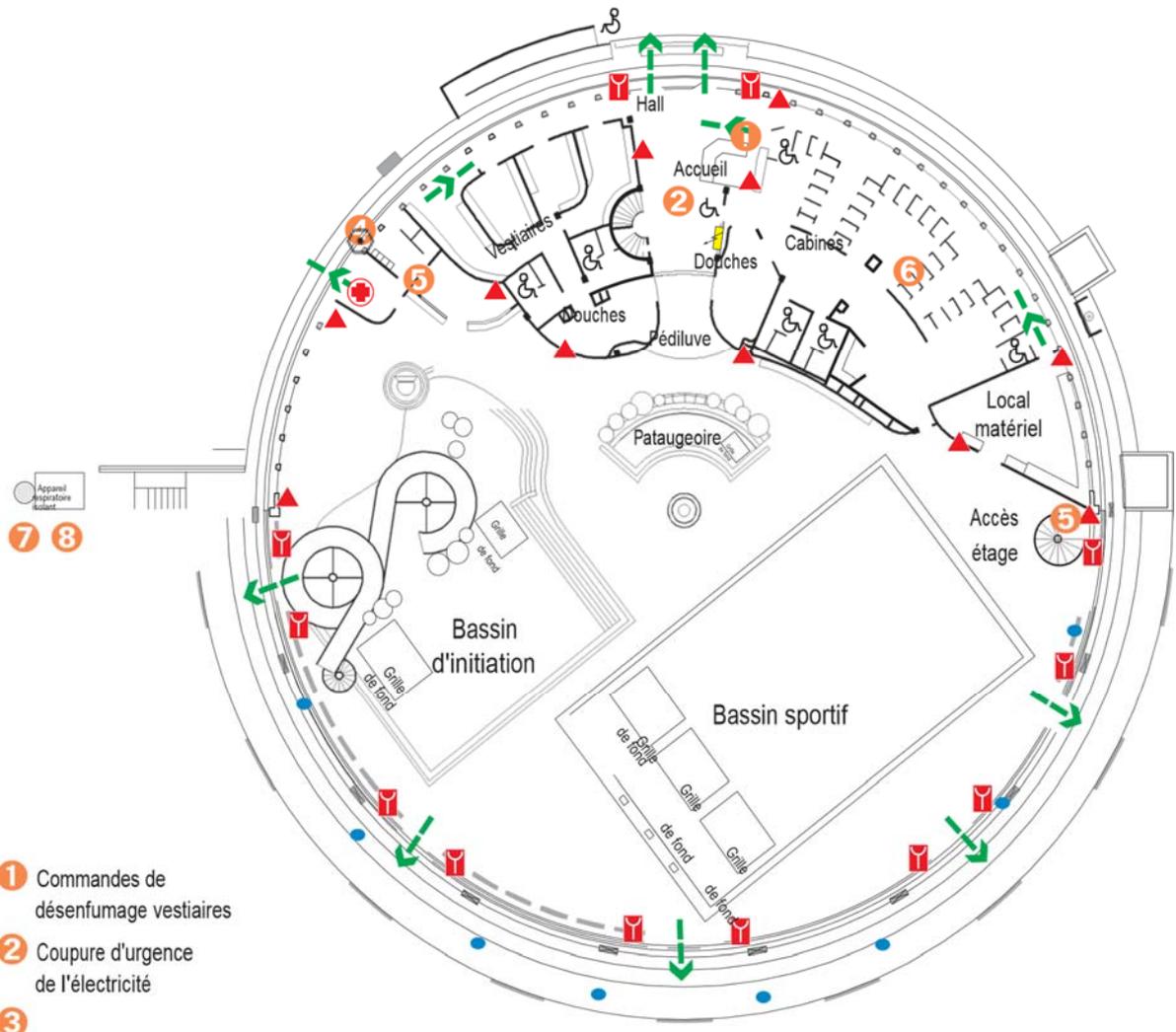
b. Plan de situation de l'étage

ÉTAGE



c. Plan de situation du Rez-de-Chaussée

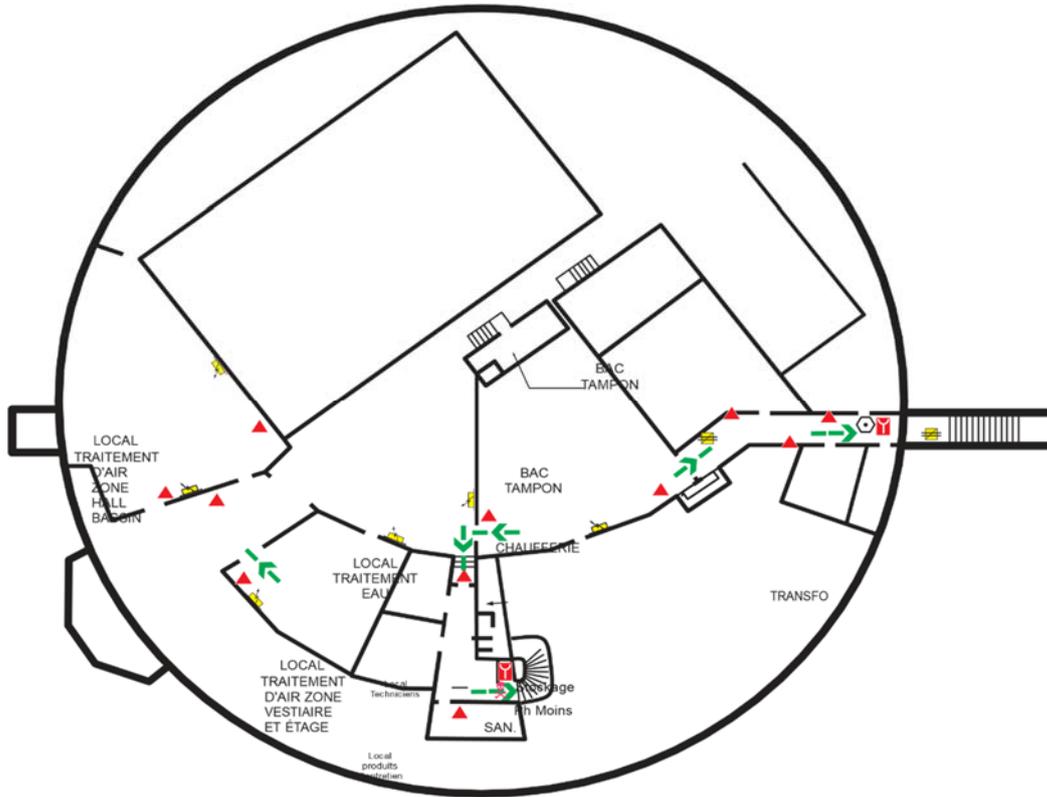
REZ-DE-CHAUSSÉE



1	Commandes de désenfumage vestiaire
2	Coupure d'urgence de l'électricité
3	
4	Infirmerie et matériel de secours
5	
6	Arrêt coup de poing
7	Stockage du
8	

d. Plan de situation du sous-sol

SOUS-SOL



Superficies et profondeurs des bassins :

	Bassin sportif	Bassin ludique	Toboggan	Pataugeoire
Dimensions	25m x 15 m (375 m ²)	132 m ² + décrochement de 101 m ²	84 m de glisse	60 m ²
Superficie			Auqua-freinage : 6,82m	
Profondeur	1,40 m – 3,65 m	0,70 m – 1,31 m		0,05 m – 0,40 m

2. Identification du matériel de secours disponible

Matériel de sauvetage :

- Perches,
- Plans durs,

Matériel de secourisme :

- Couvertures de survie,
- Colliers cervicaux, (adulte et enfants)
- Aspirateur de mucosité,
- Nécessaire de premier secours.

Matériel de réanimation :

- 2 bouteilles d'oxygène de 5 litres (avec manomètre et débitre),
- 1 ballon auto-remplisseur jetable (adulte et enfant),
- 1 défibrillateur automatisé externe avec électrodes adultes et enfants,
- 1 tapis DAE anti-électrocution pour zones humides.

3. Identification des moyens de communication

Communication interne :

- Talkie-walkie,
- Sonorisation,
- Téléphone,
- Sifflet.
- PTI (Protection Travailleurs Isolés) - GSM

Moyens de liaison avec les services publics : (SAMU – Pompiers)

- Téléphone portable dans la trousse de secours

IV. Fonctionnement générale de la piscine

1. Période d'ouverture de la piscine au public

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Période scolaire	12h - 13h30 16h - 19h	12h - 13h30 16h - 19h	14h - 18h	12h - 13h30 16h - 19h	12h - 13h30 16h - 20h	14h - 18h	9h - 12h
Petites vacances <i>(Automne, hiver)</i>	13h - 18h	13h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	13h - 18h	13h - 19h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
Petites vacances <i>(Printemps)</i>	13h - 19h	13h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	13h - 19h	13h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
Vacances d'été <i>(Juillet - août)</i>	13h - 19h	13h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	13h - 19h	13h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 18h

2. Fréquentation (FMI)

La fréquentation maximum autorisée instantanée (FMI) est de 400 usagers paroi mobile fermée et de 640 usagers lorsqu'elle est ouverte.

Ce nombre de fréquentation est susceptible d'être revu à la baisse en fonction du nombre d'agents disponibles pour garantir la surveillance et, du nombre de baigneurs dans les bassins.

3. Fréquentation prévisible selon la période

Ouverture public période scolaire avril à septembre

	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
lundi													
mardi													
mercredi													
jeudi													
vendredi													
samedi													
dimanche													

Ouverture public novembre à mars

	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
lundi													
mardi													
mercredi													
jeudi													
vendredi													
samedi													
dimanche													

Ouverture public petites vacances d'hiver

	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
lundi						Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible		
mardi						Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible		
mercredi		Faible	Faible	Faible			Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible		
jeudi						Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible		
vendredi						Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Faible	
samedi		Faible	Faible	Faible			Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible		
dimanche		Moyenne	Moyenne	Moyenne									

Ouverture public saison estivale

	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
lundi						Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
mardi						Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
mercredi		Moyenne	Moyenne	Moyenne			Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
jeudi						Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
vendredi						Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
samedi		Moyenne	Moyenne	Moyenne			Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	
dimanche		Forte	Forte	Forte			Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne		



Faible
fréquentation



moyenne
fréquentation



Forte
fréquentation

Ces horaires de fréquentation ne sont donnés qu'à titre indicatif.

La direction de la piscine adaptera sa surveillance en fonction de la fréquentation réelle et du nombre d'agents disponibles afin d'assurer celle-ci.

V. Organisation de la surveillance de la sécurité

1. Personnel présent aux horaires d'ouverture au public

- 1 agent d'accueil / caisse
- 1 ou 2 agents d'accueil vestiaires
- 1 agents en administratif
- 2 à 4 éducateurs positionnés sur les bassins

2. Missions de surveillance

a. QUALIFICATION DES EDUCATEURS SPORTIFS

- Brevet d'État d'Éducation Sportives Activité de la Natation (B.E.E.S.A.N.)
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation (B.P.J.E.P.S.A.A.N)
- Brevet National de Secours et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.).

b. Les missions du chef de poste

En l'absence du Directeur de l'établissement, le chef de poste :

- Dirige l'équipe de surveillance,
- Prend toutes mesures pour garantir la sécurité des usagers dans l'établissement.
- Organise l'évacuation de l'établissement en cas d'incendie ou de risque chimique.

Missions du Chef de poste :

- Assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'établissement.
- Contrôler après présentation par la société en charge de la sous station, le carnet sanitaire,
- Organiser, gérer et faire appliquer les dispositions du P.O.S.S.,
- Remplir et afficher la fiche de surveillance,
- Rédiger un rapport en cas d'intervention (secours internes ou externes), et dans tous les cas de perturbation du fonctionnement normal de l'établissement,
- S'assurer que le matériel de secours a été vérifié et que la fiche de contrôle journalière a été remplie.
- Vérifier la conformité des analyses et prévenir la société en charge de la sous station en cas d'anomalie.
- Mettre en place et retirer les robots de nettoyage en cas d'absence de l'agent référent.
- Evacuer la zone en cas de présence d'excréments ou de vomis dans les bassins, passer l'aspirateur (voir mettre en place les robots) et laisser s'écouler un temps de recyclage :
 - Bassin sportif : 4h
 - Bassin ludique : 1h30
 - Pataugeoire : 0h30

c. Les missions des éducateurs sportifs

Le matin, à l'arrivée, le (ou les) premier(s) éducateur(s) sportif(s) contrôle et vérifie ;

- Les bouteilles O2,
- Le bon fonctionnement du défibrillateur semi-automatique placé au pilonne centrale (à valider emplacement)
- Le matériel de secours,
- Le carnet sanitaire,
- La ligne téléphonique, et
- Allume le matériel de sonorisation (si nécessaire),
- Prend les talkies-walkies tout en s'assurant de leur bon fonctionnement

Le soir, au départ, le (ou les) dernier(s) éducateur(s) sportif(s) :

- Vérifie que les portes de la couronne mobile sont fermées et verrouillées,
- Met en charge les talkies-walkies,
- Ne quitte l'établissement qu'après le public.
- Effectue une ronde de fermeture pour vérifier aucune présence humaine

Si nécessaire, effectuer la mise à eau ou le rangement des robots de nettoyage.

D'une façon générale, le(s) éducateur(s) sportif(s) :

- Sont chargés d'une mission de sécurité générale
- Sont chargés de faire appliquer la réglementation et en particulier le règlement intérieur de l'établissement affiché sur les lieux
- Ne peuvent en aucun cas avoir une autre occupation (lire, manger...).
- L'utilisation de tout appareil de diffusion sonore (baladeur, téléphone) est interdite pendant la surveillance.
- Après chaque évacuation de bassin lors des créneaux publics, un éducateur sportif doit rester auprès du pédiluve tant que des usagers se trouvent dans les zones de déshabillage.
- Récupèrent les enfants participant aux leçons directement aux vestiaires
- S'assurent que le matériel pédagogique est installé et rangé à l'issue de chaque journée d'enseignement.
- Informe la direction de toutes situations dangereuses,
- Collaborer avec la direction afin de proposer des mesures d'amélioration de la prévention des risques.

FICHE QUOTIDIENNE DES CONTRÔLES

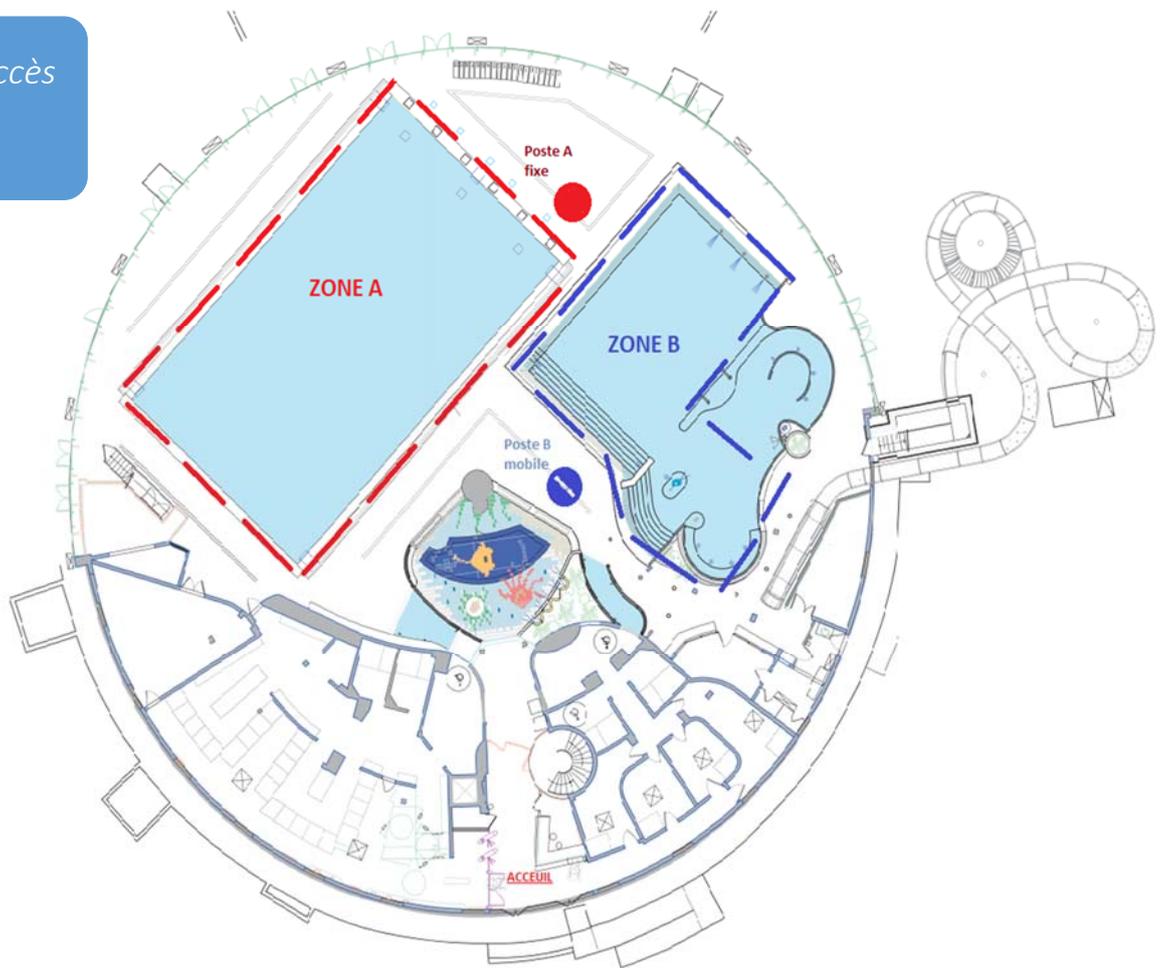
Mois.....

Date	Téléphone	Sono	Talkie talkie	Pharmacie	Carnet sanitaire	Bouteille infirmerie	Bouteille bassin	DAE	Chef de poste
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									

3. Postes de surveillance

a. Surveillance des scolaires

*Insérer avec accès
de secours*



De manière générale, l'encadrement des scolaires s'effectue avec 2 éducateurs qui enseignent et deux éducateurs en surveillance.

Situation à 2 surveillants :

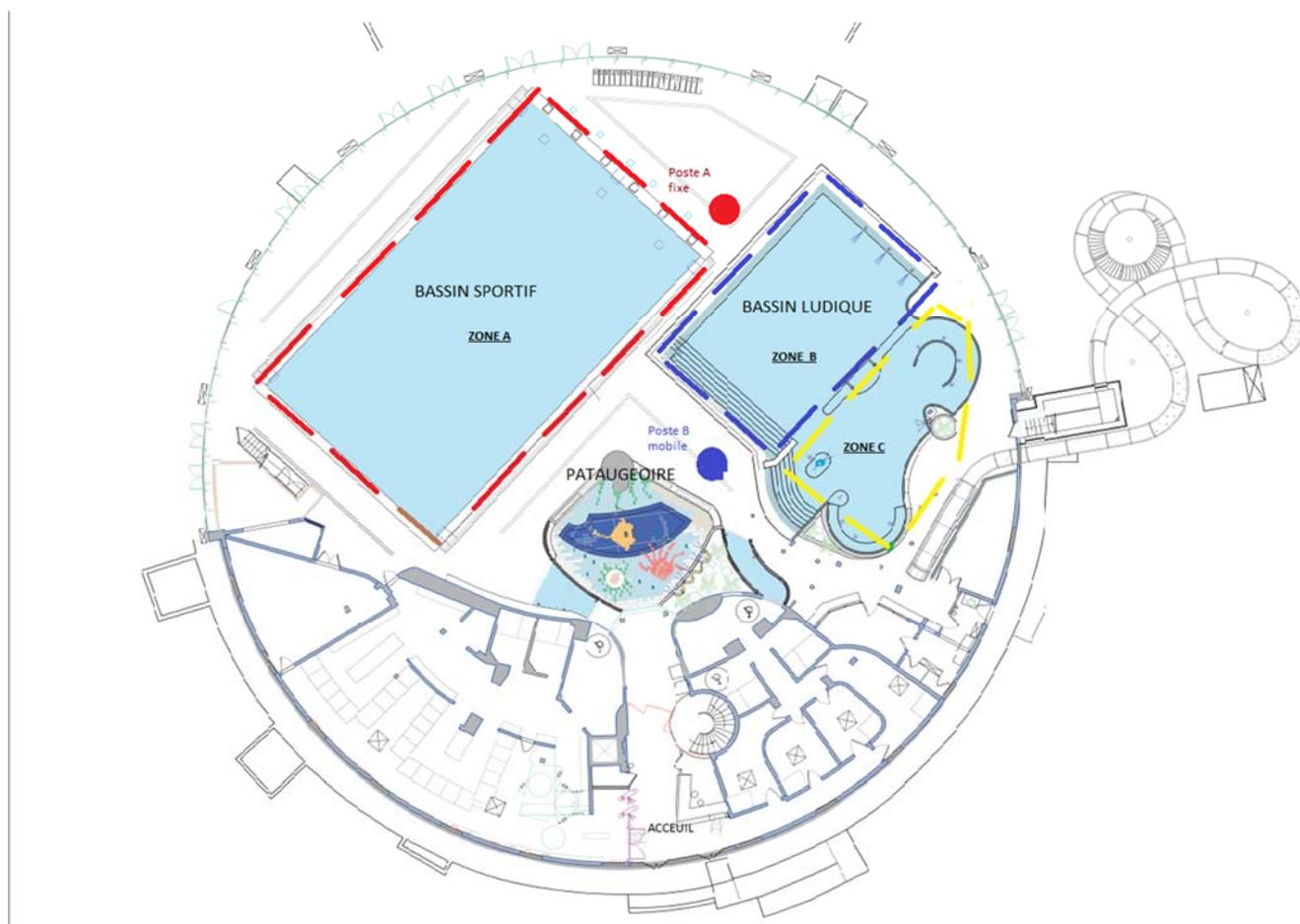
Le poste A1 est fixe. Il surveille la zone A. Il a la possibilité de déplacer la chaise sur chaque côté du bassin suivant la situation et de faire le tour du bassin régulièrement afin d'en inspecter le fond.

Le poste B est mobile autour des zones B dont il a la charge.

Situation à 1 surveillant :

L'éducateur est de surveillance soit sur la zone A, soit sur la zone B, en fonction de l'utilisation par les scolaires de l'un ou l'autre des bassins.

b. Surveillance du public à 2 surveillants



Situation à 1 surveillant :

L'éducateur est de surveillance soit sur la zone A, soit sur la zone B, les zones non utilisées seront fermées par mesure de sécurité.

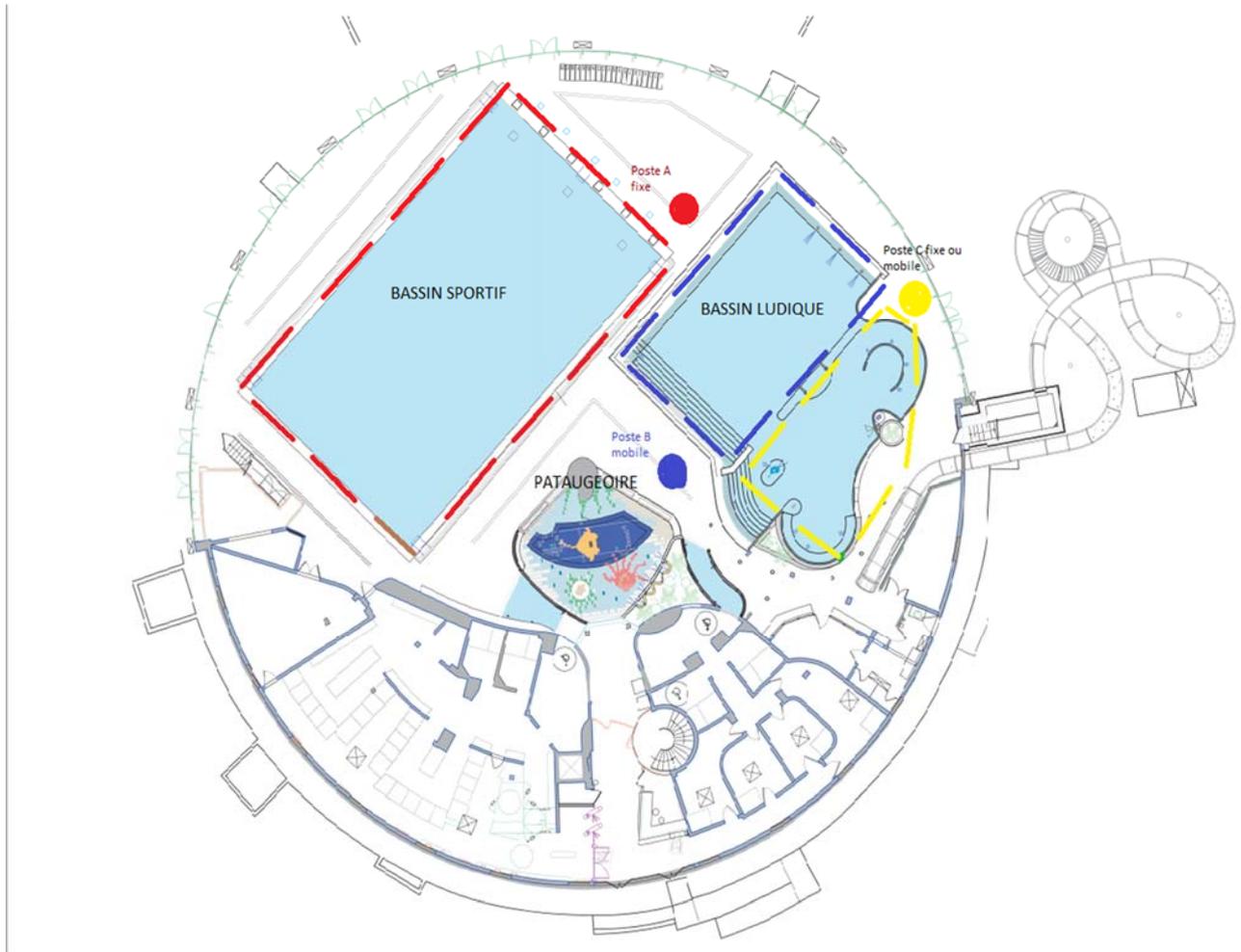
Situation à 2 surveillants :

Le poste A est fixe. Il surveille la zone A. Il a la possibilité de déplacer la chaise sur chaque côté du bassin suivant la situation et de faire le tour du bassin régulièrement afin d'en inspecter le fond.

Le poste B est mobile autour des zones B et C dont il a la charge.

Au-delà de 150 personnes, le toboggan est fermé

c. Surveillance du public à 3 surveillants



Le poste A est fixe. Il surveille la zone A. Il a la possibilité de déplacer la chaise sur chaque côté du bassin suivant la situation et de faire le tour du bassin régulièrement afin d'en inspecter le fond.

- Le poste B est mobile, il surveille la zone B.
- Le poste C, mobile ou fixe, surveille la zone C.

VI. Organisation interne en cas d'accident

1. Moyens de détection des risques et moyens de prévention

Les différents signaux et, à quel moment stopper l'arrêt d'urgence des pompes :

- Présence de fumée
- Départ de feu
- Odeurs fortes (fumée, chlore)

Tous les agents sont autorisés à activer la commande d'arrêt d'urgence des pompes situé au niveau de l'infirmerie et de lancer le processus d'évacuation du public.

Tous les agents doivent participer aux exercices de simulation d'évacuation d'urgence.

2. Processus d'évacuation « Public » Hors zone bassins

a. Rôle des surveillants et du chef de poste

Un surveillant intervient et prévient ses collègues par tout moyen approprié. Le signal d'évacuation « **EVACUATION BASSINS** » de tous les bassins est donné si nécessaire. Il effectue les premiers soins. En fonction du bilan établi, il prévient les secours.

Si besoin, les autres surveillants rejoignent la victime avec le sac d'intervention.

La victime est transportée en cas d'utilisation du D.A.E. dans la zone sèche la plus proche. Idéalement intégrer dans le pack DAE un tapis d'isolation électrique pour zone humide. Temps de réaction pour la réanimation plus réduite que si il faut déplacer la victime... (corpulence, blessures,...) + risque de chute en transportant la victime sur sol glissant + risque de la proximité avec le publique.

Après la prise en charge de la victime par les pompiers, le rapport d'accident est rédigé par le chef de poste et une investigation est menée avec les agents afin de mettre en place des actions correctives d'amélioration des secours et de sensibilisation des agents et/ou du publique.

b. Rôle des autres membres du personnel

Après réception du message « « EVACUATION BASSINS »

Les agents de vestiaires :

- Se dirige sur les bassins pour participer et terminer l'évacuation des bassins et maintenir le public à distance de l'eau.

Le personnel d'accueil (si présent) :

- Ferme la caisse et, bloque l'accès aux vestiaires.
- Reçoit et dirige les secours vers les lieux de l'accident.

L'agent de sécurité (si présent) :

- Dès que l'accueil est évacué, se rend sur les bassins et aide à contenir les usagers hors des bassins tant que l'intervention des pompiers n'est pas terminée,

Le personnel administratif (si présent) :

- Aide aux abords des bassins.

Tous les agents témoins d'un accident :

- Lancer un appel d'urgence aux éducateurs sportifs :
« BLESSÉ + zone concernée » (*voir les zones d'intervention page suivante*).

c. Rôle des agents de sécurité

Ils doivent :

- Se déplacer le long de la file d'attente afin de repérer les personnes agitées susceptibles de provoquer agitations ou conflits,
- Interrompre momentanément l'accès à la banque d'accueil lorsque les vestiaires sont complets.
- Rappeler le règlement intérieur et énoncer le barème des sanctions auprès des personnes ayant causés des troubles, après avoir été alerté par le chef de poste ou le personnel des vestiaires.
- Remplir la fiche d'intervention sécurité en cas de problème
- Procéder à l'évacuation des espaces verts 15 minutes avant l'évacuation des bassins, pendant la période estivale et aider à l'évacuation des bassins.

3. Processus d'intervention « Scolaires »

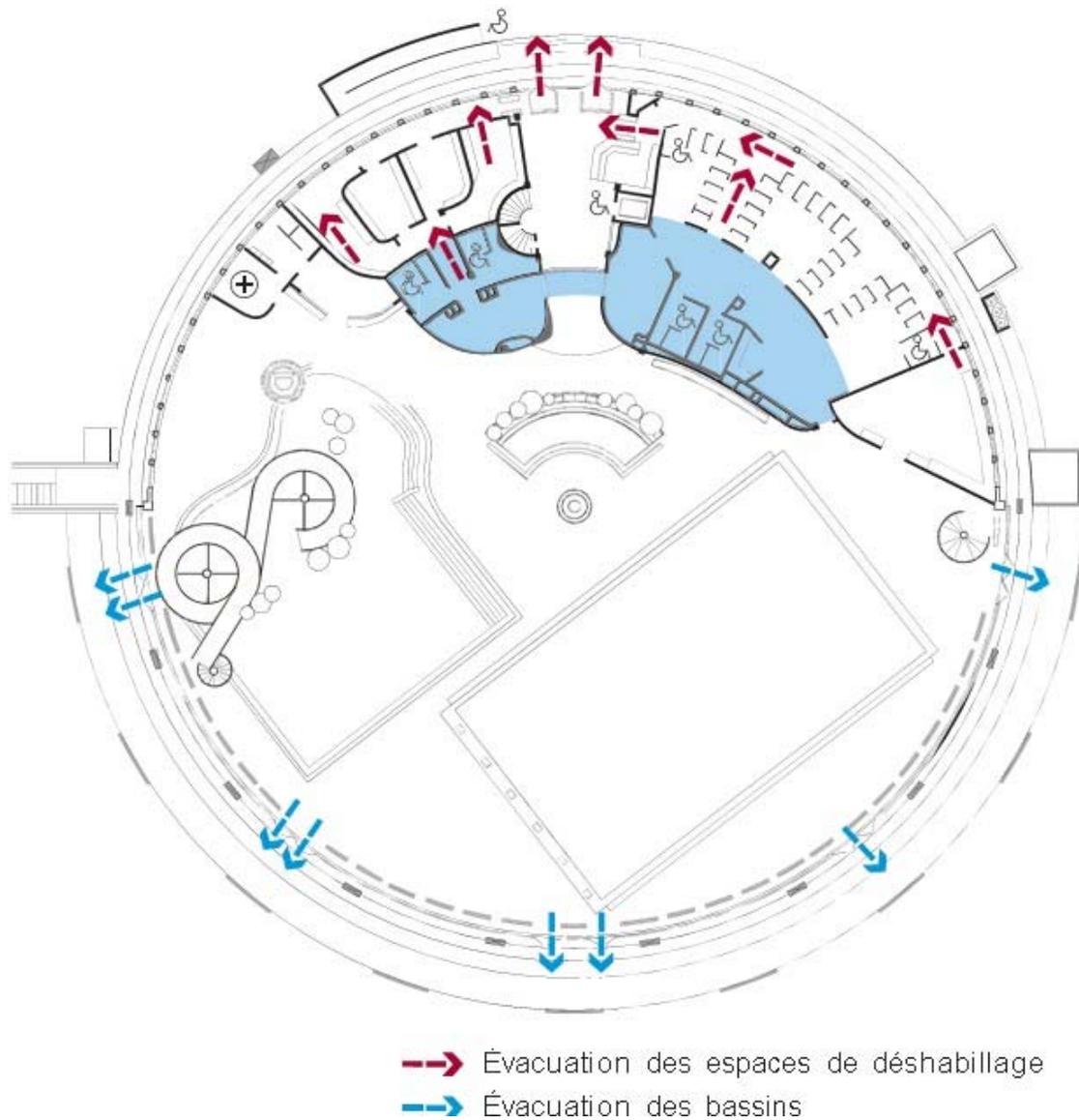
Dans le cadre de la natation scolaire, les processus d'interventions sont identiques à ceux décrits précédemment pour le public.

Cependant, les enseignants de l'éducation nationale et les parents agréés surveillent les élèves après l'évacuation des bassins.

Les éducateurs et les parents agréés sont sensibilisés sur les gestes à tenir en cas d'évacuation :

- Se diriger avec les enfants au point de rassemblement,
- S'assurer en faisant l'appel qu'aucun enfant n'est resté dans l'établissement.
- Alerter rapidement les éducateurs en cas d'enfant manquant à l'appel.

4. Processus d'évacuation général



ÉVACUATION :

- L'étage est évacué par l'agent de vestiaire et/ou le personnel administratif.
- Le hall et les vestiaires sont évacués par un agent de vestiaire et/ou la caissière.
- Les bassins et les plages sont évacués par les éducateurs sportifs

POINT DE RALLIEMENT :

Toute personne se situant à l'étage (Sauna, Hammam), dans les douches, aux vestiaires ou dans la sous-station doit se rendre sur le parking au point de rassemblement.

Toute personne se situant sur les bassins doit se rendre sur les pelouses indiquées au point de rassemblement.

5. Appel des secours et bonnes pratiques

Il est nécessaire de donner aux pompiers :

- Identité et fonction de la personne qui appelle
- Localisation précise de la piscine (l'adresse)
- Localisation précise du blessé (bassin, vestiaire, sauna, extérieur...)
- La nature de l'accident
- L'heure
- Le nombre de blessés apparents et si possible leur état général
- La nature des premiers soins ou en cours
- L'Age et le sexe de la victime.
- Les dangers éventuels
- Préciser notre numéro de téléphone (03.44.73.86.85)
- Demander si le message a été compris et la permission de raccrocher.

Accueil des secours :

Si aucun MNS n'est disponible pour effectuer l'accueil des pompiers, l'une des personnes suivantes assurera l'accueil des secours :

- Direction
- Agent de vestiaire
- Assistant(e)
- Hôtesse d'accueil
- Ou autres personnes désignées

Recueillir un maximum de témoignages par écrit si possible.

EN CAS D'ACCIDENT MORTEL, AVERTIR :

- Le directeur
- En cas d'absence du directeur : La directrice du pôle sociaux éducatif et sportif : Mme HADFIELD.
- L'élu en charge de la commission piscine : Mr LEPORI.
- Le président de la CCL : Mr FERREIRA.

Après avoir prévenu l'une de ces personnes, Celle-ci, averti :

- La police
- Le maire
- Le préfet
- La famille

6. Prévention des conflits

Dans tous les cas, dès qu'une personne (agent ou usager) est prise à partie ou qu'une altercation est constatée, il doit être fait appel à l'agent de sécurité (si présent) qui intervient avec calme et pondération.

1. Il rappelle le règlement intérieur, émet un avertissement et prévient de la durée d'exclusion encourue, en fonction de la gravité des faits. Une décision de la durée d'exclusion sera transmise au courrier à l'intéressé après avis du directeur, du président et du vice-président.
2. Sans résultat, il prononce l'exclusion immédiate. Pour les mineurs, les parents seront avertis.

ATTENTION ! Dans tous les cas, l'objectif recherché est d'apaiser le conflit. Dès qu'un agent intervient il est laissé seul maître de la situation.

En cas d'insultes de conflit avéré ou de danger important l'agent témoin déclenche l'appel général par talkie-walkie.

L'agent de sécurité intervient immédiatement en se rendant, sur les lieux de l'incident afin d'effectuer une évaluation précise de la situation au cas où l'intervention de la gendarmerie serait nécessaire.

Tout autre agent de la CCLVD disponible se met à la disposition du chef de poste. (si nécessaire)

Fiche d'intervention sécurité

Nom et signature de l'agent de sécurité

Date :

Heure de début d'intervention :

Heure de fin d'intervention :

Nom des personnes concernées par l'incident

Nom :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Adresse :

Description de l'intervention

Lieu de l'incident :

Circonstances :

Témoins

Nom :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Nom:

Prénom :

Tel :

Adresse :

Déclarations des témoins

--	--	--	--	--	--	--	--

VII. Procédure d'ouverture et de fermeture du toit.

L'ouverture de la toiture mobile s'effectuera si la température extérieure est supérieure à 24°.

Lors de la fermeture, la manœuvre nécessite la présence de deux agents dont un pour surveiller les abords de la piscine et l'autre pour manœuvrer la toiture en toute sécurité.

De plus, l'ouverture du toit ne peut se faire que sur l'accord préalable d'un des responsables suivants :

-Christophe MOUCHON

-Florence HADFIELD

En l'absence de ces agents, seul le chef de poste est habilité à prendre la décision de l'ouverture.

L'agent responsable de l'ouverture doit :

- S'assurer de la sécurité des usagers et du personnel présent avant de procéder à l'ouverture.
- Relever tous les seuils de portes
- Veiller à ce qu'aucun élément sur le pourtour, à l'intérieur et à l'extérieur de la partie mobile ne soit susceptible d'entraver le mouvement du toit,
- Remonter les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite, situées sur la partie mobile ouvrir les portillons et positionner les commandes du toit.
- Lors de la fermeture, avant la fin de course du toit, stopper la manœuvre un mètre avant l'arrivée puis relancer le mécanisme jusqu'à sa butée.

PROCEDURE D'OUVERTURE / FERMETURE DU TOIT

Semi-Ouverture / fermeture du toit

Cette manœuvre peut se faire en présence du public

3 personnes

- Directeur / chef de poste effectue la manœuvre.
- Un éducateur sécurise les bassins
- Un agent de vestiaire sécurise la partie parking

Ouverture / fermeture totale du toit

Cette manœuvre doit se faire **obligatoirement** sans public.

Durée de la manœuvre : 1h

2 personnes

- Directeur / chef de poste effectue la manœuvre.
- Un éducateur / agent de vestiaire sécurise le parking.

VIII. Sécurité selon la météo

En cas de pluie, la baignade est autorisée.

En cas d'orages avec éclairs, procédure d'urgence. Evacuation des bassins dans le calme avec encadrement du personnel présent. Fermeture du toit après accalmie météorologique.

IX. PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

Système de communication :

- Sifflets
- Talkies walkies
- Sonorisation
- Téléphone interne

Personnels désignés pour apporter le matériel mobile :

- BEESAN / BPJEPS, BNNSA, agents de vestiaires

Evacuation des bassins

DEL 19-09-2022/23 - REMBOURSEMENT DE FRAIS INDUS A DES USAGERS

Un usager de l'eau (PDC 02065) a été contraint de faire intervenir un plombier pour réparer une fuite après compteur sur son installation privative. Un technicien du Département Eau a en effet endommagé l'installation lors de son intervention pour réparation d'une fuite avant compteur et changement du robinet avant compteur.

L'usager demande donc la prise en charge de la facture du plombier soit 115.64€.

Le Président propose d'accepter la demande de remboursement de l'usager.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte la demande de remboursement de l'usager décrite ci-dessus.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/24 - SURCONSOMMATION D'EAU DES ABONNES : TABLEAU DES DEGREVEMENTS BUDGET EAU POTABLE - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Ferreira rappelle le principe de la loi Warsmann

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2022, présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2022, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/25 - ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – TABLEAU DES EFFACEMENTS DE DETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Le SGC de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE a transmis un dossier de créances irrécouvrables suivant la décision de la commission de surendettement. Ces créances doivent être inscrites en créances éteintes.

Monsieur le Président demande, de bien vouloir voter dans le cadre des dossiers de surendettement de rétablissement personnel avec effacement de dettes (dossiers Banque de France), le montant de la liste synthétisée en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2022 du budget principal, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/26 - ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – TABLEAU DES EFFACEMENTS DE DETTES DES BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT

Le SGC de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE a transmis un dossier de créances irrécouvrables suivant la décision de la commission de surendettement. Ces créances doivent être inscrites en créances éteintes.

Monsieur le Président demande, de bien vouloir voter dans le cadre des dossiers de surendettement de rétablissement personnel avec effacement de dettes (dossiers Banque de France), le montant de la liste synthétisée en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2022 des budgets eau et assainissement, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

DEL 19-09-2022/27 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU PARC CHEDEVILLE

Cette délibération annule et remplace le point 13 du Conseil communautaire du 04/07/2022.

Il est proposé au Conseil communautaire une refonte partielle de la grille de tarification à compter du 20 septembre 2022.

En effet, la CCLVD souhaite proposer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique à compter du 20 septembre 2022.

Le service est ouvert aux personnes ayants leur résidence principale ou travaillants sur l'une des 10 communes de la CCLVD.

Les tarifs et les durées de location sont indiqués dans le tableau en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte la modification de la grille de tarification du parc Chedeville à compter du 20 septembre 2022.

Ont voté **POUR (24)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN), Mirjana JAKOVLJEVIC, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL (pouvoir à M. DELAHOUCHE), Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

TARIFS DU PARC CHEDEVILLE 2022

PUBLIC	CCL	HCCL
Benji éjection	8,00 €	10,00 €
Turbo paddler (1/2 h)	3,00 €	4,00 €
Kayak (1/2 h)	3,00 €	4,00 €
Tir à l'arc (1/2 h)	3,00 €	4,00 €
Parcours aventure (1/2 h)	3,00 €	4,00 €
Mini fermier (1/2h)	3,00 €	4,00 €
Tennis (1h)	3,00 €	4,00 €
Jeu d'énigmes famille (1h - 5 personnes max)	15,00 €	20,00 €
Jeu d'énigmes famille + l'épreuve du Benji (1h - 5 personnes max)	20,00 €	25,00 €
Pass arc (6 séances d'1/2h)	20,00 €	25,00 €
Golf miniature (1h)	3,00 €	4,00 €
vélo ou trottinette (1h)	3,00 €	4,00 €
structure gonflable (1/4 h)	3,00 €	4,00 €
Trampoline (1/4 h)	3,00 €	4,00 €
Rollers skate (1/2 h)	3,00 €	4,00 €
Activité fitness (3/4 h)	4,00 €	5,00 €
Boisson gouter	1,50 €	1,50 €
Location petit kiosque	12,00 €	20,00 €
Location grand kiosque	16,00 €	25,00 €
CENTRES DE LOISIRS	CCL	HCCL
Tir à l'arc (10 personne - 1h)	50,00 €	60,00 €
Parcours aventure (20 enfants maxi - 1/2 h)	40,00 €	50,00 €
petites structures gonflables (20 enfants - 1/4 h)	40,00 €	50,00 €
Grande structure gonflable (20 enfants - 1/4 h)	40,00 €	50,00 €
Trampolines (10 personnes - 1/4h)	25,00 €	35,00 €
Location rollers (10 personnes - 1,30 h)	30,00 €	40,00 €
Location 6 vélos 6 trottinettes (10 enfants - 1 h)	25,00 €	35,00 €
Location VTT (10 enfants - 3h)	50,00 €	60,00 €
Location court de tennis (1 court - 1,30 h)	3,00 €	4,00 €
Location golf miniature (10 personnes - 1 h)	25,00 €	35,00 €
Location jeux de cirque ou jeux d'enigmes	15,00 €	20,00 €
Forfait 1 h activités sportives et environnementales (20 personnes)	50,00 €	60,00 €
Forfait 2 h activités sportives et environnementales (20 personnes)	95,00 €	115,00 €
Forfait 3 h activités sportives et environnementales (20 personnes)	135,00 €	160,00 €
Forfait Camping : 1,30 h d'activités libres de 09h30 à 11h (uniquement pour les séjours) : parcours aventure aventure, structures gonflables, golf miniature, ferme pédagogique	60,00 €	90,00 €
Location tente 8 places	20,00 €	25,00 €
Nuitée camping (par personne)	5,00 €	7,00 €
SCOLAIRES	CCL	HCCL
Activités + équipements en accès libre	60,00 €	130,00 €
Activités + équipements en accès libre + 1 activité encadrée	110,00 €	220,00 €
Activités + équipements en accès libre + 2 activité encadrée	140,00 €	250,00 €
Activités + équipements en accès libre + 3 activité encadrée	160,00 €	275,00 €
Activités + équipements en accès libre + 4 activité encadrée	180,00 €	300,00 €
PRESTATIONS FESTIVES	CCL	HCCL
Anniversaire enfants 3-16 ans (10 enfants maxi) - formule de l'après-midi	80,00 €	90,00 €
Anniversaire enfants 3-16 ans (10 enfants maxi)- formule du matin	60,00 €	70,00 €
Enterrements de vie de célibataires (10 personnes)	80,00 €	90,00 €
Brocante - 1m linéaire	4,00 €	4,00 €

ESPACE LOCATIF	CCL	HCCL
Location pour une journée pour les associations de la CCL (valable une fois par an. Location un jour en semaine sauf le vendredi - horaires 09h30 - 18h30)	150,00 €	
Location pour une journée Particuliers (sauf le vendredi - Horaires 09h30- 18h30)	230,00 €	390,00 €
Location WEEK-END particulier	450,00 €	590,00 €
Location vaisselle	60,00 €	60,00 €
Remplacement vaisselle - par vaisselle cassée ou manquante	2,00 €	2,00 €
Location des sanitaires	80,00 €	80,00 €
Ménage salle (sanitaires - sol - cuisine - vitres) rangé par l'usager: tables - chaises - déchets - déco - vaisselles)	120,00 €	120,00 €

TARIF CNAS	CCL	HCCL
Kayak, tir à l'arc, Trampoline, Vélo/Rollers, parcours aventure, golf, St. Gonflable	 	3,50 €

SÉMINAIRE		prix unitaire
Participants challenge (encadrement + café d'accueil)		25,00 €
Formule petit déj ou goûter		5,00 €
Location salle (+ installation de la disposition de la salle + rangement + entretien)		500,00 €
location barnum		700,00 €
Privatisation du parc (si pas d'activités)		500,00 €
Activités sportives ou environnementales hors challenge (10 personnes mini) 1h		10,00 €
Benji éjection		10,00 €
Golf miniature		4,00 €
Kin ball		10,00 €
Visite des équipements d'eau potable ou station d'épuration		150,00 €

LOCATION LONGUE DURÉE DE ROUES DE VÉLOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	CCL	ACTIF SUR LA CCL
Location 6 mois	60,00 €	60,00 €
Location 12 mois	100,00 €	100,00 €
Boulon anti-vol durée de 6 mois	6,00 €	6,00 €
Boulon anti-vol durée de 12 mois	12,00 €	12,00 €

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS PRISENT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

DEL19-09-2022/01	Démission d'un élu communautaire et désignation d'un nouvel élu
DEL19-09-2022/02	Elections des représentants dans les structures partenaires
DEL19-09-2022/03	Répartition financière du fonds de péréquation intercommunal et communal 2022
DEL19-09-2022/04	Amortissement des biens et durée d'amortissement – mise à jour
DEL19-09-2022/05	Carte d'achat public : renouvellement
DEL19-09-2022/06	DM 2 Budget Principal
DEL19-09-2022/07	Evolution du taux de versement de mobilité
DEL19-09-2022/08	Demande de subvention au SMTCO relative au Service de location : « Véلودoré
DEL19-09-2022/09	Instauration du « Forfait Mobilités durables » au profit des agents de la CCLVD
DEL19-09-2022/10	Modification du tableau des emplois
DEL19-09-2022/11	Cession du terrain de l'ancien captage de Laigneville à la commune de Laigneville
DEL19-09-2022/12	Autorisation du Président à signer une convention financière entre la commune de Verderonne, la commune d'Angicourt, et la Communauté de Communes du Liancourtois la Vallée dorée relative à la taxe de raccordement de nouvelles constructions sur le Clos Harlé à Verderonne
DEL19-09-2022/13	Actualisation de la convention de mandat relative aux travaux de gestion des eaux pluviales alternatives dans le cadre de la requalification de l'avenue du Général de Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt
DEL19-09-2022/14	Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'aménagement du hameau de l'Ordibée entre les communes d'Angicourt, Mogneville, Verderonne et la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée
DEL19-09-2022/15	Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
DEL19-09-2022/16	Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
DEL19-09-2022/17	Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Laigneville
DEL19-09-2022/18	Projet « Gazelle » et « CONTRAT AZOTE » sur le Bassin d'alimentation de captages de Labruyère - Sacy-le-Grand
DEL19-09-2022/19	Adhésion à l'ATMO
DEL19-09-2022/20	Autorisation du Président à répondre à l'appel à projets ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'un réseau de chaleur, de froid ou d'une boucle d'eau tempérée sur la Communauté de communes du Liancourtois

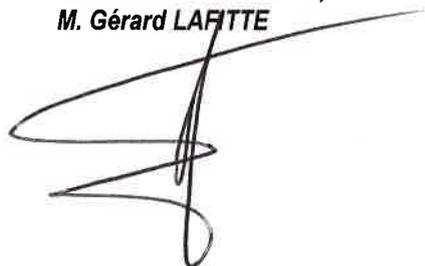
Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 19 septembre 2022
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEL19-09-2022/21	Approbation de la liste des professionnels et administrations exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2023
DEL19-09-2022/22	Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S) de la piscine de la Vallée dorée
DEL19-09-2022/23	Remboursement de frais indus à des usagers
DEL19-09-2022/24	Surconsommation d'eau des abonnés : tableau des dégrèvements
DEL19-09-2022/25	Admission en créances éteintes – Tableau des effacements de dettes BUDGET PRINCIPAL
DEL19-09-2022/26	Admission en créances éteintes – Tableau des effacements de dettes BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT
DEL19-09-2022/27	Modification de la grille tarifaire du Parc Chédeville

La séance est levée à 22h04

Annexes consultables au siège de la collectivité
Fait à Laigneville le 20 septembre 2022

**Le secrétaire de séance,
M. Gérard LAFITTE**



**Le Président,
M. Olivier FERREIRA**

